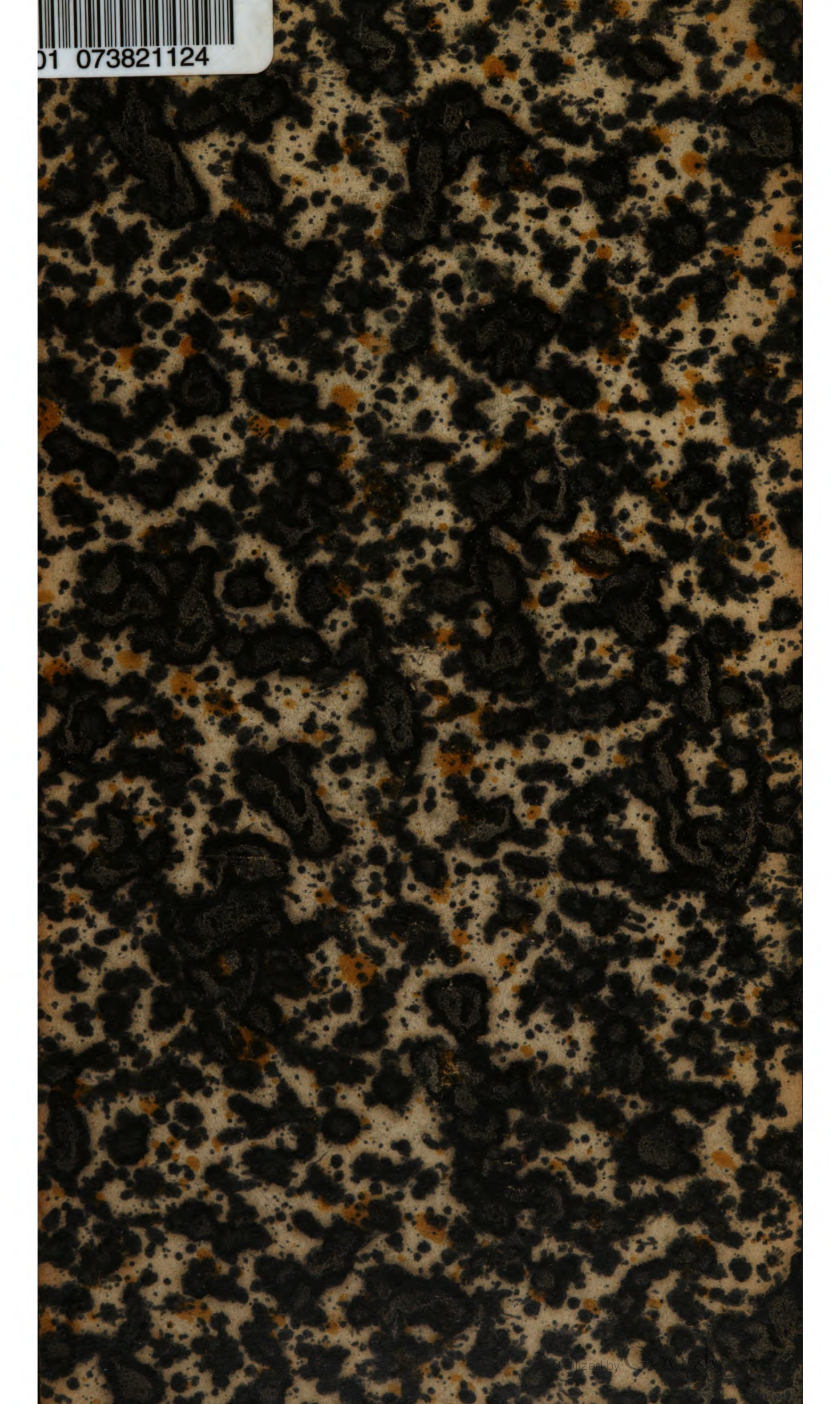
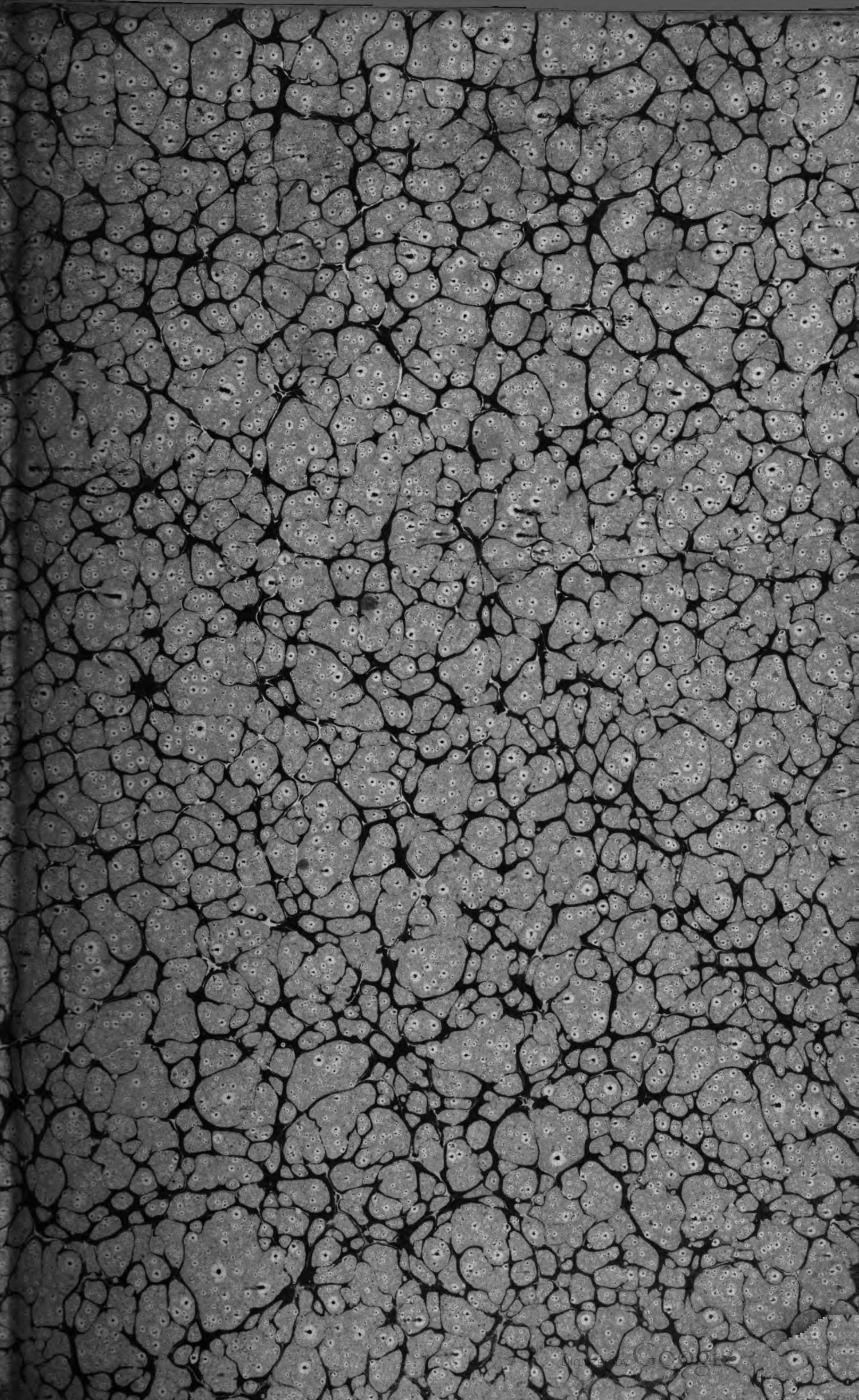

01 073821124



1515
717
.86
.2
v. 4
Library of
VET TES EN
NOV TAM TVM
Dei
Sub Numine
Viget
Princeton University.



BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE.

BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE.

Tom. IV. — 1850—51—52.



AMIENS,

IMPRIMERIE DE DUVAL ET HERMENT, PLACE PÉRIGORD, 1.

PARIS,

LIBRAIRIE DE J.-B. DUMOULIN, 13, QUAI DES AUGUSTINS.

1852.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

COMITÉ CENTRAL.

Séance du 9 *Janvier* 1850.

L'ordre du jour appelle l'installation du bureau qui se compose, pour l'année 1850, de MM. Bisson de la Roque, président; l'abbé Duval, vice-président; Antoine, secrétaire-annuel.

M. le docteur Rigollot, président sortant, lit le discours suivant :

« Messieurs,

» Après avoir occupé, par suite de votre extrême bienveillance et pendant deux années consécutives, les fonctions de président, permettez-moi, au moment de céder la place à un honorable collègue que vous aviez déjà précédemment appelé à faire partie du bureau et dont nous apprécions tous le zèle et les précieuses qualités, de vous exprimer la vive reconnaissance que m'inspire l'honneur que vous m'avez fait.

» Je saisirai cette occasion, Messieurs, pour vous rappeler succinctement les principales choses que la Société des Antiquaires de Picardie a faites pendant deux années

qui partout ont produit tant de changements et d'agitation.

» Cependant, comme dans un temps ordinaire, vous avez continué le cours de vos paisibles travaux et même les richesses de votre Musée se sont accrues d'une manière inespérée. Par suite de négociations entamées dès 1847, vous avez obtenu de madame la duchesse de Berry la restitution de trois des magnifiques cadres sculptés des tableaux du Puy de la chapelle des Machabées; ce sont, en ce genre, des chefs-d'œuvres peut-être uniques en Europe, et qui témoignent des efforts que faisaient au commencement du XVI.ᵉ siècle nos artistes pour lutter contre le goût nouveau que la renaissance des arts en Italie tentait d'introduire alors en France.

» Vous vous rappelez tous, Messieurs, combien dans le cours de 1848 l'interruption des manufactures et du commerce mit à la charge de la ville d'ouvriers inoccupés qu'il fallut employer à des travaux de terrassements. Parmi ceux qui furent exécutés en divers lieux et qui amenèrent la découverte d'objets antiques, aucun n'en produisit une plus importante que celle des nombreux bas-reliefs funéraires et des inscriptions trouvés dans le marais de Longueau, où sans doute, après avoir été renversés à l'époque du triomphe de la religion chrétienne sur le paganisme, ils servirent à former une chaussée parallèle à celle qui existe actuellement. Jamais la ville d'Amiens n'avait possédé rien de comparable à ces monuments qui datent au moins des II.ᵉ et III.ᵉ siècles de notre ère et qui forment les titres les plus anciens de son histoire.

» Nous ne pouvons parler des accroissements de notre

Musée sans exprimer notre reconnaissance pour le présent que lui a fait si généreusement M. de Lagrenée, l'un des représentants du département et ancien ambassadeur en Grèce, d'une précieuse collection de sculptures et de vases recueillis à Athènes, et qui, par leur choix et leur haute antiquité, ont une grande valeur archéologique.

» Vous êtes parvenus, l'année dernière, à ériger enfin, sur une place de la ville, la statue de Du Cange, et l'inauguration de ce beau monument à laquelle ont pris part des députations de l'Académie des inscriptions et de nombreuses sociétés savantes, ainsi que beaucoup de hauts fonctionnaires, laissera chez nous et au dehors un souvenir durable de vos nobles efforts pour glorifier l'homme illustre auquel Amiens a donné le jour.

» Dirai-je, Messieurs, qu'à cette occasion, sur la demande de M. le Préfet, M. le Ministre de l'instruction publique a bien voulu m'accorder une flatteuse distinction que je dois uniquement à l'honneur que vous m'avez fait en me plaçant à votre tête. Je ne puis trop le répéter, c'est le président de la Société des Antiquaires de Picardie qui a reçu une décoration que bien d'autres parmi vous ont sans doute méritée tout aussi bien que moi.

» La meilleure preuve qu'une société savante puisse donner de son activité et de sa constance à remplir sa tâche, est le nombre et la valeur de ses publications. Or, depuis votre fondation, vous n'avez produit autant que dans le cours des deux années qui viennent de s'écouler; indépendamment de votre bulletin trimestriel où vous donnez l'analyse de vos séances et publiez les dissertations qui perdraient à ne pas être promptement livrées

au public, vous avez continué de faire paraître les volumes annuels de vos mémoires renfermant, comme toujours, des travaux importants dus soit à vos membres titulaires, soit à vos nombreux correspondants. De plus, vous avez pu faire imprimer la continuation du savant ouvrage de M. Bouthors sur les coutumes locales de la Picardie, ouvrage justement estimé, et que, grâce à la persévérance de son auteur, vous espérez pouvoir bientôt terminer. Vous avez enfin commencé la publication de l'Introduction à l'histoire générale de la Picardie, par Dom Grenier, ce docte bénédictin dont, grâce aux recherches d'un de vos lauréats, la vie laborieuse, entièrement cachée dans l'oubli, a été retrouvée et exposée avec tous les développements dont elle était digne. L'introduction que vous publiez est un travail achevé, d'une haute valeur d'érudition et qui, sans vous, serait resté enfoui au milieu des nombreux manuscrits de la Bibliothèque nationale.

» Non seulement, Messieurs, les publications dont je vous entretiens ont paru ou paraîtront bientôt, mais vous possédez de nombreux matériaux pour vos volumes futurs. Tel est, par exemple, le beau travail de M. l'abbé Corblet sur la langue picarde, que vous venez de couronner.

» Je devrais sans doute m'arrêter ici, Messieurs, car il ne m'appartient pas de vous louer individuellement et de dire la part que chacun de vous a prise dans les travaux de la Société. Il n'est aucun de nos membres qui n'y ait contribué plus ou moins et n'ait droit à nos éloges; il en est cependant un que je ne puis m'abstenir de citer, car

son zèle infatigable s'est fait sentir en toute circonstance, et il s'est acquis des titres spéciaux à votre gratitude. En qualité de secrétaire de la Commission chargée de surveiller la confection de la statue de Du Cange et de conservateur du Musée, il a rendu les services les plus signalés. C'est en grande partie à ses bons soins et à ses démarches que nous devons la restitution des cadres des tableaux du Puy et la conservation des bas-reliefs et des inscriptions du marais de Longueau, antiquités sur lesquelles il nous promet d'ailleurs un mémoire qui les fera connaître, et qui formera une de nos publications les plus curieuses. Enfin, si les fêtes de l'inauguration de la statue de Du Cange laissent de longs souvenirs dans la population de la ville d'Amiens, on en doit particulièrement à M. Dufour l'ordonnance et la pleine réussite. »

— M. Bisson de la Roque s'exprime ainsi :

« Messieurs,

» Vos suffrages trop bienveillants, en me décernant l'insigne honneur de la présidence de votre savante et laborieuse Société, me confèrent une distinction aussi inattendue qu'imméritée, et m'imposent des obligations dont l'importance et l'étendue inspirent à ma faiblesse un légitime effroi.

» Engagé dans les liens de divers emplois publics dont les impérieux devoirs absorbent mes soins et mes loisirs ; je n'ai point pu, jusqu'à ce jour, prendre une part active aux travaux scientifiques qui animent et fécondent vos délibérations, enrichissent vos mémoires et font prendre chaque jour à votre renommée un plus brillant essor. Si dans ma sphère d'activité, j'ai du moins eu le bonheur

de donner à la Société des Antiquaires de Picardie des preuves non équivoques de mon inaltérable dévouement, en m'associant avec ardeur à la défense de ses droits et de ses priviléges, en m'unissant aux efforts tentés pour accroître ses éléments de prospérité, trop heureux d'acquitter ainsi le juste tribut de mes vives et sincères sympathies, je ne méritais pas d'en être récompensé surtout par la haute dignité à laquelle le mérite reconnu et éprouvé de mes prédécesseurs ajoute tant d'éclat.

» L'autorité respectée de vos suffrages suffit à peine pour triompher de mes résistances et me faire accepter un poste auquel je ne me reconnais aucun autre titre que l'excès de votre bienveillante confiance.

» Puissé-je trouver constamment dans la continuation de cette bienveillance même, tout ce qui me manque pour répondre dignement à votre attente, et vous prouver ma gratitude. J'ai besoin de compter sur la persévérante activité de chacun de vous, afin que la marche glorieuse de votre Société ne subisse aucun rallentissement dans la belle carrière ouverte devant elle. L'année 1849, à jamais mémorable dans nos annales par la solennelle inauguration de la statue de l'immortel Du Cange, a surexcité dans le cœur des Antiquaires de Picardie un sentiment de légitime orgueil et de généreuse émulation qui produira sans aucun doute les fruits les plus abondants. En voyant chaque jour cette noble et éloquente image de Du Cange, chacun de nous sentira plus vivement ce qu'il doit s'efforcer de faire dans la mesure de ses facultés pour les intérêts de la science et pour la gloire du pays.

» J'aime à trouver, dans l'ineffaçable souvenir de l'an-

née 1849, un présage assuré de fécondité pour toutes celles qui la suivront.

» Je ne veux point parler ici du savant antiquaire qui me cède le fauteuil et que je serais si heureux d'y voir siéger encore. Sa modestie ne me permettrait pas de vous faire entendre son éloge. Mes faibles paroles pourraient-elles d'ailleurs rien ajouter à la haute distinction, à la grande et belle récompense récemment décernée dans la plus auguste de nos fêtes, par le chef de l'Etat à son érudition et à ses éminentes qualités, récompense d'autant plus éclatante qu'elle a été reçue des mains du chef de l'administration départementale au milieu de nos chaleureux applaudissements, en présence d'une foule nombreuse et respectueusement émue, sous les yeux satisfaits des députés de l'élite du monde savant, au pied de la statue de Du Cange, au moment où, pour la première fois, elle apparaissait rayonnante de gloire et d'immortalité. Noble et précieux souvenir pour M. Rigollot. Noble et précieux souvenir aussi pour la Société des Antiquaires de Picardie.

» J'ai l'honneur de vous proposer, avant la reprise de vos travaux, de voter des remercîments aux membres du bureau sortant, pour le zèle dont ils ont fait preuve dans l'exercice de leurs fonctions. »

— Les remercîments proposés sont votés à l'unanimité.

— M. de Roquemont, nouvellement admis en qualité de membre résidant, remercie la Société.

« Je suis touché, dit-il, de l'honneur que vous me conférez en m'appelant dans vos rangs. Je ne le dois pas à mes titres personnels, mais à votre bienveillance. Vous avez vu en moi un compatriote dont le cœur battait,

comme le vôtre, d'un vif amour pour sa province, un voyageur dont le pied avait foulé le sol de la patrie actuelle de la science, et vous avez fait place parmi vous à mes sentiments et à mes souvenirs. » M. de Roquemont compare ensuite le rôle des universités allemandes et celui des sociétés savantes en France, et montre l'influence salutaire qu'elles exercent sur le pays où elles entretiennent parmi les intelligences la noble émulation de l'étude, et raniment dans les cœurs l'amour de la province, mobile puissant qui, avec celui de la famille, concourt à inspirer le dévouement à la patrie commune.

— M. le Président, après avoir rappelé les titres de M. de Roquemont aux suffrages de la Société, ses études sévères et approfondies sur la législation ancienne et moderne, le mérite de sa traduction du *Manuel du Droit ecclésiastique* de Ferd. Walter, l'invite à prendre sa place dans la Société, avec le sentiment de satisfaction et de légitime confiance que doivent lui inspirer l'estime et les sympathies de ses collègues.

— M. le Secrétaire donne lecture d'un mémoire de M. Quesnet, archiviste, à Beauvais, tendant à prouver que le Bratuspantium de César n'est autre que Grattepanche, près d'Amiens, et que la substitution d'un G à un B, deux lettres qui, dans l'ancienne écriture, avaient une grande analogie, a causé les hésitations qui existent encore sur l'emplacement qu'occupa jadis Bratuspantium.

— On lit ensuite un mémoire de M. Daniel, sur le même sujet, où l'auteur réfute l'opinion de M. Quesnet, et se range à l'opinion de ceux qui pensent que Bratuspantium n'est autre que la ville actuelle de Beauvais.

— M. le Trésorier présente ensuite l'état des recettes et dépenses de la Société pendant l'année 1849.

— Une commission est nommée pour l'examen des comptes du trésorier et la préparation du budget de 1850.

Séance du 18 *Février* 1850. — La Société accepte l'offre d'échange de publication qui lui est faite par la Société d'archéologie et de numismatique de Saint-Pétersbourg.

— M. le docteur Rigollot demande qu'une commission soit nommée pour rechercher quelles seraient les parties du manuscrit de Froissart, de la bibliothèque d'Amiens, qu'il conviendrait de publier.

La Commission est nommée et se composera de MM. Rigollot, Bouthors et Garnier.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Maire d'Amiens, lequel prie la Société de rechercher quels seraient les titres de la ville à la propriété de la Conciergerie.

Cette recherche est confiée à une commission composée de MM. Rigollot, Bouthors, Guerard, Garnier et Dufour.

— M. l'abbé De Ladoue, membre résidant nouvellement admis, remercie la Société, et, en rappelant les divers travaux qui ont fait et doivent faire l'objet des études qu'elle s'est proposées dans ses statuts, signale les institutions religieuses. On a, dit-il, rendu justice aux travaux scientifiques et littéraires des moines, mais on ne veut pas approuver l'institution. On admire les fruits, et on regarde l'arbre qui les produit comme un mauvais arbre. Il y a là, je crois, une réhabilitation à faire. Si j'en étais capable, et que mes fonctions me laissassent assez de loisir, je

voudrais établir par des faits ces deux propositions : 1.° que les moines ont contribué d'une manière très-efficace à civiliser l'Europe et la France en particulier ; 2.° qu'ils peuvent encore être très-utiles pour arrêter notre malheureux pays sur la pente qui le conduit à l'abîme.

L'esquisse de ce sujet, présentée rapidement, fait regretter que l'auteur n'ait point donné à ces pensées tous les développements dont cette thèse était susceptible.

— M. le Président lui répond :

Il vous a suffi, Monsieur, d'exprimer le désir de vous associer aux travaux de la Société, pour qu'elle vous admette dans son sein. Un lien sympathique vous unissait d'ailleurs par anticipation à la Société des Antiquaires de Picardie. Dans votre culte pour la science, vous avez depuis longtemps fait une large part aux études archéologiques qui se rattachent, sous tant de rapport, et s'allient aux hautes études ecclésiastiques.—M. le Président rappelle ensuite que M. de Ladoue a professé l'archéologie au séminaire de Dax, et que déjà il s'est occupé des antiques et savantes abbayes de la Picardie, et l'invite à continuer les travaux qu'il a commmencés ; vous le voyez, Monsieur, dit-il en terminant, pour la Société, le jour de votre réception est un jour de satisfaction et d'espérance ; partagez notre satisfaction comme nous la sentons, et vous aurez bientôt justifié notre espérance.

—Le rapporteur de la commission des comptes, après avoir fait connaître l'état financier de la Société, demande, au nom de la commission, des remercîments bien mérités à M. Dorbis pour le zèle avec lequel il continue de s'acquitter de ses minutieuses et ingrates fonctions de trésorier.

Des remercîments sont votés à l'unanimité.

— La Société s'occupe ensuite du budget des dépenses pour l'année 1850.

Elle s'associe à la souscription ouverte pour un monument à élever à Galland, dans la commune de Rollot, lieu de sa naissance.

Elle s'empresse également de prendre part à la souscription ouverte par l'Académie des sciences et du département de la Somme, pour élever à Gresset une statue dont l'exécution est confiée à M. Forceville-Duvette, l'un de ses membres.

— M. Dufour donne lecture du travail auquel il s'est livré pour la confection de la table analytique des matières renfermées dans les dix volumes des mémoires de la Société.

Ce travail divisé en deux parties, l'une renfermant une table par noms d'auteurs, l'autre une table méthodique par ordre de matières, est renvoyé à la commission d'impression, et recommandé à sa sollicitude.

Séance extraordinaire du 27 février 1850. — M. Guerard lit un mémoire sur l'origine du dicton : ***Saint-Germain coucou el fête ed chez fous.***

Selon la tradition, ce nom fut donné aux paroissiens de Saint-Germain à cause du refus fait par la fabrique d'une fondation qui aurait rapporté un setier de blé par jour.

L'auteur démontre que cette tradition est fausse, par l'examen des titres mêmes de la fondation et l'état des choses au XV.ᵉ siècle, et fait voir que ce nom ne peut venir que d'une société de fous qui a existé dans cette paroisse.

Il recherche à quelle fête antique se rapportait cette fête des fous et la rapporte aux *floralia* de Rome, qui se célébraient à la fin des calendes de mai. Il entre ici dans quelques détails sur les floralia et les fêtes en usage au 1.er mai ; il montre que ces fêtes ont été conservées en France, à Toulouse, à Evreux, rappelle ce qui se passait au XIII.e siècle, et au XVI.e à Lagny où l'on tenta de les rétablir, et signale leur ressemblance avec ce qui se passait à Amiens à la même époque. Enfin, il fait voir que les mêmes usages se retrouvent dans ce qui se passe encore aujourd'hui la veille de Saint-Germain, premier dimanche de mai, chansons, promenades avec branches d'arbre, bouquets déposés devant l'image du Saint, au portail de l'église, et surtout bouquets de coucou *(primula veris)*, emblême de la folie.

— La Société entend ensuite quelques observations sur les restaurations projetées de la cathédrale d'Amiens, et décide : qu'elle offrira à M. le Ministre des cultes son concours le plus empressé pour venir en aide à l'architecte chargé de cette restauration; et qu'une expédition de cette délibération sera adressée à M. le Préfet, avec prière de vouloir bien la recommander à la bienveillante attention de M. le Ministre.

Séance du 13 *mars* 1850. — M. Bouthors lit le programme d'un travail dont il s'occupe, et qui aura pour titre : *Etat politique de la ville d'Amiens au* XIV.e *siècle.*

La Société félicite l'auteur de ce projet et l'invite à lui présenter prochainement le mémoire dont il vient de lui donner l'esquisse. (Voir plus loin, pag. 23.)

— M. Garnier, après avoir rappelé l'importance du

MS de Froissart de la bibliothèque d'Amiens, que divers extraits publiés par MM. Rigollot, de Cayrol et de la Fontenelle de Vaudoré ont fait suffisamment connaître, s'étonne que l'éditeur nouveau du célèbre chroniqueur, collationnant tous les MSS. connus, ait réservé l'examen de celui d'Amiens pour l'époque où son travail va être mis sous presse. Il signale comme du plus haut intérêt la copie qu'en a fait faire M. Rigollot et que M. de Cayrol, avec l'intelligence et le soin minutieux qu'il apporte dans ses travaux, a collationnée avec toutes les éditions imprimées. Il pense que la Société pourrait, dans la limite de ses ressources, publier les extraits les plus remarquables, et qu'un volume de fragments serait encore utile et de nature à attirer l'attention. La Société, ajoute-t-il, ne saurait être accusée d'indifférence, car la première, elle a fait connaître le MS., en publiant les passages qui concernaient la bataille de Crécy; on ne pourrait non plus l'accuser de jalousie quand elle revendique une initiative qu'il n'a point tenu à elle de prendre plus tôt. Il termine en exprimant le regret que la Société ne puisse faire une publication complète, avec tous les développements critiques qu'elle comporterait.

COMITÉ DE BEAUVAIS.

Séance du **21** *Janvier* **1850**. — M. le Président fait part de plusieurs dons faits au Musée.

— M. Hamel rappelle que beaucoup de maisons de Beauvais renferment des objets d'art fort intéressants, tels que tableaux, gravures, etc., sauvés lors de la destruction des couvents et des églises; il émet le vœu d'en voir

dresser le catalogue par les soins de la Société qui, ensuite, en provoquerait une exposition publique à laquelle se prêteraient volontiers les propriétaires; cette exposition aurait lieu au moment où l'érection de la statue de Jeanne Hachette appellerait à Beauvais le concours de nombreux artistes. Il rappelle aussi que le salon de la maison rue de l'Etamine, n.° 8, renferme beaucoup de toiles dues au talent de Monsiaux; il pense que, dans l'intérêt de l'art, on ne peut trop répandre la connaissance de ce fait qui suffira pour empêcher que ces toiles ne soient méconnues par quelque propriétaire peu soigneux.

—M. Daniel continue la lecture de ses recherches sur l'ancience cité des Bellovaques, et entretient la Société de ses investigations sur le côté de l'enceinte qui regarde l'orient et une partie du sud; ce travail qui se refuse à l'analyse, témoigne incessamment de la persévérance et de la sagacité studieuse de son auteur, qui ne laisse passer aucune maison attenant à l'enceinte sans l'examiner soigneusement. La rue Beauregard, dont toutes les maisons du côté droit sont appuyées à l'ancien rempart, lui fournit beaucoup de faits intéressants; partout il y retrouve des traces de l'ancienne communication souterraine qui reliait toutes les fortifications, malgré les nombreux travaux des propriétaires pour l'approprier à leurs besoins particuliers; l'une de ces maisons présente de nombreuses galeries en forme de patte d'oie, qui, passant sous le fossé d'enceinte, pouvaient mettre la cité en rapport avec la campagne; le côté sud a été le plus endommagé à cause de la percée du pont d'Amour et de celle qui mettait en communication la collégiale de Saint-Michel avec les Minimes.

A cette occasion, M. Dupont rappelle que cette église de Saint-Michel était, avec la Basse-œuvre, l'un des monuments les plus anciens de la ville ; qu'elle avait été élevée sous Huges Capet par la maison des comtes de Dammartin dont l'hôtel donnait sur la place Saint-Michel, pour obéir à l'édit du premier roi de la troisième race, qui, regardant alors avec raison les fondations religieuses comme un des moyens les plus actifs de civilisation, voulait que nulle baronie n'existât sans un prieuré.

Séance du 18 *février* 1850. — M. l'abbé Legoix lit le travail d'un auteur anonyme qui s'est livré à d'intéressantes recherches sur les attributs iconographiques que l'on donne aux quatre grands docteurs de l'église latine, et à cette occasion passe en revue les divers monuments de peinture et de sculpture qui les représentaient dans nos édifices religieux.

Après quelques détails biographiques sur saint Jérôme et une courte appréciation de son génie, l'auteur rappelle que dans les monuments du diocèse, les attributs qu'on lui donne sont au nombre de cinq : 1.° la pierre dont il se frappe la poitrine, indique ses regrets et la pénitence qui devaient expier les premiers temps de sa vie donnés aux délices de Rome ; 2.° dans un tableau de l'église de Bresle, on donne pour attribut à l'illustre docteur un flambeau qui rappelle ses veilles laborieuses ; 3.° le lion qui se voit dans un tableau de l'église de Saint-Martin-au-Bois, indique les rugissements de sa vigoureuse indignation contre la corruption du siècle ; 4.° sur d'autres monuments l'illustre saint est encore représenté en habits de cardinal ; 5.° enfin, le crucifix, la tête de mort et la

trompette sont les symboles de l'austère pénitence du solitaire de la terre sainte, et des terreurs que lui causait le redoutable clairon de la résurrection dernière.

Saint Ambroise, né à Trèves, dans les Gaules, au IV.e siècle, a pour attributs : 1° une croix d'archévêque, laquelle annonce la haute dignité de l'archévêque de Milan, qui lutta avec tant d'énergie contre l'impétueux Théodose ; 2.° un fouet, c'est le symbole du bras vigoureux qui détruisit l'arrianisme ; 3.° la ruche, vision de ses parents qui avaient vu des abeilles venir se fixer sur les lèvres du saint encore au berceau.

— Dans une intéressante lecture sur les illustrations militaires du Beauvoisis, M. Dupont passe en revue les hommes de guerre qu'il a produits, et montre que, comme l'antique Italie, il peut aussi prendre pour devise : *Magna parens... virorum*. Commençant par l'ère celtique, l'auteur recherche quel était l'état de civilisation des Belges au moment où ils entreprirent cette lutte formidable contre les maîtres du monde, lutte que nous ne pouvons connaître que par les récits d'un ennemi, d'un vainqueur, et il raconte toutes les péripéties de cette guerre de géants. Tout plein des mémoires de César sur ses campagnes dans les Gaules, il complète en quelque sorte le récit du grand capitaine par la description des lieux jadis témoins de ces grands combats. Ces détails donnent une vie nouvelle aux récits du général romain. Enfin l'auteur dessine à grands traits l'illustre Coreus, chef des Belges, et dit ses brillants succès et ses revers, lors qu'enveloppé par plusieurs légions, il périt de la mort des braves.

Séance du 18 *mars* 1850.—M. le Président fait connaî-

tre que la polémique des journaux de Paris et de notre ville a récemment appelé l'attention sur le drapeau conservé comme trophée de la gloire de Jeanne Hachette, et que l'authenticité de cette vénérable relique a été mise en doute. Il appartient avant tout à la Société, dont les efforts réitérés ont provoqué d'une manière si heureuse le réveil des glorieux souvenirs qui se rattachent à la vaillante fille de Beauvais, de donner son mot sur cette question. Ce qu'il importe, c'est d'éviter une discussion prématurée qui ne serait point nourrie de recherches consciencieuses et de l'examen approfondi des pièces du procès. Pour y arriver, il propose de nommer une commission qui ferait un rapport où les diverses questions seraient posées avec précision. Cette proposition est agréée.

—La lecture déjà commencée par M. Legoix d'un travail sur les attributs iconographiques des quatre grands docteurs de l'Eglise latine, est continuée. L'auteur esquisse les principaux faits de la vie de saint Augustin, ses chutes, sa conversion; il rappelle qu'il est ordinairement représenté avec un cœur simple ou percé, hommage de ses affections à Dieu et de l'application de cette belle sentence si souvent répétée : « Mon fils, donne-moi ton cœur. » C'est ainsi qu'il est figuré dans le portail nord. Souvent aussi on place un jeune enfant à côté du docteur. C'est l'ange chargé, par une allusion naïve, d'arrêter les témérités de la science, qui essayait de sonder les mystères de la Trinité. Il creuse un trou dans le sable pour y renfermer tout l'Océan. Enfin, le scapulaire ou capuchon noir indique les nombreux ordres religieux qui ont invoqué le patronage du saint.

Le pape saint Grégoire, au VI.e siècle, enfant de la cité sainte, est encore une de ces grandes figures dont l'iconographie religieuse s'est emparée ; ses soins amenèrent la conversion de la Grande-Bretagne où il envoya le moine Augustin. Souvent il est représenté offrant le sacrifice de la messe ; c'est en effet le grand sacrificateur qui perfectionna la liturgie, et, par de sages modifications, donna à la messe, ce grand acte du catholicisme, toute sa solennité actuelle. La colombe qui l'accompagne pendant son travail, c'est l'Esprit-Saint qui dicte en quelque sorte ses écrits, et la grande croix papale qu'il porte dans les vitraux de la cathédrale, indique un des successeurs de saint Pierre.

— M. Daniel continue sa description de l'enceinte de la cité dont le côté méridional offre encore une tour gallo-romaine de 20 pieds de hauteur, avec une chambre ovale.

Il rappelle aussi les trois tours qui existaient au côté occidental où se trouvait la poterne Saint-Louis, notamment la tour Saint-Germer qui a disparu depuis longtemps ; celle où des parties gothiques se trouvaient couronnées par des constructions romaines, travail curieux d'une reprise en sous-œuvre dont la Société a cherché inutilement à assurer la conservation, mais dont le souvenir sera conservé par le beau dessin de M. Hamel, l'un de ses membres. — Il signale enfin le palais épiscopal construit sur une partie des murs de la cité, et qui a conservé une portion notable du mur d'enceinte ; la base des deux tourelles qui regardent le boulevard est évidemment de construction romaine.

— M. Duflot donne de curieux détails sur le Mont de Catenoy près Clermont. Ce point important avait depuis

longtemps appelé l'attention des archéoloques comme une mine très-riche d'antiquités romaines; les recherches de notre collègue lui ont donné un nouveau degré d'intérêt en prouvant que c'était antérieurement un campement des Belges dans lequel leurs vainqueurs s'étaient établis. Des armes en silex de toute nature, telles que haches, pointes de flèche, pierres de fronde, ont été le résultat de recherches aussi actives qu'intelligentes.

Etat politique de la ville d'Amiens au XIV.e siècle,

PAR M.r A. BOUTHORS.

MESSIEURS,

Je dois bientôt vous donner lecture de la première partie d'un travail que je prépare sur l'état politique de la ville d'Amiens au XIV.e siècle, dans lequel je me propose d'indiquer les progrès et la décadence des libertés communales sous le régime des corporations. Mais je veux auparavant vous faire connaître et le plan de l'ouvrage et les circonstances qui m'ont conduit à l'entreprendre.

Vous savez que M. le Maire d'Amiens, conformément au vœu émis par vous dans le courant de l'année dernière, a nommé une commission, prise dans votre sein, qui procède au récolement et au classement des archives municipales. Cette commission dont j'ai l'honneur de faire partie, devra vous présenter le résultat général de ses investigations, et je viens, en attendant, vous rendre compte de mes impressions personnelles sur la nature et la valeur de certains documents que j'ai eu mission d'examiner.

Ce sont : 1.° le registre intitulé : l'*Estat de la ville d'Amiens ;* 2.° le registre aux *brefs et statuts des mestiers* ; 3.° les registres des recettes et dépenses de 1383 à 1390.

Le 1.er contient l'état nominatif de tous les officiers municipaux et des chefs des corporations, depuis 1345 jusqu'en 1383, époque de la suppression des mairies de bannières.

Le second renferme sur les divers corps d'état des règlements dont plusieurs datent du XIII.e siècle. On pourra y puiser un jour les éléments d'une histoire complète de notre industrie locale depuis l'origine de la commune jusqu'à la révolution de 1789.

Les registres aux comptes nous initient à tous les détails de l'administration de la cité. On y trouve, tout à la fois, le bilan de la situation financière à la fin de chaque année, le doit et avoir de chaque branche du service public. De plus, ils permettent de ressaisir la physionomie de la ville au moyen-âge, d'indiquer le chiffre approximatif de la population, l'importance de son commerce, la nature de son industrie, de faire connaître le domicile, la profession et la fortune des principaux membres de l'échevinage et des chefs des corporations : le rôle de l'Aide pour le passage de la mer est surtout précieux à ce point de vue. C'est le complément nécessaire de la liste des officiers municipaux et des maïeurs de bannières dont je dois maintenant vous entretenir.

Vous n'ignorez pas, en effet, que notre collègue, M. Lavernier, avait, quelques années avant sa mort, conçu le projet de publier une notice sur les corporations d'arts et métiers de la ville d'Amiens. Ce projet, il l'avait

déjà en partie mis à exécution, puisque les procès-verbaux de vos séances mentionnent plusieurs intéressantes lectures sur ce sujet. Il vous a aussi présenté, pour servir de pièce justificative de son travail, un tableau par ordre alphabétique qui était le résumé de toutes les élections que chacun des individus compris dans ce tableau avait réunies, dans les bannières, dans l'échevinage et dans les fonctions actives de l'administration. Malheureusement ce tableau n'a pas été retrouvé avec les autres papiers de notre collègue dans les archives de la mairie. Mais les bulletins qui ont servi à le dresser n'ont pas été perdus, et, malgré quelques lacunes qu'il m'a été facile de combler, je suis parvenu à le recomposer.

J'ai donc essayé, Messieurs, de réaliser la pensée conçue par M. Lavernier, en utilisant les documents qu'il a rassemblés et en tâchant de restituer, dans la forme qu'il lui avait donnée, le tableau alphabétique des maïeurs de bannières et de l'échevinage.

La notice que j'ai l'intention de vous offrir se composera de deux parties distinctes. Dans la première, je ferai entrer tout ce qui se rapporte à l'organisation de la cité; dans la seconde, j'indiquerai les conséquences et les résultats de cette organisation.

Première Partie.

Chapitre Ier. — *Topographie et statistique de la cité.*

Si j'interroge les registres aux comptes de **1383** à **1390**, et surtout le rôle de l'Aide pour le passage de la mer de **1386**, j'y retrouve le vieil Amiens, avec le nom de ses rues, de ses places, avec sa double enceinte et sa divi-

sion en onze paroisses. J'y vois une liste de 2,400 contribuables, avec la désignation de la rue qu'ils habitent, de la profession qu'ils exercent et de la part d'impôt qu'ils paient, impôt qui est la représentation du 40.e de leur revenu, c'est-à-dire 6 deniers pour livre. Or, en supposant, ce qui n'est point exagéré, un imposé sur huit habitants, j'arrive à cette conclusion que la population soumise à la juridiction de la commune était de 19,200 habitants; elle formait à peu près les deux tiers de la population totale, car ce n'est pas trop que d'évaluer à 6,400 habitants la population soumise à la juridiction de l'Evêque, du Chapitre et du Vidame. D'un autre côté, si le chiffre total de l'aide, 6,000 livres, représente le 40.e du revenu de la masse des citoyens, ce chiffre aura pour équivalent, un revenu total de 240,000 livres environ, 6,000,000 d'aujourd'hui, soit 2,500 livres en moyenne pour chacun des contribuables.

Chapitre II. — *Organisation politique.*

On en trouve les formules dans le coutumier inédit de Picardie, publié par M. Marnier en 1839. En effet *les coustumes de le chité d'Amiens,* qu'il nous a données d'après le MS. Bigot de la bibliothèque nationale, est très explicite sur la manière dont se renouvelait le corps-de-ville. Le maire était nommé par les maïeurs de bannières et choisi sur une liste de trois candidats présentée par l'échevinage sortant. Immédiatement après, les maïeurs de bannières nommaient les quatre officiers comptables de la commune et les douze premiers échevins. Ceux-ci s'assemblaient à la Malmaison, le lendemain de leur élection,

et nommaient douze autres échevins pour compléter l'échevinage qui était composé de vingt-quatre membres.

Malheureusement le livre des coutumes de la cité d'Amiens est muet sur le mode de renouvellement des chefs des corporations. Pour avoir quelque lumière à cet égard, il faut consulter la charte organique de la commune de Péronne de 1202, car sur ce point nous ne pouvons raisonner que par analogie.

Toutes les indications que nous fournissent les coutumes de la cité, sont confirmées et complètées par le roulement annuel de l'échevinage et des mairies de bannières.

Les tableaux que nous vous présentons, ont pour but de mettre cette vérité en évidence, car ces tableaux sont la manifestation du jeu régulier des institutions, et même quelquefois l'expression des intérêts et des passions qui animent la cité. L'ordre alphabétique que nous avons adopté, en ouvrant un compte à chacun des élus, nous permet d'apprécier leur valeur relative et l'influence qu'ils pouvaient exercer.

De 1345 à 1383, les vingt-quatre bannières de la ville d'Amiens, qui nommaient chacune deux maïeurs, ont eu 1783 élections qui se répartissent sur 753 noms dont 352 ne paraissent qu'une fois, 142 deux fois, 107 trois fois, 51 quatre fois, 44 cinq fois, 19 six fois, 138 sept fois et plus. Un seul maïeur a été élu douze fois, 2 l'ont été onze fois, 3 neuf fois, 4 huit fois. 101 comptent plus de quatre élections.

Le maïeur de bannières sortant ne pouvait être renommé qu'après deux années d'intervalle. Cependant dans

quelques bannières, par exemple dans celle des bouchers, il n'est pas rare de voir le même nom reparaître de deux ans en deux ans, mais c'est là l'exception.

Un tableau particulier dressé pour la vérification des homonymes, nous fournira la preuve que les bannières n'étaient pas astreintes à choisir leurs maïeurs dans leur propre sein, et qu'elles se les empruntaient quelquefois les unes aux autres. Cela devait être, car pour gérer les affaires de la corporation et surtout pour contrôler le compte des recettes et dépenses des deniers communaux, il fallait au moins un maïeur sur deux qui sût lire et écrire. Cette double condition ne devait pas se rencontrer très fréquemment chez les sueurs, les boulangers, les fourniers, les viésiers et les tisserands.

Par la même raison nous concevons très bien qu'il n'y ait eu que quatorze bannières sur vingt-quatre dont les maïeurs ont été promus aux fonctions de l'échevinage; les dix autres n'ont jamais eu de représentants dans les conseils de la commune.

Une seule bannière paraît avoir été en possession de donner des maires à la ville; c'est celle des waidiers: elle compte huit élections de ce genre.

Souvent aussi on voit des noms qui sortent des bannières pour entrer dans l'échevinage et qui, après une première ou une seconde épreuve, rentrent dans les bannières pour ne plus en sortir. Cela arrivait sans doute quand l'élu ne justifiait pas les espérances qu'on avait conçues relativement à sa capacité.

Les échevins nommés par les maïeurs de bannières étaient appelés *échevins du jour ;* ceux qui étaient nom-

més par l'échevinage étaient appelés *échevins du lendemain*. Parmi les élus du lendemain, il y en a qui n'ont jamais été les *élus du jour*. Et, en outre, les maïeurs de bannières semblaient prendre à tâche d'interdire l'accès des hautes fonctions municipales à ceux qui entraient par cette porte. Pour qu'une première élection fût profitable, fallait-il qu'elle procédât de leur initiative ?

Je pourrais, Messieurs, m'étendre davantage sur les révélations intéressantes qui jaillissent des tableaux que j'ai l'honneur de vous présenter. J'en choisis quelques-unes au hasard, pour vous faire connaître l'importance de ce travail dont, je le répète, l'honneur appartient à M. Lavernier. Mais j'abrège pour ne point fatiguer votre attention.

Chapitre III. — *Administration. Finances.*

Après avoir esquissé l'état politique de la cité, je serai conduit à vous parler de son personnel administratif, de son budget et des divers services publics auxquels il était destiné à faire face. Sur ce point ma tâche sera facile, car elle est toute tracée dans un excellent ouvrage publié dans la Bibliothèque de l'école des chartes et qui a valu à son auteur, M. Martial Delpit, l'une des couronnes de l'Institut.

L'époque de 1383 a été fatale à la ville d'Amiens, car cette année a vu s'accomplir une révolution qui a modifié ses priviléges. C'est pourquoi j'ai cru qu'il était indispensable d'interroger les monuments contemporains, notamment les comptes des recettes et dépenses, pour découvrir la cause de cet évènement. Je n'ai pas tardé à reconnaître

qu'il avait été déterminé principalement par la pénurie du trésor royal et la perturbation que les exigences du fisc, sans cesse renaissantes, avaient jetée dans les finances de la commune. En effet, les secousses politiques ne sont-elles pas presque toujours le résultat des crises financières ; les unes commandent et provoquent les autres : l'expérience des siècles l'a démontré.

Deuxième Partie.

Chapitre I.er — *Etat de la ville d'Amiens pendant la captivité du roi Jean.*

La funeste journée de Poitiers et la captivité du roi Jean nécessitèrent, en 1357, la convocation des Etats-Généraux de la Langue d'Oil. Ces états à peine réunis imposèrent les plus dures conditions au représentant de l'autorité souveraine. Ils exigèrent des réformes dans l'administration du royaume. Ils ne parlaient rien moins que d'imposer les nobles au dixième de leur revenu pour alléger d'autant la part de contribution qui devait peser sur la classe bourgeoise. Presque au même moment, la faction de Maillard, prévôt des marchands, lançait la populace parisienne dans les excès de la démagogie la plus désordonnée, tandis que la population des campagnes, cent fois plus hideuse encore, inaugurait les horreurs de la Jacquerie, par le meurtre, l'incendie, le pillage et les raffinements de la cruauté la plus barbare.

A la vérité, l'esprit de la Jacquerie n'a point pénétré dans la ville d'Amiens. C'était bien assez que les pays d'alentour en fussent infestés ; mais l'esprit turbulent des Etats-Généraux y avait excité les passions ; les habitants

s'étaient, pour ainsi dire, partagés en deux camps distincts; la haute bourgeoisie marchait sous le drapeau du roi de Navarre; les corporations inférieures, au contraire, restaient attachées à la cause du régent; la ville, sur le point d'être surprise et saccagée par les partisans de Charles-le-Mauvais, ne dut son salut qu'à la courageuse résistance des petits bourgeois et à l'arrivée du renfort de troupes que commandait le comte de Saint-Pol. Cette tentative manquée devait avoir de fâcheuses conséquences. Tous ceux qui étaient soupçonnés de trahison, et c'étaient les personnages les plus considérables de la cité, furent décapités sur la place du Grand-Marché. Le maire lui-même, sire Fremin de Coquerel, ne fut point épargné. On lui imputait à crime d'avoir modéré l'ardeur des citoyens qui, après avoir repoussé les Navarrois, s'acharnaient à les poursuivre hors de l'enceinte de leurs murailles. A cette occasion, je ne puis m'empêcher de faire remarquer que, dans une circonstance semblable, un autre maïeur d'Amiens se trouva dans une situation analogue. Famechon, en 1597, n'a-t-il pas aussi été accusé d'avoir livré la ville aux Espagnols; malheureusement ces exemples ne sont pas les seuls que fournissent nos annales. L'expérience nous instruit, mais ne nous corrige pas. Dans les moments critiques où les intérêts des grandes cités et des empires sont engagés, les chefs ont toujours la responsabilité de l'événement, ou il les élève sur le pavois, ou il les fait traîner aux gémonies, car à eux revient fatalement la gloire du succès ou la honte du revers.

La catastrophe de 1358 eut un autre résultat que nous devons signaler. Le corps de ville décimé par la prescrip-

tion de ses principaux membres, fut entièrement renouvelé par une administration provisoire, qui géra pendant un mois les affaires de la commune. Dix-sept des noms qui avaient figuré dans les élections antérieures disparurent de l'échevinage pour n'y plus rentrer. Treize noms nouveaux y furent introduits.

Parmi les citoyens qui se distinguèrent dans cette journée mémorable, il en est un dont le nom mériterait d'être transmis à la postérité. C'est Jehan Boyleaue, de la corporation des brasseurs. Il y a des lettres du régent qui témoignent de sa belle conduite et surtout du succès de ses efforts pour entraîner le peuple à faire bravement son devoir. D'où vient donc que nos historiens n'ont point signalé ce nom à notre reconnaissance?

A partir de ce moment, la moyenne bourgeoisie, fière du service qu'elle avait rendu, prétendit aux honneurs de l'échevinage, et les chefs des bannières se montrèrent plus empressés à briguer les emplois municipaux. Ainsi, un événement heureux, en apparence, devait conduire la cité à la perte de ses priviléges.

Chapitre II. — *Etat de la ville d'Amiens pendant la minorité de Charles VI.*

La plus turbulente des corporations était celle des tanneurs. Ses chefs étaient les instigateurs de tous les complots, les meneurs de toutes les cabales et les acteurs de toutes les séditions. Les choses en vinrent au point que leurs intrigues réussirent à faire nommer l'un des leurs, grand compteur de la ville. Cet homme était au-dessous de ses fonctions, car il savait à peine lire et

écrire. Aussi le roi cassa l'élection. De là des troubles qui furent cause que, l'année suivante, les mairies de bannières furent supprimées, et le système électif des officiers de la commune bouleversé de fond en comble.

Cependant il faut remarquer que cette mesure violente ne fut point un acte isolé. Elle atteignit du même coup toutes les grandes villes où les corporations s'étaient montrées hostiles au pouvoir royal. Charles VI, vainqueur, à Rosebecques, des Flamands révoltés contre leur seigneur, voulut profiter de son succès pour punir ses sujets de la résistance qu'ils avaient opposée à son autorité. Il le fit en leur ôtant leurs priviléges et en les frappant de nouvelles contributions. Dans la distribution de de ses rigueurs il n'oublia pas sa bonne ville de Paris où il fit son entrée par la brèche, pour annoncer qu'il allait la traiter en ville prise d'assaut.

Amiens ne fut pas non plus épargné. Les commissaires généraux des finances, investis de pleins pouvoirs, ne se bornèrent pas à y éteindre l'esprit séditieux des corporations, ils y levèrent de nouvelles tailles plus exorbitantes que celles qui avaient été le prétexte de la révolte des maillotins et de leurs adhérens.

A Amiens, les rébellions avaient une cause plausible, car nulle part peut-être on ne prit, pour la levée des impôts, des mesures plus acerbes et plus propres à exaspérer les habitants. Les commissaires taxaient arbitrairement la commune, décrétaient des emprunts forcés sur les plus riches bourgeois, emprisonnaient les officiers du corps-de-ville dans le lieu même de leurs séances et les y retenaient jusqu'à ce qu'il eussent voté le contingent

qu'on exigeait d'eux. Cependant la ville, ses registres en font foi, avait ses finances tellement obérées qu'elle n'acquittait plus les arrérages de sa dette publique, pas même les rentes viagères dont la garantie affectait les biens personnels de chacun des membres de la commune. Celle-ci, pour l'allègement de ses propres charges, était obligée de solliciter des octrois nouveaux qui creusaient de plus en plus l'abîme des misères du peuple. Aussi la cité se dépeuplait de ses principaux habitants qui émigraient dans les autres villes afin de soustraire les débris de leur fortune aux investigations d'une fiscalité impitoyable.

Tout était alors matière imposable, les cens, les rentes foncières, les loyers des maisons, les marchandises, le vin, le sel, etc. On imposait les citoyens au 20.e de leur revenu, les taverniers au quart du produit de la vente du vin en détail. En 1386, sous prétexte d'une descente en Angleterre qui ne devait jamais s'effectuer, on leva deux aides successivement, savoir : l'aide pour le passage de la mer, et la demi-aide pour le même objet, qui rappèle notre impôt de 45 centimes. C'est qu'en effet, toutes les révolutions se ressemblent : à des impôts déjà trop pesants, elles font succéder des impôts plus onéreux encore. Il est donc vrai qu'il en est des plaies sociales comme des blessures du corps humain, et que le médecin qui veut les guérir doit les traiter par l'épuisement et le repos forcé du malade.

Loin de moi, Messieurs, la pensée de faire l'application du temps passé au temps présent. J'ai trouvé dans nos archives des documents qui se rattachent à des circonstances analogues à celles que nous traversons. Je me suis laissé

entraîner au désir de les mettre en évidence. Je n'y joindrai pas de commentaire, parce que les faits parlent assez haut, assez clair pour que je me croie dispensé d'en donner l'explication. Personne ne se méprendra sur l'enseignement qui ressortira de ces simples pages. Elles prouveront une fois de plus que le peuple amiénois a toujours combattu sous le drapeau de l'ordre et du devoir, et que le bon esprit des masses, fidèle à ses antiques traditions, ne s'est jamais laissé égarer par les mauvais exemples, de quelque part qu'ils lui vinssent.

MEMBRES ADMIS.

M. l'abbé De Ladoue, vicaire-général du diocèse d'Amiens, membre titulaire résidant.

M. Bouchard, voyer de la ville de Beauvais. — Titulaires non résidants.

M. Piette (Amédée), président du tribunal de commerce de Vervins. — Titulaires non résidants.

M. Halliwel, de la Soc. des Antiq. de Londres, et membre correspondant.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ
pendant le 1.er trimestre de 1850.



1.° L'Institut, n. 168, 169, 170, 171. — 2.° Bulletin de la Société de l'Histoire de France, n. 11, 12 (1849), 1 (1850). — 3.° Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3.e-4.e trimestre, 1849. — 4.° Revue de la Numismatique belge, tom. v, liv. 3.—5.° Séances et travaux de l'Académie de Reims, n. 5, 6, 7. —6.° L'Investigateur, journal de l'Institut historique, n. 176, 177, 178, 179, 180, 181. — 7.° Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique, tom. VII, 1.re liv. — 8.° Notice sur un cimetière romain découvert en Normandie en 1849, par M. l'abbé Cochet, in-8.° — 9.° Rapport sur une découverte d'objets gaulois ou gallo-romains dans les jardins du faubourg de Lyzel, près de Saint-Omer, par M. L. Deschamps, in-8°. — 10.° Mémoires de la Société d'Archéologie et de Numismatique de Saint-Pétersbourg, tom. I et II, et liv. 7 et 8 de 1849, in-8.°, pl. —11.°

Catalogue général de manuscrits des bibliothèques publiques des départements, publié sous les auspices du ministre de l'instruction publique, tom. I, in-4°. — 12.° Orderici Vitalis historiæ ecclesiasticæ libri tredecim. (Publication de la Société de l'Histoire de France), tom. 3. — 13.° Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV, par E. J. F. Barbier, publié pour la Société de l'Histoire de France par A de la Villegille, tom. II. — 14.° Séances publiques de la Société d'amateurs des sciences et arts de la ville de Lille, 4.e et 5. cahier, 1811-19. — 15.° Recueil des travaux de la Société d'amateurs des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, 2 vol. in-8.°, 1819-24. — 16.° Recueil des travaux de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, 1825-26-27, 2 vol. in-8°. — 17.° Mémoires de la Société royale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, 1827 à 39-42-43-47-48, 17 vol in-8°. — 18.° Mémoires de l'Académie nationale de Metz, 1848-49, in-8°. — 19.° The numismatic chronicle, n. 47. — 20.° The journal of the British archaeological association, n. 20. — 21.° Antiquités celto-germaniques et gallo-romaines, trouvées sur le territoire de Renaix et dans les communes environnantes (Flandre orientale et Hainaut), par E. Joly. in-8.°, — 22.° Annales des sciences physiques et naturelles d'agriculture et d'industrie, publiées par la Société royale d'agriculture de Lyon, tom. X et XI, 2 vol. — 23.° The archaeological journal, published under the direction of the central committee of the British archaeological association for encouragement and persecution of the researches into the arts and monuments of the early and middle ages, vol. 1-2 et n. 13, 14, 15, 16, 17, 18, 21, 22, 23. — 24.° Proceedings at the annual meeting of the Archaeological Institute of Great Britain and Ireland at Winchester, september 1845, in-8°. — 25.° Memoirs illustrative of the history and antiquities of the conty and city of York communicated to the annual meeting of the Archaeological Institute of Great Britain and Ireland held at Yorck, 1846, 2 vol. — 26.° Bulletins des travaux de la Société libre d'émulation de Rouen, pour l'année 1847-48-49, 2 vol. — 27.° Journal du Lycée des arts, sciences, belles-lettres et industrie de Paris, tom. I, n. 1. — 28.° Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, tom. XIX, n. 1, 3.

OBJETS OFFERTS AU MUSÉE

pendant le 1.er trimestre de 1850.

Par la succession Sujol, un ornement en cuivre émaillé, paraissant provenir d'un ceinturon mérovingien. Trouvé à Albert.

Amiens. — Imp. de Duval et Herment, place Périgord, 1.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

COMITÉ CENTRAL.

Séance du 10 *avril* 1850.

M. Dufour donne lecture de l'introduction de son Essai bibliographique sur la Picardie, travail dans lequel il s'est proposé de refondre la partie de la bibliothèque historique du P. Lelong concernant cette province, et de la compléter en y ajoutant les travaux qui ont paru depuis la publication de cet ouvrage jusqu'à nos jours. L'auteur entre dans diverses considérations sur l'utilité de l'œuvre qu'il a entreprise, et fait connaître de plus la circonscription territoriale dans laquelle il a entendu renfermer la Picardie qui, à aucune époque de notre histoire, n'a jamais été parfaitement limitée. — M. Dufour dépose ensuite sur le bureau les deux premiers chapitres de son travail qui sont consacrés l'un à la Picardie en général, l'autre au département de la Somme en général.

— M. le docteur Rigollot lit un fragment d'un mémoire sur les monnaies des comtes de St.-Pol. Le fragment choisi par l'auteur est celui dans lequel il cherche à établir que le comté de St.-Pol faisait autrefois partie de la Picardie.

— M. Dufour présente, à la suite de cette lecture, quelques observations tendant à prouver que le comté de St.-Pol, qui a appartenu à l'Artois, aurait toujours été en dehors de la Picardie.

— M. de Roquemont donne lecture d'un mémoire sur l'aveu en matière civile, dans la législation romaine, allemande et française.

Séance du 8 *mai* 1850. — De nombreuses réclamations ayant été faites, par les membres étrangers, de bulletins qui leur manquaient, la Société décide que désormais il ne sera fait droit aux réclamations de numéros manquants que pour celui du trimestre précédent le dernier bulletin reçu.

— La Société pensant qu'il conviendrait de distribuer dans la séance publique de cette année les médailles de Du Cange qu'elle a promises, décide qu'elle fixera ultérieurement l'époque de cette séance, et aussitôt que l'artiste aura indiqué d'une manière certaine le jour de l'achèvement de son travail.

—Une commission composée de MM. Bouthors, Dufour et Garnier est chargée de dresser le programme des questions qui pourront être traitées dans la séance générale.

— M. Guerard lit un mémoire sur les cérémonies funèbres comparées chez les anciens et dans le christianisme.

Cette lecture sera continuée dans les séances suivantes.

Séance du 15 *mai* 1850. — M. de Grattier entretient la Société des découvertes faites à Béthisy-St.-Pierre, près Verberie, par M. Seroux, de statues, bas-reliefs et autres objets romains du plus haut intérêt.

— M. Dufour, au nom de la commission, donne lecture

du programme des questions à traiter dans la séance générale. Ce programme est arrêté ainsi qu'il suit :

« 1.° Quelles sont les découvertes gallo-romaines les » plus récentes faites en Picardie et qui intéressent davantage l'archéologie ?

» 2.° Faire connaître les monnaies les plus anciennes » qui aient été frappées par les évêques et les commu- » nautés religieuses de Picardie.

» 3.° Quelles sont les églises de Picardie où il existait » des labyrinthes? Quelles sont celles qui les ont conser- » vés? Quelle origine la tradition locale leur attribue-t- » elle?

» 4.° Tracer l'historique des états-généraux tenus à » Compiègne le 4 mai 1358; citer les noms des princi- » paux personnages de Picardie qui y ont figuré comme » députés des villes, de la noblesse ou du clergé.

» 5.° Quels sont les évènements historiques les plus » importants qui se sont accomplis dans le Beauvoisis » et qui mériteraient d'être rappelés par une inscription » commémorative? — Signaler ceux de ces évènements » qui se rattachent plus particulièrement à l'histoire gé- » nérale de la France. »

Séance du 12 *juin* 1850. — Le secrétaire perpétuel dépose sur le bureau un manuscrit envoyé au concours de 1850, ayant pour titre : *La bête Canteraine, légende picarde*, et pour épigraphe: *Il n'est pas si petite légende qui, lorsqu'on cherche bien, ne puisse se rattacher à de nombreux souvenirs.*

La Société renvoie l'examen de ce mémoire à une com-

mission composée de MM. Bouthors, Breuil, Garnier, Guerard et Rigollot.

— M. Guerard continue la lecture de son travail sur les cérémonies des funérailles chez les anciens et dans le christianisme.

Séance extraordinaire du 28 *juin* 1850. — M. Guerard reprend la lecture de son mémoire sur les cérémonies funèbres comparées.

Séance ordinaire du 10 *juillet* 1850. — La Société informée par un des membres de la Commission Du Cange que les coins de la médaille sont prêts à être remis à la Monnaie, arrête que la séance générale annuelle aura lieu le 18 août, et qu'il en sera donné connaissance immédiatement aux étrangers par M. le Secrétaire-Perpétuel.

— M. Guerard continue la lecture de son mémoire sur les cérémonies funèbres.

Séance du 24 *juillet* 1850. — M. Guerard termine la lecture de son mémoire sur les cérémonies funèbres, par quelques considérations sur l'état actuel des droits perçus par le clergé sur les funérailles, et sur les modifications qu'il conviendrait d'y apporter.

Séance du 14 *août* 1850. — Le Secrétaire-Perpétuel donne lecture d'un travail sur les proverbes historiques de Picardie, par M. l'abbé Corblet. L'auteur est autorisé à en donner lecture en séance publique.

— M. Bouthors lit un rapport sur les fêtes qui ont accompagné l'inauguration de la statue de Du Cange. Le rapport est approuvé, et lecture en sera donnée en séance publique.

— Le Secrétaire-Perpétuel termine cette série de lec-

tures par celle de son rapport sur les travaux de l'année.

— La Commission du concours est entendue dans son rapport. Elle pense que la Société doit se montrer d'autant plus sévère qu'elle avait abandonné le sujet au libre choix des concurrents, et que, vu le peu d'importance du sujet qui cependant présente plus d'une recherche intéressante, il n'y a point lieu de décerner la médaille. La Société adopte les conclusions de ce rapport. En conséquence, le bulletin renfermant le nom de l'auteur est brûlé par M. le Secrétaire-Perpétuel qui fait constater auparavant que ce bulletin était intact.

Séance générale du 18 *août* 1850. — La séance est ouverte à dix heures du matin, sous la présidence de M. Bisson de la Roque, président de la Société.

Sont présents :

MM. Dufour, l'abbé Jourdain, Leprince, Guerard, Rigollot, Lemerchier, Dorbis, Bouthors, Tillette-d'Acheux, Breuil et Garnier, membres titulaires résidants.

MM. Ledicte-Duflos, directeur du comité de Clermont, Woillez (Eug.), Feret et Bellanger, membres du même comité.

MM. Danjou et Dumoulin, du comité de Beauvais; — Hardouin, Damiens, Cotelle et l'abbé Corblet, de Paris; — De Baecker, de Bergues; — Deschamps, de Saint-Omer; — De Linas, d'Arras.

Le Secrétaire-perpétuel donne lecture de la correspondance.

1.° M. le Président de la Société académique de l'Oise invite la Société à la séance solennelle qu'elle tiendra à

Beauvais, le 26 août, à 7 heures du soir, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, et à l'inauguration de son Musée qui aura lieu le 27 à 10 heures du matin.

2.° M. le Recteur de l'Académie d'Amiens informe la Société qu'il ne pourra assister à la séance publique. Il aurait tenu, dit-il, aujourd'hui plus que jamais, à témoigner publiquement à la Société tout l'intérêt qu'il porte à ses travaux si éminemment utiles.

— M. le Président remercie les Membres étrangers qui ont bien voulu répondre à l'appel de la Société et témoigner de leur sympathie pour ses travaux en venant y prendre part; il félicite la ville de Beauvais de pouvoir, plus heureuse que la ville d'Amiens, réunir dans un local convenable les collections qu'elle a formées; il ne doute pas que l'exemple des premiers donateurs ne trouve des imitateurs nombreux, et que les objets mieux appréciés ne soient aussi recueillis avec plus de soin, et ne provoquent dans la jeunesse des écoles le goût des études historiques et archéologiques qui se développe tous les jours de plus en plus.

— M. Ledicte-Duflos, directeur du Comité de Clermont, exprime, au nom du Comité, le regret que lui a fait éprouver le départ de 3 de ses membres les plus actifs M. Woillez (Emmanuel) qui préparait quelques travaux, M. Bazin et M. Bulard qui s'était occupé de recherches sur l'église de Cambronne, à laquelle il laisse un registre dans lequel il a consigné l'histoire et la description de cette paroisse. Les autres membres n'ont pas été sans travailler.—M. Bellanger a dressé les plan, coupe et élévation de l'église d'Agnetz dont la construction remonte aux

13.e siècle, excepté le chœur qui appartient au XVIe.—M. Eugène Woillez a continué son ouvrage sur l'archéologie des monuments de Beauvaisis dont il vient d'achever l'impression. — M. Féret continue le dépouillement des archives de la ville et ses recherches biographiques sur les hommes qui ont illustré Clermont. — Quant à lui, il s'est occupé de la description des objets trouvés dans le camp de Catenoy, objets qu'il a offerts au Musée de Beauvais.

M. le Président remercie M. Ledicte-Duflos de son rapport et de l'habile direction qu'il donne aux travaux du Comité de Clermont.

— M. Danjou regrette que M. le docteur Daniel n'ait pu se rendre à la réunion. Mieux que lui il eut fait connaître les travaux du Comité de Beauvais auquel il prend la part la plus active. Il rappelle les recherches de M. Daniel sur l'ancienne enceinte de Beauvais, celles de M. Dupont-Withe sur ses hommes de guerre, une notice sur l'iconographie religieuse et le soin que le Comité a apporté dans l'inauguration et le classement de son Musée.

M. le Président félicite le Comité du succès qui a couronné son zèle. La création d'un Musée ne peut qu'activer le développement qu'est appelé à prendre le Comité et la Société sera heureuse d'y participer autant qu'il sera en elle.

— M. de Linas entretient la Société d'un MS. faisant partie de la bibliothèque si remarquable de M. Van der Cruisse de Lille. Cette bibliothéque, dit-il, renferme un magnifique missel sur velin, in-folio, imprimé à Rouen

en 1506 chez Martin-Morin. Ce missel fait exprès pour l'usage de François de Halvin (*sic*), 64.e évêque d'Amiens, est augmenté de 54 feuillets manuscrits contenant les préfaces notées pour toute l'année et le canon de la messe. On y voit outre plusieurs lettres ornées, aux armes de la maison d'Halewyn, deux grandes grisailles dont l'une représente Ste.-Barbe et l'autre l'évêque de Halewyn à genoux devant un prie-Dieu, les yeux fixés sur St.-François son patron. On lit au bas de la page, en minuscule du XVII.e siècle : *François de Halvin, 64.e évêque d'Amiens depuis saint Firmin, ce missel a été fait pour lui.* Ses armes sont d'argent, à trois lionceaux de sable armés et couronnés d'or et lampassés de gueules deux et un, à l'écu en abime, d'azur à la fasce d'or accompagnée de six billettes de même, trois en chef, trois en pointes.

M. le Président remercie M. de Linas de cette communication.

M. Garnier ajoute que la connaissance seule de ce nouvel exemplaire sur velin du missel de 1506 n'eût point été sans intérêt, car celui de la bibliothèque d'Amiens était le seul connu. Le travail de M. Frère sur l'imprimerie à Rouen, et le catalogue des ouvrages sur velin de Van Praët n'en font point mention.

—M. Bellanger fait hommage des plan, coupe et élévation de l'église d'Agnetz, arrondissement de Clermont, et d'un exposé descriptif de l'état de cette église dont la nef remonte au XIIIe siècle, tandis que le chœur date seulement du XVIe. Cette belle et grande église tomberait bientôt en ruines si les réparations nécessaires n'étaient prochainement exé-

cutées. L'importance des travaux et les faibles ressources de la commune lui donnent l'assurance, dit M. Bellanger, que le classement au nombre des monuments historiques peut seul en assurer la conservation.

M. le Président remercie M. Bellanger de ses dessins dont tous les membres de la Société ont loué le fini et la précision, et propose à la Société d'émettre le vœu que le Conseil général de l'Oise veuille bien en solliciter le classement au nombre des monuments historiques.

Cette proposition est mise aux voix et adoptée. En conséquence M. le Président charge MM. Bouthors, Ledicte-Duflos et Hardouin de rédiger cette demande qui est vivement appuyée par les membres du Comité de Beauvais.

—M. Cotelle présente l'analyse d'un mémoire sur cette question : A quelle époque la corvée des chemins fut-elle supprimée dans l'ancienne Picardie au profit du peuple des campagnes? — Cette mesure d'ordre et de justice a-t-elle été le fruit de la sollicitude personnelle de ses Intendants, comme cela eut lieu pour la généralité de Caen, en 1758, et pour le Limousin, en 1764? ou bien la Picardie n'en a-t-elle ressenti les effets qu'en vertu des célèbres édits du roi Louis XVI, de 1776 et 1787, concernant l'abolition des corvées? — Cette taxation arbitraire a-t-elle au moins procuré des résultats avantageux à la province et qui puissent faire absoudre l'ancienne administration?

M. le Président remercie M. Cotelle. L'analyse du travail, dit-il, a donné la mesure de l'intérêt du mémoire qui se rattache à une grande question de législation qui reste encore à résoudre. L'assiette de l'impôt, en ce qui

concerne les chemins, donne aux recherches de M. Cotelle un intérêt d'actualité qui en augmente encore le prix.

— M. Féret lit une note ayant pour but de fixer le lieu de la naissance de Fernel. Il fait voir que Plantius, St.-Romuald, Moréri et Bayle l'ont, avec raison, fait naître à Clermont, et s'appuye d'un manuscrit de l'hospice civil de cette ville de 1532. C'est à l'hôtellerie du Cigne, située au faubourg d'Amiens, que naquit le célèbre médecin de Henri II.

Nous aimons, dit M. le Président, en remerciant M. Féret de cette communication, à voir les localités se montrer jalouses des célébrités auxquelles elles ont donné naissance. Les hommages aux illustrations des temps passés témoignent des sentiments nobles et généreux de ceux qui les rendent.

— M. Hardouin lit une notice sur Grotius, célèbre publiciste né à Delf en 1563, dont le livre sur le droit de la nature et des gens a rendu le nom immortel. Les détails biographiques et les aperçus nouveaux dans lesquels l'auteur est entré excitent au plus haut degré l'attention de la Société.

M. le Président félicite M. Hardouin de ce remarquable travail et de l'heureux emploi qu'il a su faire de ses loisirs pour nous faire connaître un homme non moins célèbre comme historien que comme juriste.

— M. le Président invite les membres de l'assemblée qui auraient à proposer des questions de prix pour 1852, à demander la parole.

— M. le Secrétaire perpétuel présente la question suivante, au nom de M. Arthur Dinaux, lequel a exprimé son

regret de n'avoir pu, comme il l'avait espéré, assister à la séance:

Recherches sur la littérature poëtique de la Picardie dans les XII.e, XIII.e *et* XIV.e *siècles.*

Il serait beau, écrit M. Arthur Dinaux, à une compagnie qui a déjà éclairé tant de parties importantes concernant les mœurs, les coutumes et les usages du moyen-âge, de provoquer et de diriger des recherches sur une littérature si riche en toutes choses. Faire sortir de la poussière des vieux codex les antiquités littéraires de la province, en même temps qu'on explore et qu'on explique ses antiquités archéologiques, c'est faire marcher de front deux suites d'explorations qui s'éclaireront les unes par les autres; car les trouvères du pays, toujours naïfs, toujours peintres vrais de ce qu'il voyaient, de ce qu'ils sentaient, sont les meilleurs et les plus surs cicérones de ceux qui veulent parcourir et sonder les profondeurs du moyen-âge. Ces fidèles et souvent indiscrets narrateurs des siècles passés dévoilent sans la moindre réserve les mystères de la vie intime, et leurs écrits sont à la fois des monuments du vieux langage et des documents irrécusables sur l'histoire privée de nos ancêtres.

Il y aurait là bien des noms à faire revivre, et les modernes habitants de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise ne se doutent peut-être pas du nombre des rimeurs de l'ancienne Picardie poëtique; déjà l'abbé de la Rue a exhumé les trouvères normands; M. Paris s'occupe de ceux de la Champagne et de l'Ile de France; cet ensemble, si j'ose y joindre mes propres recherches sur les trouvères du Cambresis, de Flandre et du Hainaut, formerait une

histoire presque complète des poètes de la langue d'Oil.

— M. Dufour propose pour sujet de prix :

Dresser le catalogue général, analytique et raisonné des manuscrits conservés à la bibliothèque nationale qui intéressent l'histoire de la Picardie.

Il existe, dit-il, des fonds qui ont été signalés déjà, le fonds Dom Grenier et le fonds Du Cange; mais une multitude de travaux relatifs à la province de Picardie sont tout à faits inconnus, et le catalogue qu'il propose d'en dresser, en en faisant connaître l'existence, fournirait à ceux qui s'occupent de notre histoire de nouveaux matériaux et des plus importants. Il n'est pas probable que la bibliothèque nationale publie bientôt le catalogue de ses manuscrits. Ce serait donc rendre à l'histoire de la province un immense service que de découvrir ces sources qui sont destinées à rester enfouies si longtemps encore.

—Aucune autre question n'étant présentée, M. le Président déclare la discussion ouverte.

— M. Cotelle, sans contester ce que la science historique gagnerait à la publication de l'inventaire demandé, ne pense pas qu'un pareil travail puisse être mis au concours. La bibliographie est peu répandue, et la réponse à la question n'est possible que pour un petit nombre de personnes assez heureusement placées pour avoir accès aux manuscrits de la bibliothèque nationale. Il ajoute qu'une personne entreprenant ce travail, aucune autre n'essayera de lutter contr'elle, puisque ces travaux, tout d'analyse et de patience, n'offriraient aucun caractère d'originalité, rien de propre qui les fit distinguer.

— M. Breuil partage cette opinion. Il croit qu'il faudra

un très long temps pour dresser cet inventaire, que le temps donné ne suffira point, et que d'ailleurs l'intérêt tout spécial et la nature du mémoire n'appellent point les concurrents. Le but proposé ne peut donc être atteint que par une exception.

—M. Garnier rappelle qu'il avait proposé pour question de prix dans la dernière assemblée génerale : *Etudes et recherches sur les poètes picards jusqu'au* XVIe *siècle ;* que ce sujet n'avait été écarté que parce qu'une question littéraire proposée précédemment venait d'être couronnée. Il appuye donc la question proposée par M. Dinaux, elle peut fournir matière à des recherches biographiques, littéraires et philologiques d'un haut intérêt, et démontrer que l'imagination des habitants du Nord ne fut pas toujours aussi froide qu'on se plait à le redire, et que le nom de nos trouvères peut lutter avec quelque gloire contre la réputation plus répandue des troubadours. Ce serait d'ailleurs le complément des recherches que la Société a commencées, il y a un an, sur la langue picarde.

—M. Ledicte-Duflos appuye cette proposition. Il croit ce sujet plus propre à un concours, l'imagination y a une plus grande part et il a l'avantage immense de pouvoir être traité en dehors de la bibliothèque nationale où l'autre question exige un séjour assidu.

—M. Dufour insiste sur l'importance qu'il y a pour notre histoire locale à connaître les ressources si nombreuses et si variées que peut lui offrir la bibliothèque nationale. Il pense aussi que l'on se méprend sur l'étendue du travail qu'il propose. Le titre, la nature, la désignation du document, une analyse sommaire suffit pour en faire con-

naître la valeur. Les notices si curieuses de M. P. Paris sur les MS. français sont un modèle en ce genre que les concurrents pourraient suivre. Enfin ce travail peut être envisagé sous des rapports si différents, qu'une distinction entre le mérite de plusieurs inventaires des mêmes manuscrits serait très-facile à établir.

M. Dufour ne conteste point d'ailleurs l'intérêt de la question présentée par MM. Dinaux et Garnier; mais les œuvres de nos trouvères picards ne seront elles pas plus facilement étudiées, lorsque l'inventaire bibliographique qu'il sollicite révélera à la bibliothèque nationale une foule de matériaux qui échapperaient sans doute aux investigations des concurrents. Un catalogue peut paraître un travail aride; mais aucun ouvrage ne serait d'un usage plus fréquent et plus général pour tous ceux qui se livrent à des recherches historiques sur la Picardie.

— M. Hardouin soutient la proposition de M. Dufour, mais il propose de substituer le mot : *Histoire des manuscrits* à celui de *catalogue général, analytique et raisonné.* La question ainsi formulée laisserait aux concurrents plus de latitude. Le catalogue est une œuvre de patience que l'on ne saurait guère mettre au concours. Une histoire au contraire permet d'envisager les manuscrits sous des points de vue différents et fournit des appréciations de nature à être discutées et pesées, plutôt qu'un inventaire qui n'examine que le document en soi et n'en fait connaître que l'état matériel.

—M. Bouthors, sans se prononcer en faveur de la question, croit que le mot : *histoire des manuscrits* donnerait à la proposition de M. Dufour un tout autre aspect; que les

concurrents envisageant les manuscrits au point de vue de leurs possesseurs successifs et des vicissitudes qu'ils ont éprouvées, s'égareraient loin du but, l'intention étant d'obtenir simplement un inventaire des sources de notre histoire.

— M. Garnier demande, si la question de M. Dufour est admise, qu'elle soit restreinte ; que le mot *général* soit supprimé, et qu'il y soit ajouté que *les manuscrits de Du Cange et de Dom Grenier ne seront point compris dans ce travail.*

M. Dufour déclare adhérer à cette proposition.

Après une discussion à laquelle plusieurs autres membres prennent part pour appuyer l'une ou l'autre des deux propositions, M. le Président déclare la discussion fermée et le scrutin ouvert pour le choix de l'une des deux questions.

Les voix se partagent ainsi : Onze voix pour les trouvères et quinze pour le catalogue.

En conséquence la question de prix pour 1852 sera la suivante :

Présenter le catalogue analytique et raisonné des manuscrits conservés à la bibliothèque nationale qui intéressent l'histoire de la Picardie. (Les manuscrits de Du Cange et de Dom Grenier ne seront point compris dans ce travail.)

La séance est levée à une heure moins un quart.

Séance publique du 18 *août* 1850. — A deux heures de relevée, la Société s'est réunie en séance publique dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Bisson de La Roque, son Président.

Un auditoire nombreux, au milieu duquel on remarquait un grand nombre de dames, de magistrats et de fonctionnaires, remplissait la salle.

L'appariteur ayant annoncé la Société, M. le Président fait placer à sa droite M. le Préfet de la Somme, et M. Danjou, directeur du Comité de Beauvais; à sa droite M. le Maire d'Amiens, et M. Ledicte-Duflos, directeur du Comité de Clermont. M. le Secrétaire perpétuel, M. Bouthors, M. Breuil et M. l'abbé Corblet prennent place au bureau autour duquel sont rangés les membres de la Société.

M. le Président ouvre la séance par un discours dans lequel il indique le but éminemment patriotique des travaux de la Société.

— M. le Secrétaire perpétuel lit un rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1849-1850.

— M. l'abbé Corblet lit un travail ayant pour titre : *Dictons historiques relatifs à la Picardie.*

— M. Breuil, après avoir rappelé l'histoire abrégée des travaux de Galland, le traducteur des *Mille et une nuits*, et annoncé que la Société s'est empressée de souscrire au monument que la commune de Rollot doit élever au conteur, à l'orientaliste, à l'antiquaire et au numismate célèbre qu'elle a vu naître, donne lecture d'une pièce de vers qu'il a composés pour la cérémonie prochaine de l'inauguration.

— M. le Secrétaire perpétuel annonce que la Société décernera, dans sa séance annuelle et publique de 1851, une médaille d'or de la valeur de 300 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

Signaler et décrire les constructions civiles renfermées

dans la circonscription d'un ou de plusieurs arrondissements de l'ancienne Picardie, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVII.e *siècle.*

Dans sa séance annuelle et publique de 1852, elle décernera une médaille d'or de la même valeur, et propose pour question de prix :

Présenter le catalogue analytique et raisonné des manuscrits conservés à la bibliothèque nationale qui intéressent l'histoire de la Picardie. (Les manuscrits de Du Cange et de Dom Grenier ne seront point compris dans ce travail).

Les mémoires doivent être adressés, pour le concours de 1851, avant le 1.er juin 1851, et pour le concours de 1852, avant le 1.er juin 1852, à M. J. Garnier, *secrétaire-perpétuel, conservateur de la Bibliothèque publique d'Amiens.*

Les mémoires ne seront point signés et porteront une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom de l'auteur : ils devront être inédits et n'avoir point été présentés à d'autres sociétés.

Tout mémoire présenté au concours deviendra la propriété de la Société; l'auteur ne pourra le retirer : il aura la faculté d'en prendre copie.

— M. Bouthors lit un rapport sur les fêtes qui ont accompagné, le 19 août 1849, l'inauguration de la statue de Du Cange. (Voir plus loin page 81.)

L'assemblée a surtout vivement applaudi le passage de ce rapport où il est dit « que le trépas de Caudron n'a point éteint la dette de reconnaissance que la Société a contractée envers lui, et que Caudron fils la remerciera de

ne pas le frustrer du seul bien qui lui reste de la succession paternelle. » Et cet autre : « Si quelqu'un a des droits incontestables à la médaille de Du Cange, c'est assurément celui de nos collègues qui, pendant cinq ans, comme secrétaire de la commission du monument, ne s'est épargné ni peines, ni soins, ni voyages, ni démarches de toute nature et de tous les instants pour mener à fin une entreprise retardée par tant d'incidents et de difficultés. Grâce à lui tous les obstacles ont été surmontés, toutes les résistances vaincues. Pour prix de cette persévérance couronnée par un si heureux résultat, vous lui avez voté une médaille de vermeil dont l'inscription bien mieux que mes paroles dira ses titres à cette honorable distinction ; elle porte pour légende : *La Société des Antiquaires de Picardie à M. Charles Dufour, témoignage de reconnaissance.* »

M. le Président remet la médaille à M. Dufour et lui donne l'accolade au milieu des applaudissements de l'assemblée.

Ces applaudissements se renouvellent non moins vivement quand le président appelle le jeune Caudron pour lui remettre la médaille sur laquelle est reproduite l'œuvre de son père.

— M. Dufour, secrétaire de la commission Du Cange, proclame ensuite les noms de ceux qui, dans les fêtes, ont mérité des médailles.

La musique de la garde nationale à laquelle une de ces médailles est décernée, avait bien voulu contribuer à l'éclat de la séance par divers morceaux d'harmonie de la plus heureuse exécution.

Séance générale du 19 *août* 1850. — Présidence de

M. Bisson de Laroque, président. — La séance est ouverte à dix heures.

Sont présents MM. Dorbis; Rigollot; Leprince; Guérard; Bouthors; Tillette d'Acheux; Lemerchier; Garnier et Dufour, titulaires résidants.

MM. Ledicte-Duflos; Corblet; Darsy; Cotelle; Damiens; Deschamps; de Baecker et de Linas, membres titulaires non résidants.

— Le Secrétaire perpétuel fait hommage à la Société, de la part de M. Féret, de Clermont, de deux pièces manuscrites ayant pour titre l'une :

1.° « Observations sur le nouveau mémoire des fabri-
» cants d'Amiens, 4 pages in-folio, sans date. »

2.° L'autre : — « Recherches historiques sur la ville
» de Clermont (Oise). Une fête au commencement du
» XVII.e siècle pendant le séjour de Henri II, prince de
» Condé, seigneur comte de Clermont (5 juillet 1615).

De la part de M. Deschamps, de S.t-Omer :

1.° « Accord entre les abbés et couvent de S.t-Sauve
» à Montreuil et Philippe de Créquy, seigneur de Verton,
» au sujet du droit de tonlieu et autres sur les terres
» dépendant du couvent audit lieu de Verton (1.er juin
« 1353). »

2.° « Convention entre les Maires et Échevins de Mon-
» treuil-sur-mer et le couvent des Chartreux de Notre-
» Dame-des-Près la Neuville, au sujet d'une maison
» avec jardin qui leur a été donnée dans l'intérieur de la
» ville après les dommages causés à eux par la guerre
» (15 décembre 1371). » (Les originaux de ces chartes

appartiennent à la bibliothèque de la Société des Antiquaires de la Morinie).

— M. Bouthors, au nom de la commission nommée dans la séance générale de la veille, lit le projet de délibération suivant relatif à l'église d'Agnetz (arrondissement de Clermont, Oise).

« M. Bellanger, membre titulaire non résidant, fait hommage à la Société des plans, coupe et élévation de l'église d'Agnetz qu'il a dressés dans la vue d'appuyer la demande de secours que la commune a faite au gouvernement pour obtenir que cette église fût réparée aux frais de l'État et classée parmi les monuments historiques.

» Il expose à l'assemblée que le conseil de l'arrondissement de Clermont a accueilli cette demande par un vote favorable, et il exprime le désir qu'un vœu émis par la société en séance générale, le recommande à la sanction du conseil général de l'Oise.

» Après avoir entendu les observations des membres des Comités de Clermont et de Beauvais présents à la séance ;

» Vu les plans et l'exposé descriptif de l'église d'Agnetz produits par M. Bellanger, architecte de l'arrondissement de Clermont ;

» Considérant que cette église, par son ancienneté, le caractère bien marqué de son architecture et l'état de dégradation dans lequel elle se trouve, est digne de toute la sollicitude du gouvernement ;

» Qu'en effet les fenêtres de la nef ou du clocher, par leur disposition et leurs formes, ainsi que les corniches, par leurs festons en feuilles recourbées, tendent à établir que cette partie de l'édifice doit être rangée parmi les constructions

du XIII.e siècle, tandis que le chœur, par les pendentifs dont les voûtes sont ornées, par les hautes et étroites fenêtres géminées qui éclairent le sanctuaire, par ses contreforts massifs et par la balustrade à claire-voie qui couronne le chevet, accuse le XVI.e siècle ; qu'une partie des vitraux conservés accuse la date de 1540;

» Considérant que l'Église d'Agnetz est en grande vénération dans le pays; qu'elle est le but d'un pèlerinage très-suivi, mais que la commune est trop pauvre pour pourvoir aux urgentes réparations que son état nécessite;

» La Société émet le vœu que l'église d'Agnetz soit classée parmi les monuments historiques ;

» Charge le Comité de Clermont de transmettre l'expression de ce vœu au Conseil général de l'Oise ;

» Vote des remerciements à M. Bellanger, et ordonne le dépôt dans ses archives des plans dont il est fait hommage. »

La Société adopte à l'unanimité le projet de délibération dont il vient d'être donné lecture.

— M. Damiens a la parole.

Il présente l'analyse des travaux auxquels il s'est livré pour l'ouvrage qu'il prépare sous le titre de Recherches sur les historiographes de la Picardie, indique le plan qu'il a suivi et les divisions qu'il a adoptées, et donne, à la fin de cet exposé, lecture d'un chapitre relatif à l'état de la Gaule Belgique vers l'an 420.

M. le Président félicite M. Damiens qui ne se décourage point devant l'immensité du plan qu'il s'est tracé et dont il poursuit l'accomplissement avec autant de persévérance que de zèle. Ce nouveau travail deviendra, s'il veut bien le confier à la Société, l'objet d'un examen approfondi, car

une simple analyse n'a pu qu'exciter l'attention et l'intérêt de l'assemblée, sans lui laisser le temps d'en saisir, comme elle le voudrait, tous les détails. La Société savait que M. Damiens continuait le cours de ses travaux et cette communication en est une preuve pleine d'intérêt.

—M. Damiens demande à présenter quelques réflexions sur la 5.e question du programme, ainsi conçue :

« Quels sont les événements historiques les plus importants qui se sont accomplis dans le Beauvoisis et qui » mériteraient d'être rappelés par une inscription commémorative? Signaler ceux de ces évènements qui se » rattachent plus particulièrement à l'histoire générale » de la France. »

Les Antiquaires, dit-il, n'ont pas seulement à conserver la mémoire des faits anciens, mais ils ont encore à la glorifier lorsque la vérité historique l'exige. Il y avait chez les anciens des autels aux dieux inconnus. Après ce que tous les enfants de la Picardie ont fait dans tous les temps pour le bien de la France, un jour viendra peut-être où l'on sentira qu'il convient d'ériger quelques simples colonnes, de célébrer quelque commémoration solennelle sur les divers théâtres de leurs vertus, soit guerrières, soit civiques, en l'honneur de tous ceux de nos ancêtres qui ont partagé cette communauté d'efforts et de persévérance à toute épreuve dans l'intérêt de la fondation et du maintien de la nationalité française. Dans tous nos cantons, sur tous les points de notre ancienne province, combien, je ne dirai pas seulement de villes, mais de bourgs, de hameaux dont les titres à cet hommage commémoratif sont comme perdus. Rappelant ici les prin-

cipaux, on aimerait à voir quelques-unes de ces colonnes 1.° dans le Laonnois, en mémoire de la naissance de saint Remy, médiateur de la transaction politico-religieuse entre la France et les Belgo-Romains.

2.° Dans les champs catalauniques, en l'honneur des guerriers belges qui se joignirent aux guerriers francs contre Attila.

3.° A Boulogne, en l'honneur de Gaudefroy de Bouillon et de ses compagnons d'armes.

4.° Sur les ruines de l'abbaye de la Victoire, près Senlis, en mémoire de la bataille de Bouvines.

5.° A Reims, en mémoire du siège de Reims et des Picards auxiliaires des Rémois.

6.° A Abbeville, en l'honneur de Ringois, martyr de notre nationalité.

7.° A Longueil, près Compiègne, en l'honneur du grand Ferré et de ses compagnons.

8.° A Domremy, et au Crotoy, en l'honneur de Jeanne d'Arc.

9.° A Beauvais, à Péronne, à Saint-Riquier, à Saint-Quentin, à Guise etc., en mémoire des sièges soutenus par les habitants de ces cités.

— M. Bouthors croit être l'interprête de la Société en remerciant M. Damiens de la communication qu'il a faite des évènements importants auxquels la Picardie a pris part, mais il croit que l'auteur a donné à la question un développement trop large, qu'il ne s'agissait point de rappeler les faits historiques dans lesquels la Picardie avait joué un role glorieux, mais seulement les localités du Beauvaisis qui en avaient été le théâtre.

— M. Dufour ajoute qu'il est l'auteur de cette question et qu'en la proposant et la Société en l'acceptant, on avait demandé seulement s'il existait dans le Beauvaisis des localités où des faits importants de notre histoire s'étaient accomplis et qu'une inscription gravée sur une colonne ou placée sur la façade d'une maison pût rappeler.

— M. Ledicte-Duflos applaudit avec M. Bouthors aux recherches générales de M. Damiens qui a résumé en quelque sorte l'histoire de la province au milieu des faits de l'histoire générale, et fait ressortir les faits les plus saillants de son action dans la fondation de notre nationalité; le Beauvaisis a aussi sa part dans ce mouvement, et s'il n'a pas joué un role isolé, il a été aussi en concours avec les autres parties. Il manque donc seulement au travail de M. Damiens des conclusions qu'il n'a point formulées.

— M. Cotelle, en félicitant M. Damiens d'un travail digne d'éloge et dans lequel l'histoire a été envisagée largement, ne doute pas que des faits dans lesquels il y avait solidarité d'honneur pour plusieurs localités, on ne puisse facilement tirer les conclusions pour les résultats matériels auxquels tendait la question. Ainsi plusieurs localités du Beauvaisis se trouvent implicitement comprises dans les indications fournies par M. Damiens.

— M. Dufour demande qu'il soit formulé une demande pour une inscription à placer dans l'Oise, semblable à celles qui sont commémoratives de la bataille d'Arques, de l'embarquement de Guillaume-le-Conquérant à Saint-Valery-sur-Somme, du trait de charité de Saint-Martin à la porte d'Amiens, etc.

Aucune proposition n'étant faite, le Président déclare qu'il y a lieu de passer à une autre question.

— M. le Secrétaire fait connaître que M. Hardouin, qui se proposait d'entretenir la Société sur la 3.e question, a été obligé de repartir immédiatement.

— M. l'abbé Corblet, sans vouloir résoudre la question n.° 3 ainsi formulée : « Quelles sont les églises en Picardie où il existait des labyrinthes? » dit qu'il croit que l'église abbatiale seule de Saint-Quentin conserve le sien, et qu'ils ont disparu partout ailleurs, à Amiens, à Senlis, à Noyon. Il les regarde comme une image du voyage à la terre sainte.

— M. Le Prince demande que la Société émette le vœu que dans la restauration du pavage de la cathédrale d'Amiens le labyrinthe soit rétabli, et qu'une partie des sommes votées pour la réparation de la cathédrale soit employée à cet effet.

— M. Tillette d'Acheux ajoute que cette restauration serait d'autant plus facile que des dessins exacts et à l'échelle ont été faits, que les inscriptions ont été conservées et que la pierre centrale a été déposée au Musée archéologique.

— M. Ledicte-Duflos ne pense pas que les fonds destinés à la réparation de l'édifice puissent être employés au pavage; c'est suivant lui un objet d'ornementation pour lequel le gouvernement n'a point accordé ce fonds; mais il regrette la disparition de cette décoration symbolique du pavage et s'associe au vœu de la voir rétablie.

La Société consultée adopte cette proposition et décide

que ce vœu sera émis en temps opportun, lorsqu'il s'agira de refaire le pavage de la Cathédrale.

—M. Ledicte-Duflos demande la parole sur la première question : « Quelles sont les découvertes gallo-romaines les plus récentes faites en Picardie. »

Il ne pense pas qu'il en ait été faite de plus importantes que celle de Catenoy. Les objets au nombre de plus de 160 qu'il a recueillis ont été par lui décrits et offerts au Musée de Beauvais. Ils peuvent être classés dans trois divisions 1.° les armes, 2.° la céramique, 3.° les objets divers.

1.° Les armes se composent de 40 haches en silex, polies et ébauchées, entières ou mutilées, de couteaux, de lames fort étroites, de fers de flèches et d'environ 40 pierres de fronde ; mais l'objet le plus curieux est ce qu'il appelle un polissoir, c'est un morceau de granit concave, qui évidemment a été destiné à user et polir les haches en silex.

2.° La céramique comprend trois vases entiers et une grande quantité de débris de vases d'épaisseur et de grandeur diverses, confectionnées à des époques plus ou moins anciennes, jusqu'à ceux de l'époque gallo-romaine.

3.° Les objets divers comprennent des objets en os, 5 pointes plus ou moins longues, plus ou moins effilées, différentes des épingles que l'on appelle épingles de toilette, 3 flèches qui portent une empreinte permettant d'expliquer comment elles pouvaient être assujetties à un bâton par un lien, et enfin 2 poires en plomb dont la partie supérieure permet de supposer qu'elles ont été attachées à une lanière pour être employées comme la balle d'un fléau.

On a également trouvé 3 médailles d'Antonin-le-Pieux, de Constantin II et de Valentinien.

M. le Président, après avoir remercié M. Ledicte-Duflos de cette communication, exprime le regret que plusieurs de ces objets ne soient point venus enrichir le Musée d'Amiens qui ne possède rien d'analogue à quelques-uns de ceux qui ont été décrits.

— Personne ne demandant la parole sur les autres questions du programme, M. le Président, après avoir remercié les membres étrangers du concours qu'ils ont bien voulu prêter à la Société, déclare close la réunion générale de 1850.

La séance est levée à une heure.

COMITÉ LOCAL DE BEAUVAIS.

Séance du 28 *mai* 1850.— M. le Président annonce que la Société des Antiquaires de Picardie, qui a souscrit au monument de Jeanne Hachette pour la somme de 150 fr., autorise le Comité de Beauvais à retenir cette somme sur la cotisation des membres titulaires non-résidants demeurant à Beauvais.

— M. le docteur Daniel propose de relever, par une inscription, les points ou maisons de la ville de Beauvais où sont nés, ou bien où ont demeuré plusieurs personnages célèbres soit par un mérite rare et reconnu, soit par les services éclatants par eux rendus à la ville ; il cite à cet égard la maison où est née Jeanne Hachette, celles où avaient demeuré Jacques de Quehengied, Jean de Lignières, Antoine Loysel et autres : cette proposition est

prise en considération, et sera transmise au Conseil municipal comme l'expression du vœu de la Société.

Séance du 22 *avril* 1850. — M. le Président rappelle que dès l'année dernière l'administration municipale a annoncé l'intention de rétablir, pour le mois de juillet 1850, la procession de *l'assaut* en mémoire du siége de 1472, et d'environner cette fête politique d'une grande solennité; il propose de fixer, pour la même époque, l'ouverture du Musée et l'exposition des modèles de la statue de Jeanne Hachette, afin que ces fondations patriotiques se prêtent un mutuel secours.

Une Commission est chargée des dispositions préparatoires et des invitations qui comprendront les membres du Conseil général, du Conseil d'arrondissement et du Conseil municipal, les diverses autorités et les divers donateurs dont la générosité a en quelque sorte créé le Musée. MM. Bouchard et Martin fils sont chargés de la disposition du local.

M. Bouchard indique, dans la disposition du Musée, plusieurs améliorations qui contribueraient à la conservation des collections. La Société décide qu'elle seront exécutés sous sa direction.

Il est donné lecture d'un rapport du Président sur les offrandes toujours plus nombreuses qui continuent à témoigner de la générosité à enrichir le Musée et la Bibliothèque. On remarque, entre autres objets intéressants, des bijoux romains trouvés récemment à une grande profondeur dans des excavations que M. Degrasse a fait pratiquer sur l'emplacement de la maison rue Saint-Jean.

La Société autorise l'acquisition par le bureau de trois

tableaux du XVI.e siècle représentant des sujets religieux. Plusieurs membres qui les ont examinés, ont pensé qu'il était utile de les conserver dans un dépôt public.

— M. Dupont-White lit une notice sur le commandant de Saint-Germain, dont la mort sur la terre d'Afrique a trouvé tant de sympathie dans l'armée et parmi ses concitoyens. Son nom, déjà célèbre malgré son jeune âge, vient clore jusqu'à ce jour la longue liste des illustrations militaires de notre pays.

L'auteur raconte les commencements de la carrière du jeune officier, obéissant, malgré de nombreux obstacles, à une de ces vocations fortes qui font le véritable homme de guerre ; il cite les nombreux témoignages que les meilleurs juges se sont plu à rendre à ce jeune militaire qui, placé aux avant-postes de l'Afrique française, à l'entrée du désert, a su si bien réparer en peu de temps quelques désastres dus à la surprise et répandre si vite et si loin le prestige du nom français. Il montre aussi l'administrateur habile organisant, avec un génie égal à son courage, le pays qu'il avait si rapidement soumis.

— La séance s'est terminée par la lecture d'un compte relatif aux dépenses de l'artillerie avant, pendant et après le siége de 1472. Cette pièce, tirée des archives de la ville, outre sa valeur comme document historique, paraît offrir un intérêt plus grand encore quant à l'histoire du matériel des bouches à feu à l'époque où l'artillerie, qui doit tant de perfectionnement au génie français, était encore dans l'enfance; la Société ordonne qu'elle sera publiée sans retard dans ses mémoires. Elle ordonne aussi le dépôt aux archives des copies de divers monuments ju-

diciaires intéressants tirés des archives de l'ancien bailliage de Beauvais.

DES DICTONS HISTORIQUES

RELATIFS A LA PICARDIE,

PAR M. L'ABBÉ JULES CORBLET.

(*Lu dans la séance publique du* 18 *août* 1850.)

Les proverbes moraux sont en général des formules concises et piquantes du bon sens. Mais on ne peut toujours en dire autant des dictons et des sobriquets, relatifs aux nations, aux provinces et aux localités. Ces surnoms sont imposés d'ordinaire par la haine, l'envie, la raillerie, la malice et ce sont là, vous en conviendrez, de fort mauvais parrains. Les proverbes moraux se produisent dans des temps de calme, de réflexion et d'union. Les sobriquets, au contraire, naissent aux époques de guerre, de confusion et de désordre. Le XIII.e siècle fut d'une richesse exubérante en *respits*, en *resprouviers*, en *moralitez* et en *adages*, tandis que le XIV.e fut fécond en dictons injurieux et en surnoms mal sonnants. Le siècle de Louis XIV nous a laissé une foule d'excellents proverbes, où l'esprit le dispute au bon sens. Les révolutions modernes nous ont légué des sobriquets! Du temps de la féodalité, certaines provinces, certaines villes, certains hameaux se poursuivaient d'une aversion réciproque. Quand les châteaux forts n'étaient point armés en guerre, c'était l'épigramme qui remplaçait l'arbalête. Il ne faut donc point nous étonner du caractère injurieux de la plupart des sobriquets qui caractérisaient jadis nos villes et nos villages de Picardie,

puisqu'ils étaient inspirés et traditionnellement conservés par la rivalité des localités voisines.

Ce ne sont certainement pas les habitants de Compiègne qui se sont décernés à eux-mêmes le sobriquet de *dormeurs;* ce ne sont pas les Saint-Quentinois qui se sont baptisés eux-mêmes du nom de *beyeux* (1). Les citoyens de l'antique *Thérouane* n'ont pas poussé l'excès de l'humilité jusqu'à se proclamer des *égarés* (2). Les Beauvaisiens n'ont pas trouvé eux-mêmes dans l'inspection de leur visage un motif suffisant pour se nommer les *rougeots* de Beauvais, et ce n'est pas à leur initiative qu'il faut attribuer la triple épithète de leur ville, *mal-sentante, malsonnante, mal-disante.* Ce n'est pas sans doute un poète boulonnais qui rima le distique :

Qui va à Bologne
Prend la fièvre ou la roigne.

Il est évident que toutes ces villes ont été affublées de ces surnoms peu gracieux par la malice de leur voisinage; mais il est probable que les victimes avaient souvent recours à une vengeance logomachique. Si les Artésiens ont traité les Amiénois de *Bacouais* (3), ceux-ci n'ont pas ménagé les *hoguineurs d'Arras* (4). Je suppose que ce sont les Noyonnais qui, traités de *Friands* par les Péronnais, auront riposté par le dicton des *Ivrognes de Péronne.* Ne serait-ce pas un habitant de Hesdin, lassé d'entendre

(1) Curieux.
(2) Fous.
(3) Niais.
(4) Débauché.

dire que *le cuisinier de Hesdins empoisonne le diable* (1), qui aurait voulu faire partager cette triste réputation culinaire à la ville de Bapaume, en disant : *Ch'est l'mode ed' Bapaume ch'est l'pus sale qui fait l'cuisaine* (2). Je soupçonne fort mes compatriotes d'avoir inventé le dicton des *promeneurs*, des *friands* et des *gourmets* de *Mondidier* : car depuis trois siècles, il existe entre Roye et Montdidier une certaine rivalité d'amour-propre, dont il serait difficile d'assigner la cause. Mais chose étonnante! nos voisins n'ont pas exercé de représailles parémiologiques à notre égard. Il n'existe pas un seul dicton défavorable aux Royens! Est-ce généreuse magnanimité de la part des Montdidiériens? où serait-ce que malgré leur désir, ils n'auraient jamais pu rencontrer chez les Royens le moindre prétexte aux quolibets? Cette dernière hypothèse nous sourit d'avantage; nous ne voudrions point pourtant la trop approfondir.

Nous nous garderons bien de classer parmi les dictons injurieux celui qui traitait Equihen de République. « On appelait ce hameau *la République d'Equihen*, dit M. Henry, parce que les habitants en étaient si pauvres qu'on ne pouvait tirer d'eux aucune contribution, et qu'ils vivaient dans leurs chaumières dans une indépendance semblable à celle des castors et des loutres, auxquels on peut les assimiler à cause de leur position. (3) »

Cette explication nous semble peu satisfaisante ; car, pour l'admettre, il faudrait supposer qu'un véritable ré-

(1) V. Oudin. *Curiosités Françoises.*

(2) Hécart. *Dict. Rouchi.*

(3) *Essai historique sur l'arrondissement de Boulogne*, p. 132.

publicain ne doit pas pouvoir payer d'impôts, et qu'il doit reproduire dans ses mœurs l'aménité des loutres.

Tandis que les villes s'affublaient réciproquement de sobriquets, les provinces se faisaient une guerre du même genre. On reprochait principalement aux Picards l'emportement et l'amour de la bonne chère, en disant : *Tête et fête de Picard.*

Mais c'est surtout sur notre prédisposition à la colère qu'on insistait. *Les Picards ont la tête chaude ; les Picards ont la tête près du bonnet*, etc. ; ces proverbes sont précieusement consignés dans de vieux poètes normands. Nous ne pouvons plus dès-lors douter de leur origine, et c'est pour nous un nouveau motif d'en contester la véracité :

Garde d'un Gascon ou Normand ;
L'un hable trop, l'autre ment.

Et d'ailleurs n'avons-nous pas pris largement notre revanche, si ce sont nos ancêtres qui ont baptisé les *musards d'Avranches*, les *noirquins de Laferrière*, les *piaffeux d'Evreux*, les *jureurs de Bagneux*, et les *truands de Normandie?*

Mais aujourd'hui la meilleure intelligence et la plus cordiale entente règne entre les deux pays. Nous croyons volontiers que

Si bonne n'était Normandie,
Saint-Michel n'y seroit mie ;

et les Normands, en échange de courtoisie, conviennent que la *franchise, née picarde, a le cœur à la main*. Cette sincère réconciliation nous prouve que de même que *tout*

bon Picard se ravise, ainsi *Le Normand a son dit et son dédit.*

Il existe un vieux proverbe heureusement peu connu, dont nous ne saurions accuser les Normands : c'est celui qui prétend que « *pour retrouver leur maître les chiens normands regardent en haut et les chiens picards en bas.* » Ce proverbe n'est élogieux que pour la race canine, puisqu'il suppose assez d'intelligence aux chiens normands, pour comprendre que leurs maîtres méritent souvent d'être pendus, et assez de mémoire aux chiens picards, pour se rappeler que l'amour peu réglé du cidre et du poiré force parfois leurs maîtres chancelants, à accepter pour lits, les rues et les grandes routes. Mais comme cet adage compromet à la fois et les Picards et les Normands, nous ne saurions incriminer ces derniers. Quelle est donc la province qui a pu aiguiser ce proverbe à deux tranchants? Peu nous importerait si c'était un *Manceau valant un Normand et demi*, car

> **Du Mans le pays est bon,**
> **Mais aux gens ne se fie-t-on.**

Un Bourguignon pourrait bien avoir eu cette audace, puisque

> **Quand on a passé par Bourgogne,**
> **On a perdu toute vergogne.**

Serait-ce la Bretagne qui nous aurait accusé d'un défaut dont elle n'est guère innocente? Ce serait bien alors le cas de dire que

> **Les plus fols sont en Bretaigne.**

Je soupçonnerais plutôt les Lorrains de ces méchancetés

Lorrain, vilain,
Traître à Dieu et à son prochain,

pour ne point mériter cette dernière épithète, je pardonnerais au Poitou de nous avoir mal traités, et je me garderais bien de riposter en disant : *Ne se faut esbahir s'il y a université de lois à Poictiers, veu qu'il y a tant d'asnes.*

Mais la charité a des bornes, et s'il m'était démontré que le proverbe en question nous arriva de Reims ou d'Epernay, je ne pourrais point me refuser l'innocente vengeance de refaire l'addition tant de fois vérifiée de *quatre-vingt-dix-neuf moutons et d'un Champenois*........

Certaines appellations d'apparence injurieuse n'ont pas l'origine blessante qu'on pourrait leur supposer de prime abord. J'en citerai pour preuve trois exemples : *Les sots de Ham, les singes de Chauny, et les bobaus de Rue.*

Tout le monde sait qu'une célèbre compagnie de sots ou de fous était autrefois établie à Ham. La petite fille du dernier prince vivait encore en 1735. C'est cette joyeuse association, plus renommée que celles d'Amiens, de Beauvais, de Cambrai et des autres villes du nord de la France qui a donné lieu au dicton des *sots de Ham.*

Une chronique fort suspecte raconte que la municipalité de Chauny voulant peupler de cygnes les eaux qui entourent cette petite localité, en fit la demande à la ville de Paris. Celui qui fut chargé d'écrire, soit par distraction, soit par ignorance, mit *cynges* au lieu de *cyngnes*. Or, comme on orthographiait autrefois le mot *singe* par un *c* et un *y* (cynge), les Parisiens envoyèrent à Chauny une collection

de sapajous. De là serait venu le dicton des *singes de Chauny*. *Si non e vero, bene trovato*. Mais il nous paraît beaucoup plus probable que ce surnom provient de ce que les arquebusiers de Chauny portaient la figure d'un singe sur leur bannière ou bien encore, comme le croit M. Boileau de Maulaville (1), de ce que les habitants de Chauny, avaient au moyen-âge un goût très-prononcé pour les jeux publics, les jongleries et les singeries.

Nous voudrions également innocenter les habitants de Rue de la maligne accusation qu'on porte contre eux, en les appelant *bobaus*, mot romano-picard qui signifie *niais* ou *nigaud*. On prétend que voulant faire reculer leur église, qui était trop près de la route, ils essayèrent de la pousser à force d'épaules. L'un des travailleurs, en glissant sur un terrain humide, crut avoir fait avancer l'église et s'écria : Elle marche ! elle marche ! Depuis ce temps, dit la légende orale, on traita les habitants de Rue de *bobaus*. Mais nous trouvons matière à une interprétation beaucoup plus judicieuse dans le nom de *Beaubeau*, donné à une image miraculeuse conservée dans l'église de Rue et ainsi nommée à cause des présents dont l'enrichit Isabeau de Bavière.

On attribue la même folie aux paroissiens de S.t-Germain, à Amiens, pour expliquer le dicton :

S.t-Germain coucou
Ch'est le paroësse d'chés fous
S.t-Jacques
Paroësse ed'chés braques.

(1) Notice sur un proverbe de Picardie, dans le tome VI.e des *Mém. de l'Académie celtique*.

D'autres prétendent que la fabrique aurait jadis refusé une fondation consistant en un fief sis à Mésières, lequel rapportait un septier de blé par jour, et que leur refus uniquement basé sur le trop bas prix du blé leur avait attiré la punition de ce dicton moqueur. Mais notre collègue, M. Guérard, a récemment vengé l'honneur de ses devanciers, en montrant que ce dicton chanté par les enfants, la veille de la Saint-Germain, était une simple réminiscence de la fête des fous, qu'on célébrait autrefois le 1.er mai (1). C'est ainsi qu'en remontant à l'origine des choses, on voit beaucoup de proverbes se dépouiller de leur apparence malveillante, et nous sommes certains, qu'en faisant subir cette épreuve à tous nos dictons, on trouverait même dans plusieurs d'entr'eux une glorification d'autant plus précieuse qu'elle serait moins attendue. Nous espérons que le seul énoncé de cette proposition suffira pour consoler *les larrons de Vermand*, *les beudets de Flessel*, *les grands pieds de Naours*, *les ésons* (2) *d'Apilly*, *les cochons de Crépy*, *les hurons d'Argecourt*, *les salops de Coisy*, *les carimaros* (3) *de Bertangles*, *les ahuris* (4) *de Candas* et de *Vironchaux*.

Il y a des proverbes qui s'élèvent jusqu'à la dignité de l'histoire, en perpétuant le souvenir de quelque grand événement. Je pourrais profiter ici de cette occasion pour vous présenter une série de dissertations sur les *vilains de Beauvoisis*, *la bachellerie de Beauvais*, les *seigneurs de Laon*,

(1) Voir le dernier bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.

(2) Oisons.

(3) Sorciers.

(4) Hébétés.

les *damoisels d'Amiens*, sur *Athies la désolée*, *Péronne la pucelle*, *Thérouane*, *l'oreiller du roi*, etc., sur

Jean d'Amiens
Qui se tue et ne fait rien,

sur le

Ban du gras boulognois
Qui dure trente jours moins un mois, etc.

Mais rassurez-vous, Messieurs, je ne veux pas épuiser la matière, et je me contenterai de vous interpréter trois proverbes historiques.

Arnould était un notaire de la Ferté-Milon. Henri II, prince de Condé, se rendit un jour chez lui *incognito*, pour lui faire dresser un bail. Mais le tabellion était en train de dîner : aussi sa femme dit à l'étranger : *Arnould daine* (1); *asseyez-vous sus che ban. Quand Arnould daine, on ne li parle mie*. Le prince y consentit. Son repas terminé à loisir, le notaire dressa l'acte et, reconnaissant sa méprise à la signature d'Henri de Bourbon, il se confondit en excuses. « Ne craignez rien, brave homme, lui dit le prince, il fallait bien que *Arnould daine*. » Cette anecdote fut bientôt connue dans tout le pays, et aujourd'hui encore, on dit proverbialement en Picardie : *Arnould daine*, en parlant d'une personne dont on a besoin, mais qu'on ne veut pourtant point déranger.

Un proverbe plus connu, surtout dans les environs d'Amiens, est celui par lequel on méprise une chose qui, mal-

(1) Dine.

gré sa belle apparence, n'a aucune importance réelle, en disant :

Ch'est comme le catiau de Boves,

Belle monte, peu de cose (1).

Est-ce parce que le château de Boves, situé sur une éminence, se voit de très-loin et paraît beaucoup plus considérable qu'il ne l'est en réalité? Ce proverbe fait-il allusion à la lâcheté de Robert, seigneur de Boves, qui, malgrè ses serments, ne retourna point au camp des croisés? ou bien faut-il admettre la vieille chronique populaire qui raconte que le château de Boves aurait été assiégé, à une époque qu'on ne précise point, par de nombreux ennemis, alors qu'il n'était gardé que par quelques défenseurs. Mais ils employèrent une foule de ruses pour faire croire aux assiégeants qu'ils étaient nombreux. Ces derniers se retirèrent par prudence et n'apprirent que le lendemain que cette *belle montre était peu de chose.* Quoi qu'il en soit, c'est là un proverbe fertile en applications et qui pourra plus tard servir d'épitaphe à maintes renommées de nos jours.

J'ai réservé pour mon troisième exemple un proverbe oublié et que je désire d'autant plus mettre en lumière, qu'il concerne notre excellente ville de Roye : ***Si le démon sortait de l'enfer pour se battre en duel, il se présenterait d'abord un Boucicault, un Renaud de Roye, un Champy pour accepter le défi.*** Ce fut le premier pas d'armes de Saint-Ydemard qui donna lieu à ce dicton, connu au moyen-âge même des nations étrangères. Les trois preux qui y sont désignés avaient fait annoncer dans toute la chré-

(1) Belle apparence, peu de chose.

tienté qu'ils soutiendraient envers et contre tous des combats à l'épée et à la lance, à l'occasion du sacre de Charles VII. De nombreux chevaliers venus de tous les points de l'Europe et parmi lesquels nous citerons le frère du roi d'Angleterre, Jean de Hollande, le comte de Derby, les sire de Clifford et de Beaumont, se rendirent à Saint-Ydemard, situé entre Calais et Boulogne. Les trois chevaliers se mesurèrent avec quarante paladins étrangers et remportèrent constamment la victoire. Il aurait été heureux pour notre ville de compter souvent parmi ses défenseurs des Renaud de Roye : elle aurait pu subir quatorze siéges ; mais il est probable qu'elle ne les aurait pas tous perdus.

J'ai passé sous silence les proverbes d'origine héraldique et les dictons inspirés par une ancienne réputation commerciale. Du temps qu'Amiens portait le titre de *noble-halle*, on pouvait vanter le *blou d'Abbeville*, les *saies d'Arras*, les *saucissons de Boulogne* et les *hauberts de Chambly*. Ces antiques renommées du XIII.e siècle ont fait naufrage. On ne va plus chercher aujourd'hui du *lin à Busiris*, ni des *coeffes à Compiègne*. Les *pois de Vermandois* ont été supplantés par les *haricots de Soissons*, et les *tartes de Doullens* ont cédé la primauté de la réputation aux *tartes à l'œillette de Nesles*.

Parmi les vieux proverbes tombés en désuétude, il en est un qui fait peu d'honneur à la science agronomique de nos pères :

Pitié de Lombard,
Labour de Picard,
Humilité de Normand,
Patienche d'Allemant,

Larghece de François,
Loyauté d'Anglois,
Dévotion de Bourguignon,
Ces huit coses ne valent pas un bouchon (1).

Il était juste que ce proverbe disparût en face des rapides progrès qu'a fait chez nous l'agriculture, et nous aimerions à croire que c'est la même cause, c'est-à-dire un progrès incontesté, qui a fait oublier ce quatrain du xv.e siècle :

De plusieurs coses Dieu nous garde
De toute femme qui se farde
De la fumée des Picards
Avec les boucons des Lombards (2).

Vous le voyez, Messieurs, c'est toujours l'emportement et la colère que l'on nous reproche. Si cette insistance devait nous faire passer condamnation sur cet éternel grief, nous pourrions prendre une éclatante revanche en énumérant toutes les qualités du Picard, et nous trouverions la preuve évidente de ces qualités incontestables dans les maximes, les adages et les proverbes moraux en patois picard, qui ont cours dans nos campagnes. Car si les proverbes universels sont la sagesse des nations, il n'est pas moins vrai de dire que les proverbes particuliers à une province sont le thermomètre moral de ses idées, de ses croyances, de ses sentiments et de ses mœurs. Ainsi, par exemple, quand j'entends les Picards me dire :

Des tèles et des tèlots
Ch'est le ménage d'ein sot,

(1) MS. 2566 de la Bibliothèque nationale.

(2) Quatrains moraux, MS. du xv.e siècle.

j'en conclus que, dans la vie privée, ils méprisent la frivolité pour viser au solide. Je devine leur intelligente économie lorsqu'ils ajoutent :

Bos vert,
Pain ter,
Soupe à l'ognon,
Flamique à porjons,
Ch'est tout ruine moëson.

Ne suis-je pas également en droit de les considérer comme des amis assidus au travail, qui dédaignent ceux qui changent certains délassements en occupations permanentes, lorsqu'ils me disent :

Cacheux, pécheux, teindeux (1),
Trois métiers de gueux.

Les picards (et sous ce titre je comprends aussi les picardes) ne disent probablement jamais de mal de leur prochain, et ils ne connaissent la médisance que de réputation. La preuve évidente, c'est qu'ils répètent souvent que :

I veut mieux bailler un coup de deint
Qu'ein coup de lingue à sin prochain.

Aussi je suis persuadé que l'union règne entre tous, que la plus cordiale intimité existe entre les villes et les villages. Si parfois l'habitant des petites villes dit du villageois :

Un poysan et pis un leu
Cha n'o qu'eine âme à deux,

(1) Oiseleurs.

et que ce dernier riposte :

Moyenne ville, moyennes geins,
Grand pot au fu, rien dedins.

Je considère cet échange de plaisanteries comme un ingénieux moyen d'entretenir la gaîté, si favorable au maintien de la santé : or, le Picard y tient beaucoup à la santé,

Mieux vaut d'aller à ch'molin
Qu'd'aller à ch'médecin.

Au reste, le médecin en qui il a le plus de confiance, c'est la sobriété ; mais pour éviter tous les excès, il ne pousse point cette vertu jusqu'à l'ascétisme, et il pense que

Del soupe à naviaus
Pas de bure et beaucoup d'iau
Ch'est le potage des Carmes décaus.

Le Picard est patient et résigné, et il se dit, comme le savetier de Lafontaine, avec une légère variante :

El jour de demain
Amène sin pain.

Il ne se laisse point éblouir par les premiers succés qu'il remporte, par les premières réussites qu'il obtient ; il sait que c'est la fin qui couronne l'œuvre :

Gagner en prumier
Ch'est du fumier,
Gagner en second
Ch'est du bon.

Pour réussir dans ses entreprises, il invoque volontiers les conseils, mais il en fait un choix judicieux :

Parmi chés cosseyeux
Keusissez chés pus vieux.

Les avis religieux de son bon curé trouvent surtout accès dans son cœur et il convient avec lui que :

> Feut foère mardi gras aveuque s'femme
> Et pis Pâque aveu sin curé..

N'a-t-il pas mille fois plus de bon sens que les beaux esprits d'un certain monde littéraire, lorsqu'il exige que chaque sexe conserve ses prérogatives et ses convenances, et qu'il exprime cette vérité par un distique si pittoresque :

> Ein fieu qui file, eine fille qu'elle claque,
> Ch'est in ménage sins cotron ni casaque.

Mais le Picard va plus loin, il veut pour constituer un parfait ménage que le mari soit toujours le maître, et que la femme obéisse toujours en silence !...

> Quand le co a canté, el glaine a doit s'taire.

Je m'arrête ici, Messieurs, je viens peut-être, par ce dernier trait, de compromettre, dans beaucoup d'esprits, cet éloge de Picard, que je voulais pourtant rendre flatteur. Car si l'exigence de notre dernier dicton est approuvée par une partie de cet auditoire, une autre partie dans cette enceinte la condamne peut-être. Permettez-moi de m'abstenir entre ces deux opinions également intéressées. J'ai le droit de garder la neutralité et je trouve, pour terminer par un autre proverbe, qu'en certaines circonstances, on doit s'estimer heureux de n'être point obligé de se montrer *franc comme un Picard*.

***RAPPORT** sur les Fêtes qui ont eu lieu à l'occasion de l'inauguration de la statue de Du Cange, à Amiens, les 19 et 20 août 1849, par M.* Bouthors.

« Messieurs,

» La journée du 19 août fera époque dans l'existence de la Société des Antiquaires de Picardie. L'an dernier, à pareil jour, elle tenait, dans cette même enceinte, la séance solennelle d'inauguration de la statue de Du Cange : aujourd'hui, elle s'y réunit de nouveau pour distribuer la médaille commémorative de cet évènement.

» Sans doute la pensée d'ériger le monument vous appartient, mais comment s'est-elle réalisée? Avec l'aide de nombreux souscripteurs. Les offrandes recueillies dans la ville d'Amiens, par leur nombre et leur importance, ne prouvent-elles pas combien votre projet y a rencontré d'adhésions? Le conseil municipal, le conseil général du département, le Gouvernement, l'Institut, les Sociétés savantes de la France et de l'étranger ne s'y sont-ils pas associés? Vous avez donc eu raison de décider qu'une médaille à l'effigie de Du Cange, serait frappée pour perpétuer le souvenir de la journée du 19 août 1849 et qu'elle serait offerte, comme un témoignage de votre reconnaissance, aux personnes qui ont le plus contribué à l'éclat de cette journée.

» Celles qui ont mérité la récompense ont dû s'étonner du retard que vous avez mis à la leur décerner. Il faut qu'elles sachent pourquoi vous n'avez pas acquitté votre dette, au jour de l'échéance. La confection des coins de la médaille, entravée par des accidents imprévus, a exigé

un temps considérable qui a dépassé toutes les prévisions du graveur. Vous ne pouvez pas lui en faire un reproche, car la lenteur dans l'exécution est une garantie de plus de la perfection des œuvres d'art. M. de Paulis a voulu que la médaille de Du Cange fût le digne pendant de la médaille de Corneille, et nous n'hésitons pas à dire qu'il s'est surpassé lui-même dans son dernier travail.

» Par cela même que la médaille n'a pu être prête pour le jour de l'inauguration de la statue, il y a eu nécessité pour vous d'en ajourner la distribution à un an, car la Société qui n'a qu'une fois l'an l'occasion de se mettre en communication avec le public, est condamnée, par les prescriptions de ses statuts, à lui faire attendre, pendant douze mois, la rectification des erreurs ou des omissions qu'il signale dans les procès-verbaux de vos assemblées solennelles.

» Nous venons donc, Messieurs, comme organe de la Commission des fêtes de Du Cange, remplir un devoir dont nous devrions être exonéré depuis un an et témoigner aux habitants de cette cité qui ont pris part à l'exécution du programme du 6 août 1849, le regret de n'avoir pas été plus tôt en mesure de leur offrir vos remerciements.

» Aussitôt que le jour de l'inauguration a été connu, des citoyens appartenant à différentes corporations de la ville nous ont exprimé le désir d'élever, à l'entrée de la rue de Noyon, un arc de triomphe à la mémoire des grands hommes qui ont illustré la Picardie. Vous ne pouviez qu'approuver cette idée, car elle avait pour but d'exposer, en regard du monument de Du Cange, les





noms de tous les personnages qui ont conquis, comme lui, des droits à la reconnaissance de la postérité.

» Des habitants des rues voisines de la place Saint-Denis qui voulaient illuminer les façades de leurs maisons, nous ont consultés sur le système de décoration qu'ils devaient y adapter, mais nous avons pensé qu'il convenait de laisser chacun libre de suivre ses inspirations. Seulement vous avez décidé que, conformément aux usages des villes du Nord, vous décerneriez une médaille d'argent et deux médailles en bronze aux personnes qui se seraient distinguées dans ce nouveau genre de concours.

» La Société d'horticulture a voulu également saisir cette occasion de vous prouver sa sympathie, en célébrant la fête de Du Cange par une exposition de fleurs, de fruits et de légumes, sous le péristyle de la Bibliothèque communale. C'est pourquoi deux médailles en bronze et une en argent ont été destinées par la ville aux plus belles collections exposées.

» Une autre Société, la Société philharmonique, avait songé à organiser un grand festival à la Hotoie, pour la matinée du 20 août, mais les musiques des villes voisines ayant trop tardé à répondre aux lettres d'invitation, il n'a pas été possible de donner suite à ce projet. Pour combler cette lacune du programme, M. Favas, lieutenant-colonel, aujourd'hui colonel du 4e cuirassiers, et MM. les officiers de ce corps se sont concertés avec plusieurs amateurs afin de remplacer le festival par un carrousel. Nous pouvons dire que le spectacle de cette fête improvisée, en même temps qu'il a vivement piqué la curiosité du public, a témoigné

une fois de plus du bon accord qui existe entre les habitants et la garnison d'Amiens.

» Vous parlerons-nous maintenant de la fête nautique : vous savez tous que le succès de cette fête est dû principalement à la participation active de MM. les amateurs composant la Sociéte des Canotiers et pour beaucoup à l'aimable surprise que nous avait ménagée M. Germann lieutenant-colonel du 23.e léger. Il est juste aussi de reconnaître que l'Administration municipale avait pris toutes les mesures désirables. Des bateaux aux ordres des commissaires de police, montés par d'excellents nageurs et pourvus de tous les moyens de sauvetage, n'ont cessé de circuler pour porter secours au premier signal d'alarme. Heureusement ces précautions ont été inutiles, car on n'a eu aucun accident à déplorer.

» Il faut renoncer à décrire l'effet magique de cette fête nocturne. C'était vraiment quelque chose de fantastique que de voir ces trente et une barques ornées de lanternes de couleurs ou de décorations transparentes, défiler sur deux rangs dans le bassin du port d'amont qui reflèchissait comme un miroir, leurs formes élégantes et variées. Sur les unes sont des sonneurs de trompe en costume de veneurs ; sur les autres des musiciens de la garde nationale et des orphéonistes qui font entendre tour à tour des fanfares de chasse, des symphonies militaires et des barcaroles. Dans l'intervalle de chaque morceau, 300 soldats du 23.e léger, rangés sur le chemin de hallage, exécutent des feux de file qui lancent dans les airs des milliers de fusées, de serpentaux et d'étoiles, tandis que les barques inscrites au concours, manœuvrant devant l'estrade du

jury, font admirer l'ordre de leur marche, l'élégance et le bon goût de leurs dispositions.

» D'abord, c'est la *Coquette*. Un système ingénieux imprime à ses lanternes le mouvement de rotation des ailes d'un moulin. Un bruit de tic-tac complète l'illusion. Ensuite paraît le *Riquiqui* dont la couronne décorée de perles illuminées forme un dôme soutenu par quatre guirlandes de feux variés. Puis vient le *Blitz* qui se fait remarquer par le luxe et la profusion de ses lumières et, après lui, le *Du Cange* dont le transparent illuminé en flammes du Bengale représente la statue.

» La *Dorade* attire l'attention par l'éclat, le nombre et la variété de ses lanternes, ainsi que par le costume de ses rameurs ; mais la disposition rectangulaire de son plan, lui ôte tout cachet d'originalité.

» L'*Aurore* n'est pas exempte du même reproche, mais plus conséquente dans son mode d'éclairage, elle s'est appliquée à justifier son nom par la couleur de ses feux.

» La *Sorcière des eaux* imite la forme d'une frégate avec ses trois mâts pavoisés. Beaucoup d'ordre, de symétrie et de simplicité dans les décors sont les qualités qui distinguent cette embarcation.

» L'*Ariel* est une jonque chinoise. Sa décoration consiste en une tente qui, éclairée à l'intérieur, fait ressortir sur un fond blanc, une guirlande de fleurs d'un très bel effet. Pourquoi faut-il que le costume de l'équipage ait détruit une partie de l'illusion qu'elle devait produire.

» La *Boulonnaise* n'a pas commis cette faute, car tous ses hommes portent l'uniforme des marins. Sans doute la

tente qui surmonte le bateau ne peut être comparée, sous le rapport de l'invention, à celle du précédent, mais la *Boulonnaise* a sur l'*Ariel* l'avantage d'être mue par une hélice. Sa lanterne rouge à l'arrière et son double jet d'eau à l'avant, sont des accessoires heureux qui ont fait pencher en sa faveur la balance du jury.

» La palme du concours ne pouvait être disputée au bateau amiral le *Sathaniel*. Agrès, costumes, décors tout y est en parfaite harmonie. Ses deux mâts s'élancent majestueusement dans les airs. Celui de l'arrière est surmonté d'un globe en cristal bleu où brûle je ne sais quelle flamme mystérieuse qui annonce la présence du génie infernal dont l'image est figurée à l'avant. Un enfant en costume arabe, mollement couché sur l'arrière, tient la barre du gouvernail, tandis que le chef, portant le masque et l'habit vénitien, transmet ses ordres à l'aide du porte-voix.

» La médaille en vermeil a donc été décernée au patron du *Sathaniel*. Ne l'eût-il pas conquise à ce titre qu'il l'aurait encore méritée comme organisateur et directeur de la fête. Les trois médailles d'argent ont été pour la *Boulonnaise*, l'*Ariel* et la *Sorcière des eaux*, les quatre médailles de bronze doré pour le *Riquiqui*, l'*Aurore*, le *Du Cange* et le *Blitz*; les deux médailles de bronze pour la *Dorade* et la *Coquette*.

» Cette fête, Messieurs, dont les brillants résultats ont dépassé toutes les prévisions, vous a déterminés à décerner onze médailles au lieu de cinq qui avaient été promises par le programme. Vous avez ajouté à la liste des récompenses une médaille en vermeil pour le 23.e lé-

ger, en reconnaissance de sa coopération toute-gracieuse et inattendue, cinq médailles en bronze pour les orphéonistes, la grande musique de la garde nationale, la musique des pompiers, les hortillons d'Amiens et de La Neuville, à titre de remerciement de leur concours désintéressé.

» Vous ne regretterez pas ce surcroît de dépense s'il peut servir à encourager nos compatriotes à reprendre la tradition d'un délassement qui a été si longtemps celui de nos pères et dont l'origine remonte à une époque fort reculée. La fête nautique en effet rappelle la chasse aux cygnes, cette promenade aux flambeaux que les gondoliers amiénois faisaient tous les ans, le 10.e jour d'août, sur les lagunes de la petite Venise de Louis XI. En cherchant à ressusciter un usage qui caractérise si bien la topographie de cette cité, nous nous sommes efforcés de réveiller dans l'esprit de la génération qui s'élève le goût d'un plaisir dédaigné de la génération qui s'éteint.

» La Société des Canotiers enhardie par ce premier succès voudra donner plus de développement à son organisation et tenter, sur une plus vaste échelle, un nouvel essai de ses forces. Nous faisons des vœux pour que des encouragements en rapport avec les sacrifices qu'elle s'impose, la mettent à même de renouveler périodiquement le délicieux spectacle qu'elle vous a offert l'an dernier. Vous la seconderez, Messieurs, dans la mesure des ressources dont vous pouvez disposer ; mais ce n'est point assez. Votre protection sera inefficace si elle n'est point fortifiée par celle de nos concitoyens, s'il ne se forme pas des associations pour patronner les concurrents et rému-

nérer les vainqueurs. De son côté l'administration municipale doit comprendre qu'il y aura nécessité de déplacer et d'agrandir le théâtre des fêtes nautiques ; que le port d'amont présente un espace trop resserré pour les barques et des abords trop difficiles pour les spectateurs ; que ce bassin, à cause des exigences de la navigation, n'est rendu libre que pendant la durée fort restreinte du chômage. La ville qui possède, à côté de la Hotoie, de vastes marais improductifs, ne pourrait-elle pas les relier à la création de Le Nôtre, de manière à faire de cette promenade déjà si belle, l'une des plus magnifiques et des plus animées de l'Europe? Pour lui rendre la vie il ne manque que des pièces d'eau et des passages pour la libre circulation des nacelles. Les cygnes, en désertant les bords de la Somme, n'indiquent-ils pas que, si l'on veut renouveler les fêtes auquelles ils ont donné leur nom, il faudra suivre l'exemple et la trace de leur émigration ?

» Ce n'est pas, Messieurs, au point de vue étroit de l'amusement de la jeunesse, des convenances ou des habitudes d'une certaine classe de la population, que nous envisageons la question des embellissements de la cité. C'est à son avenir, à sa prospérité que nous les rapportons. Nous sommes convaincus que plus la ville déploiera de luxe dans ses monuments, dans ses promenades, dans ses fêtes publiques, plus elle aura de visiteurs et plus elle en recueillera de profit. C'est vers ce but que les efforts de nos administrateurs nous paraissent tendre et nous les en félicitons. La situation d'Amiens, à l'embranchement de deux lignes de fer, est on ne saurait plus favorable pour en faire un lieu d'étape sur le chemin des touristes. La

cathédrale est déjà un appât qui les attire ; il en faut créer d'autres qui les retiennent et les excitent à prolonger leur séjour.

» La Société des Antiquaires en entrant dans cette voie, dès son origine, ne s'est-elle pas recommandé comme institution d'utilité publique ? N'a-t-elle pas fondé un Musée qui renferme l'une des plus curieuses collections de la province ? N'a-t-elle pas provoqué l'érection d'un monument qui sert de décoration à la plus belle de nos places ? N'a-t-elle pas donné l'idée d'une fête qui a eu beaucoup de retentissement au dehors et qui, le jour où elle se renouvellera, fera arriver dans nos murs une grande affluence d'étrangers ? Vous n'en resterez pas là ; nous en avons pour garant le patriotisme qui vous anime. Avec cet aiguillon pour auxiliaire, vous êtes sûrs de réussir, si vous osez entreprendre. On ne manque jamais le but, quand on le poursuit avec résolution, désintéressement et persévérance.

En vérité, Messieurs, vous avez accompli un grand miracle. Vous avez réhabilité dans l'opinion publique, votre titre d'Antiquaires : ce titre qui naguère encore excitait le sourire de la pitié sinon du dédain, vous en devez être fiers aujourd'hui, car il donne ce degré de puissance à vos efforts qu'en vous vouant au culte du passé, vous servez la cause de l'avenir, vous ouvrez de nouvelles sources de jouissance et de profit pour les générations futures.

» Tout ce que vous avez fait pour honorer la mémoire de Du Cange porte avec soi sa justification. Il n'est pas nécessaire que nous cherchions à expliquer vos intentions

à cet égard. Personne ne s'y méprendra. Les fêtes qui ont accompagné l'inauguration de la statue, ont prouvé que nos concitoyens entraient dans votre pensée, car ils vous ont facilité les moyens d'arriver au résultat que vous vouliez obtenir. La médaille que vous avez fait frapper, pour marquer l'époque de cette solennité, vous allez l'offrir comme un témoignage de votre gratitude aux personnes qui y ont pris la part la plus active. Nous sommes donc bien convaincus qu'elles attacheront plus de prix à la signification qu'à la valeur réelle de la récompense.

» L'artiste qui a gravé la médaille s'est inspiré de l'œuvre du sculpteur qui a conçu et exécuté le modèle de la statue. Cette médaille représente d'un côté le profil de la tête de Du Cange, et de l'autre la statue vue de face. Ainsi en supposant qu'un jour, dans un avenir bien éloigné, le monument subisse à son tour les outrages du temps ou les mutilations du vandalisme, ce malheur ne serait pas irréparable, car tant qu'il restera un exemplaire de la médaille, le bronze de Caudron pourra être rétabli avec la plus scrupuleuse fidélité. Mais hélas! Caudron n'est pas ici! Pourquoi faut-il que la mort ne lui ait point permis de recevoir de vos mains cette médaille destinée à conserver le dessin de son dernier ouvrage; cependant il ne sera pas dit que son trépas a éteint la dette de reconnaissance que vous avez contractée envers lui. Caudron fils vous remerciera de ne pas le frustrer du seul bien qui lui reste de la succession paternelle.

» Si quelqu'un, Messieurs, a des droits incontestables à la médaille de Du Cange, c'est certainement celui de nos collègues qui, pendant sept ans, comme secrétaire de

la Commission du monument, ne s'est épargné ni peines, ni soins, ni voyages, ni démarches de toute nature et de tous les instants, pour mener à fin une entreprise retardée par tant d'incidents et de difficultés. Grâce à lui toutes les résistances ont été vaincues, tous les obstacles surmontés. Pour prix de tant de persévérance couronnée par un si heureux résultat, vous lui avez voté une médaille en vermeil dont l'inscription bien mieux que nos paroles dira ses titres à cette honorable distinction. Elle porte pour légende : *La Société des Antiquaires de Picardie à M. Charles Dufour : témoignage de reconnaissance.*

Nous croyons devoir reproduire le rapport suivant fait au Conseil général du département de la Somme par un de ses membres, dans la séance du 29 août 1850 ; une part d'éloge revient à nos correspondants qui prennent à nos travaux une part si active et si utile.

Subvention à la Société des Antiquaires de Picardie.

Un membre fait, au nom de la 2.e Commission, le rapport suivant.

« Messieurs, dans votre dernière session, vous avez reconnu les services que rend la Société des Antiquaires de Picardie, en lui accordant une subvention de 700 fr.

» Cette année, la Société se recommande encore à vous par d'importants travaux. Elle a publié le 10.e volume de ses mémoires et le 3.e de ses bulletins trimestriels. Elle continue la publication de l'introduction à l'histoire de Picardie de dom Grenier et des coutumes locales du Bail-

lage d'Amiens. Enfin, la Société s'impose de grands sacrifices pour augmenter la collection déjà si précieuse qui compose son Musée et pour assurer la conservation des monuments qui intéressent l'histoire de notre pays.

» M. le Préfet, reconnaissant comme vous le zèle et l'activité que déploie, dans toutes les circonstances, la Société des Antiquaires, lui a demandé de publier, chaque année, un Annuaire du département de la Somme; il a pensé, avec raison, que, par la nature de ses études, elle devait être appelée à doter le département d'un ouvrage qui lui manque, et dont le besoin se fait vivement sentir. La Société des Antiquaires, par l'organe de son Président, a pris l'engagement de faire, à ses frais, la publication qui lui était demandée.

» Dans ces circonstances, pour reconnaître les services rendus par la Société, pour l'encourager à continuer ses utiles travaux, et pour alléger quelque peu les sacrifices qu'elle sera obligée d'ajouter à ceux qu'elle s'impose annuellement pour remplir la mission qu'elle s'est donnée, et à laquelle elle n'a jamais failli depuis sa création, votre 2.e Commission, conformément à l'avis de M. le Préfet, consigné au projet de budjet, a l'honneur de vous proposer d'allouer à la Société des Antiquaires de Picardie une subvention de 1,000 fr. »

Conclusions adoptées (1).

(1) Procès-verbal des délibérations prises par le Conseil général du département de la Somme, pendant le cours de la session de 1850. Page-94.

MEMBRES ADMIS.

MM. ACHMET D'HÉRICOURT, correspondant du comité historique, à Arras, membre titulaire non résidant.

DE PLEMONT (Léon), licencié en droit, à Eu, id.

TREMBLAY (Victor), vérificateur des poids et mesures, à Beauvais, id.

BRETAGNE, juge-de-paix, à Noyon, id.

JOLY, docteur en droit, à Renaix (Belgique), membre correspondant.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ
pendant le 2.e et le 3.e *trimestre de* 1850.

1.o Bulletin de la Société de l'Histoire de France, n. 2, 3, 4, 5, 6. — **2.o** Bulletin de l'Athenée du Beauvoisis, 2.e semestre, 1849, 1.er semestre 1850. — **3.o** Bulletin de la Société d'Archéologie d'Avranches. Séance publique du 24 mai 1849. — **4.o** Bulletin de la Société historique de Tournay, tom. II, fasc. 1. — **5.o** Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1.er-2.e trimestre 1850. — **6.o** Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 1848-1849, 1.er semestre, 1850. — **7.o** Bulletin des Comités historiques, 1849, avril, mai, juillet, août, novembre, décembre; 1850, janvier, février, mars, avril, mai. — **8.o** Séances et travaux de l'Académie de Reims, n. 8 à 19. — **9.o** L'Institut, n. 172, 173, 175, 176. — **10.o** L'Investigateur, journal de l'Institut historique, 182, 184, 185, 186. 187, 188. — **11.o** Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1848-1849, 2 vol. — **12.o** Mémoires de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy, 1848. — **13.o** Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres, 2.e liv., 1847-48-49, tom. XIII, liv. 1, 2. — **14.o** Mémoires de la Société archéologique de Touraine, tom. III. — **15.o** Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône, 1847-48-49, in-4o. — **16.o** Mémoires de la Société nationale d'agriculture, etc., de Douai, 1848-49. — **17.o** Mé-

moires de la Société des Antiquaires de Normandie, 17.e vol. — 18.o Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, tom. VII et VIII et atlas. — 19.o Mémoires de l'Académie d'Arras, t. I, liv. 1-2; tom. II, liv. 1 à 9; tom. III, liv. 1 à 6; tom. IV, liv. 1 à 4. — Séances publiques de 1822-23-24-25-26-27-33-34-35-36-37-38-40-42-44-45-46, et tom. XXIV. — 20.o Annuaire de l'Institut des provinces et des congrès scientifiques. 1850. Caen, Hardel, 1850, in-8o. — 21.o Mémoires de la Société des sciences naturelles et d'antiquités de la Creuse. Archéologie, 1849. — 22.o Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, 1849. — 23.o Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, tom. I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, et 1er liv. du tom. IX. — Discours prononcé par le Président le 13 juin 1835, jour d'ouverture des séances de cette Société. — Règlement. — Premier anniversaire de sa fondation, 1834. — Quatrième anniversaire, 1837. — Sixième anniversaire, 1839. — Septième anniversaire, 1840. — 24.o Annuaire de la Société philotechnique, tom. V, année 1844. — 25.o Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pendant l'année 1849. — 26.o Annales des sciences physiques et naturelles, publiées par la Société nationale d'agriculture de Lyon, tom. IX. — 27.o Exploration scientifique de l'Algérie. Beaux-arts, liv. 22. — 28.o Inscription, article extrait de l'Encyclopédie moderne, par M. Léon Rénier, in-8o. — 29.o Notice historique sur la commune de Boury (Oise) et sur ses seigneurs, par Hersan. Beauvais, Moisand, 1848. — 30.o Mélanges historiques, par E. Cartier. Tours (Mame), 1842, in-8o. — 31.o Monnaies frappées en Corse, par Théodore et Paoli, par E. Cartier. — 32.o Observations sur les médailles du XI.e siècle trouvées en 1843 près de Rome, par E. Cartier, 1842. — 33.o Règlement fait en 1354 par les ouvriers et monnoyers des monnaies royales de France. Extrait d'un manuscrit de la Bibliothèque royale intitulé : Recueil d'ordonnances sur les monnaies. Supplément français, n. 1824, par E. Cartier. — 34.o Dernières Observations sur les monnaies au type chartrain, par E. Cartier. — 35.o Mémoires sur le registre

des dépêches de J.-B. Colbert, concernant les ponts-et-chaussées pendant les années 1679-80-81-82, par M. Cotelle. (Extrait de la Revue française et étrangère de législation.) 36.° Mémoire sur les divisions territoriales du Maine avant le x.e siècle, par M. l'abbé Voisin, s. l. n. d., in-8.°. — 37.° Raisonnons un peu s'il vous plaît, par Ch Des Moulins. Bordeaux, Dupuy et compagnie, 1850, in-8°. — 38.° Réunions provinciales. — L'Institut des provinces à Bourges en octobre 1849, par M. de Kergorlay. Paris, Derache, 1849, in-8°.— 39.° De la réforme académique en France, par A. de Caumont. Caen, Delos, in-8°. — 40.° Mon opinion sur plusieurs questions qui doivent être soumises au Congrès des délégués des sociétés savantes des départements convoqués à Paris pour le 10 mars, par M. de Caumont, s. l. n. d. (1850), in-8°. — 41.° Archéologie des monuments religieux de l'ancien Beauvoisis, par le docteur E. Woillez, liv. 21 à 26. Ouvrage complet, in-fol. — 42.° Observations et réponse à quelques opinions de M. Duchalais, par A. Hermand. (Extrait de la Revue numismatique (1850.) — 43.° Compte-rendu des travaux de la Commission des monuments historiques du département de la Gironde pendant l'année 1846-47, id. 1847-48, id. 1848-49. — Rapport au Préfet de la Gironde, par MM. Rabanis, Président, et Delamothe, Secrétaire. Bordeaux. Durand, 1847-48-49. — 44.° Glossaire des livres de Jostice et de Plet, par P. Chabaille. Paris, A. Durand, 1850, in-4°. — 45.° Les Siéges d'Arras, histoire des expéditions militaires dont cette ville et son territoire ont été le théâtre, par Achmet d'Héricourt. Arras, Topino, 1844, in-8°. — 46.° Manuel de l'Histoire de France, par Achmet d'Héricourt. Paris, Roret, 1844-46, 2 vol. in-8°. — 47.° Carenci et ses seigneurs, par Achmet d'Héricourt. Saint-Pol, Warmé, 1849, in-8.°. — 48.° Notice sur le Cabinet monétaire de S. A. le prince de Ligne, d'Amblise et d'Epinoy, par C. P. Serrure. Gand, Annoot, 1847, in-8°. — 49.° Messager des sciences historiques de Belgique, années 1843-44-46-47-48-49. — 50.° Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, tom. XIV. — 51.° Essai bibliographique sur la Picardie ou plan d'une bibliothèque spéciale composée d'imprimés entiè-

rement relatifs à cette province, par M. Charles Dufour, 1.re série. Amiens, Duval et Herment, 1850, in-8.°; exemplaire sur papier bleu. — 52.° Description des vitraux des deux grandes rosaces de la cathédrale de Beauvais (xvi.e siècle), par M. l'abbé Barraud. Beauvais, Desjardins, 1850 in-8.° — 53.° Les livres de Jostice et de Plet, publiés pour la première fois d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque nationale, par Rappetti, avec un glossaire des mots hors d'usage, par P. Chabaille. Paris, F. Didot, 1850, in-4°. — 54.° Papiers d'état du cardinal Granvelle, tom. vii. — 55.° Négociations de la France dans le Levant, etc., par Charrière, tom. ii. — 56.° Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV, recueillie et mise en ordre par G. B. Depping. Paris, imprimerie nationale, tom. 1.er, in-4°.— 57.° Statistique monumentale de Paris, liv. 24, 25, 26, 27. — 58.° Peintures de l'église de Saint-Savin. Atlas, liv. 4. — 59.° Collectanea antiqua, vol. 2, part. 2. par M. Roach Smith. — 60.° The journal of the British archaeological association, n. 21, 22.—61.° Synopsis of the Museum of the Society of Antiquaries of Scotland. Edimburg, 1849.—62.° Discovery of early saxon remains at Barrow-furlong, in the parish of Marston Saint-Lawrence co. of Northampton. By sir Henry Dryden. Communicated to the Society of Antiquaries through C. Roach Smith in a letter adressed to John Yonge Akerman. London. Nichols, 1850, in-4°. — 63.° Antiquarian excavations on the site of the roman station at Lymne in Kent, par C. Roach Smith. London, 1850. — 64.° Proceedings of the Society of Antiquaries of London, n. 16. — 65.° Société des Antiquaires de Normandie.— Appel aux Conseils généraux des cinq départements formés de l'ancienne Normandie à propos de la publication des pièces normandes inédites recueillies à Londres par M. de Brequigny en 1764-65-66. Caen, Hardel, 1850. — 66.° Le Rat employé comme symbole dans la sculpture du moyen-âge, par Duchalais. — 67.° Délibération et mémoire adressés à M. le Préfet du département de la Somme par le conseil municipal et le bureau de bienfaisance de Lucheux, contre l'hospice de Doullens, pour la désunion des biens de l'ancienne maladrerie de Lucheux, 10 mai 1850. Amiens, Alfred

Caron, 1850, in-4°. — 68.° Histoire de la terre et baronnie de Chacenay, par L. Coutant. Bar-sur-Seine, Saillard, 1850, in-8°. — 69.° Notice historique et généalogique sur Noé-les-Mallets, par L. Coutant. — 70.° Formulaire de prières à l'usage des fidèles qui observent saintement les devoirs religieux, par un prêtre du diocèse d'Amiens. Montdidier, Radenez, 1805, in-12. — 71.° Souvenirs de Saint-Acheul ou vie de quelques jeunes étudiants. Amiens, Caron-Vitet, 1828, in-8°. (Ces deux ouvrages offerts par M. Martin de Beauvais.) — 72.° Revue de la Numismatique belge, tom. v, 4.e liv., tom. vi, 1.re liv. — 73.° Géographie du moyen-âge, par Joachim Lelewell, 2.e livr. — 74.° Acta et decreta concilii provinciæ remensis in suessionensi civitate anno Domini MDCCCXLIX pontificatus Pii papæ noni IV celebrati a sancta sede approbata. Lutetiæ Parisiorum. Lecoffre, 1850, in-8°. — 75.° Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, tom. VII, 2.e liv. — 76.° Nouvelle restitution et explication d'une inscription gréco-latine du IV.e siècle, tracée sur un vase de terre cuite trouvée près de Bourges en 1848, par M. Eloi Johanneau. Paris, Techener, 1850. — 77.° Quelques mots sur la littérature nationale de la Belgique, par Achille Jubinal. (Extrait de l'Investigateur.) — 78.° La sorcière de Ribemont, épisode historique de 1579, par Ch. Gomart. Saint-Quentin, Deloy, 1850. — 79.° Histoire de Grenoble et de ses environs, depuis sa fondation sous le nom de Calaro jusqu'à nos jours, par Pilot. Grenoble, Baratier, 1819, in-8°. — 80.° Société archéologique de Béziers. Séance publique du 9 mai 1850. — 81.° Congrès agricole de la Haute-Saône. Session de 1849. — 82.° Précis d'archéologie celtique, par l'abbé J. Corblet. (Extrait de l'Investigateur, 1850.) — 83.° Le tombeau de Robert-le-Frison, comte de Flandre, par L. de Baecker. Paris, Didron, 1850. — 84.° Chronique du religieux de Saint-Denis, tom. IV — 85.° Des dictons historiques et populaires de Picardie, par l'abbé J. Corblet. Amiens, Alfred Caron, 1850. — 86.° Annuaire de la Société de l'histoire de France pour 1850. Paris, Dumoulin, 1850. — 87.° Mémoire sur les monnaies des comtes de Saint-Pol, par le docteur Rigollot. (Extrait de la Revue Numismatique.) — 88.°

Notice sur l'ancienne collégiale de Saint-Pierre de Lille dans ses rapports avec les institutions féodales et communales par M. Taillar. Lille, Danel, 1850, in-8°. — 89.° Institut national de France. — Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres au nom de la Commission des antiquités de la France, par M. Lenormand, lu dans la séance publique du 16 août 1850. Paris, F. Didot, in-4.° — 90.° Eglises, Châteaux, Beffrois et Hôtels-de-ville les plus remarquables de la Picardie et de l'Artois. Château d'Hénencourt, par Goze. Amiens, Alfred Caron, 1850, in-8°. — 91.° Règlement et tarif de l'octroi de la commune d'Amiens, suivi du règlement de l'abattoir et d'autres documents. Amiens, Duval et Herment, 1850, in-8°.

OBJETS OFFERTS AU MUSÉE

pendant les 2.e *et* 3.e *trimestres de* 1850.

1.° Par M. Dupuis, conseiller à la Cour d'appel d'Orléans, une maille d'or de Beaugency, offerte à la nation picarde étudiant en l'université de cette ville, et une médaille en cuivre de Calvin.

2.° Par la succession Sujol, neuf vases et fioles en verre de l'époque gallo-romaine trouvés à Amiens et à Etaples.

3.° Par la Chambre de commerce d'Amiens, deux jetons de présence à l'effigie de Colbert.

4.° Par M. Boistel de Belloy, un vase et un bassin en bronze trouvés à Saint-Acart, près de Belloy-sur-Somme. — Epoque gallo-romaine.

5.° Par M. Eug. Woillez, docteur en médecine à Clermont (Oise), un coin celtique en silex trouvé dans la forêt de la Neuville-en-Hez, et un certain nombre de fragments de coins et de couteaux celtiques, également en silex, recueillis dans le camp romain de Catenoy.

6.° Par la ville d'Amiens, un grand bassin en bronze et un mors de cheval en fer, trouvés à un mètre au-dessous du lit de la rivière, dans les travaux de reconstruction du pont du Bloc à Amiens ; une cuillère en bronze, trouvée dans les déblais de la rue de la Pâture, époque gallo-romaine ; un anneau en or en-

chassé d'un saphir brut, recueilli dans des fondations, à l'évêché, XIV.e siècle; une pièce de monnaie espagnole et un jeton à l'effigie d'Henri IV, trouvés dans les travaux de l'égout, au boulevard de Guyencourt; deux médailles en argent et deux médailles en bronze à l'effigie de Du Cange.

7,o Par l'Académie des sciences et lettres d'Amiens, deux de ses jetons de présence.

8.o Par M. Ledicte-Duflos, président du tribunal civil de Clermont (Oise), et directeur du Comité archéologique de l'arrondissement, un coin celtique, trouvé à Montoire (Oise); un vase grec et une anse d'amphore gallo-romaine.

9.o Par M. Darsy, notaire à Gamaches, un cachet en argent au nom de Jacques Fouache, XVII.e siècle.

10.o Par M. Martin, grainetier à Beauvais, une empreinte en cire du grand scel et du petit scel aux causes de la vicomté de Gaillefontaine et diverses autres empreintes de sceaux.

11.o Par M. Deflandre, propriétaire, un petit vase en bronze et un cercle de médaillon décoré de caractères gothiques, trouvés dans une tourbière à Cérisy-Gailly, XIV.e siècle.

12.o Par M. Auguste Hue, marchand forain, un moyen bronze de Néron.

13.o Par M. Warin, jardinier à Amiens, un petit bronze de Constantin, trouvé au faubourg Saint-Fuscien.

14.o Par M. Tattegrain-Delabarthe, entrepreneur à Amiens, une inscription sur marbre noir provenant de l'ancienne église Saint-Jacques et constatant la fondation par les époux Surhomme, d'un obit à la date du 17 juillet 1743.

15o Par Mme Ve Corbillon, un cippe geminé, trouvé dans la chaussée romaine de Longueau, et portant une inscription tumulaire.

16.o Par la Société des Antiquaires de France, deux jetons de présence, l'un en argent et l'autre en bronze, à l'effigie de Montfaucon.

17.o Par M. Fred. Tillette-d'Acheux, propriétaire à Amiens, une porte de bahut, en bois de chêne sculpté, XVI.e siècle.

18.o Par M. Bazot, notaire à Amiens, neuf cachets en cuivre

d'administration communale de la Somme sous l'empire et la restauration. (Préfecture de la Somme, communes de Fleury, Saint-Gratien, Thieulloy-la-Ville, Dreuil-lès-Amiens, Blangy-sous-Poix, Liomer, Vadencourt et Fluy.)

19.° Par M.me de Frière, propriétaire à Tours (en Vimeu), deux vases en terre grise et une urne en terre rougeâtre, trouvés à Tours, époque gallo-romaine.

20.° Par M. l'abbé Duval, secrétaire de l'évêché d'Amiens, une inscription en caractères gothiques constatant une fondation dans la chapelle de Notre-Dame de Lorette, à Amiens, xv.e siècle.

21.° Par M. Viollet-Leduc, architecte de la cathédrale d'Amiens, une inscription tumulaire du vi.e siècle, trouvée dans les fondations du bâtiment que l'on élève dans la cour de l'Evêché.

OBJETS ACHETÉS

PAR LA COMMISSION DU MUSÉE.

1.° Pièce en argent de Philippe-le-Bel. — 2.° Pièce en or de Philippe VI. — 3.° Pièce en or de Jean II. — 4.° Un buste en marbre blanc, acheté à la vente du mobilier de l'ancienne liste civile qui garnissait le château d'Albert.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

A la Médaille commémorative de l'inauguration du monument élevé en l'honneur

DE DUFRESNE DU CANGE.

La Société des Antiquaires de Picardie vient de mettre en distribution la médaille qu'elle a fait frapper pour consacrer le souvenir de l'inauguration du monument élevé par ses soins le 19 août 1849, à la mémoire de Dufresne Du Cange. Cette médaille, exécutée avec un merveilleux talent par l'un de nos plus habiles graveurs, M. Depaulis, n'a pas moins de 62 millimètres de module. Elle porte d'un côté la tête du célèbre Amiénois

avec ces mots en exergue : C. DUFRESNE DU CANGE NÉ A AMIENS LE 18 DÉC. 1610 MORT A PARIS LE 23 OCT. 1688.

Sur le revers, l'artiste a reproduit dans ses moindres détails le monument au milieu de cette légende, gravée dans le champ :

STATUE	AVEC LE
DE BRONZE	CONCOURS
ÉRIGÉE PAR	DE LA VILLE
LA SOCIÉTÉ	D'AMIENS
DES	ET DES
ANTIQUAIRES	SOUSCRIPTEURS
DE	19 AOUT
PICARDIE	1849.

La Société croit accomplir un devoir en publiant les noms de ceux qui ont bien voulu souscrire à cette médaille, que sa valeur artistique fera rechercher de tous les connaisseurs et dont la vente est destinée à faire face à quelques dépenses du monument qui restent à acquitter ; elle a donc lieu d'espérer que les personnes qui n'ont pas encore souscrit s'empresseront de le faire, afin de conserver à leur famille le témoignage de leur participation à l'érection de la statue de Du Cange.

On pourra se procurer la médaille à Beauvais, chez M. le docteur Daniel, directeur du Comité archéologique de l'arrondissement; à Paris, chez M. Dumoulin, libraire, 13, quai des Augustins; et à Amiens, chez M. Garnier, conservateur de la Bibliothèque, rue des Rabuissons.

Le prix de la souscription est de 5 fr. par médaille.

PREMIÈRE LISTE.

La ville d'Amiens, 103 médailles, décernées en prix (1 vermeil, 8 argent et 94 bronze).

La Société des Antiquaires de Picardie, 32 médailles décernées en prix (3 vermeil, 7 argent, 8 bronze doré, 14 bronze).

La Société des Amis des Arts de la Somme, 21 médailles (1 argent et 20 bronze), tirées à la loterie annuelle d'objets d'art.

M. le baron de Fourment, représentant de la Somme, 10 médailles; M. Dufresne de Beaumetz, à Beaumetz-lès-Loges (Pas-de-Calais), 4; M. Gaston Dufresne de Beaucourt, à Mesnil-sur-Blangy (Calvados), 4; M. Blin de Bourdon, au Quesnel, 4; de Wasservas, propriétaire, à Thiepval, 4; M. de Monclin, à Beaucourt, 3; M. Madaré, Jean-Baptiste (1), 3; M. Ch. Dufour, avoué près la Cour d'appel, 3.

SOUSCRIPTEURS A DEUX MÉDAILLES.

MM. Bazot, notaire; Bellenger, architecte à Clermont (Oise): Bisson de La Roque, juge au tribunal civil; M.lle El. Blin de Bourdon, au Quesnel; Chabaille, homme de lettres, à Paris; Chamont, receveur de la navigation; d'Acy (Ernest), propriétaire à Villers-aux-Erables; de Betz, propriétaire; de Beauvillé (Félix), membre du Conseil général de la Somme, à Montdidier; Breuil, juge-de-paix; Delabarthe, entrepreneur de travaux publics; de Rosny, ancien capitaine du génie, à Lozembrune (Pas-de-Calais); Dupuch, propriétaire; Guerard, conseiller-auditeur à la Cour d'appel; Janvier, ancien jurisconsulte; Lallart de Lebucquière, membre du Conseil général de la Somme, à Gézaincourt; Labourt, ancien procureur du Roi, à Doullens; Ledieu, président du tribunal de commerce; Ledicte-Duflos, président du tribunal civil de Clermont (Oise); Marion, licencié en droit, ancien notaire, à Paris; Rigollot, docteur en médecine; Romain-Boulanger, ancien filateur; de Roquemont, juge au tribunal civil; Saint-Amand, avoué près le tribunal civil de la Seine; l'abbé Santerre, vicaire-général, à Pamiers (Arriège); Tillette d'Acheux, propriétaire; Vast, entrepreneur de travaux publics.

SOUSCRIPTEURS A UNE MÉDAILLE.

MM. Ailhaud, conseiller à la Cour d'appel: Andrieu-Blot, fabricant; Barni (Aristide), propriétaire; l'abbé Barraud, chanoine titulaire, à Beauvais; Barthélemy, homme de lettres, à Mantes; Bazin (Charles), substitut, à Senlis; Belu, ancien ingénieur en chef; Billoré (Eugène), secrétaire de la Mairie; Boistel (Amédée), avocat à Arras; Bor, pharmacien; Boucher de Perthes, directeur des douanes, à Abbeville; Boullet, premier président de la Cour d'appel; Bourguet, ancien avoué; Bourlon (Adolphe), vicaire, à Longjumeau; Bournel, capitaine de cavalerie en retraite; Bouthors, propriétaire, à Noyon; Bouthors, greffier en chef de la Cour

(1) Les souscripteurs dont le domicile n'est point indiqué sur la liste, habitent la ville d'Amiens.

d'appel ; Bresseau, rentier, à Poix; Breton (Ernest), homme de lettres, à Paris ; Breuil (Edouard), juge suppléant; Bullot, ancien avoué, à Montdidier ; Carnegy de Balinhart, officier de cavalerie de S. M. britannique, à Samer (Pas-de-Calais) ; Cauet-Gras, propriétaire, à Saint-Sauveur ; Cheussey, ancien architecte ; Codevelle-Delattre, propriétaire ; Colson (Alexandre), docteur en médecine, à Noyon; l'abbé Corblet (Jules), prédicateur, à Paris; Cottu-Harlay, imprimeur-libraire, à Noyon ; Coulon (Paul), propriétaire ; Cousin (Louis), ancien magistrat, à Dunkerque; Crignon, filateur; Daniel, docteur en médecine, à Beauvais; Danjou, vice-président du tribunal civil, à Beauvais ; Danse, président du tribunal civil de Beauvais ; Darsy, notaire, à Gamaches ; Davost, substitut de M. le procureur-général ; D'Authieulle, propriétaire ; Dauzet, ancien secrétaire-général de la Préfecture de la Somme ; Deberly, adjoint ; Deblois, curé doyen de Clermont (Oise) ; de Boncourt (Olivier), propriétaire ; de Boury (Eugène), inspecteur des postes, à Beauvais ; Decaïeu, conseiller à la Cour d'appel ; Decaix de Saint-Aymour, membre du Conseil général de la Somme ; de Cayrol, ancien député, à Compiègne ; de Clermont-Tonnerre, membre du Conseil général de la Somme ; de Crouy, propriétaire, à Compiègne ; de Gestas, propriétaire ; de Gorguette d'Argœuves, propriétaire ; de Grattier, conseiller à la Cour d'appel ; de Guimicourt (Alban), propriétaire ; de Guyencourt, propriétaire ; de Hauteclocque, ancien maire d'Arras ; de Ladoue, vicaire-général du diocèse ; de la Maison-Rouge, propriétaire ; de la Querière, négociant, à Rouen ; de la Saussaye, membre de l'Institut, à Paris ; de l'Eloge, propriétaire ; de l'Escalopier, conservateur honoraire de la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris; de Longpérier (Adrien), conservateur du Musée égyptien du Louvre, à Paris ; de Louvencourt, propriétaire ; Demarsy, substitut, à Abbeville ; Deneux (Jules), président de la Société philharmonique ; de Puyraimond (Arthur), propriétaire; de Roucy (Frédéric), ancien juge de paix, à Noyon ; Deschamps de Pas, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Saint-Omer; Desjardins, conseiller à la Cour d'appel; d'Estourmel, propriétaire, à Suzanne; de Thieulloy (Julien), propriétaire; de Valicourt, licencié en droit, à Bécourt; Devimeux, avoué, à Beauvais ; d'Heilly (Charles), propriétaire ; Digeon, notaire ; Dorbis, décédé archiviste du département de la Somme ; Dordigny, propriétaire, à Noyon ; Douchet (Louis), chirurgien ; Dufétel, banquier ; Duparc, notaire ; Dupont, pharmacien ; Dupont-White, procureur de la République, à Beauvais ; Dupuis, ancien président du tribunal civil d'Orléans ; Dusevel, ancien avoué ; Dusouich (Adéodat), percepteur ; l'abbé Duval, secrétaire de l'Evêché ; Duval (Alexandre), imprimeur;

Duvette (Isidore-Célestin), propriétaire ; Fabignon , juge au tribunal civil de Beauvais ; Faton de Favernay, juge suppléant; l'abbé Fauvel, maître de pension ; Féret (Ed.), suppléant de juge de paix, à Clermont (Oise) ; Fevez, adjoint ; Floucaud , ingénieur en chef des ponts-et-chaussées ; Forceville-Duvette, propriétaire ; Foucart, doyen de la Faculté de droit de Poitiers; Garnier, bibliothécaire ; Geoffroy, avoué ; Girard, conseiller à la Cour d'appel ; Gouy, confiseur ; Grimaux, banquier ; Guenard (Léon), pâtissier ; Guérin, avoué ; Harbaville, conseiller de Préfecture, à Arras; Hardouin (Henri), avocat à la Cour de cassation ; Hareux, greffier; Herbet de Raincheval, propriétaire ; Herment, imprimeur; Hesse (Ch.es-Denis), propriétaire ; Hullot, propriétaire ; l'abbé Jourdain (Ed.), chanoine honoraire ; Laurent (Henri), ancien fabricant ; Laurent (Natalis), manufacturier; Lecubin, bibliothécaire-adjoint ; Le Glay, directeur des archives générales du Nord, à Lille ; Legros (Auguste), décédé juge de paix à Auneuil (Oise) ; Lelewel, ancien président de la Diète polonaise, à Bruxelles ; Lemaitre, ingénieur des ponts-et-chaussées ; Lemerchier, ancien maire ; Leprince, propriétaire ; Le Sellyer, avocat ; Lesur, avocat ; Madaré père, propriétaire ; Mallet (Fernand), négociant ; Mâlot, bâtonnier de l'Ordre des avocats, membre du Conseil général de la Somme ; Marest, architecte ; Martin, recteur honoraire ; Mathieu, propriétaire ; Méniolle de Cyzancourt, ancien adjoint, à Noyon ; Moillet, avoué, à Péronne ; Moisset, négociant, à Beauvais ; Navarre, notaire ; Normand, artiste peintre ; Paillat, chef de bataillon de la garde nationale ; Paulet, membre du cercle lyrique, à Mons ; Paringault, procureur de la République, à Vervins ; Picart-Deflesselle (Alexandre), propriétaire ; Pilate-Prevost, secrétaire de la Mairie, à Douai ; Pinsard, architecte ; Pipaut, peintre ; Possel, propriétaire ; Renard-Dorville, négociant ; Riquier, notaire ; de Romanet (Adrien), propriétaire, à Bovelles ; l'abbé Roze, curé de Tilloy-lès-Conty ; M.me Sautai, propriétaire ; Siffait, conseiller de Préfecture ; la Société d'Emulation d'Abbeville ; Sohier, propriétaire à Mantes ; Soulas (Edouard), propriétaire, à Noyon ; Terral (Abel), artiste peintre, à Paris ; Thuillier (Joseph-Augustin), docteur en médecine ; Topin, notaire ; Villain (Edmond), propriétaire ; Voillemier, docteur en médecine, à Senlis ; Wacquet, maître de pension.

La seconde liste sera prochainement publiée.

Amiens. — Imp. de Duval et Herment, place Périgord, 3.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

COMITÉ CENTRAL.

ERRATA.

Page 46, *au lieu de* : Grotius, né à Delf en 1563, *lisez* : né à Delft en 1583.

8 Octobre 1850. — Obsèques de M. Dorbis, trésorier de la Société.

L'an mil huit cent cinquante, le 8 octobre, à huit heures trente minutes du matin, la Société convoquée extraordinairement s'est rendue de la salle ordinaire de ses séances à la maison mortuaire de M. Victor-Théophile-Bénoni Galtat-Dorbis, décédé le 5 de ce mois, à l'âge de 46 ans, trésorier de la Société des Antiquaires de Picardie. Deux coins du poèle étaient tenus par M. le docteur Rigollot, ancien président, et M. Garnier, secrétaire perpétuel. Deux officiers de la garde nationale portaient les deux autres coins, et représentaient la légion d'Amiens à laquelle M. Dorbis était attaché en qualité de lieutenant d'armement. Après s'être concerté avec l'officier le plus élevé en grade parmi ceux qui assistaient à la cérémonie, la Société a pris rang dans le cortége après la famille et avant les officiers de la garde nationale qui faisaient partie du convoi.

Après le service qui a été célébré à l'église S.t-Remi,

et auquel la Société a assisté, on s'est rendu au cimetière de la Madeleine, où M. l'abbé Duval, vice-président, en l'absence de M. Bisson de la Roque, président, a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

» La Société des Antiquaires de Picardie ne doit pas s'éloigner de cette tombe sans avoir donné à celui qui va y descendre une marque publique de l'estime, de l'affection et des regrets qu'il emporte. Après que dix années d'une confraternité étroite, d'un commerce scientifique assidu, nous ont mis à même d'apprécier si souvent les nobles qualités de son esprit et de son cœur, nous serait-il possible de ne pas mêler à nos pleurs quelques paroles sympathiques, de ne point chercher ensemble dans les souvenirs que laisse sa vie un adoucissement à la douleur que nous cause sa mort ?

» Ces souvenirs, Messieurs, vous sont présents : ce sont les services que M. Dorbis vous a rendus, à vous, à l'administration, à l'archéologie, à l'histoire de la province. Vous savez que l'entrée de la Société lui fut ouverte presque en même temps que celle des archives départementales : c'était la même carrière. L'archiviste et l'antiquaire se confondirent en lui, et ces deux titres se prétèrent une sorte d'appui réciproque pour l'accomplissement de devoirs communs auxquels il ne faillit jamais. L'archiviste s'imposa la rude tache de débrouiller l'espèce de cahos où, malgré les travaux de ses devanciers et particulièrement de Lemoine, se trouvaient ensevelies les nombreuses pièces historiques que renfermait le dépôt confié à sa garde ; aurait-il jamais réussi, si sa vocation d'antiquaire n'avait inspiré son zèle et soutenu son patriotique courage ? Vous avez vu, Messieurs, l'ordre qui règne aujourd'hui dans la salle des archives, vous avez feuilleté les catalogues et les inventaires dressés par ses soins, et vous avez compris que, dans l'accomplissement de cette œuvre, l'homme de métier avait été puissamment aidé par le savant. Je ne ferai que traduire votre pensée, que répéter une parole

qui m'est venue de vous, en proclamant ici que nous sommes en quelque sorte redevables à notre laborieux collègue de nos belles archives départementales, et qu'il en a été le créateur. C'est un honneur qui lui restera.

» Il en est un autre qu'il vous appartient surtout de reconnaître. C'est d'avoir généreusement et avec une véritable abnégation fait part à tous de ces précieux trésors qui lui appartenaient pourtant, j'ose dise, par droit de conquête; c'est d'avoir mis dans la main de chacun de nous, dans la main de tous, le fil conducteur qui guide le paléographe dans ce labyrinthe si patiemment déblayé par ses efforts. Vous avez souvent mis à l'épreuve son obligeance. Je suis sûr, Messieurs, que vous ne l'avez jamais fatiguée. Il était heureux de vous mettre sur la trace du document que vous cherchiez, et il aimait à vous laisser la satisfaction de l'avoir trouvé : effet admirable de son amour vrai et sincère de la science autant que de sou caractère bienveillant et de sa rare modestie ! Aussi, Messieurs, si dans nos publications on trouve peu de travaux inscrits sous le nom de M. Dorbis, nous devons à sa mémoire de rappeler qu'il en est beaucoup auxquels il a pris cette part modeste, et bien appréciée par les hommes d'études, que je viens d'indiquer. Il fut notre collaborateur à tous.

» L'esprit d'ordre de M. Dorbis, son exactitude, sa patiente activité faisaient de lui un excellent trésorier de la Société. Vous avez témoigné, Messieurs, combien vous estimiez le zèle qu'il apportait dans l'exercice de ces délicates fonctions, en les lui continuant chaque année.

» Hélas! nous ne nous attendions pas que nous serions privés si vite de vos services, bon et cher collègue; que votre famille, vos camarades, vos amis auraient à pleurer si tôt l'époux affectueux, le père tendre, le fonctionnaire intègre, l'ami sincère et dévoué, le garde national courageux qui marchait naguère contre l'anarchie au premier rang dans l'armée de l'ordre. C'est pour cela, cher collègue, que nous sentons si vivement le malheur de vous perdre et que nous nous associons tout entier à la douleur

d'une famille dont vous étiez l'ornement et la joie. Longtemps nous aurons le cœur serré en voyant votre place vide à nos séances où vous ne manquiez jamais.

» Adieu donc, Monsieur Dorbis, adieu; reposez en paix! Reposez à l'ombre de la croix que vous avez si souvent rencontrée sur la route de vos recherches archéologiques, et que vous avez toujours saluée avec respect et avec foi; reposez dans l'espoir de la résurrection future à laquelle vous avez cru, à laquelle on sent plus vivement encore le besoin de croire, quand on perd un collègue, un ami comme vous. »

En rentrant du cimetière, les membres de la Société se sont rendus de nouveau à la maison mortuaire pour exprimer à madame Dorbis tous les regrets que causait à la Société la perte de l'un de ses membres les plus justement estimés.

Séance extraordinaire du 23 *octobre* 1850. — M. Garnier a la parole pour la lecture de la proposition suivante :

« Messieurs,

» Depuis plusieurs années, le gouvernement a prescrit des mesures pour la recherche et la conservation des monuments historiques; et tout ce qui intéresse les diverses périodes de notre histoire politique, religieuse ou artistique, a été recommandé à une surveillance active et intelligente.

» La Société, créée dans ce but, et dont plus d'une fois les efforts ont été couronnés de succès, grace au concours sympathique des autorités, croirait manquer à sa mission, si elle n'appelait l'attention sur un édifice remarquable qui est menacé d'une destruction prochaine.

» La tour de Saint-Remi, commencée en 1517 et achevée vers 1560, doit avoir bientôt le sort de l'église dont la démolition est à peu près terminée. De tant d'églises et

de monastères dont notre ville était peuplée, des murailles et des portes qui en défendaient l'enceinte, il ne reste rien aujourd'hui. Le dernier monument disparaîtra-t-il encore ?

» Si aucun souvenir historique ne s'y rattache, l'art réclame cette haute tour carrée, dont les angles sont appuyés de contreforts richement décorés, et dont les baies s'élancent si légères avec toute la coquetterie du style flamboyant, pur encore de cette exubérance d'ornementation, dont le volume et la complication donnent aux constructions cette lourdeur qui établit le contraste si frappant entre le XVI.e siècle et l'élégante simplicité du XIV.e et de la première moitié du siècle suivant; l'art, disons-nous, la réclame, comme l'unique spécimen que nous possédions de cette époque.

» La façade de l'église, due aux libéralités du doyen Adrien de Hénencourt, a disparu avec celles de St.-Michel et de la chapelle du cimetière Saint-Denis, qu'il avait fait construire. Nous venons de voir tomber le cloître du Machabée qu'on avait si horriblement mutilé naguères, pour y faire le logement d'un ecclésiastique.

» Nous nous rappelons tous la magnificence de l'église des Célestins, que l'architecte Caristie avait à peine achevée, quand elle tombait sous le marteau des démolisseurs. Serons-nous témoins de cette destruction nouvelle ?

» Les alignements et les besoins de la circulation ont assurément une utilité incontestable, mais les considérations d'art et d'histoire ne doivent-elles point aussi être d'un certain poids.

» En ajoutant à l'intérêt que présentent les villes,

les monuments ne concourent-ils point aussi à en augmenter la prospérité, en excitant la curiosité des étrangers qu'ils y conduisent. Que de ruines nous pourrions citer qui sont la source unique des revenus de quelques localités, qui seraient sans elles condamnées à l'oubli le plus absolu.

» Le monument sur lequel nous appelons l'attention, est une propriété privée, et il semble dès-lors qu'il doive rester en dehors de la sphère d'action dans laquelle notre attention doit s'exercer, en dehors aussi de l'action plus puissante de l'autorité administrative. La Société comprendrait mal sa mission, à notre avis, si elle pensait qu'il dût en être ainsi. Le gouvernement, du reste, dans sa sollicitude pour les intérêts de l'histoire et de l'art, a cru ne point devoir s'arrêter aux seuls monuments publics, puisqu'il a classé au nombre des monuments historiques diverses propriétés particulières, parmi lesquelles l'église Saint-Remi, qui nous occupe. Or, « classer un monument, n'est-ce point établir que ce monument, intéressant par son architecture ou les souvenirs qu'il rappelle, est placé sous la tutèle du gouvernement, des conseils généraux et municipaux, des préfets, des maires et de tous les amis des arts, et que toute entreprise de destruction devra être arrêtée par leurs efforts réunis. » Telle a été, et telle est, nous le pensons, la pensée des circulaires ministérielles du 20 et du 29 décembre 1834 et du 25 janvier 1838, et aussi du classement que nous trouvons rappelé dans le *Mémorial administratif du département de la Somme*, de l'année 1840. Cette pensée, d'ailleurs, se trouve plus nettement exprimée encore, la même an-

née, dans la discussion du projet de loi relatif à l'expropriation, quand, sur les observations de MM. de Montalembert, de Broglie et Mounier, M. le Garde-des-Sceaux reconnaît que le sacrifice de la propriété privée pourra être exigée pour cause d'utilité publique, dans le cas où un monument historique appartiendrait à un particulier. Nous ne pensons pas qu'il faille ici recourir à l'expropriation, une transaction amiable pourrait conserver, nous le croyons, la tour de Saint-Remi, et assurer à la ville un monument de plus qui resterait là comme un témoin de l'art et de la piété de nos pères.

» En conséquence, nous vous proposons d'émettre le vœu que des mesures soient prises pour assurer la conservation de la tour de Saint-Remi, et son acquisition par la ville ; et nous sommes certains que notre vœu sera ici l'expression du désir de tous ceux de nos concitoyens qui attachent quelque prix à tout ce qui peut contribuer à la gloire et à l'ornement de notre cité. »

Après plusieurs observations présentées par divers membres, et qui tendent toutes à la prise en considération de la proposition qui vient d'être faite, la Société prend, à l'unanimité, la délibération suivante :

« Considérant que la ville d'Amiens, justement célèbre autrefois par le grand nombre de ses édifices religieux, a perdu la plupart de ceux qui la recommandaient à l'attention des artistes ;

» Qu'il importe de conserver le seul monument encore debout qui présente le plus intéressant spécimen de l'art ogival, dans les années qui ont précédé l'introduction en France du style de la renaissance ; que la tour Saint-Remi

est, après la Cathédrale d'Amiens et l'église Saint-Germain, le seul monument qui mérite de fixer les regards des étrangers dans cette ville;

» Considérant que, d'après les explications qui ont été données par M. le Garde-des-Sceaux lors de la discussion de la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, les principes d'intérêt général qui l'ont fait édicter, sont applicables aux monuments historiques parmi lesquels le gouvernement a classé la tour Saint-Remi; — que dès-lors l'autorité municipale d'Amiens est armée de tous les moyens de droits suffisants pour prévenir la démolition de ce précieux monument, et vaincre au besoin la résistance du propriétaire qui refuserait d'entendre à ses propositions; — la Société émet le vœu que le conseil municipal d'Amiens prévienne la démolition de la tour de l'ancienne église Saint-Remi, en assurant à la ville la propriété et la conservation de ce monument, soit en traitant de grè à gré, soit en recourant aux voies de l'expropriation. — Elle décide, en outre, qu'une expédition de la présente délibération sera transmise dans le plus bref délai à M. le Maire de la ville d'Amiens. »

Séance extraordinaire du 13 *Novembre* 1850. — Cette séance est consacrée aux affaires intérieures de la Société.

—Sur la demande de M. Le Bas, bibliothécaire de l'Université, la Société accorde ceux des volumes de ses mémoires qui manquent à la bibliothèque de cet établissement.

Séance du 11 *décembre* 1850. — La Société décide quelle échangera ses publications avec la Société d'archéologie de Namur (Belgique), qui lui a adressé la partie de ses travaux qu'elle a fait paraître.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau pour l'année 1851, sont nommés :

Président, M. l'abbé Duval. — *Vice-Président*, M. C. Dufour. — *Secrétaire annuel*, M. l'abbé Jourdain. — *Trésorier*, M. Bazot.

— M. Dufour est continué dans ses fonctions de membre de la Commission administrative du Musée.

— M. Dufour, secrétaire de la Commission, présente l'état de la situation financière de la Commission Du Cange, au 1.er décembre 1850.

— Sur la proposition d'un membre, la Société décide qu'une médaille en bronze doré, à l'effigie de Du Cange, sera offerte :

1.° A M. Léon Masson, préfet de la Somme, pour le concours bienveillant qu'il a prêté à la Société lors des fêtes de l'inauguration de la statue de Du Cange.

2.° A M. Louis Porion, maire d'Amiens, pour le remercier de la participation de la ville aux frais d'érection du piédestal, et des nombreux témoignages de sympathie qu'il a donnés à la Société pour la seconder dans son entreprise.

3.° A M. Henri Antoine, architecte du monument, en reconnaissance du désintéressement qu'il a mis à offrir gratuitement son concours, et de l'habilité dont il a fait preuve dans la direction des travaux du piédestal, exécuté d'après ses plans.

4.° A M. Génin, chef de division au ministère de l'instruction publique, en souvenir de la mission qu'il a reçue de représenter à la cérémonie de l'inauguration, M. de Falloux, ministre de l'instruction publique, retenu à Paris par une indisposition.

Le secrétaire de la Commission ajoute que la Société aurait encore à acquitter d'autres dettes sacrées de reconnaissance, mais que l'état financier lui fait un devoir impérieux d'ajourner toute proposition à cet égard jusqu'au moment de la reddition définitive des comptes de la Commission.

— M. Bouthors a la parole pour la lecture d'une notice sur la prévosté de Beauquesne, destinée à servir de préface aux coutumes de cette prévôté, actuellement sous presse.

La prévôté de Beauquesne, dit-il, doit son origine à l'établissement du bailliage d'Amiens, et n'a été créée que peu d'années après que Philippe d'Alsace avait fait bâtir un château à Beauquesne, vers la fin du XIII.e siècle, à l'époque où l'Artois, l'Amiénois et le Vermandois étaient sous sa domination. Quand Philippe-Auguste, en 1185, réunit ces domaines à la couronne, il plaça à Beauquesne un officier qui rendit la justice sous le ressort du bailli d'Amiens, et en fit le siège d'un bailliage qui embrassait une vaste étendue de pays dans l'Amiénois, l'Artois et la Flandre, car Lille, Douai et Orchies étaient de son ressort. L'inventaire des coutumes, rédigé en 1559, constate 150 procès-verbaux apportés en 1507, et dont 11 ont disparu aujourd'hui. L'auteur les classe en deux sections : la première comprend les coutumes de l'Amiénois au nombre de 29, la seconde, celles des villages et communes de l'Artois, de la Flandre et du Hainaut, au nombre de 128. Il les groupe ensuite selon l'ordre des châtellenies, quand les procés-verbaux indiquent les mouvances. Dans la première section il signale parmi les

dispositions sur le droit civil, qu'il est rare d'y rencontrer, quatre dispositions qui méritent une mention particulière dans les coutumes d'Authie, de Toutencourt, de Flixecourt et de Beauquesne. Dans la deuxième section, il recherche surtout le but et le caractère qui distinguent les seigneuries et les échevinages, qui sont les deux principaux objets qu'embrassent les coutumes de cette section.

COMITÉ LOCAL DE BEAUVAIS.

Séance du 15 *juillet* 1850. — M. Fabignon fait hommage à la Société d'un dessin lithographié représentant un escalier perron du temps de la renaissance, situé dans la maison canoniale appartenant à M.me Matte.

— M. Danjou annonce que M. de Malinghuen a fait hommage au tribunal civil d'une partie importante de sa bibliothèque en exprimant le désir que les ouvrages purement historiques fussent remis à la Société académique. Par suite du dépôt qui a été effectué, une vingtaine d'ouvrages historiques, presque tous capitaux, deviennent la propriété de la Société. Nous citerons entre autres, le Dictionnaire de Moreri, les Mémoires de Sully, Strada de Bello Belgico, l'Histoire des rois Séleucides de notre compatriote Vaillant, etc.

Des remercîments seront adressés au nom de la Société au généreux donateur.

— M. le Directeur offre à la Société une grande feuille d'impression chinoise d'un travail curieux que l'on suppose être un firman pour commercer, donné à quelque marchand européen.

— M. l'adbé Barraud lit une notice sur saint Mumolin,

l'un des plus illustres évêques qui ait occupé le siége de Noyon et dont la vie est cependant peu connue. Né à Constance en Souabe, d'une famille patricienne, une vocation décidée pour la vie monastique lui fit abandonner les avantages d'une belle position. Il vient au pied des Vosges, dans le monastère de Luxen, se mettre sous la discipline de saint Colombat vers 630. Plus tard il alla fonder, près Thérouanne, l'abbaye de Sithiu, où il se trouva avec saint Bertin et d'autres fondateurs des grands établissements religieux de l'Artois. Il en devint premier abbé; puis il fut appelé à l'évêché de Tournay. Il succéda à saint Eloi dans le siége de Noyon, où il a été inhumé dans l'oratoire de Saint-Georges.

— M. Daniel termine la lecture de son travail sur la Cité bellovaque, il résume la description de son enceinte et revient sur le travail si remarquable de galeries qui régnaient dans l'intérieur de la cité; il cherche à établir que cette construction est antérieure à l'invasion romaine, et qu'elle aurait eu pour but d'en faire un point d'appui qui pût résister à Jules César, qui n'est arrivé qu'après longues années dans la Belgique. — Plusieurs membres de la Société s'élèvent contre cette opinion en faisant remarquer que certainement César, décrivant l'oppidum des Bellovaques, eût nécessairement parlé d'une construction aussi importante; et y aurait établi garnison, au lieu de la laisser entre les mains d'une armée aussi puissante que celle que commandait Corœus.

Séance du 12 *août* 1850.—M. le Directeur annonce que M. Ledicte Duflos, qui a donné au Musée du département de l'Oise une collection d'antiquités celtiques provenant du

mont de Catenoy, se propose de communiquer à la Société le résultat de ses recherches et de son étude relativement à l'emplacement et à la destination de ce mont remarquable par les investigations archéologiques auxquelles il a donné lieu.

M. Duflos lit l'intéressante notice qu'il a composée sur le mont Catenoy, et termine cette lecture par la description analytique des antiquités formant la collection dont il fait hommage à la Société.

Sur la proposition de M. le Président et par son organe, des remercîments sont adressés à M. Duflos.

— Lecture est donnée d'une lettre adressée à M. le Directeur par M. Houbigant, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, et maire de la commune de Nogent-lès-Vierges. Cette lettre renferme des observations relatives à une erreur involontaire commise par M. Ledicte Duflos dans sa notice sur les vitraux peints de l'arrondissement de Clermont et dans laquelle ce dernier reproche aux fabriciens de Nogent de n'avoir pas acheté les vitraux de la chapelle de Balagny, et de les avoir laissés tomber dans les mains d'un brocanteur de Paris.

Pour établir que ce reproche est erroné, M. Houbigant rapporte des faits qui sont à sa connaissance personnelle, et qui lui ont donné la conviction qu'à l'époque de la vente de ces vitraux, il y avait eu, entre les démolisseurs du château et de la chapelle de Balagny et le brocanteur de Paris, un arrangement clandestin qui l'a empêché de les acquérir, ainsi qu'il en avait eu le projet.

M. Duflos répond aux observations écrites de M. Houbigant que c'est seulement aux fabriciens de Nogent-lès-

Vierges qu'il a adressé un reproche de négligence, et non à M. Houbigant. Il ajoute qu'il est prêt à rectifier le passage de la notice qui concerne les vitraux peints de Balagny, et que la déclaration qu'il fait en ce moment est déjà un commencement de rectification, puisqu'elle sera insérée dans le procès-verbal de la séance, et par suite, dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie.

—M. le Directeur donne ensuite connaissance d'un projet de règlement sur l'admission du public dans la salle du Musée, et par lequel sont fixés les jours et les heures d'entrée et de sortie, ainsi que les moyens de surveillance nécessaires dans un établissement de cette nature. Ce règlement est adopté à l'unanimité et M. le Directeur est autorisé à le faire imprimer et afficher partout où il le jugera convenable et nécessaire.

Séance du 18 *novembre* 1850. — M. le Directeur, dans une longue notice, rappelle les dons nombreux dont la générosité de nos concitoyens continue à enrichir le Musée.

— Le Secrétaire de la Société dépose sur le bureau le *fac simile* gravé d'une longueur de près de 10 mètres, d'un manuscrit hierogliphyque égyptien. On trouve au commencement et à la fin de véritables fragments de papyrus recouverts de caractères d'écriture égyptienne démotique. Les nombreuses enluminures du texte font présumer qu'il s'agit de quelque document sur l'administration financière et agricole du pays qui avait fait de notables progrès dans l'empire des Pharaons. Du reste, un travail de cette importance et de cette difficulté, et qui n'a pu être exécuté qu'avec le concours de

l'Etat, a dû donner lieu à quelques notices descriptives publiées qu'il importerait de rechercher à Paris ; il provient de la bibliothèque d'un ingénieur attaché à la Commission d'Egypte.

— M. Fabignon fait hommage aux archives de trois documents sur parchemin qui remontent aux années 1417 et 1418, proviennent du château d'Hardivillers, et contiennent d'intéressants renseignements sur une des familles notables de la province dont il n'est point fait mention dans Louvet, la châtelaine Jeanne *de Beauvais*, fille de Colin de Beauvais, dans laquelle cette famille s'est éteinte.

— M. l'abbé Barraud donne quelques détails sur la découverte archéologique faite à Champlieu, commune de Béthisy-S^t^.-Pierre.

Une chaussée Brunehaut sépare deux tertres dont le rapprochement forme une espèce d'amphitéâtre naturel ou artificiel ; c'est sur ce point, connu sur le nom de Tournelles, qu'on a trouvé une très grande quantité de statues, d'environ quatre pieds de hauteur, des bas-reliefs représentant des Bacchantes, des Tritons, des enfants sur des poissons, une femme plongeant dans l'eau un enfant qu'elle tient par le pied. Tous ces sujets se rattachent évidemment à la mythologie payenne et sont, par conséquent, antérieurs à l'établissement du christianisme dans nos contrées. Cependant les ornements des chapiteaux mélangés, ne rappellent en rien l'architecture grecque ou romaine, ils se rapprochent beaucoup du style byzantin. L'auteur de ces renseignements qui suffisent pour indiquer tout ce que ces monuments offrent d'intérêt, est invité à examiner aussi les caractères géologiques des

roches employées, afin de reconnaître si ces monuments ont été apportés, ou si l'on a employé à leur confection des matériaux du pays.

Recherches historiques sur la Ville de Clermont (Oise).

Une fête au commencement du XVII.e *siècle* (5 juillet 1615), *pendant le séjour d'Henri II, prince de Condé, seigneur et comte de Clermont (Père du Grand-Condé).*

(Communication de M. Féret, membre titulaire non résidant.)

Ainsi, comme il n'y a nation, ny ville, ny pays pour petit ou de peu d'étendüe puisse-il estre qui n'ait ses coustumes, ses loix, sa mode, et son parler différent; ainsi n'y a-il province qui n'ait quelque invention de jeux pour se resjouyr en laquelle elle excède en quelque façon et manière l'industrie et dextérité des autres.

C'est pourquoy à ceste occasion les peuples et habitans du pays de Beauvoisis, conviez amoureusement par la beauté de la saison et douce tranquillité de l'air; s'estant de toute ancienneté addonnez à l'exercice des armes, et principallement aux jouxtes de toutes sortes, et à tirer de l'arquebuze se treuvèrent allumez d'un beau désir de faire paroistre aux autres qu'ils étoient maitres et comme singuliers de cest exercice; et pour ce envoyèrent sur le commencement du présent mois de iuillet (1615) le

cartel de deffy aux habitants des villes qui leur estoient plus proches et voisines.

Le lieu choisi pour faire le susdit exercice fut le bourg de *Creil*, sis entre *Beaumont* et *Clermont*, pour la beauté de la place, digne certes d'une telle feste et resjouyssance.

Le prix destiné aux vainqueurs et aux gaignans plus dextres et adroicts, furent *deux enseignes de diamans* et *pierreries de la valleur et estime de cinq à six mille francs.*

Monsieur le prince de Condé qui pour lors estoit en sa maison et chasteau de Clermont, fut invité tant par ceux de Creil que par les habitans de Clermont ses sujets de s'y trouver pour y recevoir du plaisir et du contentement, comme il fit, suivy et accompagné de plusieurs seigneurs et gentils-hommes de remarque et qualité.

Les villes deffiées pour le gain du prix proposé furent *Mantes, Pontoise, Senlis, Luzarche, Verbery, St.-Leu, Beaumont et Clermont.*

Le jour est prins, sçavoir le dimanche 5.e jour de iuillet. Le samedy jour de la vueille, chacun se trouve et se rend les uns à *Beaumont*, les autres à *Clermont*, et les autres au dit lieu de *Creil*, pour loyer, attendans le lendemain que tous se devaient rendre au dit *Creil.*

Ceux de *Mante* arrivent des premiers par batteau, remontans par la rivière d'Oise jusques à Beaumont, ils étaient de tireurs choisis environ 40, tous richement accoustrez et habillez, avec des panaches et escharpes bleües.

Ils avaient en leur compagnie un porte enseigne, qui avait un pourpoint de satin blanc, et les chausses de velours rouge cramoisi à large passement d'or, avec le haut panache de plumes de heiron sur la teste, attaché

avec une moyenne enseigne de petits diamants, l'enseigne bleüe de tafetas portait un St.-Nicolas avec force fleurs de lys d'or. Et outre ce, ils avaient trois trompettes marchans devant le capitaine armé de toutes pièces, sur un cheval grison dont la selle et les brides estoient en broderie d'or et d'argent.

Ceux de *Pontoise* estoient en nombre de 53 hommes, portans l'escharpe et la livrée vert de mer : ils estoient conduits par quatre trompettes et un capitaine habillé de satin gris avec le hausse-col doré, monté sur un cheval hongre, paré d'une selle de velours vert, enrichie de broderies d'or et d'argent, et d'un porte-enseigne habillé de tafetas rouge, l'enseigne verte au milieu à laquelle estoit un St.-Louis, tenant en sa main un sceptre et en l'autre une main de justice.

Ceux de *Senlis* estoient environ 56 hommes portans tous l'escharpe blanche les bandolières et garnitures de forchettes de mesme, ils estoient conduits de deux trompettes, d'un capitaine habillé de satin rouge cramoisi, chamarré de clinquant, le chapeau de castor embelly d'une aigrette attachée d'une riche rose de diamants; le porte-enseigne habillé de satin blanc, l'enseigne blanche où estait pourtraicte une Nostre-Dame et force estoiles d'or et d'argent.

Ceux de *Luzarche* en nombre de 25, au lieu de trompettes, quatre hauts-bois; leur livrée estoit de roze seiche, leur enseigne de tafectas gingeollin avec les armoiries de sa majesté au milieu, leur capitaine estoit armé de toutes pièces, d'armes luisantes et dorées, et le porte enseigne de mesme.

Ceux de *Verbery* estoient 18, conduits d'un capitaine et d'un lieutenant, avec phiffres et tambours, leur enseigne jaune, rouge et blanche, et leurs livrées en couleurs colombines.

Ceux de *St.-Leu* estoient 22, tous habillés de toile blanche avec les escharpes et bandolières orangées, leur enseigne bigarée de noir, de blanc et de vert; leur capitaine estoit habillé de simple tafetas gris découpé à fond de tafetas rouge, et n'avoient qu'un tambour et un phiffre.

Ceux de *Beaumont* choisis en nombre de 47 hommes tous mousquetaires, portants pour livrées et couleurs, le jaune, tant en leurs escharpes qu'en leurs bandolières et fourchettes: avoient pour conduitte un capitaine habillé de toille d'argent, pour le pourpoint, et les chausses de roze seiche de velours figuré, avec trois passemens d'or, le hausse-col d'argent doré, la picque dorée à la main: son lieutenant tout habillé de tafetas vert: le porte-enseigne de tafetas couleur de pensée, avec son enseigne de tafetas bleüe, rouge et vert, portans en devise un St.-Maurice tenant sa croix. Au devant de la compagnie estoient deux tambours, avec deux flageollets et trois trompettes.

Quant à ceux *de la ville de Clermont*, ils étoient en nombre de quelque 50, tous ayant le pourpoint blanc de toile de Hollande, et les chausses d'escarlatte rouge, avec l'escharpe par-dessus le pourpoint des couleurs de ventre de biche, comme celles de Monsieur le prince de Condé, seigneur et comte de la dite ville de Clermont en son comté: trois tambours estoient à la teste de la com-

pagnie, six trompettes et deux hauts-bois: Le capitaine armé d'armes luisantes et dorées, le casque en teste, où estoit un haut panache blanc et rouge, son lieutenant de mesme, le porte-enseigne avec son hausse-col doré, habillé de satin vert-gay, portant une enseigne blanche et rouge, où estoient gravées les armes et devises de mondit sieur le Prince, comte de Clermont. Cette compagnie arriva la dernière à Creil, pour ce que ce fut elle qui amena Monsieur le Prince avec une infinité de seigneurs et gentils-hommes en bon estat.

Pour ceux de *Creil* qui ne sortirent point du bourg, sinon lorsqu'il fallut aller au devant de Monsieur le comte de Clermont, ils estoient assemblez en nombre de 44 hommes, tous portant l'escharpe de couleur de pensée: leur capitaine avoit un habit de satin figuré tanné, son lieutenant de tafetas gris argenté: le porte-enseigne de tafetas de vert de mer, et son enseigne de tafetas jaune, au milieu de laquelle y avoit une grande croix blanche plus ils avoient deux tambours et six hauts-bois.

Toutes les compagnies estans donc arrivées à Creil pour la cérémonie et sujet dit cy-dessus, adverties *du partement de Monsieur le prince de son chasteau de Clermont*, choisissent de chaque compagnie dix hommes des plus braves et mieux équippez pour aller au devant de son excellence, et marchent jusques à une lieüe loing de là, où ils l'attendirent avec toutes les enseignes, trompettes, hauts-bois, phiffres, flageollets et tambours; luy venans avec tous les seigneurs et gentils-hommes de sa suitte, ensemble la compagnie portant au devant sa bannière et en enseigne: on tire chacun un coup pour le

saluer, et ainsi en bel ordre marchans, arrivent finallement à Creil, où les harquebusiers plantez en haye, déchargent leurs harquebuses et mousquets pour le saluer de rechef, et est conduict au logis à luy préparé pour prendre le contentement et le plaisir de la dextérité des tireurs.

De tous costez ce n'estoient que théatres en la rüe où se devoit faire l'exercice, il y avoit une multitude grande de peuple qui y accouroient de toutes parts, comme de *Senlis*, de *Beauvais*, de *Beaumont*, de *Clermont*, et des *bourgs* et *autres villes voisines*.

Monsieur le Prince ayant prins son logis, on plante l'anneau dans lequel il falloit tirer pour gaigner le prix : on délibère à qui tireroit le premier et fut dit que *Senlis* commenceroit, puis *Clermont*, *Mante*, *Pontoise*, *Beaumont*, *Luzarche*, *Creil*, *Verbery* et *St.-Leu*. Et outre ce, ordonné que la compagnie qui *donnerait trois fois en l'anneau*, remporteroit et l'honneur et le prix destiné.— Ainsi après plusieurs coups tirez par toutes les compagnies, *celle de Beaumont* emporta le prix et la gloire du jeu, au grand contentement de Monsieur le Prince et des seigneurs de sa suitte, loüans l'expérience et la dextérité de tels tireurs, qui avoient donné par *trois diverses fois* dans l'anneau, bien que reculez et esloignez d'iceluy de plus de cent pas. A chaque fois que quelque tireur donnoit dedans, les trompettes estoient là qui ne manquoient point à faire leur devoir de sonner. Et Dieu sçait après le prix gaigné, combien il y eut de joye et de resjouyssance parmy les Beaumontois : Ce fut alors à faire la monstre générale par tout le bourg avec les trom-

pettes et les tambours, et au partir de là boire d'autant à la santé du Roy et de la Royne et de Monsieur le Prince, qui avec les siens rassemblez retourna en son chasteau de Clermont accompagné d'une grande foule de Clermontois accourus par ce divertissement.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

pendant le 4.e trimestre de 1851.

1.° Par la Société archéologique de Namur, 1.° Protocole des délibérations de la municipalité de Namur, du 26 janvier au 25 mars 1793. Namur, 1846, in-8.°; 2.° Annales de la Société archéologique de Namur, tom. I.er, liv. 1, 2, 3. — 2.° De l'origine du système ogival, par l'abbé Jules Corblet, in-8.°, 1850, (extrait de l'Investigateur). — 3.° Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique . tom. VII, liv. 3e, 4.e. — 4.° Bulletin des Comités historiques, septembre, octobre 1850; janvier, février, mars, juin, septembre, octobre, 1849. — 5.° Monographie de Sainte-Marie d'Auch, histoire et description de cette cathédrale, par M. l'abbé Caneto. Auch, 1850, in-8°. — 6.° Bulletin de la Société de l'histoire de France, n.° 7, 8, 9, 10. — 7.° Estatutos de la Academia spanòla de arqueologia sociedad cientifica europea. Madrid, 1846, in-18. — 8.° Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournay, tom. I, fol. 2. — 9.° Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3.e trimestre, 1850. — 10.° De la souveraineté indivise des évêques de Liège et des Etats-Généraux sur Maëstricht, par M. L. Polain. Liège, 1831, in-8°. — 11.° La mutinerie des Rivageois, par Guillaume de Meeff, publié par M. L. Polain. Liège, 1835, in-8°. — 12.° Les derniers Grignoux ou le Règlement de 1684, par M. Polain. Liège, 1836, in-8°. — 13.° La Warde de steppes ou le triomphe de saint Lambert, par M. L. Polain. Liège, 1838, in-8°. — 14.° La Violette (Hôtel-de-Ville de Liège), par M. L. Polain, in-8.°, s. l. n. d. — 15.° Promenades historiques dans le pays de Liège, par le docteur Bovy. (Compte rendu par

M. L. Polain, in-8.°, s. l. n. d. — 16.° Les seize Chambres de la cité de Liège. — Leur histoire. — Ce qu'elles devinrent à l'époque de la révolution liègeoise en 1790. — Remboursement des anciens composants, par M. L. Polain, in-8.°, s. l. n. d. — 17.° Notice sur un fragment de manuscrit de la fin du VI.e ou de la première moitié du VII.e siècle, par M. L. Polain. (Extrait du Bulletin de l'Académie royale de Belgique, tom. XVI), in-8°. — 18.° Mélanges historiques et littéraires, par M. L. Polain. Liège, 1839, in-18. — 19.° A toutes les gloires de l'ancien pays de Liège. — Souvenir, par M. L. Polain, (Inauguration de la statue de Grétry. Liège, 1842, in-8°. — 20.° Henri de Dinant. — Histoire de la révolution communale de Liège, au XIII.e siéc. 1252-1257, par M. L. Polain. Liège, 1843, in-8°. — 21.° Histoire de l'ancien pays de Liège, par M. L. Pollain. Liège 1844-47, tom. I et II, 2 vol. in-8°. — 22.° L'Investigateur, n.° 189-190, 191-192-193. — 23.° Bulletin des travaux de la Société libre d'Emulation de Rouen, pendant les années 1844-45-46-49-50, 3 vol. in-8°. — 24.° Compte rendu des travaux de l'Académie du Gard en séance publique du Conseil général le 30 août 1850. — 25.° Rapport sur l'église paroissiale de St.-Eloi, de Dunkerque, par L. de Baecker. — 26.° Journal du Lycée des Arts, n.° 3. — Mémoire à consulter pour le Lycée des Arts. — 27.° Revue de la numismatique belge, tom. VI, liv. 3-4. — 28.° Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture du département de l'Eure, in-8°. — 29.° Annuaire de l'Institut des provinces, pour 1850. — 30.° Séances et travaux de l'Académie de Reims (1849, 1850), n.° 20, 21, 22, 23. — 31.° Société Académique de Saint-Quentin. — Annales agricoles, scientifiques et industrielles du département de l'Aisne, 2.e série, tom. VII.e, 1849. — 32.° Châlon-sur-Marne. Coup-d'œil sur son histoire ancienne, ses églises et celles des alentours, par M. Moët de la Forte-Maison. — 33.° Description historique de l'église et des ruines du château de Folleville, par M. C. Bazin. — 34.° Procès-verbal des délibérations prises par le Conseil général du département de la Somme, pendant le cours de la session de 1850. — 35.° The journal of the british archaeological association, n.° 23. — 36.°

Collectanea antiqua, vol. 2, part. 3. — 37.° Mémoires de la Société d'Emulation de Cambray, vol. 19, 2.e partie (1849). — vol. 22 (1850). — 2 vol. in-8°. — 38.° Extraits des procès-verbaux des séances du Comité historique des monuments écrits depuis son origine jusqu'à la réorganisation du 5 septembre 1848, in-8°. — 39.° Collection des cartulaires de France, tom. IV, V, VI, VII, (Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris, publié par M. Guerard, 4 vol. in-4°. — 40.° Recueil de documents inédits de l'Histoire du Tiers-Etat, par Aug. Thierry, tom. 1er. — 41.° Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV, tom. 8. — 42.° Papiers d'Etat du cardinal Granvelle, tom. 8. — 43.° Recueil des lettres-missives de Henri IV, tom. V, (1599-1602). — 44.° Voyage archéologique en Grèce et en Asie mineure, par Ph. Le Bas, in-4.°, liv. 13 à 25, in-folio, liv. 6, 7, 8, 9. — 45.° Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, tom. I.er, liv. 1, 2, 3. — 46.° Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux, tom. IV. — 47.° Monnaies suisses de la trouvaille de Saint-Paul, frappées à Zurich, Bâle, etc., au XI.e siècle, par Morel Fatio, in-8°. — 48.° Notice historique sur les tombeaux de la crypte de l'église Notre-Dame de Boulogne, par M. l'abbé Haigneré, in-8°. — 49.° Exploration scientifique de l'Algérie. Beaux-arts, liv. 23. — Archéologie, par M. Delamarre, liv. 1 à 25. — 50.° Découverte d'anciens tombeaux à Saint-Hyppolite-de-Caton, arrondisement d'Alais, par M. le baron d'Hombre Firmas. — 51.° Mémoires de l'Académie nationale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 3.e série, tom. VI. — 52.° Nouvelle étude de jetons, par J. de Fontenay. (Publication de la Société Eduenne), in-8°. — 53.° Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, tom. XIV.e, 1849. — 54.° Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire' tom. XXIX, n.° 4.

OBJETS OFFERTS AU MUSÉE

pendant le 4.e trimestre de 1850.

1.° Par M. Carpentier, propriétaire à St.-Riquier, des entraves en fer, trouvées dans les démolitions du château de cette commune.

2.° Par M. Thuillier-Gellé, négociant à Amiens, cinq figures en bois sculptées sur des extrémités de sablière qui proviennent de la charpente de l'ancienne église de St.-Remi, actuellement en cours de démolition.

3.° Par M. Guilmeth, membre de plusieurs sociétés savantes à Rouen, cinq hâches celtiques en silex, trouvées à Bouillencourt-en-Séry et à Forceville; un fragment de poterie rouge, et une épingle en ivoire, trouvés à Airaines; un pommeau d'épée du XVI.e siècle, trouvé dans un tombeau à Aigneville; deux sceaux en cuivre du XIV.e siècle, l'un de forme ronde, au nom de Luc le Barbier, l'autre de forme ovale, au nom de Mahaut de Cernai, trouvé sur l'emplacement de l'ancien château de Camps-en-Amiénois; l'empreinte en cire rouge du sceau de Katerine d'Auxy; un pavé en terre cuite vernissée, offrant une tête de femme gravée au trait et provenant de l'ancienne église paroissiale de St.-Nicolas de Gamaches, actuellement détruite; un cachet en plomb du Pape Innocent IV, trouvé à Airaines; deux médailles trouvées à Airaines, l'une celtique, en électrum, l'autre romaine, en petit bronze, au type de Gallien; deux godets en fer, composés de trois morceaux libres et non soudés. On en a trouvé un assez grand nombre de pareils à Escarbotin-Friville; ils étaient remplis de monnaies du règne de Henri III, roi de France.

4.° Par M. Fournier, agent-voyer en chef de la Somme, les pièces de monnaies qui suivent, et qui ont été trouvées à côté d'un squelette sur le chemin de Bernaville à Crécy, au terroir de Domléger: un Charles VI en or; un Henri VI en argent; un Charles, duc de Savoie, en argent; deux François I.er en argent; un Henri III en argent. Cette dernière pièce a été recueillie sur le chemin de Liercourt à Friville, dans la traversée de cette commune.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

A la Médaille commémorative de l'inauguration du monument élevé en l'honneur

DE DUFRESNE DU CANGE.

Nous continuons de publier la liste des souscriptions à la médaille de Dufresne Du Cange. L'appel que nous avons fait dernièrement aux sympathies de nos collègues et des amateurs des beaux-arts, ne pouvait manquer d'être entendu. MM. Tailliar, à Douai, Renier-Chalon, à Bruxelles, Daniel, à Beauvais, de Linas, à Arras, Deschamps de Pas, à St.-Omer, ont bien voulu prêter à la Société des Antiquaires de Picardie le concours de leur zèle pour le placement des épreuves. 565 médailles sont actuellement placées : 135 restent encore en dépôt ; nous avons la confiance que chacun fera ses efforts pour répandre une œuvre dont la valeur artistique vient encore relever l'hommage que la Picardie a dernièrement rendu à l'une de ses gloires les plus pures.

MM. les Souscripteurs qui n'auraient point retiré leurs médailles sont priés de les réclamer sans retard à M. Garnier, secrétaire perpétuel de la Société, à Amiens, ou à M. Dumoulin, libraire, 13, quai des Augustins, à Paris, qui continueront de recevoir les souscriptions.

DEUXIÈME LISTE (1).

SOUSCRIPTEURS A PLUSIEURS MÉDAILLES.

La ville d'Amiens *, 50 médailles : MM. le duc de Luynes, membre de l'Institut à Paris, 4 ; Antoine, architecte de la ville d'Amiens, 2 (2) ; Bisson de La Roque *, juge au tribunal civil, membre du Conseil général de la Somme, 2 (3) ; Damay, procureur général près la Cour d'appel

---

(1) Voir la première liste dans le numéro 2 et 3 du Bulletin de 1850, page 100.

(2) Les souscripteurs dont le domicile n'est point indiqué sur la liste habitent la ville d'Amiens.

(3) L'astérique indique les nouvelles souscriptions prises par quelques-uns de MM. les souscripteurs dont les noms ont été publiés dans la première liste.

de Poitiers, 2; Dausse (Eugène), membre du conseil municipal, 2; de le Bidart de Thumaide, premier substitut du procureur du Roi, à Liège, 2; Dufresne de Beaumetz *, propriétaire, à Beaumetz-lès-Loges (Pas-de-Calais), 2; Fouache d'Halloy, conseiller à la Cour d'appel, 2; Léraillé, curé de Saint-Remy, 2; de Nouvion, rédacteur en chef du Courrier de la Somme, 2; Mgr. de Salinis, évêque d'Amiens, 2;

SOUSCRIPTEURS A UNE MÉDAILLE.

MM. Achmet d'Héricourt, propriétaire à Arras; Barbier, directeur de l'école secondaire de medecine; Batonnier, maître d'hôtel; Beaucousin (Ed.) propriétaire; Benard, conseiller à la Cour d'appel; Bigant, conseiller à la Cour d'appel de Douai; Bouchard, agent-voyer, à Beauvais; Boucher de Perthes *, directeur des douanes, à Abbeville; Bourgeois de Saint-Riquier, propriétaire; Carpentier-Nolent, serrurier; Caron (Alfred), imprimeur; Chalon (Renier), président de la société de numismatique et de la société des bibliophiles, à Bruxelles; Cosserat, négociant; Cousture, avocat. à Beauvais; Dancoisne, notaire, à Hénin-Liétard; l'abbé de Brandt, aumônier de l'Évêché d'Amiens; Decaïeu de Wadicourt, propriétaire à Abbeville; Dècle, propriétaire; de Favernay (Charles), juge suppléant; Deforceville, banquier; de Givenchy, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de la Morinie, à St.-Omer; Degove, banquier; de Jonghe (Théodore), membre du conseil héraldique, à Bruxelles; Delignières de Saint-Amand, propriétaire, à Abbeville; de Linas, membre de plusieurs sociétés savantes, à Arras; Demailly, juge d'instruction; Deneux-Buquet, propriétaire; de Plemont (Léon), propriétaire, à Eu; le comte de Robiano, vice-président de la Société de numismatique belge, à Bruxelles; le baron de St.-Génois, bibliothécaire à Gand; l'abbé Desnoyers, vicaire général, à Orléans; de Staplande, propriétaire; de Villesaison, sous-préfet à St.-Omer; de Warenghien, ancien maire de Douai; Dieÿ, attaché au ministère de l'intérieur, à Paris; Douai (la ville de) pour le cabinet des médailles établi à la Bibliothèque; Dubos, notaire; Dufour, ancien adjoint; Dufour-Berthe, propriétaire; Dumoulin, propriétaire, à Paillart (Oise); Dupont-Bacqueville, membre de la commission administrative des hospices; Dupont (Alfred) avocat à la Cour d'appel de Douai; Dupuis *, ancien président du tribunal civil d'Orléans; Farez, conseiller à la Cour d'appel de Douai; Fournier, agent-voyer en chef de la Somme; Gaffet-Ficheux, conseiller municipal; Gastambide, procureur-général; Gensse, receveur des hospices; Gillet de Laumont, directeur de télégraphe; Hamel, juge à Beauvais; Herbault, architecte du département de la Somme; Hermand (Alexandre), vice-président de la Société des Antiquaires de la

Morinie, à St.-Omer ; Huvey, conseiller à la Cour d'appel ; Jarry, propriétaire, à Orléans ; Jolibois, avocat-général, à Rouen, membre du Conseil général de la Somme ; Jouzeaux, restaurateur ; Lallier, contrôleur des contributions directes, à Orléans ; Leclercq-Poulain, propriétaire ; Lefebvre (Jules), numismate, à Abbeville ; Leriche, vice-président du tribunal civil ; Leroy, médecin, à Beauvais ; Le Serurier, chef de division au ministère des finances, à Paris ; Le Serurier, procureur-général près la Cour d'appel d'Orléans ; Liot (Ed.), receveur des domaines, à St.-Omer ; Lormier, entrepreneur de bâtiments ; l'abbé Lucas, chanoine de la Cathédrale ; Madry-Chaussé, marchand de bois ; Mallet, trésorier de la Société des Antiquaires de la Morinie, à St.-Omer ; Masse, architecte ; Massey, ancien député ; Mathon, greffier du tribunal civil ; Meÿnaerts, numismate à Louvain ; Minart, conseiller à la Cour d'appel de Douai ; Moisand, imprimeur, à Beauvais ; Paillart, avoué ; Périn, juge au tribunal civil de Soissons ; l'abbé Pinard, vicaire, à Beauvais ; Poirel, président de chambre à la Cour d'appel ; Polain, archiviste de l'Etat, à Liège ; Potiez (Valery), propriétaire et numismate, à Douai ; Raffalli, inspecteur des écoles primaires de l'arrondissement d'Amiens ; Rossignol, notaire à Péronne ; Senart (Ovide), propriétaire ; Serrure, professeur à l'Université de Gand ; Tailliar, conseiller à la Cour d'appel de Douai ; Tattegrain, président du tribunal civil de Péronne ; Tattegrain-Delabarthe, entrepreneur de travaux publics ; Thelliez de Bullecourt, propriétaire ; Thelu, conseiller municipal, à Doullens ; Tondu, lieutenant-colonel de la garde nationale ; P. Van Duyse, archiviste à Gand ; Watrin fils, propriétaire, à Beauvais.

La troisième liste sera publiée dans le prochain bulletin.

Amiens. — Imp. de Duval et Herment, place Périgord, 1.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

COMITÉ CENTRAL.

Séance du 8 janvier 1851.

L'ordre du jour appelle l'installation du bureau, qui se compose, pour 1851, de MM. l'abbé Duval, président, Ch. Dufour, vice-président; l'abbé Jourdain, secrétaire annuel ; Bazot, trésorier.

M. de la Roque, président sortant, remercie la Société du concours qu'elle lui a prêté. Il regrette de n'avoir pu prendre à ses travaux une part plus active et de n'avoir secondé le zèle et les efforts de ses collègues que par des sympathies qui ne leur feront jamais défaut, non plus que sa reconnaissance pour le témoignage de haute confiance qu'ils lui avaient accordé en l'appelant à la présidence.

— M. l'abbé Duval, en prenant possession du fauteuil, rappelle quelques-uns des travaux exécutés par les membres de la Société, et signale les parties du programme qu'elle s'est tracé et qu'il importerait d'étudier. Il compte sur le zèle et l'activité de chacun, et promet de donner l'exemple en reprenant la suite des études qu'il avait embrassées avec son collègue, sur la cathédrale d'Amiens, notamment sur les tombeaux qui la décorent.

Cette promesse est accueillie par la Société avec le plus vif plaisir.

— La Société, sur la proposition de son président, vote à l'unanimité des remerciements au bureau sortant.

— M. Garnier, trésorier par intérim, présente le compte des recettes et dépenses pendant l'année 1850 dont il a été chargé depuis la mort de M. Dorbis.

MM. de Ladoue, de Roquemont et de Grattier sont désignés pour composer la commission des comptes à examiner et du budget à proposer.

— M. Peigné Delacour adresse les deux premières planches d'une suite de dessins des morceaux de sculptures trouvés dans les fouilles faites au camp de Champlieu.

Le Société, qui a déjà été entretenue de cette importante trouvaille, charge son secrétaire de prier M. Peigné d'accompagner d'une notice les beaux dessins qu'il a fait exécuter avec tant de soin.

— La commission précédemment nommée pour l'étude des archives municipales est chargée de rechercher les documents relatifs à la tenue des états généraux du XIV.e siècle, jusqu'aux assemblées de 1614, pour satisfaire à la demande de M. le Ministre de l'instruction publique.

— La Société accepte l'échange de ses publications avec la Société d'histoire et d'archéologie de Genève et l'Académie espagnole d'archéologie de Madrid.

— M. le Préfet du département de la Somme et M. le Maire de la ville d'Amiens, remercient la Société de la médaille en bronze doré à l'effigie de Du Cange, qu'elle leur a remise, en reconnaissance du concours qu'ils lui ont prêté, lors de l'inauguration de la statue.

Séance du 12 *février*. — La Société, en réponse à l'invitation qui lui est faite par M. de Caumont, d'envoyer quelques-uns de ses membres pour la représenter au congrès des délégués des sociétés savantes qui doit s'ouvrir au Luxembourg le 20 février, décide que MM. Hurdouin et l'abbé Corblet seront priés d'assister en son nom à cette réunion.

—Lecture est donnée d'une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique, par laquelle il demande que des relations soient établies entre la Société et les Comités historiques établis près de son ministère, par l'envoi des procès-verbaux et de tout ce qui concerne les arts et l'archéologie.

Le Secrétaire-Perpétuel est chargé de répondre à M. le Ministre que la Société continuera de satisfaire au désir qu'il exprime par l'envoi régulier du Bulletin contenant le compte-rendu de ses séances.

— M. de Grattier, au nom de la commission des comptes, lit le rapport sur les comptes de 1850 et les propositions de budget pour 1851.

Après une courte discussion, le rapport et les propositions sont adoptés.

Nous citerons de ce rapport le passage suivant :

« Les diverses commissions de finances qui ont été jusqu'à ce jour appelées à vérifier les comptes de M. le trésorier n'ont eu constamment que des remerciements à vous demander pour le zèle et la régularité avec lesquels M. Dorbis s'est acquitté de ses délicates et minutieuses fonctions. Aujourd'hui votre commission des finances viendrait encore vous exprimer la même demande, si elle n'é-

tait dominée par les regrets si vifs et si mérités que M. Dorbis a laissés dans le sein de la Société. Savant modeste et consciencieux, travailleur infatigable, collègue bienveillant, ami dévoué, citoyen profondément attaché aux intérêts de son pays, homme énergique au moment du danger, M. Dorbis avait des titres nombreux et solides à l'affection et à l'estime de tous ceux qui le connaissaient. Vous avez été à même, Messieurs, d'apprécier tous ces titres, et si la mort nous a ravi trop tôt un collègue qui nous était cher, le temps ne saura effacer le souvenir que chacun d'entre nous se plaît à lui conserver. »

— Sur la proposition de M. Bisson de la Roque, ancien président, la Société décide qu'une médaille à l'effigie de Du Cange sera offerte à chacun de MM. les membres de l'Institut qui ont assisté à l'inauguration de la statue.

— Dans un rapport qu'il présente sur les mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, M. Ch. Dufour signale l'intérêt du 1.er volume qui lui a été confié. Cette association dont la Société des Antiquaires de Picardie peut, sans trop de scrupule, les revendiquer avec honneur la maternité, partage ses travaux en deux classes : la première intéresse l'histoire et l'archéologie, la seconde les sciences naturelles, mais dans leur application restreinte à la localité.

Le rapporteur signale dans la première partie la notice publiée par M. Dupont-White, sur les Antiquaires de Beauvais, depuis le moyen-âge jusqu'à M. de Cambry. C'est une esquisse biographique écrite avec autant de

bonheur que de sage critique, et qui renferme l'appréciation des principaux ouvrages publiés ou inédits sur le Beauvoisis, en même temps que de curieuses recherches sur la vie de leurs auteurs. M. Dupont-White a fourni encore au recueil que nous analysons un mémoire sur le siège de Beauvais. Ce sujet a déjà été plusieurs fois traité, mais de nouveaux documents mis à la disposition de notre savant collègue ne pouvaient manquer de lui conserver son puissant intérêt.

M. de Cayrol, dans ses observations sur les points successivement occupés par l'armée de César depuis Durocortorum jusqu'à Bratuspantium, place auprès de Breteuil cet oppidum dont l'emplacement a déjà donné tant de labeur aux géographes qui ont étudié sa position.

Le 1.er volume des mémoires de la Société beauvaisine renferme encore de curieux éclaircissements sur les cryptes de l'Oise qui lui ont été fournis par MM. Daniel et Weil. M. Danjou y a inséré un mémoire plein d'intérêt sur la procession de l'assaut qui a été supprimée à la fin du siècle dernier et dont il demande le rétablissement au nom de l'histoire, et de savantes considérations sur l'origine des cryptes d'église qu'il fait remonter à cette époque de persécution où les premiers fidèles, pour célébrer les rites de leurs cultes, se cachaient dans les entrailles de la terre.

Dans sa description des deux grandes rosaces de la cathédrale de Beauvais, M. l'abbé Barraud signale à celle du Nord la présence de sybilles, dont le costume et les attributs nous semblent avoir beaucoup de rapports avec celles que MM. Duval et Jourdain nous ont dernièrement fait connaitre à la cathédrale d'Amiens. — L'archéologie

romaine doit à M. de Merlemont, dans le volume qui fait l'objet du rapport, un mémoire sur une voie romaine allant du gué de Bailleul-sur-Thérain aux larris de Hez. Des documents retrouvés par l'auteur lui ont permis d'indiquer l'emplacement du camp des Bellovaques, lorsque les légions de César étaient retranchées sur les hauteurs de Froidmont.

Quelques documents inédits sur l'histoire beauvaisine et les travaux consacrés à l'histoire naturelle de l'Oise par MM. les abbés Questier, Maillard et Pinart et par M. Delacour, donnent à ce premier volume des mémoires de la Société académique de l'Oise un intérêt tout local qui permet de bien augurer des publications qui ne tarderont sans doute point à le suivre.

Séance du 12 *mars* 1851. — La Société archéologique de l'Orléanais rappelle que le congrès scientifique se tiendra cette année, 1851, à Orléans, au mois de septembre, et exprime le désir que la Société des Antiquaires de Picardie y soit représentée par une députation. C'est une occasion, ajoute le Secrétaire, dont nous profiterons pour resserrer les liens qui unissent déjà les deux Sociétés.

Plusieurs membres annonçent l'intention de se rendre au congrès, et, si rien ne contrarie leurs projets, ils formeraient la députation qui sera désignée plus tard.

— M. de la Querière appelle l'attention de la Société sur la confusion que peut occasionner l'emploi d'une même expression pour designer deux choses essentiellement différentes. C'est ainsi, dit-il, que bon nombre d'archéologues substituent le mot *pendentif* au terme technique *cul-de-lampe*. Ils oublient qu'un pendentif est la portion d'une

voûte sphérique qui prend naissance au-dessus du pied droit angulaire commun à deux arcades en retour l'une de l'autre, et qu'un cul-de-lampe est un ornement en forme de pyramide renversée qui fait partie d'une voûte dont il est souvent la clé. Il appartient, ajoute-t-il, aux Sociétés archéologiques de rectifier et d'épurer la langue de la science, et, comme l'autorité de leur parole agirait puissamment, il invite la Société à aider de tous ses efforts à l'emploi d'une technologie plus exacte et plus vraie.

— M. Hardouin et M. l'abbé Corblet rendent un compte sommaire de la part qu'ils ont prise aux travaux du congrès des délégués des Sociétés savantes auquel ils étaient chargés de représenter la Société. Le premier y a présenté un rapport sur son origine et ses travaux, le second un mémoire sur les écoles régionales d'architecture religieuse au XII.e siècle.

M. Hardouin pense que la cause des études est appelée à tirer grand partie d'un congrès central et périodique à Paris et des congrès de circuit. Le premier assurant un contact et un échange régulier de communications supplée à ce qui manque à l'action des seconds, la durée et la cohésion des efforts.

— L'Académie espagnole d'archéologie de Madrid qui vient d'accorder le titre d'associés correspondants à MM. Bouthors, Duval, Garnier et Rigollot ; désigne aux suffrages de la Société, pour le titre de correspondants, six de ses membres auxquels cette distinction est accordée.

—M. E. Billoré, membre titulaire résidant nouvellement admis, remercie la Société et lui promet son concours le plus empressé. Chargé de la garde des archives munici-

pales, il trouvera, il l'espère, plus d'une occasion de fournir à la Société des documents intéressants pour l'histoire et les droits de la commune, au service de laquelle sont consacrés tout le zèle et tout le dévouement dont il est capable. — M. Billoré, rappelant ensuite que son titre de secrétaire-général de la Mairie le fait en quelque sorte, au sein de la compagnie, le remplaçant de M. Lavernier, qui fut son prédécesseur et son ami, saisit ce rapport pour payer un tribut mérité d'éloge à ce collègue qu'un esprit orné, une instruction solide, un goût passionné pour les travaux historiques avaient rendu un des travailleurs les plus actifs et les plus distingués de la Société, en même temps qu'il fut, pendant de longues années, l'instrument intelligent et l'une des lumières de l'administration municipale.

— M. l'abbé Duval, président, répond au récipiendaire, que l'unanimité des suffrages qui l'ont appelé dans le sein de la Société, prouve qu'il n'était point étranger pour elle. Elle sait que dans l'exercice des fonctions qui lui sont confiées, il n'a rien de plus à cœur que de veiller sur le dépôt des archives municipales, l'un des plus riches que possède la France, qu'il s'est trouvé uni à elle dans la commission chargée d'explorer ce trésor, et qu'elle a pu reconnaître en lui à la fois le goût des études sérieuses et le zèle qui aime à en faire partager le fruit. Après avoir indiqué sommairement la part qu'il est appelé à prendre aux travaux de la Société, et rappelé ceux de MM. Lavernier et Dorbis, M. Duval ajoute, vous trouverez près de vous, Monsieur, des collaborateurs aussi désintéressés que pleins de zèle. Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'en nous tous, vous rencontrerez sympathie et encoura-

gement. La Société compte sur vous, vous pouvez compter sur elle. Dans cette compagnie, il y a échange de sentiments fraternels autant que de communications scientifiques, vous entrerez dans ce commerce, car vous avez au plus haut point le sentiment qui l'a fait naître, et qui le soutient, l'amour du pays.

— M. Garnier lit, au nom de M. Tailliar, une notice sur la seigneurie d'Oisy.

La seigneurie d'Oisy (canton de Marquion, arrondissement d'Arras), dont le titulaire fut en outre châtelain de Cambrai, étendait sa juridiction depuis les portes de Cambrai jusqu'aux environs de Bapaume et au fort et village d'Escapel au-delà de Douai, et enfermait plus de trente-sept villages à clochers, sans compter les hameaux, châteaux, maisons et fiefs nobles, parmi lesquels plusieurs dépendaient de la prévôté de Beauquesne au bailliage d'Amiens. L'auteur fait connaître comment cette importante seigneurie fut liée à l'évêché de Cambrai, quelles furent les destinées des seigneurs et des familles qui la possédèrent, et dans quelles circonstances intervinrent les chartes et coutumes qu'il a fournies au recueil dont la publication est confiée à M. Bouthors.—Son travail est divisé en quatre périodes correspondant aux grandes familles des châtelains et seigneurs d'Oisy. La première comprend l'état de l'évêché de Cambrai du IX.e au XI.e siècle ; la seconde, la suite des châtelains, la maison d'Oisy; la troisième, la maison de Montmirail et de Coucy; la quatrième, la maison de Bar et de Luxembourg. Il résume ensuite, en quelques mots, l'histoire de la seigneurie depuis Marie de Luxembourg, morte en 1545, jusqu'au

dernier comte d'Oisy de la maison d'Assignies, qui mourut en 1792; la populace pilla et ruina alors le château du dernier des descendants des châtelains d'Oisy.

Dans cette esquisse historique, l'auteur donne des détails pleins d'intérêt sur la féodalité, ses développements, son apogée, sa décadence et sa chute, puis il signale la coutume de la châtellenie d'Oisy comme résumant dans quelques dispositions substantielles les principes de l'ancien droit féodal, et en étudie les quatre parties distinctes qui embrassent, la première, les fiefs ou biens nobles, leur transmission, les droits du seigneur; la seconde, les biens roturiers dans leurs rapports avec le puissance féodale; la troisième, les règles communes aux biens nobles et aux biens roturiers; la quatrième, les priviléges et les attributions du seigneur et de ses officiers.

Cette notice, dans laquelle M. Tailliar apprécie les diverses dispositions de cette coutume avec la sagacité et la hauteur de vue qui distingue tous ses travaux, est écoutée avec le plus grand intérêt et vivement applaudie.

M. Bouthors exprimant le regret que l'étendue de cette notice à laquelle il emprunte plusieurs notes ne lui permette point de l'insérer dans sa publication des Coutumes, la Société, après avoir voté des remerciements à M. Tailliar, émet le vœu qu'il soit invité à lui laisser sa notice pour être insérée dans le prochain volume de ses Mémoires.

— M. Dufour donne lecture de la note suivante :

***PROPOSITION** concernant la publication des principaux manuscrits de* Du Cange, *sur la Picardie.*

Messieurs,

« La Société des Antiquaires de Picardie a entrepris, il

y a quelques années, de publier en dehors de ses Mémoires in-8.°, une collection de documents inédits sur l'histoire de la province. Cette publication ne pouvait être commencée d'une manière plus heureuse par le recueil des Coutumes locales du bailliage d'Amiens, qui a déjà valu à son savant éditeur, M. Bouthors, une mention très-honorable que l'Institut national de France a si justement rappelée au concours de 1850. Le zèle que notre honorable collègue apporte dans la continuation de cet important ouvrage, nous permet d'espérer que l'impression en sera complètement terminée sous quelques mois, car la seconde livraison du tome II ne doit point tarder à être mise en distribution.

» Le tome III de notre collection in-4.° est consacré, vous le savez, Messieurs, à l'Introduction générale de l'Histoire de la Picardie, par Dom Grenier. C'est là une œuvre d'un mérite incontestable et dont l'impression sera reprise tout aussitôt que le tome II et dernier des Coutumes locales aura paru.

» Ne serait-il point convenable de penser, dès à présent, au tome IV et pour conserver à notre recueil l'intérêt général que présentent les documents inédits qu'il renferme, la Société ne pourrait-elle point faire rechercher à la Bibliothèque nationale, parmi les manuscrits de Du Cange, ceux qui n'ont point encore été publiés et qui se rattacheraient directement à l'histoire de la Picardie ?

» Vous n'avez point oublié, Messieurs, qu'au moment de l'inauguration de la statue de Du Cange, M. le Ministre de l'instruction publique, voulant associer le gouvernement à l'œuvre de reconnaissance que vous avez si

généreusement entreprise et dont l'achèvement a été entouré d'un si grand éclat, vous a fait annoncer la publication aux frais de l'Etat d'un manuscrit que notre compatriote a consacré à l'histoire des familles d'outre-mer.

» Mais à côté des travaux qui concernent l'histoire générale de France, le fonds Du Cange renferme à la Bibliothèque nationale une série de mémoires sur les annales de la Picardie. On y remarque notamment l'histoire des évêques d'Amiens, celle des comtes de Ponthieu, de savantes recherches sur le Bauvoisis, le Noyonnois, le Vermandois, le Laonnois et toutes les autres subdivisions de notre province. Ce serait assurément honorer encore la mémoire si justement vénérée de Du Cange que de publier ceux de ses manuscrits qu'il avait préparés lui-même pour l'impression. Une semblable publication mettrait d'ailleurs un terme aux manœuvres de certains plagiaires qui exploitent habilement l'obscurité dans laquelle sa science est restée jusqu'alors enfouie.

» M. Hardouin qui a déjà édité l'histoire des comtes d'Amiens, et qui l'un des premiers nous a signalé les nombreux emprunts que subissaient les manuscrits de Du Cange, sans que les auteurs lui fissent même l'honneur de le citer, pourrait d'autant mieux être chargé des recherches que je viens d'indiquer que déjà notre estimable collègue a donné en 1839 une fort intéressante notice sur la vie et sur les principaux ouvrages publiés ou inédits du savant picard. Il nous apprend que Dufresne d'Aubigny, petit neveu de Du Cange, a laissé à la Bibliothèque nationale un manuscrit qui y est encore conservé et qui a pour titre : *Ouvrages de Du Cange en*

état d'être imprimés sans révision. Ce travail pourrait aider puissamment M. Hardouin dans ses investigations. L'attention de notre zélé collègue serait appelée surtout sur ceux de ces ouvrages qui intéressent l'histoire générale de la Picardie ou l'histoire particulière de quelques subdivision de cette province ; car il importe que notre collection in-4.° de documents inédits embrasse de grandes circonscriptions du domaine scientifique que vous vous appliquez à explorer; nos mémoires in-8.° resteront ainsi affectés à la publication des travaux qui sont présentés par des membres de la Société sur quelques points particuliers d'histoire ou d'archéologie locale.

» Sur le rapport que présenterait M. Hardouin pour nous signaler le résultat de ses recherches, la Société ferait les démarches nécessaires auprès de M. le Ministre de l'instruction publique, afin d'obtenir une subvention qui lui permettrait de réaliser le projet de publication que j'ai l'honneur de vous soumettre. Cette demande serait d'autant plus favorablement accueillie qu'elle rentrerait parfaitement dans les généreuses intentions que M. Génin, chef de division, nous a exprimées au nom de M. le Ministre, en annonçant au pied du monument de Du Cange la publication de l'un de ses principaux manuscrits.

» Ces considérations me déterminent à vous proposer, Messieurs, de vouloir bien inviter, dès à présent, notre honorable collègue, M. Hardouin, à faire dans les papiers de Du Cange qui sont conservés à la Bibliothèque nationale, la recherche de ceux qui, par leur intérêt, mériteraient d'être publiés dans le tome IV de notre collection de documents inédits concernant l'histoire de la Picardie. »

Après quelques observations tendantes toutes à la prise en considération, la proposition de M. Dufour est adoptée; en conséquence, M. H. Hardouin, avocat à la Cour de cassation et membre non résidant de la Société, est délégué pour faire, à la Bibliothèque nationale, la recherche des manuscrits de Dufresne Du Cange sur la Picardie, qui pourraient être publiés aux frais de la Société. On arrête en outre que M. Hardouin sera invité à faire, dans la prochaine assemblée générale, un rapport sur le résultat de sa mission.

NÉCROLOGIE.

A peine le dernier Bulletin de l'année 1850, qui contenait les regrets de la Société sur la perte d'un de ses membres les plus aimés, a-t-il paru, que la mort vient frapper encore dans nos rangs, et arracher à notre studieuse compagnie, l'un de ses membres les plus regrettables et les plus regrettés.

M. Dupont-White, procureur de la République à Beauvais, est mort le 20 mars, dans sa 50.e année, après une longue et douloureuse maladie. Né à Paris, M. Dupont-White, qui avait rempli successivement les fonctions de chef du parquet à Montdidier, à Senlis et à Beauvais, était devenu Picard, non seulement par ses liens de famille, mais par les nombreuses et vives affections que la noblesse de son cœur et la distinction de son esprit lui avaient conciliées. Aussi se plaisait-il à relever toutes les gloires de son pays d'adoption, et l'histoire de ses antiquités, de ses grands hommes et de sa littérature n'avait point trouvé encore un esprit aussi délicat, aussi fécond en aperçus ingénieux, aussi judicieux dans ses jugements, une plume aussi élégante pour les peindre et les formuler. M. Dupont-White avait été l'un des fondateurs du Comité de Beauvais dont il avait dirigé les travaux en qualité de direc-

teur avec autant de zèle que de distinction. C'est pour la Société qu'il avait composé la notice sur l'abbé Dubos, qui ouvrit la série de travaux du même ordre dans lesquels il révéla un talent de critique, de penseur et d'écrivain qui lui valurent les plus honorables suffrages. La Société applaudit plus tard à ses recherches sur Foy-Vaillant et Vincent de Beauvais, et couronna, en 1846, son travail le plus remarquable, *la Ligue à Beauvais*. Dans ce travail, disait le rapporteur, l'élégante simplicité du style qui reflète avec bonheur toutes les teintes, toutes les nuances du sujet, et conserve à chaque objet décrit son coloris local et vrai, a frappé moins vivement encore que l'usage habile et judicieux d'un grand nombre de documents et de détails inédits qui jettent sur l'ensemble de l'histoire de la Ligue les plus vives clartés. Ce jugement a été confirmé lors de la publication de l'ouvrage, et l'accueil qu'il a reçu l'a placé au nombre de ces histoires locales si rares qui joignent, au mérite de l'érudition et du style, un intérêt et un art qui ne faiblissent point.

Un tact exquis, une tournure d'esprit gracieuse et piquante caractérisent le volume dans lequel il a réuni, en 1847, diverses notices sous le titre de *Mélanges historiques*, *littéraires et archéologiques*. Ceux qui ont apprécié ces travaux regretteront qu'il n'ait pu terminer l'ouvrage qu'il avait préparé sous le titre d'*Illustrations militaires de Beauvais*, dont il avait lu quelques esquisses composées dans les rares instants de calme que lui laissaient ses fonctions et les souffrances aiguës qui ont abrégé son existence : ils regretteront plus vivement encore l'Histoire de Beauvais en 1848 qu'il voulait écrire; car nul autre ne pouvait traiter ce sujet avec plus d'indépendance et de justesse que le témoin courageux des faits, que le magistrat qui défendait avec tant d'énergie la cause de l'ordre contre l'anarchie et contre le despotisme insolent et stupide, que l'historien impartial d'un autre temps de désordre qui ne pouvait

manquer d'offrir à son esprit plus d'un sujet de rapprochement et de comparaison.

— Le 16 mars la Société perdait encore un de ses membres correspondant, M. Félix Bogaert, professeur d'histoire à l'Athenée d'Anvers. Ecrivain laborieux, professeur distingué, M. Bogaert, par son histoire de sainte Colombe, son Iconographie chrétienne, son histoire des Saints envisagés comme élément social, ses Observations sur la marche des sciences, et son histoire des Arts en Belgique, avait pris rang parmi les savants et les littérateurs les plus distingués de ce pays.

J. G.

Deux lettres inédites de l'abbé Lenglet du Fresnoy (de Beauvais) et de Gresset (d'Amiens).

COMMUNICATION DE M. CH. BARTHÉLEMY, M. T. N. R.

Tout ce qui se rattache à l'étude de l'histoire de la Picardie et à la vie des hommes célèbres qu'elle a produits, ne peut manquer d'intéresser une Société dont le but, si bien atteint par elle, est de consacrer ses volumes de chaque année à l'enregistrement de tout ce qui peut jeter un jour nouveau sur les objets de ses savantes études.

Les deux lettres que je publie ici, sont tirées de la collection d'un amateur distingué de la ville de Mantes, M. Sobier, connu par sa belle collection de livres et d'autographes, à la complaisance duquel j'en dois la communication.

La première est une lettre écrite par l'abbé Lenglet du Fresnoy, l'un des auteurs les plus féconds et les plus laborieux que la France ait produits. La seconde est du poète Gresset.

Jamais les règlements de police pour la librairie ne

contrarièrent personne plus que l'infatigable et l'indomptable abbé Lenglet du Fresnoy. Perpétuellement en guerre avec les censeurs (la lettre suivante en est une preuve), il lui arrivait souvent de rétablir, à l'impression, ce que ceux-ci avaient rayé à la lecture. Aussi fut-il dix à douze fois enfermé à la Bastille, après avoir été déjà détenu six mois dans la citadelle de Strasbourg (1723) et quelque temps à Vincennes (1724). Il était si accoutumé à ces fréquents voyages, qu'en voyant l'exempt *Tapin*, et sans lui donner le temps de s'expliquer : « Allons, vite, disait-il à sa gouvernante, mon petit paquet, du linge et du tabac. »

Cette vie agitée fut terminée d'une manière bien triste ; s'étant endormi en lisant auprès de sa cheminée, il tomba dans le feu et fut étouffé.

Né à Beauvais en 1674, mort en 1755, l'abbé Lenglet a donné au public quarante ouvrages, qui forment plus de 300 volumes. La religion, la morale, la politique, l'histoire, la géographie, la chimie, tout a été de son ressort, et partout on y reconnaissait l'homme érudit et judicieux.

Voici la lettre que nous avons promise. Elle forme deux pages in-4.° de 14 lignes, d'une écriture très-lisible, grande et espacée.

« Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous envoyer quatre pièces que j'ai eu ce matin seulement. Vous y remarquerez la vérité de ce que je vous ai marqué jeudi dernier. Je me flatte que la direction de cette affaire ne sortira pas de vos mains. Je vous say équitable et instruit : mais au cas qu'on voulut faire quelque chose à mon préjudice, je prendrai la liberté de m'adresser à Monseigneur le duc d'Orléans, de qui je suis connu, et je luy marquerois qu'on me

veut inquietter pour avoir fait l'apologie de feu Son Altesse Royale; j'en ferois même présenter un mémoire à S. A. R. Madame : et je me flatte que je serois écouté, d'autant plus qu'on n'a rien dit à ceux qui ont fait paroître les Mémoires de la Régence et la Vie du feu duc d'Orléans; qui déshonorent ce prince.

» J'ai l'honneur d'être, avec respect,

» Monsieur,

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» L'abbé LENGLET DU FRESNOY.

» *Paris, ce lundi* 14 *octob*. 1748. »

Dans la lettre de Gresset, écrite par lui cinq mois avant sa mort (1), il y a une touchante révélation de l'état plus que médiocre de fortune, dans lequel s'éteignirent ses dernières années; c'est l'écho d'un cœur chrétien, triste, mais résigné.

Cette lettre forme une feuille petit in-4.° ou grand in-8°. de 15 lignes, d'une écriture très-lisible, petite et serrée.

« MONSIEUR,

» Je suis bien désolé d'être réduit à ce tribut des ennuis de la bonne année et que des vœux bien chers pour moi que je voudrois pouvoir vous offrir plus souvent n'osent paroître qu'une fois l'an, et qui pis est, dans le tourbillon des tristes lettres qu'on ne lit guères jusqu'à la fin; la juste crainte de vous importuner m'empêche d'avoir l'honneur de vous écrire plus fréquemment et me prive, à mon grand regret, de ces réponses charmantes que j'ai reçues et que je n'oublie assûrément pas; je n'ose vous parler, Monsieur, de mes pauvres petits intérêts; vous sçavez ma situation qui est encore au même triste point que j'ai déjà eu l'honneur de vous exposer; la suspension qui a laissé en arrière plusieurs années de ma pension dans le département qui est sous vos ordres m'empêche encore de me libérer de plusieurs

(1) Le 6 janvier 1777.

dettes que cette interruption m'a fait contracter; vous sçavez, Monsieur, les années que je n'ai point reçeues, indépendamment de celle qui vient d'écheoir; je me flatte que ma situation, peu tranquille, intéressera le sentiment de bonté dont vous m'honorez, et j'ose même espérer que votre crédit pourra m'obtenir de la bienfaisance de notre auguste maître que la totalité de ce qui me revient ou du moins la moitié me soit actuellement accordée; vous feriez mon bonheur, et ma reconnaissance en seroit immortelle.

» Je suis avec un profond respect,

» Monsieur,

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» Gresset. »

Puissé-je ne pas m'être trop mépris sur l'importance historique et littéraire de ces deux pièces. Une lettre révèle un homme, et sous ce précieux point de vue, j'ose espérer que la publication de celles qu'on vient de lire ne sera pas sans quelque utilité. Du moins, telle a été ma pensée en les transcrivant avec le soin le plus scrupuleux qui m'a fait conserver jusqu'à l'orthographe même de leurs auteurs.

MEMBRES ADMIS.

M. E. Billoré, secrétaire-général de la mairie d'Amiens, membre titulaire résidant.

M. l'abbé Caneto, supérieur du petit-séminaire (Auch), titulaire non résidant.

Sont nommés membres correspondants :

M. Polain ❄, conservateur des archives de l'Etat, à Liège, Belgique.

M. de Witte, correspondant de l'Institut de France, à Paris.

M. MAURY (Alfred), sous bibliothécaire de l'Institut de France, à Paris.

D. FR. BERMUDEZ DE SOTO MAYOR, vice-président de l'Académie espagnole d'archéologie, conservateur de la Bibliothèque nationale, etc., à Madrid.

D. LORENZO ARRAZOLA, président du conseil supérieur de Castille, ex-ministre de grâce et de justice, etc., à Madrid.

D. JOSÉ CORTINEZ Y ESPINOSA, général du génie, lieutenant-général des armées, etc., à Madrid.

M. TYRAN, secrétaire de l'ambassade de France en Espagne.

M. LORICH (Gustave-Daniel), ministre de la cour de Suède, à Madrid.

D. Bas. Seb. CASTELLANOS DE LOZADA, membre du conseil de la reine, conservateur de la Bibliothèque nationale, etc., à Madrid.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ
***pendant le* 1.er *trimestre de* 1851.**

1.° Annales de la Société Linnéenne de Lyon, 1847-1849, 1 vol. in-8°.—2.° Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon (classe des lettres), tom. I-II, 1 vol. in-8°. — 3.° Annales de la Société archéologique de Namur, tom. I.er, liv. 4. — 4.° Notice sur un traité relatif à la peinture au moyen-âge, par Pierre de Saint-Omer, insérée dans le MS. n.° 6741 de la Bibliothèque nationale, par L. Deschamps de Pas.—5.° L'Institut, n.os 179, 180, 181, 182, 183. — 6.° The numismatic chronicle, n.os 50, 51. — 7.° Collectanea antiqua by Ch. Roach Smith, n.os 1, 2, 3, 4 du tom. I.er et n.° 4 du tom. II. — 8.° Société d'émulation de Liége. Procès-verbaux des séances publiques de 1812-1819-1821-1822-1825-1842-1850, 7 vol. in-8.°, et Rapport sur les travaux de l'année 1850, par M. De le Bidart de Thumaide.—9.° Aperçu sur les religions de l'antiquité dans leurs

rapports avec l'art, par Alf. Maury. — 10.° Recherches sur la divinité mentionnée dans les inscriptions latines sous le nom de Camulus, par le même.—11.° Notes sur quelques villes romaines de l'Algérie, par le même. — 12.° Examen de certains points de l'itinéraire que les Arabes et les Persans suivaient au IX.e siècle pour aller en Chine, par le même. — 13.° Nouvelles recherches sur l'époque à laquelle a été composé l'ouvrage connu sous le nom d'Evangile de Nicodème, par le même. — 14.° Bulletin de la Société de l'Histoire de France, n.° 11. — 1-2. — 15.° Institut des provinces de France. — Bulletin bibliographique des sociétés savantes des départements, 1.re année, n.° 1.er — 16.° Mémoires de l'Académie du Gard, 1849-1850, 1 vol. in-8.°.— 17.° Bulletin de la Société historique et archéologique de Soissons, tom. III, 1 vol. in-8°. — 18.° Publication de la Société archéologique de Montpellier, n.° 18. — 19.° Séances et travaux de l'Académie de Reims, tom. XI, feuilles 21 à 27.—21.° Annales boulonnaises, 1.re année, n.° 1er. — 21.° Bulletin de la Société archéologique de l'Orléannais, 2.e sem. 1850. — 22.° Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches. Séance annuelle du 6 juin 1850. — 23.° Bulletin des Comités historiques, juillet, août, novembre, décembre 1850.—24.° La Chanson de Roland, poème de Theroulde. Texte critique accompagné d'une traduction, d'une introduction et de notes, par F. Génin, 1 vol in-8°. — 25.° Description de l'Eglise collégiale, aujourd'hui paroissiale de Lilliers, par M. C. de Linas, in-4.°, 2 pl. — 26.° Mémoires de la Société des Antiquaires de France, tom. XX. — 27.° Société des beaux-arts et de littérature de Gand. Rapport sur les travaux lu à la séance du 8 décembre 1850, par M. de Busscher, broch. in-8°. — 28.° Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 1841-1849, 7 vol. in-8°. — 29.° On the use of bronze celts in military operations by James Yates, 1849, br. in-8°. — 30.° L'Investigateur, n.os 194, 195. — 31.° Biografia del celebre diplomatico y distinguido literato espanol el eximo senor, D. Jose Nicolas de Azara y Perera, publicada por D. Bas. Castellanos de Lozada. Madrid, 1850, br. in-8.°, port. — 32.° Notes historiques sur la vie de Molière, par A. Bazin. Paris, Techener, 1841, 2.e édition. Offert par l'éditeur, M. Paulin Paris, membre de l'Institut.—33.° Mémoires de la Société d'archéologie et de numismatique de Saint-Pétersbourg, n.os 9, 10, 11, et supplément. — 34.° Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4.e trim., 1850, — 35.° Recueil agrono-

mique, industriel et scientifique, publié par la Société d'agriculture de la Haute-Saône, tom. v, n.° 7. — 36.° Mémoires de la Société des sciences, lettres et arts de Metz, 3.e, 4.e, 5.e, 6.e, 9.e, 10.e, 11.e, 12.e, 13.e, 14.e, 15.e, 17.e années. 12 vol. in-8°. --37.° De l'Architecture au moyen-âge, par M. l'abbé J. Corblet, br. in-8°. — 38.° Annales des sciences physiques, naturelles, d'agriculture et d'industrie, publiées par la Société nationale d'agriculture de Lyon. 2.e série, tom. I.er et II. — 39.° The journal of the British archaeological association, n.° 24. — 40.° Annales du Conseil de salubrité publique de la ville de Liége, tom. I, II, IV. Liége, Oudart, 1844-1850, 3 vol. in-8°. — 41.° André Grétry, poésie, par Busschmann. Anvers, Jacob, 1842, br. in-8°. — 42.° Revue de la Numismatique belge. 2.e série, tom. I.er, 1.er livr. — 43.° Séance publique de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, tenue à Châlons, le 4 septembre 1850. Châlons, Boniez-Lambert, 1850, in-8°. — 44.° Le Mystère des Actes des Apôtres, par Arnoul et Symon Greban, retouché par Pierre Curet. 15.., volume incomplet, in-4°. — 45.° Le Mystère de la Passion Nostre Seigneur Jesu-Crist, avec les additions et corrections faites par Jean Michel, 15.., volume incomplet, in-4°. — 46.° L'Epistre du Roy à Hector de Troye, et aucunes autres œuvres assez dignes à veoir. Paris, Marnef et Pierre Viart, 1519, in-4.° (Cette épître, de Jean le Maire de Belges, est ajoutée ordinairement à la suite de son illustration des Gaules). — 47.° Le Traicté de la différence des scismes et des concilles de l'église et de la prééminence et utilité des concilles de la sainte église gallicane, composée par Jean le Maire de Belges. — Avec lequel sont comprinses plusieurs autres choses curieuses et nouvelles et dignes de scavoir. — Si comme de l'entretenement de l'union des princes. — La vraye histoyre et non fabuleuse du prince Syach Ysmael dit Sophy. — Et le sauf-conduit que le souldan baille aux François pour fréquenter en la terre sainte. — Avec le blason des armes des Véniciens. Paris, François Regnault, 1523, in-4°. (Ce traité se trouve également à la suite de l'illustration des Gaules, du même auteur.)—Ces quatre ouvrages ont été offert par M. Isid. Debrie, membre titulaire non résidant, à Breteuil (Oise).

OBJETS OFFERTS AU MUSÉE

pendant le 1.er trimestre de 1851.

1.° Par M. Guilmeth, propriétaire à Rouen, une amphore

d'une très-belle conservation, de l'espèce dite *Diota*, trouvée à Saint-Mard-lès-Roye.

2.° Par M. Isid. Debrie, de Breteuil, un coin celtique en silex, trouvé sur le terroir de cette commune, au lieu dit le Moulin des Moines, et un jeton en argent de la chambre des huissiers de Clermont (Oise).

3.° Par M. Tillette d'Acheux, cinq bas-reliefs en bois du XVI.e et XVII.e siècle, provenant de son cabinet, et représentant des sujets religieux.

4.° Par M. Pipaut, peintre à Amiens, un biscayen, trouvé dans la tour de l'ancienne église Saint-Remy, en cours de démolition, et provenant sans doute du siége de la ville par Henri IV.

5.° Par M. Mancel, adjoint, une médaille P. B. de Constantin, trouvée dans les déblais de la rue de la Pâture, à Henri-Ville.

6.° Par M. Pansiot, employé aux écritures du Comice, une médaille, en cuivre doré, de la fédération de Paris en 1790.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS
A la Médaille commémorative de l'inauguration du monument élevé en l'honneur

DE DUFRESNE DU CANGE.

La médaille frappée en l'honneur de Du Cange n'a pas eu moins de succès en Angleterre qu'en France et en Belgique. C'est au zèle de M. Roach Smith, si justement estimé dans le monde savant par ses importantes publications sur l'archéologie générale et sur la numismatique, que la Société des Antiquaires de Picardie doit les nombreuses adhésions qu'elle a reçues des diverses associations scientifiques de la Grande-Bretagne. Aussi se fait-elle un devoir de renouveler ici à l'honorable correspondant tous ses remerciements pour les marques de sympathie qu'il lui a assurées par son bienveillant concours.

TROISIÈME LISTE.

SOUSCRIPTIONS ANGLAISES

Recueillies par M. Ch. Roach Smith, *membre correspondant de la Société des Antiquaires de Picardie, à Londres.*

The British archaeological association (Association archéologique Britannique), 1; the Society of Antiquaries of the North (Copenhagen) (la Société des Antiquaires du Nord, à Copenhague), 1; the Society of

Antiquaries of Newcastle upon Tyne (la Société des Antiquaires de Newcastle sur le Tyne), 1; the Society of Antiquaries of Scotland (la Société des Antiquaires d'Ecosse), 1; the Sussex archaeological Society (la Societé archéologique de Sussex) 1; the historic Society of Lancashire and Cheshire (la Société historique de Lancastre et de Chester), 1; M. Ch. Roach Smith, F. S. A., Hon. Sec. Num. Soc. London (membre de la Société des Antiquaires, secrétaire honoraire de la Société de numismatique de Londres), 2; M. W.m Debonaire Haggard, F. S. A. (membre de la Société des Antiquaires de Londres), 1; M. James Cove Jones, F. S. A. Hon., Sec. Numis. Soc. London (membre de la Société des Antiquaires, secrétaire honoraire de la Société de Numismatique de Londres), 1; M. W.m Henry Rolfe, à Sandwich, 1; M. W.m Chaffers jun. F. S. A. (membre de la Société des Antiquaires de Londres), 1; M. James Yates, M. A., F. R. L. and G. S., Highgate, 1; M. Joseph Mayer, F. S. A., Liverpool, 2; M. William Edwards, member of the British archaeological association, London, 2; the lord Londesborough, F. S. A., late (ancien) président of the British archaeological association, 1; M. John Bruce, treasurer (trésorier) of the Society of Antiquaries of London, 1; the Chelmsford philosophical Society (la Société philosophique de Chelmsford), 1; M. Thomas Clarkson Neale, secretary of the Chelmsford philosophical Society, 1; M. George Meggy, Chelmsford chronicle office (directeur de la chronique de Chelmsford), 1; the Rev.d George Burder Hamilton, à Springfield, comté d'Essex, 1; D.r S. Miller, M. D. (docteur en médecine), à Chelmsford, 1; M. John Yonge Akerman, secretary of the Society of Antiquaries of London, 1; M. John Mather, Liverpool, 1; M. Jos. Mayer, à Dale Hall, comté de Strafford, 1; M. T. J. Pettigrew, F. S. A., treasurer of the British archaeological association, London, 1; the Literary and philosophical Society of Leicester, 1; M. William Harvey, member of the Sussex archaeological Society, Lewes, 1; M. Joseph Curt, numismatiste à Londres, 1.

SOUSCRIPTEURS A UNE MÉDAILLE.

MM. Bretagne, juge-de-paix, à Noyon; le Musée de la ville de Calais; T.-D. Codevelle, numismate à Sainte-Mariekerque (Pas-de-Calais); Crémery, propriétaire, à Noyon; le docteur Daniel, directeur du Comité archéologique de Beauvais (pour trois anonymes); Decaudaveine, notaire à Airaines; Demotier, libraire, à Calais; A. Durand, administrateur du Musé de Calais; Lecorreur, capitaine d'artillerie de la garde nationale d'Amiens; M.me veuve Ledieu, propriétaire, à Amiens; Lendormy, vérificateur de l'enregistrement, à Amiens; Marcotte, horloger à Calais; la Société des Antiquaires de Normandie; Sézille de Biarre, chef d'escadron d'état-major, à Noyon.

Amiens. — Imp. de Duval et Herment, place Périgord, 3.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

COMITÉ CENTRAL.

Séance du 9 *avril* 1851.

M. le Préfet écrit qu'il a transmis et recommandé à M. le Ministre de l'Instruction publique la demande de la Société, à l'effet d'obtenir un décret qui lui confère le titre d'établissement d'utilité publique.

— M. le Ministre de l'Intérieur informe qu'il vient d'allouer, sur le crédit de son budget, une somme de six cents francs, pour concourir à l'acquittement des frais d'érection du monument de Du Cange, à Amiens, et qu'il accepte l'offre que lui a faite la Société de lui livrer un certain nombre des médailles en bronze qu'elle a fait frapper en commémoration de l'érection de la statue.

— M. le Ministre de l'Instruction publique informe que, par arrêté du 8 avril, il a accordé à la Société, à titre d'encouragement, une subvention de 500 fr. « J'ai été assez heureux, ajoute-t-il, de pouvoir répondre ainsi au vœu que vous m'aviez exprimé dans votre lettre du 30 mars, et de donner à une compagnie dont j'apprécie le zèle éclairé, une preuve de l'intérêt que je porte à ses travaux. »

La Société vote des remerciements à MM. les Ministres

de l'Intérieur et de l'Instruction publique, ainsi qu'à M. le Préfet et à M. Porion, maire de la ville et représentant, pour les nouveaux témoignages de sympathie qu'ils viennent de lui donner.

— On entend ensuite la lecture d'une note de M. de Cagny sur une découverte de monnaies du xv.e siècle faite à Falvy, canton de Nesle, lieu célèbre par un château que l'on trouve cité dans divers monuments du xii.e siècle, et qui fit partie de l'apanage de la reine Blanche, mère de Saint-Louis.

A ce sujet, M. Rigollot émet le vœu que les membres correspondants soient invités, quand ils ne peuvent devevir possesseurs de pareilles découvertes, à prendre des empreintes en cire des monnaies. Ce procédé fort simple permettra d'apprécier la valeur et l'intérêt de la trouvaille.

— M. Bouthors fait un rapport sur diverses brochures offertes à la Société par M. Polain, archiviste de la province de Liége. Il signale surtout un récit sous le titre de la *Warde des Steppes*, dans lequel l'auteur prouve comment le comte Henri I.er de Louvain expia, à la Warde des Steppes, dès l'année suivante, le sac de Liége en 1212, et un morceau relatif à l'histoire de la révolution de Liége, ayant pour titre : *Henri de Dinant.*

— M. le Président rappelle qu'il est d'usage de publier quelque temps avant l'assemblée générale un programme des questions qui devront y être discutées. Il propose de les publier dans le bulletin qui va paraître et de charger de ce soin une commission.

Cette proposition est adoptée et la commission se com-

posera du bureau auquel sont adjoints MM. Bouthors et Rigollot.

—La Commission a publié depuis le programme suivant des questions à traiter dans la séance générale de 1851 :

1.° Quels caractères distinguent d'une manière positive les sépultures de l'époque celtique, de l'époque gallo-romaine, de l'époque mérovingienne et du moyen-âge jusques au XIV.e siècle?

2.° Connaît-on en Picardie des bâtiments civils de la période romane, vulgairement appelée byzantine?

3.° Quels sont, dans cette province, les principaux pélerinages? Quelle origine et quelles vertus la tradition locale leur attribue-t-elle?

4.° Quels sont les manuscrits conservés dans les bibliothèques publiques ou privées du département de l'Oise, qui mériteraient d'être publiés par la Société des Antiquaires de Picardie, dans sa *Collection* in-4.° *de documents inédits concernant la province?*

Les comités de Beauvais, de Noyon, de Compiègne et de Clermont sont tout particulièrement invités à signaler ceux de ces manuscrits qui se rattacheraient à l'histoire locale de leur circonscription ou d'une manière générale à la partie de l'ancienne Picardie dont on a formé depuis le département de l'Oise.

— M. le Président rappelant la perte que la Société vient de faire de l'un de ses membres les plus distingués, M. Dupont White, dont elle a couronné le beau travail ayant pour titre : *la Ligue à Beauvais*, et applaudi plusieurs notices pleines d'intérêt, exprime le vœu qu'une courte notice insérée au Bulletin témoigne des regrets que cette perte a fait éprouver à la Société.

La Société s'associe unanimement à ce vœu et charge le secrétaire-perpétuel de la rédaction de la notice qui devra

être insérée au Bulletin actuellement sous presse (1).

— La Société désirant s'associer à toutes les manifestations qui ont pour but d'honorer les sciences et les arts, et aux honneurs rendus aux grands hommes qui ont fait la gloire de la Picardie, vote pour la statue de Jacques Sarrazin, peintre et sculpteur, premier recteur de l'Académie des beaux-arts, né à Noyon en 1592, une somme de 100 fr., et elle exprime le regret que ses ressources ne lui permettent point de prendre une part plus large à cette œuvre de patriotisme.

— Un membre rappelle la proposition qui a été faite l'année dernière relativement à une médaille d'argent à l'effigie de Du Cange, qui serait décernée chaque année par la Société des Antiquaires de Picardie, au premier prix d'histoire dans la classe la plus élevée du Lycée d'Amiens, où cette faculté est enseignée. Il lui paraît convenable de témoigner ainsi à M. le Ministre de l'Instruction publique la reconnaissance de la compagnie pour les marques d'intérêt qu'elle vient d'en recevoir.

Le conseil municipal d'Amiens s'est associé avec le plus généreux empressement à la pensée d'honorer la mémoire de Du Cange; le Conseil général de la Somme n'a point voulu rester indifférent à un projet qui a rencontré partout les sympathies les plus éclairées. Le bienveillant appui qui de toutes parts est venu seconder l'action de la Société, lui a fait contracter une dette de reconnaissance, et elle ne pourrait mieux faire pour l'acquitter que de distribuer chaque année, dans l'établissement prin-

(Voir la notice page 146).

cipal d'instruction publique du département, la médaille même sur laquelle le monument est gravé.

A ces considérations toutes de convenance, le même membre en ajoute d'autres qui lui paraissent non moins puissantes.

La Société se consacre à l'étude de l'histoire et à la conservation des monuments; il ne peut lui suffire d'exciter le zèle du moment pour le culte du passé; elle doit encore songer à l'avenir et disposer les générations futures à continuer l'œuvre qu'elle a si laborieusement entreprise : répandre le goût des études historiques, c'est préparer à l'homme de douces jouissances et le rattacher à sa patrie par le culte des souvenirs qui en font la gloire. Une récompense spéciale peut contribuer beaucoup à entretenir l'émulation parmi la jeunesse qui étudie l'histoire, et si cette fondation ne suffit point pour assurer un successeur à Du Cange, du moins elle témoignera des efforts de la Société pour conserver dans sa patrie l'amour des travaux sérieux qui en ont fait le genie même de l'érudition.

L'auteur de la proposition demande qu'il soit pris une délibération à ce sujet, afin qu'elle puisse recevoir son exécution à la prochaine distribution des prix.

Cette proposition, vivement appuyée, est immédiatement prise en considération et, à l'unanimité, la résolution suivante est adoptée :

La Société, désirant encourager l'étude de l'histoire dans la patrie de Dufresne Du Cange et reconnaître, autant qu'il est en son pouvoir, ce qu'elle doit aux sympathies du Gouvernement, du Conseil général de la Somme et

notamment du Conseil municipal d'Amiens qui se sont associés vivement à la pensée de lui élever une statue.

Arrête :

« Art. 1er. — Une médaille en argent, à l'effigie de Dufresne Du Cange, sera décernée annuellement à chaque distribution de prix du lycée d'Amiens, à l'élève qui aura remporté le 1.er prix d'histoire dans la classe la plus élevée où cette faculté sera enseignée.

» Art. 2. — Cette médaille portera sur la tranche l'inscription suivante pour 1851. — *Lycée d'Amiens. — Classe de Rhétorique. Au* 1.er *prix d'histoire. La Société des Antiquaires de Picardie*, 1851. »

» Art. 3. — La présente délibération sera soumise à l'approbation de M. le Ministre de l'instruction publique.»

Séance du 14 *mai* 1851. — Un membre rappelle, au sujet du prix d'histoire qui a été proposé dans la dernière séance, la promesse faite par M. Génin, délégué de M. le Ministre de l'instruction publique, lors de l'inauguration de la statue de Du Cange, de donner au Lycée d'Amiens le nom de l'illustre savant, et demande s'il ne conviendrait point de solliciter cette dénomination qui semble avoir été l'objet d'un arrêté pris par M. le Ministre, d'après ces paroles de M. Génin : « au Lycée Corneille de Rouen ; au Lycée Descartes de Tours, Amiens dès aujourd'hui peut opposer sans désavantage son Lycée Du Cange. »

Un membre répond qu'il a pris à cet égard quelques informations desquelles il résulte que, l'arrêté qui était en projet n'ayant point reçu d'exécution, le changement ne pourrait avoir lieu sans une demande du conseil municipal de la ville d'Amiens dont le Lycée porte le nom.

Il ajoute qu'aujourd'hui le Conseil académique du département devrait aussi être saisi de cette question et donner son avis.

Aucune proposition formelle n'étant faite à ce sujet, la Société passe à l'ordre du jour, après avoir toutefois invité M. le Président à s'entretenir avec M. le Recteur de la marche à suivre pour arriver à ce changement de dénomination.

— M. le Président propose à la Société de voter des remerciements à M. Leprince pour le don qu'il vient de faire à la ville de sa propriété du faubourg de Noyon, située au lieu dit la ***Fosse-Ferneuse***, à la condition d'affecter l'étage supérieur de la Halle aux grains à l'établissement d'un Musée d'antiquités, de beaux-arts et d'histoire naturelle, jusqu'au moment où l'administration pourra consacrer le reste de l'édifice à la même destination.

Il ne doute pas que le don ne soit accepté avec empressement par l'administration qui depuis longtemps avait conçu le projet de doter la ville d'un Musée et qui, plus d'une fois, avait exprimé à la Société le desir de pouvoir placer plus convenablement la collection d'antiquités qu'elle a formée.

Cette proposition est accueillie par d'unanimes applaudissements.

M. Leprince remercie la Société, il sait combien elle desire la réalisation de ce projet, et s'estimera heureux d'avoir pu lui venir en aide pour la création d'un établissement qu'elle appelle depuis longtemps de tous ses vœux.

Un membre demande quelle part a prise la Société dans la commission d'organisation du Musée qui vient de

se former et dont le manifeste a paru dans les journaux. Il pense qu'elle aurait pu être consultée utilement, et qu'elle eût introduit dans la commission des éléments qui paraissent lui manquer.

Un membre répond que le comité d'organisation du musée est une création toute spontanée provoquée par M. Leprince ; que l'intervention de la Société d'une manière officielle ne pouvait être demandée, qu'il n'y a rien encore de certain, et qu'il convient que la Société réserve toute son action pour l'époque où la pensée de M. Leprince sera réalisée ; qu'alors seulement elle pourra réclamer sa part dans l'organisation, pour la partie qui concerne plus spécialement ses attributions et ses études.

— M. Guerard a la parole pour une lecture sur les fondations faites en faveur de l'église paroissiale de Saint-Germain d'Amiens. L'examen des registres aux comptes et des titres de cette paroisse ne lui a fourni aucune fondation qui remontât au-delà du XIV.e siècle. Il n'en existe qu'une de ce temps, les autres sont du XV.e, XVI.e, XVII.e et XVIII.e siècle et c'est vers le XVII.e siècle que ces actes sont les plus nombreux. Les testaments dans lesquels les mourants règlent leurs funérailles en déclarant préalablement qu'ils ne veulent point mourir intestats, sont du XVII.e et du XVIII.e siècle ; un seul remonte au XVIe.

La fondation du XIVe siècle est celle de Jacques Petit, chanoine, pour un obit qui ne se disait plus dès le XVI.e siècle, quoique fondé à perpétuité. — Au XV.e siècle Michel Acatelle, bourgeois, fonde deux services solennels en la chapelle St.-Nicaise, et en règle toute l'ordonnance. — En 1441 Pierre Harlu déclare vouloir être enterré

dans l'église et règle aussi ses funérailles. — En 1450 Henri Lemaistre et Jacqueline de Fontaine, sa femme, donnent à l'église un fief sis à Mézières-en-Santerre. C'est cette donation qui aurait valu, suivant la tradition, le nom de fous donné aux paroissiens de St.-Germain. M. Guerard entre ici dans de plus longs détails. Un fait assez curieux c'est que les exécuteurs testamentaires s'étant pourvus devant le roi à l'effet d'obtenir des lettres d'amortissement, le roi les leur accorda au mois de janvier 1450, et les droits à payer furent fixés à 400 livres tournois lesquelles furent affectées au rachat de la terre et seigneurie de Dun-le-Roy, qui avait été donnée en gage par Charles VII à un chevalier gascon, nommé Robert Soignac, pour 380 réaux d'or.

La suite de la lecture de ce travail qui est écouté avec le plus vif intérêt, est remise à quinzaine.

Séance du 28 *mai* 1851. — M. Bouthors a la parole pour la lecture de quelques notes qui doivent servir de développement au texte des coutumes locales du bailliage d'Amiens. Dans une note sur la Waide, Guède ou Pastel (*Isatis tinctoria*) qui se cultivait en grand dans les environs d'Amiens pour l'extraction du bleu, avant l'introduction de l'indigo dont l'usage ne fut libre qu'en 1737, il fait voir, d'après le rôle de l'aide à Amiens, que cette marchandise a, de 1386 à 1389, produit annuellement environ 1130 livres parisis, qui représenteraient aujourd'hui 67,800 fr.; ce qui donne, en supposant l'impôt du dixième du prix de la marchandise, un capital engagé de 678,000 fr. qui se répartit sur 32 maisons, et attribue à chacune d'elles un peu moins de 22,000 fr. par année. — M. Bouthors

fait voir que la convocation des habitans de Chelers dans le cimetière, pour le renouvellement du corps de ville, n'est pas sans précédent historique; qu'elle est en rapport avec la tradition primitive, et que, jusqu'à la fin du 13.e siècle, les parvis des églises et les cimetières furent souvent choisis pour la tenue des assises. — Un article de la coutume de Pernes relative à l'administration des biens des enfants mineurs lui donne occasion de montrer que les communes du moyen-âge ne se bornaient pas seulement à prendre l'administration des biens des enfants mineurs, mais qu'elles veillaient au gouvernement de leur personne, fixaient les conditions de la durée de leur apprentissage, et embrassaient en un mot toutes les phases de la vie de l'orphelin, depuis le jour où il était placé sous sa protection, jusqu'à celui où il pouvait se suffire à lui-même.—La coutume de Fouquevillers fournit une note sur l'usage de terminer les plaids par des repas que les seigneurs offraient aux échevins qui leur avaient prêté concours et assistance. L'auteur fait voir que cet usage est une tradition des mœurs germaniques, et qu'on ne peut douter qu'il n'ait été emprunté à l'Allemagne par la France du Nord, quand on compare les coutumes des deux pays. —M. Bouthors explique la coutume de Lens, qui permettait aux bourgeois d'avoir une pièce de vin à trois, par la coutume d'Amiens et le mode de la levée de l'aide sur le vin, qui faisait préférer aux bourgeois de laisser chez les taverniers une pièce de vin portant le nom de leur famille, pour s'épargner les visites du fisc.

— M. Guerard continue la lecture de ses recherches sur les fondations faites en faveur de l'église de St.-Ger-

main : Ce sont celles de Jean de Bertangles, Colay Valente, femme de Mathieu Brescot, Jeanne de Beaupigné, Marie Lecouvreur. Les donations de ces deux dernières servirent en partie pour l'agrandissement de l'église. — La liste des fondations du XVI.[e] siècle est ouverte par Nicolas Delattre et Claire Dupont, sa femme, qui donne sa maison pour agrandir l'église, à condition d'être enterrée à la place où elle avait coutume de s'asseoir. — Jean Revelois, dont la famille fournit à l'église plusieurs bienfaiteurs, fonde une messe solennelle des Cinq-Plaies qui sera chantée chaque vendredi avec orgue, diacre, sous-diacre et choriste. — Jean Lestren, Augustin de Maucourt, Jean Leclerc, Jean Lebel, la veuve Delavier, Jean Geech, Isabeau Crossette, Antoine Morel, Claude Lecaron, Jacqueline Magnier, enrichissent encore l'église par des fondations d'obits et de messes dont les conditions sont réglées par eux.

— M. Breuil lit la première partie d'un rapport sur le travail de M. l'abbé Santerre relatif au culte des eaux et des fontaines.

Séance du 11 *juin* 1851. — Le secrétaire perpétuel dépose un mémoire envoyé pour le concours, ayant pour titre :

« Dissertation sur les principales constructions civiles » du département de l'Oise, considérées sous le rapport » de l'histoire de l'art, depuis les temps les plus reculés » jusqu'à la fin du XVII.[e] siècle. » — Avec cette épigraphe :

La génération présente doit conserver avec soin les monuments du passé... le temps se charge trop tôt de les détruire, c'est à elle d'en perpétuer le souvenir.

LE DUC DE LUYNES.

Un billet cacheté portant la même épigraphe est joint au mémoire.

Le mémoire est envoyé à l'examen d'une commission composée de MM. Rigollot, Garnier, Guerard, Jourdain et Dufour.

— Lecture est donnée de la lettre suivante de M. le Ministre de l'instruction publique, en date du 30 mai 1851 :

« Monsieur le Président,

» Vous m'avez fait l'honneur de solliciter, au nom de la Société des Antiquaires de Picardie, l'autorisation de donner annuellement au premier prix d'histoire de la classe la plus élevée du Lycée d'Amiens, une médaille en argent à l'effigie de Dufresne Du Cange.

» Je m'empresse de vous annoncer que, d'après l'avis de la section permanente du Conseil supérieur de l'instruction publique, j'ai approuvé la fondation proposée par la Société des Antiquaires de Picardie.

» Je vous prie de vouloir bien remercier, en mon nom, la Société de sa généreuse manifestation qui témoigne à un haut degré de l'intérêt qu'elle porte aux études historiques du Lycée d'Amiens. »

» Recevez, etc.

» DE CROUSEILHES. »

— Sur l'invitation faite par la Commission du monument à élever à Galland, dans le bourg de Rollot, la Société délègue pour la représenter MM. Rigollot, Breuil qui y lira une pièce de vers dont il a donné lecture à la séance générale de 1850, Garnier et Dufour, et engage les membres qui le pourraient, à s'adjoindre à leurs collègues.

— M. Rigollot fait un rapport verbal sur la première

livraison d'une publication ayant pour titre : *Annales Boulonnaises*, et rédigé par M. Morand et M. l'abbé Van Drival. Il signale comme d'un haut intérêt un travail sur les éphémérides de l'histoire de Boulogne pour le mois de janvier, et dans lequel les faits ne sont point seulement rapportés, mais éclaircis par des notes. — Un travail bibliographique fait avec beaucoup de soin lui paraît mériter une mention spéciale. Il s'agit de Matheolus, l'auteur d'un poème latin sur le mariage, traduit en vers français au XIV.ᵉ siècle par Jean Lefebvre, et que M. Morand revendique comme une illustration boulonnaise. Jean Lefebvre, né à Ressons, département de l'Oise, appartient aussi à la Picardie. M. Morand a donc, en détruisant l'opinion accréditée au sujet de l'individualité de Matheolus et de son traducteur, non-seulement élucidé un point de l'histoire littéraire de la France, mais surtout donné un bon chapitre à l'histoire littéraire encore à faire de la Picardie. — L'étude sur le monument funéraire de la galerie égyptienne du musée de Boulogne par M. Van Drival, a pour but de démontrer l'importance de ce monument qui représente une des scènes principales du jugement de l'âme. M. le rapporteur se déclare incompétent à formuler un jugement sur ce travail, et ne peut qu'exprimer le plaisir que lui a procuré cette lecture.

— M. Guerard fait un rapport verbal sur trois notices de M. l'abbé Decorde contenant la description historique et archéologique des cantons de Neufchâtel, Blangy et Londinières. L'auteur, dit-il, ne se borne point à une simple nomenclature, à un froid inventaire des églises, des monuments divers de chaque commune ; il raconte les

faits, les légendes, les croyances et recherche l'origine des pélérinages et des cérémonies particulières aux diverses localités. Les détails sur les familles ont surtout un intérêt réel pour la Société, car plusieurs des familles nobles des verriers du pays de Bray, appartiennent à la Picardie. En résumé il félicite M. l'abbé Decorde de ses travaux et ne doute pas que la Société ne trouve dans son zèle et son talent un collaborateur distingué.

— M. Dufour donne lecture d'une lettre de M. le docteur Daniel de Beauvais, auquel il avait demandé une liste des saints du Beauvaisis. M. Daniel ajoute à la liste des saints des détails curieux sur le culte dont ils sont l'objet, sur les usages locaux, les pélérinages, la fête de Ste.-Angadrême et la procession de l'assaut.

M. Dufour ajoute qu'il s'occupe activement avec M. Garnier de la rédaction de l'Annuaire, qui a été demandé par le Conseil général de la Somme, sur la proposition de M. le Préfet, et que déjà il a terminé le calendrier picard de 1852, dans lequel il n'a admis que des saints nés ou honorés, morts ou martyrisés en Picardie, en indiquant quelques événements relatifs à l'histoire ecclésiastique et hagiologique de cette province.

Séance du 9 *juillet* 1851. — Lecture est donnée de la lettre suivante de M. Hardouin :

« Mon cher Collègue et Président,

» J'ai lu, dans le dernier bulletin, la proposition de M. Dufour et la délibération de notre Société au sujet de ceux des MSS. de Du Cange qui paraîtraient de nature à être publiés comme documents inédits de l'histoire de Picardie.

» Accepter avec empressement la mission que mes collègues ont bien voulu me confier, et travailler promptement et de mon

mieux à son accomplissement, c'est le seul tribut de gratitude qu'il me soit permis d'offrir en échange du nouveau témoignage de bienveillance que je viens de recevoir.

» Sans adresser, dès aujourd'hui, un rapport circonstancié que je ne manquerai pas de faire parvenir au Comité central pour l'époque de la plus prochaine assemblée générale, je crois devoir consigner ici la substance de ce rapport.

» Le manuscrit de *l'Histoire des Comtes de Montreuil et de Ponthieu*, et diverses notices isolées qui se rattachent à des faits ou à des titres d'un haut intérêt pour l'histoire des parties maritimes de la Picardie, ont dû fixer tout particulièrement mon attention.

» Dans un chapitre préliminaire écrit avec une remarquable vigueur, notre célèbre érudit annonce qu'il s'est proposé de substituer aux fables et aux romans (il faisait surtout allusion ici aux divagations de Malbrancq), le dépouillement des textes publiés ou inédits dont l'authenticité ne lui paraîtrait pas douteuse. Il a tenu parole, bien entendu, et son ouvrage me paraît de plus en plus digne de la publicité donnée *aux Comtes d'Amiens*. Il rentre d'ailleurs incontestablement dans la catégorie de ceux qui embrassent ce que j'appellerai les faits généraux de l'histoire de Picardie, et sur l'utilité des quels ont insisté avec tant de raison MM. les Membres du Comité central et l'auteur de la proposition. Une division par chapitres, quelques légers compléments de rédaction, des annotations enfin qui ne feraient que se juxtà-poser au texte sans en altérer en rien la sincérité, seraient, désormais, en ajoutant quelques titres ou fragments également inédits, le seul travail à faire pour transformer *l'histoire des Comtes de Montreuil et de Ponthieu* avec ses annexes, en une publication pleine d'intérêt. Son étendue ne dépasserait pas, même avec une introduction et les notes, 200 à 250 pages du format des Coutumes locales du bailliage d'Amiens dont notre très-savant collègue M. Bouthors poursuit si heureusement l'édition.

« Dans le cas où le Comité central jugerait devoir procurer, dès maintenant, à sa bibliothèque une copie collationnée, indis-

pensable du reste pour l'édition, si elle venait à être résolue, je me ferais un plaisir de traiter ici aux conditions les moins onéreuses que possible pour ce travail, et de procéder moi-même à la collation.

» Agréez, mon cher Collègue et Président, mes compliments bien affectueux.

» H. HARDOUIN. »

La Société, en remerciant M. Hardouin de cette première communication, renvoye à son bureau l'appréciation des mesures à prendre pour obtenir la copie du MS. de Du Cange. M. Hardouin sera invité à vouloir bien en préparer l'édition.

— M. Dufour, au nom de la commission chargée de l'examen du mémoire envoyé au concours, fait un rapport verbal sur ce travail dans lequel il signale le talent avec lequel on a présenté des aperçus généraux sur la marche de l'art ; mais il signale ensuite le peu de développement donné par l'auteur à la description des monuments, alors que le programme de la Société demandait surtout une monographie abrégée de chaque construction civile qui méritait d'être décrite. En conséquence, la commission regrettant de ne pouvoir accorder le prix proposé, mais reconnaissant que l'auteur, qui s'est montré en plus d'un point un archéologue distingué, pourrait compléter son travail, y ajouter les dessins indispensables en pareille matière, et en faire une œuvre réellement remarquable, émet le vœu que le même sujet soit remis au concours pour l'année 1853.

Les conclusions de la commission sont mises aux voix et adoptées. En conséquence il sera proposé à l'assemblée générale qui, suivant l'art. 34 du réglement, fixe les

sujets de prix, de proroger celui-ci pour l'année 1853.

— La Société fixe ensuite au dimanche 20 juillet, à neuf heures du matin, son assemblée générale annuelle. Cette époque coïncidera avec l'inauguration de la statue de Gresset, et permettra ainsi aux membres étrangers d'assister aux fêtes qui sont annoncées comme devant être fort brillantes. Mais, par suite du programme, la Société ne pourra tenir de séance publique ; ses statuts d'ailleurs l'en dispensent, lorsqu'il n'y a point de prix à décerner.

— M. Dufour rend un compte verbal de l'inauguration du monument élevé à Galland, le 29 juin dernier, dans le bourg de Rollot, à laquelle assistait une députation de la Société composée de MM. Antoine, Bouthors, Breuil, Dufour et Garnier. Cette cérémonie à laquelle s'étaient rendus M. le Sous-Préfet de Montdidier, MM. les représentants De Lagrenée et Labordère, des gardes nationaux de toutes les communes voisines, s'est faite avec la plus grande dignité et tout l'éclat que comportent les lieux. Plusieurs discours ont été prononcés, l'un par M. le docteur Debourge, président de la commission, qui a raconté la vie de Galland ; l'autre par M. Galoppe-d'Onquaire qui a retracé l'histoire du monument dû au talent de M. Destremont, de Rollot. M. Garnier, au nom de la Société, a indiqué la part de Galland dans le développement qu'a pris l'étude des langues orientales. M. Breuil a lu une pièce de vers en l'honneur de Galland ; et M. Labordère a terminé par une courte allocution. — Cette cérémonie a été suivie d'un banquet auquel la députation de la Société a été invitée.

— Un membre rappelle que, lors du don que M. de Lagrenée a fait à la Société, à l'occasion de l'inauguration de la statue de Dufresne Du Cange, du magnifique cabinet d'antiquités grecques qu'il s'était formé pendant son ambassade à Athènes, et auquel il attachait tant de prix, on avait regretté que la médaille de Du Cange ne fût point encore terminée, ce retard privant la Société d'un moyen d'exprimer, d'une manière durable, sa reconnaissance à l'honorable représentant. Mais cette médaille est aujourd'hui frappée, et rien ne s'oppose plus à ce que la Société réalise sa première pensée.

Par suite de cette communication, il est arrêté qu'une médaille en bronze doré, à l'effigie de Dufresne Du Cange, sera offerte à M. de Lagrenée, comme un témoignage de profonde reconnaissance, et qu'elle portera sur la tranche cette inscription : *Musée d'Amiens. Antiquités grecques. A M. T. de Lagrenée, donateur, la Soc. des Antiq. de Picardie, reconnaissante. Août* 1849.

Séance générale annuelle du 20 *juillet* 1851. — La séance est ouverte à 9 heures du matin, dans la grande salle des Feuillants, sous la présidence de M. l'abbé Duval, président.

Sont présents :

MM. Dufour, Bisson de la Roque, Cheussey, Lemerchier, Leprince, Guerard, Rigollot, Forceville, Bouthors et Garnier, membres titulaires résidants.

MM. Fabignon, de Beauvais; de Septenville, de Lignières-Châtelain; Labourt, de Doullens; Cotelle, de Paris, membres titulaires non-résidants (1).

(1) MM. de Baecker, de Dunkerque; Feret, de Clermont; Hardouin, de

M. Fournier, de Henri-Ville, membre correspondant.

M. le Président ouvre la séance par l'allocution suivante :

« Messieurs,

» Je ne serais pas l'organe de la Société des Antiquaires de Picardie, si en ouvrant cette séance je manquais d'exprimer toute la satisfaction qu'elle éprouve du retour de cette solennité annuelle. Le bonheur qu'elle a en formant avec des membres étrangers à cette cité des liens que le goût des mêmes études sérieuses a préparés d'abord et qu'une confraternité amicale ne tarde pas à resserrer plus étroitement, ce bonheur se trouve aujourd'hui doublé par la présence de ces collègues qui viennent nous apporter, avec leurs travaux, leur parole, et nous tendent généreusement la main, en même temps qu'ils nous font part de leurs richesses.

» J'ai bien le droit, du reste, Messieurs, de nous féliciter, au nom de la Société, de l'union de tous ses membres, à quelque titre qu'ils lui appartiennent, union rendue visible pour ainsi dire dans cette enceinte. La Société est née de l'union de quelques hommes amis de l'étude autant que de leurs pays : le tronc primitif n'est qu'un faisceau, son développement est dû aux branches qui sont venues se greffer sur ce tronc, et si toutes ses branches, aujourd'hui si nombreuses, ont produit quelque fruit, on peut dire que c'est le fruit de l'arbre tout entier. L'émulation qui excite le travail en commun, le profit qui revient à chacun des travaux de tous, le choc des opinions, le contrôle des observations personnelles par les observations de tous, la facilité des publications faites sous un titre commun qui va si bien au talent modeste, voilà la sève qui fait vivre et qui féconde les Sociétés. Quand on envisage dans le passé les grands travaux historiques ou archéologiques qui ont le plus illustré notre pays et qui ont

Paris; Woillez, de Saint-Quentin, qui se sont rendus à Amiens, pour cette réunion, n'ont pu assister à la séance par suite de l'arrivée tardive du convoi.

pris leur place dans les annales de l'esprit humain sous des noms à jamais célèbres, on ne peut pas ne pas voir la part qu'ont prise à un même travail plusieurs mains modestes, mais laborieuses; et, dans le présent, quand ce n'est plus la religion qui, après des sacrifices dont nous ne sommes plus capables, enrôle l'armée des pacifiques travailleurs et dirige leurs patientes études, il faut que l'association revive sous une autre forme, et qu'une religion, née de la réligion du patriotisme, couvre le sol de communautés d'un nouveau genre, passez-moi ce mot, dont chaque membre, apportant sa pierre, reprenne l'édifice élevé par nos pères, l'achève, le reconstruise quelquefois, et souvent le répare.

» Il ne nous appartient pas de nous vanter nous-mêmes, Messieurs, mais on me permettera sans doute de constater ce fait: Pensez-vous que sans la Société des Antiquaires, sans son comité central, sans ses comités locaux, sans ses correspondants, sans les sociétés associées, les travaux que renferment onze volumes de mémoires, et d'autres publications annexes, existeraient pour la plupart? ils n'existeraient pas, Messieurs, et ceux qui n'auraient pas eu besoin du sol où ils ont cru, pour naître et grandir, seraient à coup sûr moins complets. A qui étudie un monument, une charte, une médaille, une image, un mot, un trait, un linéament est souvent une révélation, cet éclair révélateur vient d'une discussion ou d'une lecture, d'un voisin ou d'un correspondant, d'un compatriote ou d'un étranger; de quelque part qu'il vienne, c'est de la communauté.

» Donc, Messieurs, restons unis dans cette noble et profitable fraternité. De l'union naîtra le zèle, du zèle, des travaux qui honoreront le pays plus encore que leurs auteurs. Si tous les comités travaillent, si les correspondants écrivent, si les sociétés associées nous enrichissent de leurs travaux, si les assemblées particulières et générales sont suivies, il ne nous manquera rien de ce qu'il faut pour vivre et pour être utile. Beaucoup lire, beaucoup voir, beaucoup entendre, c'est la vie de l'archéologue. Il la rouvera parmi vous, Messieurs, et la Société des Antiquaires sera digne de la haute faveur qu'elle est sur le point de recueillir. »

— M. le Secrétaire perpétuel fait un rapport verbal sur les travaux de la Société pendant l'année qui vient de s'écouler. Il fait voir comment les relations de la Société se sont étendues, et comment elle a établi de nouveaux échanges avec les Sociétés de Genève, de Lausanne, de Goettingue, de Berlin, de Luxembourg, de Liège, etc. Les encouragements que la Société était habituée à recevoir ne lui ont point manqué. Le conseil municipal a continué l'allocation en faveur du musée archéologique qu'elle a créé et dont elle conserve l'administration. M. le Ministre de l'instruction publique lui a accordé, à titre d'encouragement, une allocation de 500 fr. et M. le Ministre de l'intérieur une somme de 600 fr. pour l'aider à solder les dépenses du monument élevé à Du Cange. Le Conseil général a porté son allocation à 1,000 fr. en la chargeant de la rédaction d'un annuaire du département actuellement sous presse. — La Société n'est point restée indifférente à ces encouragements; elle a proposé de fonder au Lycée d'Amiens un prix annuel d'histoire en faveur de l'élève qui aurait remporté le premier prix dans la classe la plus élevée où cette faculté est enseignée. Cette proposition, soumise par M. le Ministre de l'instruction publique au Conseil supérieur, a été approuvée. La Société aura donc le plaisir de donner cette année une médaille d'argent à l'effigie de Du Cange au premier prix d'histoire du Lycée d'Amiens.

Enfin, ajoute-t-il, nous avons pensé que si la Société était reconnue comme établissement d'utilité publique, il lui serait plus facile de remplir la mission qu'elle s'est imposée. Cette demande a été faite, et nous recevons à l'instant de M. le Ministre de l'instruction publique la

lettre suivante qui nous apprend qu'elle sera prochainement accueillie :

Paris, 14 juillet 1851.

« Monsieur le Président,

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 30 juin dernier, pour me prier de vous faire connaître le résultat de la demande qui a été formée par la Société des Antiquaires de Picardie à l'effet d'être reconnue par l'État comme établissement d'utilité publique.

» Je m'empresse de vous informer, Monsieur, que le Conseil d'Etat a émis un avis favorable sur cette demande. Un décret portant que la Société des Antiquaires de Picardie est reconnue comme établissement d'utilité publique a été immédiatement préparé. Ce décret est à la signature de M. le Président de la République, et j'aurai l'honneur de vous en adresser une ampliation lorsqu'il m'aura été renvoyé.

» Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

» *Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,*

» de Crouseilhes. »

— M. le Secrétaire transmet les excuses de MM. de Betz et Bazot que leurs fonctions de Commissaires des fêtes inaugurales de Gresset empêchent d'assister à la séance; il exprime les regrets de MM. Daniel et Danjou, de Beauvais ; de Linas et A. d'Héricourt, d'Arras ; Féret, Bellanger et Ledict-Duflos, de Clermont, de ne pouvoir se rendre à la réunion.

— M. le Directeur de l'Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts du département de la Somme, écrit pour inviter la Société à assister à la séance qu'elle tiendra le 21 à midi, dans la grande salle dc l'Hôtel-de-Ville, et à l'inauguration de la statue de

Gresset qui aura lieu à l'issue de la séance, dans le jardin de la Bibliothèque.

La Société décide qu'elle se rendra en corps à cette double cérémonie.

— M. Dufour fait le rapport suivant sur le mémoire envoyé au concours :

« MESSIEURS,

» Le concours de 1851 procédait d'une double nature; le programme que vous en avez arrêté en 1849 était tout à la fois libre et déterminé, en ce sens que tout en désignant le sujet d'archéologie à traiter, vous avez laissé au choix des concurrents la circonscription de l'ancienne Picardie qu'il leur conviendrait le mieux d'explorer.

» Vous vous rappelez en effet que le sujet du concours fut proclamé en ces termes :

» *Signaler et décrire les constructions civiles renfermées dans un ou plusieurs arrondissements de l'ancienne Picardie depuis les tems les plus reculés jusqu'à la fin du* XVIIe *siècle.*

» Ce programme qui semblait faire appel au zèle studieux de plusieurs de nos collègues, et les inviter à dresser la statistique monumentale des divers arrondissements qu'ils habitent, n'a cependant produit qu'un seul mémoire; mais le cadre que l'auteur s'est tracé nous dédommage par son étendue de la déception que nous avons éprouvée à ne voir qu'un seul concurrent entrer dans la lice. Il a entrepris, en effet, de nous donner une dissertation sur les principales constructions civiles de tout le département de l'Oise, considérées sous le rapport de l'histoire de l'art.

» L'auteur entre tout d'abord en matière par l'étude de l'architecture militaire antérieurement au XVI.e siècle; il présente dans ce premier chapitre le tableau des principales constructions qui, destinées à servir d'habitation civile, n'en constituaient pas moins tout un système de défense qui permit de repousser par la force des armes les attaques si fréquentes à cette époque. C'est après avoir exposé ainsi ce qui reste dans le département d'en-

ceintes de villes et de constructions fortifiées, qu'il aborde l'histoire de l'architecture civile en la divisant en plusieurs chapitres correspondants aux diverses transformations que l'art a subies.

» Ce mémoire se termine par une indication chronologique, par arrondissement, des constructions civiles ou des restes d'édifices remarquables qui existent encore dans l'étendue du département de l'Oise ; c'est en quelque sorte un tableau synoptique des monuments publics ou privés qui recommandent si vivement cette partie sud de l'ancienne Picardie à l'attention des antiquaires et des touristes.

» Telle est l'esquisse rapide que nous avions à donner du mémoire avant de faire connaître le jugement qu'en a porté la commission chargée de l'apprécier.

» Au temps où vivait Bergeron, le Valois renfermait 117 châteaux de gentilshommes de race et 156 seigneurs fieffés possédant aussi des châteaux. Le Noyonnais et le Beauvaisis, pour n'être pas aussi riches, comptaient cependant un grand nombre d'habitations seigneuriales d'une grande importance. Ce simple aperçu peut faire juger de l'étendue des engagements que l'auteur contractait en se proposant d'étudier l'architecture civile dans les arrondissements du département de l'Oise. C'était là un plan peut-être trop vaste pour le bien remplir ; il ne devait point suffire, en effet, de signaler tout ce que l'art roman et ogival, et après lui la renaissance ont élevé d'édifices remarquables dans cette partie de l'ancienne Picardie, il fallait surtout en faire la description et révéler, par des détails historiques et archéologiques, la valeur de chacune de ces constructions. Mais l'auteur paraît avoir reculé devant les développements dans lesquels l'examen d'un monument devait nécessairement l'entraîner; car son travail est plutôt une analyse qu'une description ; il indique, mais décrit peu. Pour se maintenir cependant dans les conditions du programme, il avait à faire une monographie abrégée de chaque construction civile qui méritait d'être signalée. Ce que demandait la Société, c'était un mémoire dont la précision ne laissât rien à désirer.

» Voici un passage que nous croyons devoir citer, pour justifier le reproche que nous adressons au laconisme de l'auteur : — Page 23.

« Le château de Thiers (arrondissement de Senlis), dont on » peut encore étudier les principaux détails, est un des édifices » curieux que nous ait légués le XIV.ᵉ siècle ; on reconnaît qu'il » était entouré de fossés et de boulevards. Ses murailles, d'une » grande solidité, ont plus de deux mètres d'épaisseur et sont en » grès. En plan il forme un carré à angles droits, délimité par » des murs flanqués de tours très-larges ; ce château, dont la » position au milieu de la forêt de Senlis, favorisait les entre- » prises des factions au moyen-âge, fut un de ceux dont on » ordonna la démolition au XV.ᵉ siècle.

» Les restes du château de Goulancourt (arrondissement de » Beauvais), prouvent qu'à cette époque on construisait au de- » vant du corps principal des forteresses, des ouvrages avancés ; » les fortifications étaient ensuite entourées d'un double fossé ; » enfin, des tours nombreuses consolidaient et servent de dé- » fense aux portes et à ce corps principal. »

» Comme vous le voyez, Messieurs, quelques lignes ont suffi pour acquitter cette dette de souvenirs que l'archéologue avait à remplir envers deux monuments curieux du XIV.ᵉ siècle ; il importait d'autant plus cependant de faire connaître leur état actuel, que tous deux sont en ruines et que le jour n'est peut-être pas éloigné où il ne restera plus de leur ancienne splendeur que le passage qui vient d'être cité. Assurément, c'est trop peu ; une pareille mention est évidemment insuffisante pour satisfaire aux conditions de votre programme. La commission devait être d'autant plus frappée de cette forme abrégée d'appréciation, que dans quelques endroits le mémoire révèle le talent d'un archéologue distingué. Ses observations générales sur la marche de l'art ne laissent aucune place à la critique, et la science leur donnera sa complète adhésion ; mais elles ont reçu un développement qui a pu nuire à la direction du travail, et qui devait faire perdre de vue le sujet principal qu'il convenait de traiter.

» Un autre point qui doit être relevé, c'est la division du mémoire en deux parties, l'une se reférant à l'architecture militaire, et l'autre à l'architecture civile. Depuis le VIe jusqu'au XVIe siècle, les forteresses renfermaient les principales habitations, et, comme l'auteur l'observe lui-même, c'est dans ces lieux qu'il est seulement possible aujourd'hui de retrouver les traces de l'art de bâtir dans le cours du moyen-âge. On s'est ici évidemment mépris sur le sens du programme; si la Société a restreint aux constructions civiles l'étude des monuments situés dans un ou plusieurs arrondissements, c'est par opposition aux édifices religieux, aux églises, aux abbayes qui déjà ont fait l'objet d'un concours. Vouloir séparer pendant le moyen-âge l'architecture militaire de l'architecture civile, c'est scinder l'histoire de l'art qui, tout en embellissant les demeures des puissants barons, se plaisait en même temps à hérisser leurs donjons de créneaux et à entourer leurs murailles de fossés pour les protéger contre les attaques du dehors.

» En isolant ainsi l'architecture militaire de l'architecture civile, l'auteur est tombé dans un inconvénient qu'il ne pouvait plus éviter. Plus d'un château encore debout aujourd'hui appartient tout à la fois par son système de défense à l'art militaire et par la disposition intérieure de l'habitation à ce que nous appellerons, par opposition, l'art civil. Il est arrivé de là qu'après avoir parlé d'un monument au point de vue militaire, l'auteur a été obligé de revenir sur le même sujet en le considérant sous le rapport domestique. Cette observation s'applique en particulier au château de Pierrefonds, qui est étudié sous ce double aspect dans les deux grandes divisions du manuscrit, d'abord à la page 22, comme construction militaire, et ensuite à la page 48, comme monument civil. On aurait évité cette répétition en confondant avec raison les châteaux fortifiés et ceux qui ne l'étaient pas, dans une seule et même appréciation chronologique.

» Cest pour faire la part égale entre l'architecture civile et l'architecture religieuse, c'est pour que la première n'ait rien à envier à la seconde qui a donné lieu à un excellent mémoire que

la Société des Antiquaires de Picardie couronna en 1845, que votre commission vous propose, Messieurs, de proroger le concours jusqu'en 1853.

» L'auteur du manuscrit aura ainsi la facilité non-seulement de revoir son travail et d'y faire les modifications qui viennent d'être proposées, mais même de le compléter, en y ajoutant une suite de dessins qui sont indispensables pour bien saisir l'intérêt d'un monument.

» En mettant moins de précipitation peut-être dans la rédaction de son mémoire, en donnant plus de développement et de précision à ses observations sur les monuments qu'il étudie, en limitant même ses investigations à deux arrondissements seulement du département de l'Oise, l'auteur s'assurera une distinction qu'il nous tarde de lui décerner et pour laquelle tous nos vœux lui auraient assigné rendez-vous à la réunion générale de l'an prochain, si déjà le programme du concours de 1852 n'était arrêté depuis l'année dernière.

» Cette circonstance fait un devoir à votre commission de vous demander la prorogation du concours de 1851 à l'année 1853. »

— M. le Président, rappelant l'art. 34 du réglement qui attribue à l'assemblée générale la fixation des sujets de prix à mettre au concours, ouvre la discussion sur les conclusions de la commission.

— M. Bisson de la Roque fait ressortir l'importance du travail présenté, l'intérêt de la question, et ne doute pas, si elle est remise au concours, que l'auteur ne complète son œuvre et ne la rende digne du prix, d'autant plus que le rapport a en quelque sorte développé le programme, et fait mieux connaître le point de vue sous lequel la Société veut le faire envisager.

Les mêmes considérations sont développées par plusieurs membres et les propositions de la commission, mises aux voix et adoptées.

En conséquence, le programme du concours de 1851 est prorogé à 1853.

— M. Dufour fait ensuite la proposition suivante :

« La Société décernera, dans sa séance générale de 1853, une médaille en or de cent francs à l'auteur de la meilleure collection de dessins, cartes et plans inédits, concernant les monuments de l'ancienne Picardie. »

L'auteur fait valoir à l'appui les considérations qui lui paraissent recommander sa proposition à l'attention de la Société. Elle aurait l'avantage, dit-il, non seulement d'enrichir les archives de la Société d'une suite de dessins qui se rattacheraient à l'histoire monumentale de la Picardie, mais aussi d'exercer le talent de jeunes artistes qui méritent d'être encouragés. D'ailleurs un monument qui est destiné à périr survit à sa ruine lorsqu'un dessin exact en reproduit le plan graphique, l'élévation et la coupe.

— M. Labourt appuie la proposition; il l'envisage surtout au point de vue des gravures anciennes qui sont devenues excessivement rares et qu'il importe cependant de réunir pour étudier la configuration des villes dont on entreprend l'histoire. Il cite notamment les vues des châteaux par Chastillon, et une collection de gravures allemandes où sont figurés les principaux siéges de la Picardie. Mais la valeur du prix proposé lui paraît insuffisante pour donner à ce concours l'importance et l'intérêt qu'il mérite.

— M. Dufour répond que s'il n'a proposé qu'un prix de 100 fr., c'est que les ressources modiques dont dispose la Société ne permettent point de faire plus quant à présent. C'est d'ailleurs un essai qu'il faut faire, et si l'expérience détermine à persévérer dans cette voie, il n'est pas dou-

teux que la Société ne donne plus d'attrait au concours en doublant la valeur du prix.

— M. Labourt considère ce concours comme pouvant réaliser de sérieux avantages pour la Société et la cause de l'art qu'elle soutient avec tant d'ardeur ; mais les considérations financières qui viennent d'être présentées lui semblent devoir être facilement surmontées, et l'honorable membre prie la Société de vouloir bien accepter une somme de 100 francs qui est immédiatement déposée sur le bureau au milieu des applaudissements de l'assemblée.

—M. le Président remercie M. Labourt du témoignage de généreuse sympathie qu'il vient de donner à la Société, et il pense que ses collègues ne pourraient exprimer leur reconnaissance d'une manière plus convenable qu'en attachant le nom de l'honorable donateur au prix qui doit être fondé.

Cette proposition est accueillie avec le plus vif empressement, malgré les protestations pleines de convenance du bienfaiteur, et la Société après avoir entendu plusieurs observations de MM. de La Roque, Rigollot, Garnier, Fabignon et Bouthors, sur les conditions du programme, arrête en ces termes le sujet du concours :

PRIX LABOURT.

« La Société décernera en 1853 une médaille en or de
» la valeur de 200 francs à celui qui lui remettra la
» meilleure collection de dessins, cartes et plans, tant
» publiés qu'inédits, concernant les monuments de l'an-
» cienne Picardie.

» La collection qui sera couronnée deviendra la pro-
» priété de la Société. »

— La parole est ensuite donnée à M. de Septenville. L'honorable membre dans une notice dont la lecture est entendue avec les marques de la plus vive sympathie, présente un tableau aussi vrai que touchant des qualités publiques et privées de M. Dupont-Withe, décédé membre non résidant de la Société. L'éloge qu'il fait de ses travaux distingués renouvelle dans le sein de l'assemblée les regrets qu'a produits à Amiens, comme à Beauvais, la mort de cet excellent collègue.

La Société remercie M. de Septenville de son intéressante communication et arrête que sa notice sera immédiatement publiée dans le bulletin. (Voir page 204.)

— M. Forceville fait hommage à la Société de la médaille en bronze sur laquelle se trouve reproduite la statue de Gresset qu'il a exécutée en marbre, et dont l'inauguration doit avoir lieu demain.

M. le Président lui exprime les remerciements de la Société.

— Plusieurs questions avaient été mises à l'ordre du jour et leur discussion devait amener diverses communications qui avaient été annoncées au Comité central; mais les dispositions prises pour la fête obligent à s'éloigner quelques membres qui ont accepté les fonctions de commissaires, et l'impossibilité, par suite du programme de l'administration, de réunir demain la Société, fait prononcer le renvoi de la discussion des questions historiques et archéologiques à la première assemblée générale.

Séance ordinaire du 13 *août.* — M. le Président annonce à l'ouverture de la séance que la demande de la Société afin d'être reconnue par l'Etat comme établisse-

ment d'utilité publique, vient d'être enfin accueillie. Il donne lecture de la lettre d'avis qu'il a reçue de M. le Ministre de l'instruction publique sous la date du 29 juillet 1851.

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

» J'ai l'honneur de vous informer que par un décret rendu sur ma proposition par M. le Président de la République, à la date du 18 juillet 1851, la Société des Antiquaires de Picardie a été reconnue comme établissement d'utilité publique. M. le Préfet de la Somme est chargé de vous transmettre l'ampliation de ce décret.

» Je suis heureux, Monsieur le Président, de pouvoir donner par cette décision, à la Société que vous présidez, une nouvelle preuve de l'intérêt qu'inspirent ses savants et utiles travaux.

» Recevez, Monsieur le Président, etc.,

» *Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,*

» DE CROUSEILHES. »

M. le Président annonce que depuis il a reçu de M. le Préfet de la Somme une ampliation de ce décret, dont suit la teneur :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

» LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

» Sur le rapport du Ministre de l'instruction publique et des cultes ;

» Vu la demande formée par la Société des Antiquaires de Picardie et tendant à être reconnue comme établissement d'utilité publique ;

» Vu les statuts de la Société, ensemble les autres pièces jointes au dossier ;

» Le Conseil d'Etat entendu,

» DÉCRÈTE :

» ART. 1.er — La Société des Antiquaires de Picardie est reconnue comme établissement d'utilité publique.

» **Art. 2.** Les statuts de cette Société annexés au présent décret sont et demeurent approuvés.

» **Art. 3.** — Le Ministre de l'instruction publique et des cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

» *Fait à l'Elysée national le* 18 *juillet* 1851.

» Signé : L.-N. BONAPARTE.

» Le Ministre de l'Instruction publique et des cultes,

» Signé : de Crouseilhes.

» Pour copie conforme :

» Le conseiller de préfecture, secrétaire-général,

» Marotte. »

Cette communication est entendue au milieu des marques de la plus vive satisfaction ; et la Société invite son président à remercier M. le Ministre de l'Instruction publique du nouveau témoignage de bienveillance qu'il vient de lui donner et surtout des termes flatteurs dans lesquels il lui a notifié la signature du décret.

—M. le Secrétaire perpétuel donne communication d'une lettre par laquelle le comité de souscription de la statue de Sarrazin, invite la Société à l'inauguration de ce monument, qui doit avoir lieu à Noyon, dans le courant de septembre.

La Société décide qu'une députation la représentera à cette solennité, et elle désigne pour en faire partie MM. Duval, Dufour, Garnier, Rigollot, de Roquemont, de Grattier et Antoine.

— L'ordre du jour appelle le rapport de la Commission qui a été chargée, dans la dernière séance, de présenter un projet de demande à M. le Ministre de l'instruction publique, pour solliciter la fondation d'un concours annuel

entre toutes les Sociétés savantes de la France départementale.

Cette commission composée de MM. Bouthors, Garnier et Dufour, donne lecture du mémoire qu'elle a préparé, et l'assemblée adopte le projet en ces termes :

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ A M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

Au nom des Sociétés savantes de la France départementale,

PAR LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

DEMANDE D'UN CONCOURS ANNUEL.

MONSIEUR LE MINISTRE,

La Société des Antiquaires de Picardie vient avec une respectueuse confiance appeler votre attention sur la position précaire dans laquelle se trouvent les associations littéraires de la France départementale. Les témoignages de haute bienveillance que votre département se plaît cependant à leur donner nous encouragent à vous proposer une mesure qui, en secondant mieux leur action commune, comblera une lacune dans les dispositions législatives qui se rattachent à leur organisation.

Antérieurement à 1850, il était ouvert au budget, en faveur des Sociétés savantes, un crédit de 50,000 fr. qui se trouve actuellement réduit à 35,000, et cette réduction est d'autant plus regrettable qu'elle n'atteint que les départements où le développement des études sérieuses a le plus besoin d'être encouragé. La seule part que les

Sociétés départementales puissent obtenir sur ce fonds consiste dans une subvention qui varie de 200 à 300 fr. Mais, pour obtenir cette faible allocation, elles ont à publier un volume dont les frais d'impression et la gravure des planches sont rarement inférieurs à 1,500 fr. L'insuffisance d'un pareil secours est tellement incontestable, que les Sociétés savantes de la capitale obtiennent en dehors une autre subvention, soit sur le crédit de 213,900 fr. affecté à l'achat de livres pour les bibliothèques publiques (art. 26 du budget de l'instruction publique pour 1851), soit sur un autre crédit de 120,000 francs d'une nature identique, mais qui est inscrit au budget sous le titre de souscriptions (art. 30). Ces deux crédits, qui se rattachent à la même nature de dépense, n'en font véritablement qu'un de 333,900 fr., sur lequel il n'est fait aucune part aux Sociétés départementales.

Les publications historiques et archéologiques entraînent cependant en province, pour leurs auteurs, des sacrifices de temps et d'argent que les membres des Sociétés savantes de Paris n'ont pas à supporter. Quel ouvrage sérieux peut-on entreprendre sur l'histoire d'une ville ou d'un monument sans avoir à consulter, à la Bibliothèque nationale, les documents historiques qui se rattachent au sujet que l'on se propose de traiter. De semblables recherches au milieu de manuscrits qui, avant 1789, appartenaient à nos abbayes de province ou aux chartriers de nos communes, occasionnent des déplacements dispendieux que n'ont pas à faire les écrivains de la capitale. Je ne veux point m'étendre sur la différence de condition des sociétés départementales par rapport à celles dont le

siége est au centre même des lumières et des matériaux historiques de toute nature. Ce que je tiens seulement à constater, c'est qu'en province les publications historiques et archéologiques ne sont inspirées que par le plus pur patriotisme et le désintéressement le plus absolu. De semblables études, si nobles dans leur principe, si attrayantes par leur résultat, n'y sont pas encore devenues l'objet d'une spéculation ; elles n'assurent aux travailleurs des départements aucun emploi rétribué dans les bibliothèques publiques de Paris, aucune mission scientifique aux frais du Gouvernement, et le peu de gloire qu'elles rapportent à leurs auteurs ou à la Société qui a édité le fruit de leurs veilles, ne dépasse point le rayon académique qui l'a vu naître.

Un pareil état de choses a éveillé l'attention du Gouvernement. En 1845, M. de Salvandy, alors ministre de l'instruction publique, frappé de la position secondaire qui est faite aux associations départementales, avait cherché à relier leurs généreux efforts, et à donner à leurs travaux une plus grande publicité ; il tenait à faire valoir tout ce qu'il y a d'esprits sérieux et actifs dans les départements, en mettant en relief ce qu'ils produisent d'œuvres distinguées et utiles.

C'est pour réaliser cette heureuse pensée qu'à la suite de son rapport au Roi, il fut rendu, le 27 juillet 1845, une ordonnance qui porte :

« Art. 6. — Tous les ans, à l'époque du 1.er mai, » notre Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'ins- » truction publique, mettra sous nos yeux un rapport » sur les travaux de toute nature émanés des diverses

» Sociétés savantes du royaume et de leurs membres. Ce » rapport sera publié au *Moniteur*. »

Mais cette ordonnance n'a jamais reçu la moindre apparence d'exécution, et cependant l'esprit qui l'avait fait édicter ne devait-il pas nécessairement conduire au concours que la Société des Antiquaires de Picardie sollicite aujourd'hui. Ce rapport aurait fait ressortir les services les plus signalés que quelques-unes des Sociétés savantes auraient rendus à la science en général, et de là à la pensée de récompenser leur zèle et leur activité, il n'y avait qu'un pas que la bienveillance du Pouvoir aurait franchi tôt ou tard; car dans la circulaire que M. le Ministre de l'instruction publique adressa aux présidents des Sociétés savantes, sous la date du 23 juillet 1845, je remarque ce passage :

« Je désire également connaître, toujours au moment » où le programme est arrêté, l'époque des séances pu- » bliques, et être informé par l'envoi même du pro- » gramme, pour avoir le temps, toutes les fois où ce » serait convenable et utile, de faire intervenir d'une » façon opportune les témoignages de la sollicitude de » l'administration et de la haute bienveillance du Roi. »

Quand la pensée d'un concours n'aurait point été déposée en germe dans les documents administratifs que je viens d'invoquer, cette mesure n'en serait pas moins d'une incontestable opportunité et de nature à exciter l'émulation la plus vive et la mieux soutenue parmi les diverses compagnies qui se sont donné, dans les départements, la noble mission de conserver le précieux dépôt des traditions historiques.

Ce concours ne peut avoir de programme déterminé; il faut laisser aux Sociétés la faculté d'entreprendre les travaux qui répondent le mieux aux besoins des localités. Chaque province n'est point également favorisée sous le rapport des souvenirs ou des monuments. Au Midi de la France, qui est si riche en antiquités gallo-romaines, le centre peut opposer avec avantage ses magnifiques constructions féodales, et le Nord, les précieux vestiges de ses institutions communales. Le mieux à faire est donc d'abandonner chaque compagnie à sa propre impulsion et de soutenir son zèle par l'attrait d'une récompense assez élevée qui, en augmentant ses ressources, lui permette de donner plus d'extension à ses travaux.

Les publications ne forment qu'une partie de la dépense que les Sociétés savantes prennent à leur charge dans les départements. Vous n'ignorez pas, Monsieur le Ministre, que plusieurs d'entre elles entreprennent des fouilles, achètent pour leur collection des objets d'art ou d'antiquités, contribuent, dans la sphère très-restreinte de leurs moyens, à la réparation d'un monument en ruine, et prennent part aux souscriptions ouvertes pour l'érection des statues qui s'élèvent, dans leur circonscription scientifique, aux grands hommes dont la province a été le berceau. Ce sont là autant de causes de dépenses qui ont un caractère évident d'utilité publique, et qui ne peuvent être acquittées cependant qu'avec le produit des cotisations personnelles des membres attachés à chaque compagnie.

Cette diversité de charges qui ne pèsent que sur les sociétés départementales, vous déterminera, Monsieur le Ministre, à leur venir en aide d'une manière plus effi-

cace que par la répartition égale entre tant de parties prenantes, d'un crédit évidemment insuffisant. Ce résultat ne serait-il pas atteint si le Gouvernement fondait un prix annuel de 5,000 fr. qui serait décerné, au rapport de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à celle des sociétés historiques et archéologiques de la France départementale qui, dans l'intervalle d'une année, se serait le plus distinguée par l'érudition et l'utilité de ses travaux.

La valeur du prix demandé ne saurait paraître exagérée; des récompenses bien autrement élevées sont décernées par l'Institut de France, en vertu de fondations il est vrai, à un seul lauréat; et dans l'hypothèse que je pose, le prix de 5,000 fr. serait attribué à une réunion d'hommes studieux, à une association composée d'un grand nombre de membres titulaires et correspondants. D'ailleurs, comme la récompense serait destinée aux dépenses communes de la Société, son élévation tournerait toujours à l'avantage de la science sans profiter à aucun de ses membres en particulier. Les personnes dont les travaux auraient valu cette rémunération à la Société dont elles font partie, ne trouveraient-elles pas, dans les motifs du rapport, la plus honorable distinction qu'elles puissent désirer : nommer l'auteur dont l'ouvrage est la cause du prix, c'est exactement la même chose que si on le décernait à lui-même.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres peut seule être juge d'un pareil concours. La haute considération qui l'entoure aussi bien que la profonde érudition des membres qui la composent, la désigne comme le seul arbitre compétent en pareille matière.

Déjà elle apprécie, chaque année, les ouvrages qui lui sont adressés sur les antiquités nationales de la France; ne serait-ce pas une sage mesure que de lui confier également l'appréciation des œuvres collectives des sociétés départementales? Elle ne peut assurément que s'associer à une proposition qui ajouterait à son importance en l'investissant d'une sorte de suzeraineté sur les associations dont elle serait instituée juge et aux travaux desquelles elle imprimerait une direction plus efficace.

Si le concours que sollicite la Société des Antiquaires de Picardie, de concert avec ses sœurs de la province, se trouve restreint aux sociétés savantes de la France départementale seules, c'est pour mieux reconnaître la supériorité des compagnies littéraires et scientifiques de la capitale. Celles-ci ont d'ailleurs la faculté de trouver dans les bibliothèques publiques de Paris le sujet de leurs intéressantes publications. Placées comme elles le sont au foyer des lumières, elles ne laisseraient point les sociétés des départements lutter contre elles avec le moindre avantage.

Pour qu'un concours soit sérieux, il importe que les chances des concurrents soient égales et elles cesseraient de l'être, si les sociétés de Paris, qui ont l'honneur de compter dans leur sein des membres de l'Institut, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus élevé, en Europe, dans le monde savant, étaient admises à concourir avec les associations de la province, qui n'ont pas les mêmes titres de recommandation.

Les sociétés qui ne sont point sédentaires se trouveraient, par une raison analogue, en dehors du concours;

elles se composent en grande partie des intelligences d'élite de la province, et cette considération assurerait à leurs travaux une prédominance contre laquelle viendraient se briser les plus courageux efforts des autres associations départementales. Mais les services signalés que rendent sans cesse *le Congrès scientifique de France* et *la Société française pour la conservation des monuments historiques*, n'ont pu échapper à la sollicitude du Gouvernement, qui leur accordera sur les fonds du département de l'instruction publique, une subvention proportionnée à la grandeur de leurs efforts et aux charges qu'elles ont à supporter pour se maintenir à la hauteur de leur mission.

En dehors des sociétés qui s'adonnent exclusivement à l'étude de l'histoire et de l'archéologie, il en est d'autres dans les départements qui ne méritent pas moins d'être encouragées. Ce sont les académies qui embrassent dans leurs travaux toutes les branches des connaissances humaines ou seulement une spécialité, comme la littérature, l'histoire naturelle, la médecine ou la science du droit. Vous apprécierez dans votre sagesse, Monsieur le Ministre, s'il ne conviendrait pas de récompenser et de stimuler tout à la fois leur dévouement aux études sérieuses par la fondation d'un concours spécial.

Pour rendre sous une forme plus saisissante l'expression du vœu que j'ai l'honneur de vous transmettre, Monsieur le Ministre, je crois devoir le résumer en ces termes :

« Art. 1.er — Un concours serait ouvert, chaque année, entre les diverses Sociétés historiques et archéologiques de la France départementale.

» Art. 2. — Un prix de 5,000 fr. serait décerné par M. le Ministre de l'instruction publique, à celle de ces Sociétés qui se serait le plus distinguée par le mérite de ses travaux dans le courant de l'année.

» Art. 3. — L'Académie des inscriptions et belles-lettres serait instituée juge du concours.

» Art. 4. — Chaque année, avant le 1.er avril, les Sociétés départementales qui voudraient concourir, adresseraient au secrétariat de l'Institut, un double exemplaire de toutes les publications par elles faites depuis le dernier concours.

» Elles y joindraient un aperçu sommaire des travaux qu'elles auraient faits ou des mesures d'utilité publique qu'elles auraient prises dans l'intérêt des études historiques ou pour la conservation des monuments.

» Art. 5. — Dans la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un rapport serait présenté sur le résultat du concours, et le prix décerné à celle des Sociétés qui l'aurait mérité.

» Art. 6. — L'Académie des inscriptions, si elle le jugeait convenable, pourrait décerner, en dehors du prix, une ou plusieurs mentions honorables.

» Art. 7. — La Société qui aurait mérité le prix, ne pourrait le recevoir de nouveau qu'après un intervalle de trois ans, et jusqu'à l'expiration de ce délai, elle ne pourrait obtenir qu'un rappel du prix qui lui aurait été accordé précédemment.

Disposition transitoire.

» Art. 8. — Pour la première année du concours, le mémoire fourni en exécution du deuxième paragraphe de

l'art. 4, contiendrait un aperçu de tous les travaux accomplis depuis dix ans ou depuis la fondation de la Société, si elle n'a pas dix ans d'existence. »

Telles sont, Monsieur le Ministre, les dispositions que je prends la liberté de soumettre au nom de la Société des Antiquaires de Picardie, à votre haute appréciation. Vous reconnaîtrez qu'il importe dans l'intérêt des études historiques, de compléter la pensée de l'ordonnance royale du 27 juillet 1845, et de créer entre les diverses associations des départements, une cause d'émulation qui maintienne leur zèle, récompense leur patriotisme éclairé, et leur offre les moyens d'augmenter leurs ressources en s'assurant par la distinction de leurs travaux, une part plus large à la répartition du crédit que le budget met annuellement à votre disposition.

Pour la réalisation d'un projet dont la convenance ne peut être méconnue, quels moyens d'exécution n'offrirait donc pas le budget du ministère de l'Instruction publique? Ne peut-on pas d'abord prélever sur l'article 33 de ce budget, une somme de 5,000 fr. qui formerait l'importance du prix? et ce ne serait assurément pas la détourner de sa destination, car les 35,000 fr. inscrits sous cet article, sont affectés aux sociétés savantes à *titre d'encouragement*.

Mais d'ailleurs l'Assemblée nationale accueillerait avec empressement toutes les demandes qui lui seraient faites dans ce but. Les sommes considérables qu'elle vote annuellement pour des travaux historiques qui ne profitent que d'une manière fort indirecte à la province, la détermineraient à accorder avec une vive satisfaction les fonds

nécessaires pour l'ouverture d'un concours, auquel les départements seraient seuls appelés à se présenter.

Le puissant patronage que vous exercez à si juste titre, Monsieur le Ministre, sur les sociétés savantes, sera toujours pour elles la meilleure garantie du succès des diverses propositions que vous croirez devoir faire, lors de la prochaine discussion du budget de l'exercice 1852.

Veuillez agréer, etc.

—La Société invite son bureau à faire recommander cette demande à la sollicitude de M. le Ministre de l'instruction publique, par la représentation de la Somme; elle décide que le mémoire sera imprimé et adressé à toutes les Sociétés savantes des départements avec lesquelles elle est en relation, en les priant de vouloir bien adresser immédiatement leurs adhésions au ministère.

—M. Dufour appelle l'attention de la Société sur les travaux remarquables de restauration qui s'exécutent actuellement aux tours du grand portail de la cathédrale d'Amiens, sous la direction de M. Viollet-Leduc. Plusieurs personnes ont été frappées de l'habileté avec laquelle de simples tailleurs de pierre transforment leurs matériaux en gargouilles, en figures grimaçantes, en rosaces, et font en définitive des œuvres qui sembleraient rentrer uniquement dans le domaine de la sculpture. M. Dufour rappelle que déjà, à l'occasion des travaux qui ont été exécutés, il y a dix à douze ans, à Saint-Denis, un article publié dans l'un des meilleurs journaux de Paris, avait fait l'éloge de l'atelier de M. Vast, alors que M. Cheussey dirigeait, comme architecte du département, la restauration de Notre-Dame d'Amiens. Il demande si

la Société ne jugerait point convenable d'encourager ces ouvriers en leur décernant des médailles auxquelles ils attacheraient plus de prix qu'à une récompense en argent. L'un d'eux est employé depuis plus de trente ans à la restauration des édifices religieux dans le département de la Somme ; il a travaillé à Saint-Riquier, à Saint-Esprit de Rue, et depuis 1832 à la cathédrale d'Amiens. Les comices agricoles ne manquent point de récompenser les journaliers qui, pendant de longues années, ont été attachés à la même ferme ; comment n'entrerait-il pas dans les attributions et mieux dans les devoirs de la Société, de récompenser un homme qui, pour consolider les magnifiques monuments que nous a légués l'art ogival, a passé une partie de son existence sur des échafaudages dans des travaux difficiles et souvent dangereux.

Cette proposition, vivement appuyée, est accueillie avec empressement ; il est décidé en conséquence que des médailles seront décernées aux ouvriers du pays qui se distinguent le plus dans les chantiers de la Cathédrale par leur aptitude à tailler la pierre, comme à celui qui depuis le plus grand nombre d'années aura été employé à la restauration des édifices religieux dans le diocèse d'Amiens.

Une commission composée du bureau et de MM. Rigollot, de Ladoue, Forceville, Antoine, est chargée de visiter les chantiers et les travaux de la Cathédrale, et de faire son rapport à la prochaine réunion. Elle devra s'entendre avec MM. Viollet-Leduc, architecte, et Vast, entrepreneur, sur les droits des tailleurs de pierre à la distinction proposée.

COMITÉ LOCAL DE BEAUVAIS.

Séance du 16 *décembre* 1850. — M. le Président dépose sur le bureau plusieurs lithographies offertes par M. Peigné Delacourt, d'Ourscamps, représentant les fragments de sculptures qui décoraient le monument de Champlieu. Ces dessins font désirer vivement que des fouilles bien dirigées complètent une collection déjà si intéressante et en fassent révéler la véritable destination.

— M. Barraud entretient la Société des diverses espèces de poteries antiques qui ont été rencontrées dans le département de l'Oise. Ce sont d'abord des poteries celtiques faciles à reconnaître à la grossièreté de la matière; des poteries gallo-romaines qui leur sont bien supérieures sous tous les rapports, et des poteries dite de fabrique grecque que le commerce répandait dans les Gaules. Ces dernières se distinguent par la pureté des formes, le bon goût des ornements en relief qui les décorent et qui paraissent avoir été moulées, et enfin par la finesse de la matière et une couverte brillante se rapprochant du rouge antique et intimement unie à la pâte.

Séance du 20 *janvier*. — M. Tremblay lit une ode qu'il a composée à la mémoire de Jeanne Hachette.

Séance du 17 *février*. — Lecture est donnée d'un rapport de M. le Président sur les dons faits au Musée et parmi lesquels figure une intéressante collection de raretés bibliographiques dues à la libéralité de M. de Grièges, conseiller de préfecture; elle consiste en une série de réimpressions faites avec un luxe tout particulier de pièces fort rares sur l'histoire ancienne et moderne de la cité de

Lyon et les expéditions de Charles VIII et Louis XII en Italie.

— M. l'abbé Barraud rend compte d'une excursion qu'il a faite avec plusieurs membres de la Société à Pierre-Fitte, où, depuis une trentaine d'années, la découverte d'un grand nombre de sarcophages appelle l'attention des antiquaires. Une fouille pratiquée n'a point donné les résultats que l'on espérait. Le tombeau découvert est en calcaire grossier, semblable à la pierre de Mello, beaucoup plus large vers la tête ; le couvercle bombé est orné de moulures qui le divisent en trois parties autour desquelles règnent d'autres moulures. Les côtés sont ornés de cercles tracés au compas, enlacés les uns dans les autres, et qui portent encore quelques restes des couleurs employées pour leur décoration ; l'intérieur n'a rien offert de caractéristique.

— M. Damiens offre un aperçu de l'ensemble et des principales divisions d'un ouvrage dont la composition l'a occupé de 1847 à 1850, et qui doit avoir pour titre : ***Recherches sur la vie et les travaux des historiographes de la Picardie et particulièrement sur la vie et les ouvrages de Dom Grenier.*** Ces recherches sont précédées d'une introduction accompagnée d'une notice sur la formation des bibliothèques communales de notre ancienne province, et terminées par un relevé général de tous les manuscrits de Dom Grenier et des historiographes ses devanciers, ses contemporains et ses successseurs.

Séance du 17 mars. — M. Hamel appelle l'attention de la Société sur un pistolet dont le bois offre des mascarons sculptés d'un travail remarquable, dont le style paraît

remonter au plus beau temps de la renaissance, et qui peut, sous ce rapport, figurer avec distinction dans un Musée. Cette arme faisait partie des pièces de conviction dont le greffe a opéré la vente et M. Hamel, qui l'avait remarqué, a bien voulu en assurer la conservation.

Séance du 23 *avril* 1851. — M. Tremblay fait hommage de cinq médaillons en verre peint provenant de l'ancienne collégiale de saint Barthélemy.

— Le secrétaire donne lecture d'une notice sur M. Dupont-White dont la perte récente laisse dans la Société, comme parmi ses amis, un vide qui sera bien difficilement rempli.

— M. Damiens esquisse à grands traits l'histoire de la Gaule-Belgique picarde, depuis les premiers temps connus jusqu'au commencement du VI.e siècle de notre ère. Il montre que dès cette époque reculée, depuis la conquête des Gaules par Jules César, de même qu'auparavant, comme auxiliaires aussi bien que comme adversaires des Romains, les Belges Picards ont toujours été semblables à eux-mêmes et dignes de leur antique renommée de valeur militaire. Il signale les principaux évènements auxquels ils ont pris part, depuis l'époque romaine jusqu'à la fin du moyen-âge et au-delà. Il fait remarquer aussi que la Picardie a encore la gloire d'avoir vu naître et s'établir dans son sein les premières communes.

NOTICE

Sur M. John-Théodore DUPONT-WHITE,

Lue à la Société des Antiquaires de Picardie, dans sa séance générale du 20 juillet 1851,

Par M. Léon de SEPTENVILLE.

Tu comes antiquus, tu primis junctus ab annis.
Ovide.

Messieurs,

Le sincère et invariable attachement, qui m'unit, dès l'enfance, à John-Théodore Dupont-White, a pu seul me donner la hardiesse et l'inspiration nécessaires pour oser retracer, devant cette solennelle et savante assemblée, les rares qualités de cœur, les ressources si variées de l'esprit et la sérieuse ténacité de travail, qui surent concilier au collègue éminent que nous pleurons, la double considération dont il jouissait, et comme magistrat, et comme archéologue.

Malgré les préventions si entraînantes de notre longue intimité et de mon amitié posthume, je ferai tout devant vous, Messieurs, pour me renfermer, à son égard, dans les strictes limites de la justice et de la vérité. Mais, si par hasard et malgré moi, le mérite réel de ce laborieux ami, doué à un si haut point de la passion des lois et des antiquités, tendait à me donner à vos yeux les apparences d'un involontaire flatteur, n'en trouverai-je pas facilement mon excuse dans nos sympathiques regrets pour une perte si sensible et si prématurée.

Né à Rouen, le 21 mars 1801, d'un père français et d'une mère anglaise, M. Dupont-White vint à Paris, avec ses parents, vers l'année 1811, pour y faire ses études.

Je laisserai de côté pour ne pas abuser de vos moments, Messieurs, nos années d'études au collége Charlemagne, ce temps de luttes généreuses et de lointains souvenirs, et je commencerai par vous montrer le jeune Dupont, avocat à Paris de 1822 à 1830. Dès ses débuts au barreau, il s'y fit remarquer par une sagacité au-dessus de son âge et par un esprit observateur et droit. Si l'activité de son imagination en fit bientôt un des plus rudes athlètes de nos joutes judiciaires et littéraires, combien aussi il aimait à oublier avec nous les travaux et les fatigues de ses plaidoyers en nous communiquant quelques unes de ces poésies fugitives, qui firent tant de fois le charme de nos réunions. Ce qu'il était déjà, au milieu de nous, présageait assez ce qu'il serait un jour. Cette double étude, pour ainsi dire instinctive chez lui, du droit et des lettres qu'il savait si bien mener de front dès sa jeunesse, ne semblait-elle pas en effet annoncer, pour son âge mûr, l'alliance plus sérieuse encore et plus importante des lois et des antiquités.

Combattant de juillet en 1830, avec l'entraînement de la jeunesse, il fut nommé lieutenant dans la 11.e légion de la garde nationale de Paris. Quelques mois après il dut décliner cet honneur pour venir remplir à Montdidier (Somme) la place de procureur du roi. Cette nomination exceptionnelle et contraire à toute hiérarchie judiciaire, il la dut à son mérite et à la sage fermeté de ses opinions politiques, que l'honorable M. Vivien, son confrère, devenu son procureur général, avait été à même d'apprécier au barreau de Paris.

Une fois chef de parquet, et comprenant toute l'importance de ses nouvelles fonctions, M. Dupont-White sut de suite s'élever à leur hauteur, et se montrer d'abord à Montdidier, à Senlis, puis à Beauvais, ce magistrat éclairé et impartial, sévère avec bienveillance, intègre jusqu'à la délicatesse, dont le souvenir vivra à jamais dans les cœurs Beauvaisins.

C'est ici que vient tout naturellement se placer, Messieurs, le récit des actes les plus saillants de la carrière judiciaire de M. Dupont-White.

En mars 1841, des incendies répétés avaient consterné et exaspéré la population de Troissereux, commune de 600 habitants, à 6 kilomètres au-dessus de Beauvais, sur la grande route de Paris à Calais. M. Dupont-White, oubliant les douleurs physiques qui commençaient à l'attaquer, se transporte sur ce théâtre de deuil et de désolation. A peine arrivé, des cris tumultueux se font entendre, il se jette au milieu de cette masse compacte et furieuse où un jeune homme se débattait seul contre tous. Chacun parlait à la fois et vociférait contre cet étranger qu'on prétendait être l'auteur de ces feux. Les uns le frappaient, d'autres déchiraient ses vêtements, tous le poussaient vers le puits pour l'y précipiter. Mais bientôt cette exaspération sauvage dut céder à la prompte et énergique intervention du chef du parquet de Beauvais. Arrachant à la foule ce malheureux qu'il déclare son protégé, ce magistrat s'écrie : *la loi seule, mes amis, doit le frapper et le frappera, je vous le promets, s'il est coupable* et comme les clameurs et les flots populaires continuaient, *eh bien*, dit-il, en prenant le jeune homme dans ses bras, *vous me tuerez avec lui, et comme lui, sans jugement, nous ne sommes peut-être pas plus coupables l'un que l'autre.*

Ces derniers mots calmèrent, comme par enchantement, la foule égarée qui ne s'opposa plus au départ du Procureur du Roi avec son prisonnier.

Dès les premières explications, Messieurs, l'innocence de ce malheureux était reconnue et pleinement confirmée deux jours après, par les meilleurs renseignements reçus de Chaumont, son pays. La croix d'honneur fut la juste récompense que M. le Ministre de la justice s'empressa de décerner au magistrat courageux, qui avait si noblement exposé ses jours pour assurer le triomphe de la loi sur les passions brutales d'une masse exaltée et inintelligente.

Je ferai tous mes efforts, Messieurs, pour éviter, dans le récit suivant, de faire vibrer à vos oreilles la corde politique, bien que je la sache moins tendue et moins discordante ici que partout ailleurs.

En avril 1848, le chef-lieu du département de l'Oise, eut à subir, comme tous les autres, sa part d'agitations révolutionnaires. Heureusement pour notre pays, (dont il ne faut jamais désespérer) on put dire, de cette époque néfaste : *Sapientia Dei et stultitia hominum gubernare mundum videbantur*. Car à Beauvais, comme partout, sans concert ni préméditation, le sentiment national un instant froissé, se releva tout-à-coup unanime, et comme électrisé par un besoin général de tranquillité et d'ordre. C'est alors que des administrateurs peu capables et impolitiques pour la plupart, se trompèrent, comme les patrons qui les avaient choisis, sur cette profonde stupeur qui suivit l'écroulement inattendu de la monarchie. Ils prirent pour peur personnelle, nos craintes trop fondées hélas! pour la chose publique.

Ce fut dans cette périlleuse occasion, Messieurs, que nous retrouvons M. Dupont-White, citoyen courageux et magistrat indépendant.

Amovible, il se refusa hardiment à tenir compte de la suspension prononcée par d'ombrageux commissaires contre le président de son tribunal, M. Danse, si justement aimé et considéré de tous. Il prouva une fois de plus qu'aucun intérêt personnel n'était capable d'étouffer le cri de sa conscience.

Invalide de sa personne, on le vit lutter contre ses souffrances pour se maintenir à la tête de la garde nationale, s'appliquant avec elle à modérer l'effervescence unanime de la population, impatiente de briser cette espèce de joug étranger qui lui pesait. Il sut ainsi, grâce à son influence sur les masses et à la sagesse connue de ses opinions politiques, leur communiquer ce sang froid, cette réserve sévère et digne, qu'exigeait si impérieusement la gravité des événements d'alors.

Quel sublime et patriotique tableau, Messieurs, d'un peuple entier escortant ces envoyés du gouvernement provisoire jusques aux portes de sa ville, avec le calme de la force, de la raison et la majesté de sa silencieuse antipathie? Que sa voix fut bien réellement ce jour-là, celle de Dieu, cette voix toute puissante et protectrice qui a détourné et détournera encore, de notre patrie, les plus imminentes catastrophes.

Vous avez dû remarquer, Messieurs, que c'est surtout dans la magistrature que se développe le goût de scruter les secrets du passé; les magistrats ne recherchent avec tant d'ardeur cet agréable et utile cumul scientifique que pour se dédommager sans doute par les jouissances si étendues et si intéressantes qu'il procure, de l'interdiction absolue et nécessaire qui leur

en est prescrite dans l'application des lois. L'étude n'est-elle pas aujourd'hui le seul port assuré contre ces orages politiques qui grondent partout, et menaçent vainement, il faut l'espérer, le vaisseau de l'Etat.

Je quitte M. Dupont-White, magistrat de cœur et de conscience pour vous le montrer, Messieurs, sous sa deuxième face, comme un de nos collègues les plus laborieux et les plus éclairés.

Je ne vous dirai que quelques mots de son premier et principal ouvrage : *la ligue à Beauvais*, vous le connaissez tous, Messieurs, puisque notre Société lui a décerné la médaille d'or en 1846.

L'auteur par l'éclat de son style, l'intérêt soutenu de ses personnages, l'habileté de sa mise en scène et les plus scrupuleuses recherches scientifiques, est parvenu à nationaliser cette histoire spéciale, à faire ressortir, pour ainsi dire de leur petit cadre Beauvaisin, les portraits si vigoureusement tracés du maire Godin, du chanoine Luquin, des évêques de Beauvais Odet de Chatillon et Fumée, du brave, du loyal capitaine de Saisseval et du farouche Demouy. Cette lecture vous cause une subite illusion, vous vous croyez leur contemporain et regardez comme un acte de toute justice de placer ces nobles figures locales parmi les illustrations de la France, près de cette héroïne Picarde, Jeanne Hachette, à laquelle la ville de Beauvais vient d'ériger une statue, si bien méritée.

Son deuxième ouvrage est *le siège de Beauvais*; vous le voyez par ces titres seuls, Messieurs, avec quelle entraînante prédilection mon studieux ami consacrait ses loisirs et ses veilles à recueillir les événements historiques les plus instructifs ou les

plus glorieux pour sa ville adoptive. Je ne puis mieux vous faire connaître ce livre qu'en vous citant un extrait de l'auteur lui-même sur ce siége mémorable :

« Le 9 juillet 1472, au plus chaud de l'attaque, la chasse » de Ste.-Angadrême, ce palladium de Beauvais, qui avait » jadis fait fuir les Normands et les Anglais, parut sur les rem- » parts porté par les femmes : Déjà un soldat bourguignon, » saisissant les créneaux, y avait planté son guidon, quand » on vit une jeune fille, Jeanne Hachette, s'élancer sur lui, » lui arracher son drapeau et le précipiter du haut des rem- » parts. Ce trait d'intrépidité met le comble à l'exaspération » et au courage des assiégés. Deux autres étendards sont en- » levés, la mêlée devient générale, point de trait qui ne porte, » de coup qui ne tue, la défense est enfin si meurtrière pour » les assiégeans que Charles le téméraire, reculant devant » l'inutile boucherie de ses soldats, fit sonner la retraite après » une heure et demie de combat. » (1)

La Société académique de l'Oise plus heureuse que nous, Messieurs, en ce qu'elle était plus à portée de l'auteur, a pu entendre de sa propre bouche plusieurs notices biographiques réunies sous le titre *des Grands-Hommes du Beauvaisis* et quelques fragmens d'une histoire presqu'achevée *du Château et de la ville de Milly*.

La biographie de l'abbé Dubos lui valut une lettre de félicitation et d'encouragement de M. Villemain. Le haut prix d'un pareil éloge lui inspira plus de gratitude que de vanité.

Un des membres les plus distingués de la société académique de l'Oise, son collègue en magistrature et en archéo-

(1) Le siège de Beauvais par M. Dupont-White, pages 29 et 30.

logie, fut chargé par cette assemblée reconnaissante, de lui rappeler la personne et les ouvrages de son regrettable fondateur. Nommer M. Danjou, c'est vous dire assez que notre commun ami ne pouvait trouver de plus éloquent ni de plus digne appréciateur.

Je ne vous parlerai, Messieurs, des autres écrits commencés par M. Dupont-White que pour vous montrer que sa tête, son esprit et son cœur ne se ressentaient en rien de l'affaissement successif de son corps, et combien sa maladie même, qui le tint souvent des mois alité, lui avait fait prendre le travail en amour et en consolation.

Permettez-moi de vous citer les titres des principaux ouvrages, qu'il a laissés sur le chantier, au moment où la mort est venue le ravir aux affections de tous.

Les Illustrations Militaires de l'Oise, qui devaient faire le pendant *de ses Grands Hommes du Beauvaisis; la Pairie des évêques de Beauvais; les Vieilles Maisons de Beauvais;* et enfin *Beauvais en* 1848, espèce de réserve historique et littéraire. Il voulait laisser refroidir par le temps, les cendres encore fumantes de ce volcan politique et ne traiter cet irritable sujet que quand l'amortissement des passions populaires lui permettrait d'aborder ces graves événemens avec toute l'impartialité, tout le sang froid du juge et de l'historien.

Ne désespérons pas, Messieurs, de voir quelque jour mettre la dernière main aux nombreuses ébauches de M. Dupont et tirer parti de ses intéressantes notes, non comme il l'eût fait lui-même, mais de manière à ce que les trésors de ses incessantes recherches ne soient pas perdus pour la science et pour l'histoire. Car quel homme sut mieux que lui interroger les

bibliothèques publiques ou privées, qu'on s'empressait de lui ouvrir, compulser les vieux manuscrits, faire pour ainsi dire l'autopsie archéologique de nos anciennes chroniques, et, grâce à sa patiente application, en exhumer des faits curieux, des étymologies nouvelles ou des habitudes locales échappées même à ceux qui les avaient feuilletées avant lui.

A toutes les qualités de l'homme public, mon ami joignait incontestablement, Messieurs, celles bien plus rares de l'homme du monde. La distinction de ses manières, l'aménité invariable de son caractère, sa constante égalité d'âme le faisaient rechercher partout. Bien qu'il fréquentât avec plaisir les sociétés nombreuses, il leur préféra toujours ces réunions restreintes du coin du feu. C'est là qu'il aimait le soir à se délasser, au sein de sa famille et de quelques amis intimes, de ses enquêtes et de ses réquisitoires, en improvisant quelque histoire, tantôt effrayante, tantôt gaie, toujours instructive et morale. Ses enfans, malgré leur si tendre jeunesse, l'écoutaient muets et immobiles. Une promesse de conte était le présage assuré d'une journée de sagesse et d'assiduité au travail. Il savait se mettre à la portée de toutes les intelligences. Que de fois cet aimable conteur sut trouver chez ses visiteurs du jour ou dans ses excursions judiciaires, quelques idées nouvelles, quelque sujet original pour ses récits du lendemain. Que de fois, grâce à son entrain naturel, n'ai-je pas vu l'ignorance malicieuse ou les expressions naïves d'un simple villageois devenir une source de lumière pour lui et de folle gaieté pour son avide auditoire.

Son cœur d'honnête homme ne craignit jamais la mort pour lui. Epoux affectueux et père dévoué, il la redouta pour sa femme, qu'il avait tant raison de chérir, et pour ses six enfans

dont l'aîné avait neuf ans et le dernier quatre mois à peine. Il regretta souvent que sa fin prématurée ne lui ait pas laissé le temps de tracer à ses fils le fidèle tableau de ses observations et de son expérience. Car il projetait, Messieurs, sous ce modeste titre *des pierres d'achoppement* de leur mettre en main (comme un père seul peut le faire) ce fil salutaire qui pût guider plus tard leur fragile jeunesse dans notre labyrinthe social, et lui éviter les écueils et les séductions de ce monde, dont ils connaissait si bien les détours.

Que j'aurais eu besoin, vous le voyez sans peine, Messieurs, de l'assistance et des inspirations de cet ami de 40 ans, qui n'est plus, pour légitimer à vos yeux l'audace de mon amitié et rendre cette faible esquisse plus digne de vous et du collègue, qui laisse un si grand vide dans nos rangs. Au moins, ce qui me rassure un peu, c'est que vous aurez la bienveillance de vous rappeler qu'ici la plume est peu de chose et que le cœur est tout.

M. Dupont-White portait, je puis le dire, à chacun de vous, Messieurs, une reconnaissante affection. Il aimait à se rappeler souvent avec quelle honorable bienveillance vous aviez applaudi à ses premiers essais dans la carrière historique. Il regardait vos suffrages, comme des encouragemens à redoubler de zèle et d'application dans ses travaux et de persévérance dans ses recherches. Aussi combien devons nous regretter qu'il ne lui ait pas été donné de vivre quelques années encore alors que son passé nous est garant qu'il eût employé cette prolongation d'existence à jeter un nouvel éclat sur son nom et sur notre Société.

Oui, Messieurs, je vous connais assez pour être intimement

convaincu qu'il y aura de l'écho dans cette enceinte (si heureusement composée aujourd'hui de tous les membres épars de notre ressort archéologique) quand je vous dirai en terminant, que la mort, avant le temps, d'un homme aussi généralement utile que l'était M. Dupont-White est un double deuil pour la science et pour l'histoire, comme elle sera une blessure toujours saignante pour le cœur de ses nombreux amis.

MEMBRES ADMIS.

Sont nommés membres correspondants :

MM. Génin ✻, chef de division au ministère de l'Instruction publique.

l'abbé Desnoyers, vicaire-gén.l du diocèse,
l'abbé de Torquat, vicaire de S.t-Aignan,
Nouel de Buzonnière, antiquaire,
Mentellier, conseiller à la Cour d'appel,
de Vassal, archiviste du département,
Dupuis, ancien magistrat,
} à Orléans.

Dewailly, huissier à Corbie (Somme).

TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

MM. T. De Lagrénée, membre de l'Assemblée nationale.

Prarond (Ernest), membre de la Société d'Emulation, Abbeville.

Du Maisniel (Anatole), vicomte, à Liercourt (Somme).

Hébert, propriétaire à Lignières-Châtelain (Somme).

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

pendant le 2.e trimestre de 1851.

1.° L'Investigateur, n.os 195, 196, 197, 198, 199. — 2.° Essai historique et archéologique sur le canton de Neufchâtel, — sur le canton de Blangy, — sur le canton de Londinières, par M. l'abbé Decorde, 1848-50-51, 3 vol. in-8°. — 3.° Alain Chartier, étude bibliographique, par M. Mancel. Bayeux, 1849, brochure in-8°. — 4.° Journal d'un bourgeois de Caen, 1652-1733, publié pour la première fois d'après un manuscrit de la bibliothèque de Caen, par M. Mancel. Caen, Voiney, 1848, 1 vol. in-8°. — 5.° Mémoires de l'Académie royale du Gard, 1835 à 1844, 4 vol. in-8°. — 6.° Bulletin de l'Athénée de Beauvais, 2.e sem., 1850. — 7.° Itinéraire général de Londres et Paris à Rome et Naples, par Joseph Bard. Première partie, Londres à Marseille, 1851, in-12. — 8.° Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, tom. VIII, liv. 1, 2, et 3. — 9.° La Thiérache, recueil de documents concernant l'histoire, les beaux-arts, les sciences naturelles et l'industrie de cette ancienne subdivision de la Picardie. Vervins, Papillon, 1849, in-4.°, 1.re livraison. — 10.° Mémoires de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille. Année 1849, 1 vol. in-8.° avec planches. — 11.° Les Flamands de France. Etudes sur leur langue, leur littérature et leurs monuments, par L. de Baecker. Gand, 1851, 1 vol. in-8°. — 12.° Congrès scientifique de France, 17.me session tenue à Nancy, en septembre 1850. Nancy, 1851, 2 vol. in-8°. — 13.° Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1.er et 2.e trim., 1851. — 14.° Pouillés du diocèse de Lisieux, recueillis et annotés par Aug. Le Prevost. Caen, Hardel, 1844, in-4°. — 15.° L'Erudition, bibliothèque universelle, revue mensuelle. Directeur, M. Ch. Barthélémy, de Paris (liv. 1 à 9), novembre 1850 à juillet 1851, in-8°. — 16.° The numismatic chronicle and journal of the numismatic Society, april 1851, n.° 52. — 17.° Proceedings of the Society of Antiquaries of London, vol. 2, n.os 18 à 25. — 18.° Observations on some of the early inscribed and carved stones in Wales, by J. B. Westwood, 1851, in-8°. — 19.° Collectanea antiqua, vol. 2, part

V.—20.° British archaeological association. Sixth annual meeting. Chester 1849.— A catalogue of the Museum of Antiquities exhibited at the King's-School, Chester. — Printed for the use of the visitor and members attending the congres, in-8°. — 21.° The Journal of the Bristish archaeological association, n.° 25.— 22.° Proceedings of the Numismatic Society, session 1849-50. — 23.° Bulletin de la Société de l'histoire de France, n.os 3-4-5-6. —24.° Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai, tom. II, n.° 3. — 25.° Hommes et Choses, alphabet des passions et des sensations, esquisses de mœurs, faisant suite au petit glossaire, par Boucher de Perthes. Paris, Treuttel et Wurtz, 1851, tom. I, II, III. — 26.° Antiquités celto-germaniques, gallo-romaines et gallo-franques, trouvées sur le territoire de Renaix, par M. Joly, br. in-8°. — 27.° Notes historiques sur la maîtrise de Saint-Quentin et sur les célébrités musicales de cette ville, par Ch. Gomart. — 28.° The castle of Love a poem by Robert Grosseteste, bishop of Lincoln now first printed from inedited manuscripts of the fourteenth century. Edited by James Orchard-Halliwell. Brixton-Hill. For private circulation only, 1851, in-4°. — 29.° Notice sur les rues d'Abbeville et sur les faubourgs, par M. Ernest Prarond. Abbeville, Jeunet, 1850, in-18.—30.° Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n.° 4. — 31.° Société archéologique de Namur. — Rapport sur la situation de la Société pendant les années 1848, 1849, 1850, présenté par le président, br. in-8°. — 32.° Les Maires et les Mayeurs d'Abbeville, 1184-1848, par Louandre, br. in-8°. — 33.° Lettre à M. Paulin Paris, membre de l'Institut, par M. F. Genin, 20 mai 1851. — 34.° Lettre à un ami sur l'article de M. P. Paris, inséré dans la Bibliothèque de l'Ecole des chartes (tom. II, p. 297, 1851), par M. Genin, 30 mai 1851. (Ces deux lettres appartiennent au grand débat philologique qu'a fait naître la publication, par M. Genin, de la chanson de Roland). — 35.° Notice historique sur la ville de Beauvais et ses environs, extraits du dictionnaire statistique, historique, administratif et communal des villes, bourgs et communes du département de l'Oise,

par Victor Tremblay, in-8.° s. d. — 36. Un beau Souvenir de 1790, par le même. (Notice sur Cl.-Den.-Alex. Mareschal, cultivateur à Mauregard.) — 37.° Améliorations proposées pour assurer d'une manière efficace le service de la vérification des poids et mesures. —Notice historique sur l'établissement du système métrique des poids et mesures en France, par le même. — 38.° Note sur quelques poids remarquables provenant de l'ancien château du vidamé de Gerberoy, par le même (en vers). — 39.° Sur l'inspection des poids et mesures, quatrains dialogués, par le même. — 40.° Mémoires de l'Académie de Metz, 18.e, 19.e, 20.e, 21.e, 22.e, 23.e, 25.e, 26.e, 31.e années, 9 vol. in-8°. — 41.° Monographie de l'hôtel de la mairie d'Orléans. — De l'institution des maires et de la justice de la police de la ville, par M. Eug. Bimbenet. Orléans, Jacob, 1851, br. in-8°. — 42.° Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, 1850, in-8°. — 43.° Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements, 2.e session, 1851, br. in-12. — 44.° Bulletin des Comités historiques. Juin 1850, janvier, février 1851. — 45.° Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier. Mai 1851. — 46.° Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, publiées par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. Janvier, février 1851. — 47.° Recherches sur quelques médailles historiques du XVI.e siècle, lettre de M. Etienne Cartier fils à M. Cartier père, directeur de la Revue numismatique, br. in-8.°; pl. — 48.° Médaille des monnoyers de Rouen, par M. Mantellier, br. in-8°. — 49.° Eglise de Sainte-Clotilde sur le terrain de Bellechasse, par Gilbert. Paris, Leleux, 1851, br. in-8°. — 50.° Notice historique et descriptive de l'église collégiale de Saint-Hildevert de Gournay-en-Bray, par M. l'abbé Cochet. Rouen, Peron, 1851, in-8.°; pl. — 51.° Recueil de documents et de mémoires relatifs à l'étude spéciale des sceaux du moyen-âge et des autres époques, publiés par la Société de Sphragistique. Paris, Forgeais, 1851, 1.re année, bulletin mensuel, n.os 1-2. — 52.° Voyage archéologique en Grèce et en Asie mineure, par M. Philippe Le Bas,

liv. 26, 27, 28, in-4°. —53.° Notice sur quelques anciens coins monétaires qui existaient à l'échevinage d'Abbeville, suivie de l'indication des principales monnaies de Ponthieu, par M. E. Demarsy. Abbeville, Jeunet 1851, br. in-8.° pl.—54.° Antiquités romaines.—Etude sur les découvertes de Champlieu, par M. E. Caillette de l'Hervillier. Paris, Leleux, 1851, br. in-8.° pl. — 55.° Bataille de Crécy, marche et position des armées française et anglaise rectifiée, par M. le baron Seymour de Constant, 3.e édit. Abbeville, Jeunet, 1851, in-8.°, carte. — 56.° Guillaume-le-Conquérant à Saint-Valery-sur-Somme, chœur à trois voix, paroles et musique par Seymour de Constant. Paris, Lemoine, in-f°. — 57.° Ballade chantée sous les murs de la prison de Jeanne d'Arc, au Crotoy, paroles et musique par Seymour de Constant. Paris, Lemoine, in-f°. — 58.° Essai historique et archéologique sur les cantons de Neufchâtel, Blangy et Londinières, par M. l'abbé Decorde, compte-rendu par M. l'abbé Cochet. Neufchâtel, Duval, 1851, br. in-8°. — 59.° Histoire littéraire de la France, compte-rendu des tomes XX et XXI, par Polain. (Extrait du journal de Liège.)—60.° Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, tom. III, 2.e liv. — 61.° Notice historique sur la milice amiénoise, milice communale, garde bourgeoise et compagnies privilégiées, par A. Janvier. Amiens, Duval et Herment, 1851, in-8°. — 62.° Liste alphabétique des saints dont les noms figurent sur les monnaies et les méreaux du moyen-âge, par Ad. de Longperrier. Paris, Crapelet, 1851, in-8°. — 63.° Voyage agronomique, descriptif et archéologique dans le centre et l'est de la France, par Castel. Bayeux, Duvant, 1851, in-8°. — 64.° Mémoire de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, tom. I et II. — 65.° Mémoire de la Société de statistique des Deux-Sèvres, 3.e liv., 1849-1850. — 66.° Notice sur les fortifications de Beauvais, extrait d'un MS. moderne, intitulé la Ville de Beauvais avant 1789, par M. Daniel. Beauvais, Desjardin, 1851, in-18. — 67.° Revue numismatique belge, tom. I et II, 2.e série. — 68.° Notice biographique sur Gresset, suivie du programme

des fêtes qui seront célébrées à Amiens, les 20 et 21 juillet 1851, pour l'inauguration de sa statue. Amiens, Alfred Caron, 1851, in-8°. — 69.° L'Institut, avril, mai 1851. — 70.° Institut archéologique liégeois, lettres à mes amis et à mes collègues, par A. d'Otreppe de Bouvette. Namur, Legros, 1851. — Recherches et fouilles dans le but de former un Musée provincial à Liége, par le même. Liége, Garmaune, 1851, 2 vol. in-18. — 71.° Histoire et archéologie locales, par M. l'abbé Decorde. Neufchâtel, Duval, 1851, br. in-8°.

OBJETS OFFERTS AU MUSÉE

pendant le 2.e trimestre de 1851.

1.° Par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, les statuettes en pâte de biscuit, de Racine et de la Fontaine, provenant de la fabrique de Sèvres.

2.° Par M. Herbault, architecte à Amiens, un vitrail représentant les armes de Feydeau de Brou et portant la date de 1696.

3.° Par MM. Félix et Victor de Beauvillé, anciens magistrats à Montdidier, deux médailles en bronze à l'effigie de Parmentier.

4.° Par M. Maillard, receveur à la halle, deux médailles des forts de la halle au blé d'Amiens.

5.° Par M. Gamot pharmacien à Montdidier, deux coins celtiques en silex gris, trouvés dans le défriché du bois de Villers-Tournelle.

6.° Par M. Seignette, proviseur du Lycée d'Amiens, la pierre tumulaire de *Marguerite Dufresne*, veuve de Nicolas de Villiers de Rousseville, l'auteur d'un nobiliaire de Picardie, morte le 17 août 1748.

7.° Par M. Legros, médecin à Marquais, un lot de monnaies Picardes, un vase en terre noire, plusieurs grains de collier en pâte vîtreuse, des boucles et des agrafes mérovingiennes et autres objets provenant de la découverte de Longavesne, qui se trouvent décrits dans le tome x des Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, p. 179.

8.° Par M. Guilmeth, homme de lettres à Rouen, une agrafe de ceinturon mérovingien, trouvée à Contay (Somme).

9.° Par M. Opigez, artiste à Paris, une réduction en plâtre, par son nouveau procédé, du bas-relief de l'hôtel Bourgthéroulde à Rouen, représentant *le Camp du drap d'or.*

10.° Par M. l'abbé Roze, curé à Tilloy-lés-Conty, une médaille en or, trouvée dans les environs de cette commune à l'effigie de Placidia, femme de Constance III.

11.° Par M. Eugène Woillez, docteur en médecine, à Paris, plusieurs fragments de mosaïque provenant de l'ancienne abbaye St.-Bertin à St.-Omer; des débris de poterie et d'armes trouvés dans le camp mérovingien de Précy-sur-Oise; une partie de boucle d'oreille, un stylet et une pince épilatoire recueillis dans le même cimetière.

12.° Par M. Forceville-Duvette, propriétaire à Amiens, la médaille en bronze gravée d'après la statue en marbre qu'il vient d'exécuter en l'honneur de Gresset.

13.° Par M. Xavier Crapier, propriétaire à Vermand, une coupe en terre rouge trouvée près de Saint-Quentin. Epoque gallo-romaine.

OBJETS ACHETÉS

PAR LA COMMISSION DU MUSÉE.

1.° Une médaille en bronze de fabrique hollandaise, frappée à l'occasion de la paix d'Amiens.

2.° Les médailles en bronze de Calvin, Fernel, Racine et Lafontaine.

3.° La médaille de trois modules différents de la Société agricole et industrielle de l'Oise.

4.° La médaille commémorative de l'ouverture du bassin à flot de Calais en 1842.



Amiens. — Imp. de Duval et Herment, place Périgord, 3.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

COMITÉ CENTRAL.

Séance du 11 *novembre* 1851.

M. le président appelle l'attention de la Société sur l'accroissement considérable que prend la bibliothéque. Depuis la dernière séance, 76 numéros ont été inscrits sur le catalogue. La Compagnie ne doit pas seulement ces nombreux témoignages de sympathie à l'estime que l'on veut bien faire de ses publications, mais, il faut le dire, au zèle soutenu et intelligent de M. le Secrétaire-Perpétuel, qui, par ses demandes aux ministères et aux sociétés savantes, s'efforce de faire prendre au dépôt littéraire de la Société une importance dont il convient de le remercier. M. le président sollicite en conséquence un vote de remerciements en faveur de M. Garnier, et l'Assemblée adhère à cette proposition par une salve d'applaudissements.

— M. le Secrétaire-Perpétuel dépose sur le bureau le n.° 202 du Bulletin des Lois, partie supplémentaire, dans lequel se trouve publié le décret du 18 juillet 1851, qui reconnaît la Société comme établissement d'utilité publique. Il explique quels sont les droits civils que

confère cette nouvelle institution; ils rendent la Société apte à recevoir des dons et legs, soit pour fondation de prix, soit pour tout autre mode d'encouragement de ses travaux.

— M. Peigné-Delacourt, membre non résidant à Ourscamp, présent à la séance, fait sentir la nécessité de réunir et de coordonner tous les faits historiques, quelle qu'en soit l'importance, qui se trouvent disséminés dans les cartulaires ou monuments civils de toute nature qui passent sous les yeux de l'homme d'études. « Les faits, dit-il, qui intéressent notre ville natale ou » d'adoption, notre bourgade ou notre hameau, se trou- » vent dans une masse telle de titres, actes, chroniques, » histoires générales et particulières, manuscrites ou » imprimées, collections ou monuments, qu'on peut assu- » rer que les points omis l'emportent de beaucoup sur ceux » non omis, quelque longues et sérieuses qu'aient pu être » nos recherches. Les forces de l'homme isolé n'ont-elles » pas leurs bornes, et ne serait-il pas bien que la So- » ciété des Antiquaires de Picardie, prenant en ceci l'ini- » tiative, réglementât à ce titre la forme d'un travail » méthodique et d'ordre, consistant à tracer sur des fi- » ches ou cartes de grandeur uniforme 1.° le nom et la » situation des lieux; 2.° le sommaire de l'acte ou de l'é- » vénement; 3.° la date; 4.° la nature du document. Ces » matériaux classés par ordre alphabétique au chef-lieu » de chaque département, par les soins des archivistes, » conservés et communiqués par eux, formeraient succes- » sivement un ensemble d'un immense service pour les » recherches historiques ultérieures. Le travail de chacun

» fût-il borné à quelques points, servira toujours à tous.
» Une communication fraternelle de département à dépar-
» tement, de pays à pays, s'établira forcément à l'avan-
» tage général. Plus l'œuvre avancera, plus l'œuvre inté-
» ressera. Pour les détails d'exécution, pour les mesures
» à prendre, afin d'indiquer les champs moissonnés ou à
» moissonner, c'est à vous, Messieurs, à les citer et à
» les prescrire. »

M. Peigné-Delacourt développe ensuite sa pensée en entrant dans quelques détails sur la forme à donner à ces cartes, comme sur la manière de les remplir; il annonce qu'en dépouillant plusieurs cartulaires, il a déjà composé plus de 1,500 cartes qu'il s'empressera d'offrir à la Société, si son idée vient à être admise.

M. Bouthors appuie vivement cette proposition; elle lui paraît de nature à faciliter les recherches des hommes studieux qui entreprennent souvent l'histoire d'une église ou d'une commune sans savoir à quelle source ils devront en puiser les matériaux isolés.

M. Breuil considère la proposition sous un autre point de vue, et comme de nature à faire dresser un dictionnaire géographique de tous les documents déjà connus sur les divers points d'une province.

M. Garnier signale les difficultés d'exécution; il n'y aura point de contrôle, dit-il, pour s'assurer que les cartes seront remplies d'une manière méthodique, comme pour en obtenir l'envoi au chef-lieu chargé de les classer.

M. Dufour distingue le principe en lui-même de l'application que l'on en demande. Quant au principe, il le trouve excellent et de nature à conserver au moins la

trace de documents pleins d'intérêt et dont l'existence pour la plupart est ignorée; mais il demande que l'application en soit restreinte à la Picardie, sous l'action de la Société, qui manque de moyens pour prescrire utilement l'usage de ces cartes dans toutes les provinces : ce qu'elle ferait pour la Picardie, trouverait certainement des imitateurs sur les autres points de la France.

La Société renvoie l'examen de la proposition de M. Peigné-Delacourt à une commission composée de MM. Garnier, Rigollot, Bouthors, Guerard et de Grattier.

— M. Peigné-Delacourt signale ensuite un point du département de l'Oise où des fouilles ne seraient point stériles, si la Société se décidait à les entreprendre. Des découvertes considérables de tuiles ou de pierres sculptées ont déjà été faites à Quierzy, sur un monticule édifié autrefois d'un palais mérovingien. Il se chargerait volontiers de diriger les ouvriers dans la recherche à entreprendre des fondations de l'ancien château, et de veiller ensuite à ce qu'aucun objet ne fût égaré. Un crédit de 100 à 150 fr. lui paraîtrait suffisant pour fouiller le terrain, et les travaux profiteraient nécessairement au Musée de la Société.

Cette proposition étant appuyée par plusieurs membres, la Société décide en principe que des fouilles seront faites à Quierzy, sous la direction de M. Peigné-Delacourt, et avec le concours de M. Petit, membre non résidant. Quant au chiffre de la dépense, la fixation en est ajournée à la discussion du budget de 1852.

— Par dérogation à son réglement, la Société décide que ses séances ordinaires se tiendront désormais le *se-*

cond mardi au lieu du *second mercredi* de chaque mois.

— M. le Secrétaire-Perpétuel dépose sur le bureau trois lettres écrites à M. le duc de Luynes, sur le château de Lucheux, par M. Labourt. M. Ch. Dufour est chargé de faire un rapport sur ce travail fort étendu, dans lequel l'auteur, tout en traitant la question étymologique, l'a appuyée de faits historiques et de curieux rapprochements topographiques avec d'autres points de la France.

— La séance est terminée par la lecture d'une notice de M. Gilbert, conservateur des tours de Notre-Dame de Paris, concernant la découverte de deux statues dans un jardin dépendant de l'ancienne collégiale de S.t-Frambourg, à Senlis. *Voir plus bas, page* 248.

Séance du 9 *décembre*. — Communication est donnée d'une lettre de M. Chabaille, qui terminera sa notice sur les Trouvères picards, aussitôt qu'il aura achevé la publication du Brunet Latin dont M. le Ministre de l'instruction publique l'a chargé, en collaboration avec M. Desnoyers.

— En réponse à la demande que lui avait faite M. le Président de la Société des Antiquaires de Picardie, M. le Président de la Société de Genève écrit qu'il ne pourrait procurer au Musée d'Antiquités d'Amiens les médailles de Calvin, né à Noyon, en 1509, qui se trouvent décrites dans le tom. VII des Mémoires de la Société genévoise. Plusieurs ont été décrites d'après Haller et n'existent même pas au médaillier de Genève. M. le président offre un cliché du n.° 63 et propose de procurer au prix d'édition la grande médaille gravée par M. Rouy en

1833, en souvenir du Jubilé, et une autre plus petite, frappée à la même époque, et à l'effigie de Calvin. — Ces propositions sont renvoyées à la Commission du Musée.

— L'ordre du jour appelle la réception de M. Janvier, nommé membre titulaire résidant dans la dernière séance.

Le récipiendaire, sur l'invitation de M. le Président, prend place au bureau, et remercie la Société du témoignage d'estime qu'elle vient de lui conférer. L'allocution qu'il prononce à ce sujet, et dans laquelle il fait valoir le puissant intérêt des études historiques, est écoutée avec les marques de la plus vive sympathie.

M. le Président, en lui répondant, rappelle les nombreux services rendus à la ville d'Amiens par l'aïeul et l'oncle de M. Janvier, qui tous deux ont rempli les fonctions de secrétaires de la mairie et de conservateurs des archives communales. Ils ont laissé de nombreux documents sur l'histoire du pays, et de semblables matériaux ne peuvent qu'être habilement mis en œuvre par le nouveau collègue qui déjà s'est fait connaître par son histoire de la Milice bourgeoise d'Amiens.

— La Société procède ensuite au renouvellement de son bureau pour l'année 1852. Sont nommés : président, M. Guerard, vice-président, M. Dufour, et secrétaire annuel, M. Janvier.

— M. Forceville-Duvette, dont la statue de Gresset a été inaugurée il y a quelques mois, entretient la Société d'un projet de monument à élever à la mémoire du premier prédicateur des Croisades, de Pierre l'Ermite, né à Amiens en 1053. Il a entrepris des études artisti-

ques sur ce sujet; il en fait hommage à la Société, et réclame son concours pour le monument qu'il se propose d'exécuter en l'honneur de l'illustre Amiénois. Il entre dans quelques détails sur les moyens d'exécution qui lui sembleraient assurer le succès de cette entreprise.

Plusieurs membres prennent successivement la parole pour adhérer à la proposition de M. Forceville. Il leur paraît convenable que la Société prenne sous son patronage l'élévation d'un monument historique en l'honneur des Croisades, dont les conséquences ont été si favorables au développement de la science et aux progrès de la civilisation. C'est d'Amiens que le cri de guerre *Dieu le veult* a retenti pour la première fois dans toute la chrétienté ; n'est-ce pas sur le sol de cette cité que doivent être jetées les fondations d'un monument à élever à la gloire d'un de ses enfants.

D'autres membres, tout en reconnaissant qu'il y aurait justice à honorer la mémoire de Pierre l'Ermite, se préoccupent des difficultés pécuniaires de cette entreprise. Ils estiment qu'il ne faudrait s'engager dans cette opération qu'avec la certitude qu'une souscription dans les divers diocèses de France serait assez productive pour en couvrir les frais. — La Société, tout en prenant en considération, et à l'unanimité, la proposition de M. Forceville, en renvoie l'examen à une commission chargée d'examiner le modèle et d'étudier les voies et moyens d'exécution, sans engager en rien les ressources déjà si restreintes de la Société. Cette commission est composée de MM. Rigollot, de Betz, Guerard, Bouthors et Bisson de la Roque.

— M. le Secrétaire-Perpétuel donne lecture d'une notice de M. Léon Paulet, membre non résidant, de Mons (Belgique), et dans laquelle il établit que le château de Ham a dû être construit non point en 1470, comme l'ont écrit plusieurs auteurs, mais antérieurement à cette époque, soit par Jeanne de Bar, avant son mariage avec le connétable de Saint-Pol, soit par ce dernier, du vivant de sa première femme. *Voir plus bas, page* 258.

— M. le Président communique le rapport qui a été présenté à la dernière session du Conseil général, sur les travaux de la Société. Le Comité central, heureux de l'appréciation qui a été faite du zèle de l'association, se fait un devoir de renvoyer aux membres résidants et correspondants qui secondent si puissamment son action, les éloges que renferme ce rapport, dont l'assemblée vote la reproduction dans le Bulletin. *Voir plus bas, page* 246.

— Sur l'interpellation d'un membre, la Commission de l'*Annuaire* annonce que cet ouvrage aurait été publié pour le 1.er janvier 1852, si l'administration n'avait point apporté tant de retards à fournir les renseignements qui lui ont été démandés. Quatre lettres ont été écrites à M. le Préfet de la Somme, les 1.er août, 10 septembre, 24 octobre et 23 novembre 1851 ; la dernière seule a amené la communication que l'on désirait. Le délai de quatre mois, que la Société a perdu à attendre des matériaux que l'on avait sous la main, ne permettra point de faire paraître l'*Annuaire* avant le 15 février 1852. La première partie de ce travail a été présentée au Conseil général dans sa dernière session ; elle renferme un calendrier picard à la préparation du-

quel M. le docteur Daniel a bien voulu concourir par d'excellentes notes sur les saints et les pélérinages du Beauvoisis.

COMITÉ LOCAL DE BEAUVAIS.

Séance du 19 *mai* 1851. — M. le Directeur rend compte des négociations entamées avec M. Séroux relativement aux antiquités de Champlieu. Les propositions faites par le propriétaire du terrain paraissent exagérées au Comité, qui invite MM. Danjou et Barraud à solliciter des conditions plus avantageuses, lorsqu'ils se rendront sur les lieux.

— Le Comité regrette de ne pouvoir, à cause de ses finances, prendre part à la souscription qui est ouverte pour l'érection d'un monument à Jacques Sarrazin, à Noyon.

— M. Auxcousteaux offre plusieurs médailles trouvées lors des fouilles qui ont eu lieu pour la construction du piédestal de la statue de Jeanne Hachette.—Quelques médailles sont également offertes par M. Tremblay. — Lecture est donnée d'un rapport de M. Danjou sur les dons qui continuent d'enrichir le Musée.

— M. Tremblay entretient le Comité d'un travail sur les médecins célèbres nés dans le Beauvoisis ou qui l'ont habité, et parmi lesquels l'auteur compte Fernel et Guy-Patin. La lecture est entendue de la notice qui a trait à ce dernier médecin, dont la correspondance, réimprimée récemment par les soins d'un habitant de Beauvais, renferme tant de détails intéressants sur une époque remarquable par son mouvement intellectuel. Guy-Patin, né à La Place, commune de Hodenq en Bray,

en 1601, fut d'abord correcteur d'imprimerie à Paris, où il se lia d'une manière intime avec Rioland, célèbre médecin. Cette amitié le porta à embrasser la même carrière. Il devint professeur au collége de France en 1654, et se fit remarquer par la guerre pleine de verve qu'il fit à l'antimoine. Il mourut en 1672.

Séance du **16** *juin* **1851**. — M. Delaherche rend compte d'un voyage qu'il a fait en Angleterre, et de l'impression qu'ont produite sur lui les tapis de la manufacture nationale de Beauvais, qui figurent avec dictinction à l'Exposition universelle.

— M. Daudin, de Pouilly, fait hommage au Musée d'une vue gravée de l'ancienne porte de Paris et d'un portrait d'Oudry, peintre distingué, directeur de la manufacture de tapisseries de Beauvais.

— M. Damiens continue, à titre d'essai, de donner communication de ses recherches sur les évènements mémorables de l'histoire de l'ancienne province de Picardie. Les particularités si intéressantes et si glorieuses de cette histoire, à la fin du Moyen-Age, en Beauvoisis, notamment le siége de Beauvais, en 1472, font cette fois l'objet de sa communication.

— Le Comité, à l'occasion de la solennité prochaine et de la fête de l'anniversaire du siége de Beauvais, exprime le vœu que M. Daniel, prenant pour base un plan topographique de la ville de Beauvais, vers 1472, entreprenne de rédiger, à l'usage des étrangers et des visiteurs, sous forme de résumé, une description à la fois complète et succincte des particularités les plus remarquables que pouvaient offrir, au xv.e siècle, l'an-

cienne enceinte murée de la ville et ses principaux édifices publics.

—M. le Directeur, rappelant à la Société le travail fait par M. Barraud sur les cloches, présente d'intéressantes observations sur celles des beffrois des anciennes cités communales ; il pense que ces cloches avaient un timbre d'un caractère particulier, analogue à l'usage auquel on les destinait.

Séance du 21 *juillet* 1851. — A l'occasion du travail de M. le docteur Daniel sur l'enceinte fortifiée de la ville de Beauvais, plusieurs membres font remarquer combien il serait intéressant d'avoir un plan figuratif qui permettrait à l'œil d'en suivre le développement. Les anciens plans de la ville rendraient ce travail facile. M. Bouchard est prié de se concerter avec M. Daniel pour l'exécution de ce plan.

— M. Michel Lefebvre communique une partie de ses recherches sur la vieille église de St.-Etienne, un des types les plus intéressants du style roman. Il décrit avec un soin remarquable la façade du portail, et signale à l'intérieur plusieurs pierres tombales et inscriptions qui peuvent éclairer l'histoire locale, notamment celle de Foulques, seigneur de Vandampierre, Pouilly, etc., dont le nom a eu un certain retentissement dans le Beauvoisis, au temps de la ligue. Sa femme a été inhumée à St.-Etienne en 1594.

— Dans une notice sur la statue de Jeanne Hachette, nouvellement inaugurée, M. Danjou s'attache à apprécier le travail de M. Vital Dubray, sous le rapport artistique et monumental.

Séance du 16 *août* 1851. — Le Comité, reconnaissant tout l'avantage que présenterait la publication du catalogue du Musée, charge une commission de ce travail. MM. Hamel, Maillard, Barraud, Duparc, Delaberche, Bouchard et Tremblay, sont désignés pour en faire partie.

— M. Michel Lefebvre appelle l'attention des Antiquaires sur les divers blasons qui se trouvent au Musée, et dont l'étude jetterait une vive clarté sur l'histoire de la province. Il annonce que plusieurs d'entre eux ont déjà été, de sa part, l'objet d'un examen attentif. Parmi les pierres tombales qu'il a déjà étudiées, il signale celle du nommé Tourillon, maçon de la cathédrale, né le 16 avril 1637, mort en 1719; celles du sieur Villain, chanoine, décédé le 30 décembre 1649; d'un sieur Bazin, marchand, à Beauvais, portant fondation d'un *De profundis*, et de Berard de Chezelles, chanoine régulier de la cathédrale de Beauvais, décédé le 30 décembre 1632, à l'âge de dix-neuf ans.

— M. Daniel appelle l'attention du Comité sur plusieurs souvenirs de la ligue dans notre province, notamment sur le drapeau conquis à Mouchy par Mayenne, le 29 mars 1591. Ce trophée, déposé dans la cathédrale, a disparu pendant la révolution. Il ne serait pas sans intérêt de rechercher ce qu'il a pu devenir.

Séance du 17 *novembre* 1851. — M. Sagnier expose que dans les travaux de nivellement pour l'établissement au franc-marché, d'une arène pour le Carrousel qui a été donné à l'occasion des fêtes de Jeanne Hachette, il a été trouvé plusieurs antiquités gallo-romaines : un vase

renfermant des médailles, une petite colonne en pierre et des épingles antiqnes.

— M. Danjou présente son rapport sur les dons faits au Musée et à la Bibliothèque depuis la dernière réunion.

— M. Victor Tremblay donne lecture d'une notice qu'il a rédigée sur les princes de la maison de Condé, dont le dernier descendant avait fixé sa résidence à Chantilly.

— Le Comité, tout en rendant justice aux réparations intelligentes que la ville fait exécuter à l'église de Saint-Etienne, sous l'habile direction de M. Verdier, charge M. Barraud de lui faire un rapport sur ces travaux, qui ne pourront être définitivement appréciés que lorsque le nivellement qui abaissera le cimetière de près d'un mètre aura rendu leurs véritables proportions aux parties réparées.

— M. Barraud appelle l'attention de la Société sur les souterrains de Troissereux, qui ont été, il y a plusieurs années, l'objet d'un examen attentif auquel s'est livré M. Hamel. Il exprime le désir que la publicité vienne en conserver le souvenir.

Inauguration des Monuments élevés en l'honneur de l'orientaliste GALLAND, à Rollot, et du sculpteur Jacques SARRAZIN, à Noyon.

Dans un intervalle de moins de trois mois, la Société des Antiquaires de Picardie a eu la satisfaction de voir inaugurer deux nouveaux monuments érigés à la mé-

moire d'illustres enfants du pays, et dont elle avait encouragé par sa souscription la généreuse pensé. Mais avant de rendre compte de la brillante cérémonie qui vient de populariser la mémoire de Jacques Sarrazin, nous avons à compléter le compte-rendu de la fête de Rollot, en faisant connaître le discours de M. J. Garnier et la pièce de vers de M. Breuil que l'abondance des matières n'avait point permis d'insérer dans le dernier Bulletin.

Voici tout d'abord les paroles prononcées par M. le Secrétaire-Perpétuel :

« Messieurs,

» Quand la Société des Antiquaires de Picardie élevait un monument à Du Cange, elle était loin de s'attendre qu'un hommage dût être si tôt rendu à la mémoire d'un autre erudit.

» C'est qu'en effet la gloire des hommes laborieux qui n'ont d'autre mérite que de donner à nos connaissances plus d'étendue et de certitude, frappe moins vivement la multitude que les exploits des guerriers, les accents des orateurs ou les chants harmonieux des poètes. Ceux-ci n'ont qu'à se montrer ou à se faire entendre pour être salués d'unanimes applaudissements; pour les autres, ils ne sont qu'utiles, et l'on jouit seulement du fruit de leurs travaux.

» Le nom de Galland est une preuve encore que l'imagination l'emporte toujours sur la science; on connaît ses contes, et l'on ignore la plupart et les plus importants de ses travaux. Il ne faut point se le dissimuler, les *Mille et une Nuits*, qui ont tant de charmes pour l'enfance avide de nouveautés, de poésie, d'impossible, et qui délassent et reposent encore si agréablement l'âge mûr, ont surtout valu à Galland la popularité dont il jouit. Et pourtant, le moindre mérite de ces contes, dont Galland n'est que le traducteur, est d'amuser.

» Cette publication eut une portée bien plus haute et plus sérieuse, c'est d'avoir révélé la poésie des Arabes, d'avoir appelé

l'attention sur une littérature longtemps inconnue, et d'avoir donné naissance à des études auxquelles semble s'attacher le charme qui nous attire vers les écrivains d'Athènes et de Rome. C'est de cette époque, on peut le dire, que date l'étude des langues et des civilisations orientales, trésors inépuisables, qu'avaient entrevus les voyageurs du XIII.e siècle, et que les Croisés, occupés d'autres intérêts, paraissent n'avoir pas même soupçonnés. C'est depuis lors que les monuments de poésie si nombreux et si riches qui brillent dans l'Orient furent découverts, que la magnificence de ses orateurs, l'exactitude de ses géographes, la certitude de ses historiens furent mis en évidence, en même temps que les sciences et les arts y trouvaient d'excellents préceptes, d'utiles observations, des expériences sûres.

» La gloire de Galland est surtout d'avoir ouvert cette ère nouvelle, et d'avoir indiqué ces richesses historiques et littéraires auxquelles les langues orientales permettent seules d'avoir accès.

» Ajoutons que nul autre n'était plus propre à cette grande mission dont sa modestie n'a point deviné toute l'importance. Galland, dans ses nombreux voyages, dans ses longs séjours chez les peuples orientaux, avait vu de près leurs institutions religieuses, politiques et civiles, il s'était, sur les lieux, initié à leurs usages, à leurs mœurs, à leurs études; il avait pu, en dehors des livres, recueillir des savants avec lesquels il s'était entretenu, la pratique et le développement de leurs théories. Ses connaissances philologiques s'étaient donc fortifiées et agrandies par l'observation même des faits, et aux investigations historiques, il avait ajouté la comparaison des monuments, qui les complète et les rectifie. Aussi ses travaux ont-ils répandu un jour nouveau sur les faits relatifs à l'histoire orientale, et en même temps qu'il nous enrichissait de documents puisés aux sources mêmes, il amassait, sans songer aux conquêtes qu'il faisait, des matériaux qui devaient être exploités plus tard, et se préparait les plus illustres héritiers (1).

(1) Les deux Capperonnier, Bosquillon, Caussin de Perceval, nés à Montdidier; De Sacy, devenu picard par alliance.

» Qu'on ne croie pas cependant que les langues orientales occupaient exclusivement Galland; une activité soutenue, un travail opiniâtre lui avait encore conquis une des premières places parmi les antiquaires et les numismates, et ses dissertations sont autant de monuments de la critique la plus judicieuse et d'une sagacité remarquable. Moins ingénieux que quelques-uns de ses contemporains dans l'explication des médailles et des inscriptions, moins avide de trouver un sens quelconque qu'une explication rationnelle et plausible, il eût préféré, comme il le disait lui-même, répondre qu'il ne comprenait point, que d'expliquer au hasard.

» Aussi les règles qu'il a tracées pour la lecture sont-elles les seules qu'admettent la raison et l'expérience. Pour lui, les médailles sont les pièces justificatives de l'histoire, des documents authentiques de l'état des arts, des usages, des mœurs, qui doivent confirmer ou contrôler ce qu'elle apprend. On comprend dès lors qu'il exige, pour les étudier, la connaissance parfaite des faits et des époques, et qu'établissant la numismatique sur des bases réelles et solides, il ait combattu la science conjecturale qui, aujourd'hui encore, ne s'instruit point, mais juge; qui n'apprend point, mais qui décide. L'exemple, chez lui, appuyait le précepte; la variété et la profondeur de son savoir en avaient fait, dans cette matière difficile, une des autorités les plus respectées, et l'une des lumières de la science, à laquelle il ouvrait, avec Vaillant, un autre picard, son ami, la route nouvelle où l'on fait tous les jours tant et de si utiles découvertes.

» Au milieu de ces travaux, Galland n'avait point oublié son pays, et l'étude de nos vieux poètes avait également appelé son attention. Une intelligente appréciation, un jugement historique ferme et plein de goût, prouve qu'il avait médité, discuté les textes, et combien était grand le prix qu'il attachait à ces poèmes ou romans si recherchés de nos jours, et que les travaux modernes ont ressuscités avec tant de bonheur pour l'histoire et pour la philologie.

» Et cependant Galland, avec ses trésors d'érudition si appré-

ciés même de son temps, refusait la garde des médailles du Roi qui lui était offerte comme au plus digne, pour n'être point exposé au grand monde et distrait de ses travaux. Détaché de tout intérêt personnel, il était riche de la médiocrité de ses désirs, et n'avait d'ambition que pour la science.

» Vous avez donc raison, Messieurs, d'être fiers d'avoir vu naître l'enfant pauvre et obscur qui s'éleva si haut par son travail et son intelligence, et de rendre à sa mémoire l'hommage auquel nous venons applaudir.

» Pour nous, qui représentons ici une société vouée au culte du passé, et qui consacrons nos loisirs à la recherche des titres et des traditions de notre vieille Picardie, nous sommes heureux d'avoir été associés à cet acte de justice et de patriotisme éclairé.

» Nous avons foi dans la puissance des souvenirs, et nous croyons que les monuments élevés aux grands hommes sont un enseignement pour les générations, et que, comme des titres de famille pour les enfants de race antique, ils établissent entre elles et le passé un lien moral qui anoblit et qui oblige. »

M. Breuil a rendu un hommage justement mérité à la mémoire du savant orientaliste, en lisant les vers suivants :

GALLAND.

Il est bien d'honorer, en dressant leurs images,
Les artistes fameux, les savants et les sages :
Qu'ils sont touchants surtout les honneurs décernés
A ces hommes au sein de la misère nés,
Qui, de l'aveugle sort refusant d'être esclaves,
S'ouvrirent un chemin en brisant mille entraves,
Et qui, grâce au courage, au talent, leurs seuls biens,
Surent donner la gloire à leurs noms plébéïens !
Nous aimons Palissy, cherchant, infatigable,
Le secret si voilé de son art admirable ;
De l'extrême misère il subit tous les maux,
Et lorsque un jour le bois manque dans ses fourneaux,

Il brûle le plancher de sa triste demeure;
Mais pour lui du succès le temps amène l'heure,
Et maître d'un secret pendant dix ans rêvé,
Il dit comme Archimède : enfin je l'ai trouvé !..
— Nous aimons Amyot qui, pauvre domestique,
D'Homère et de Plutarque apprend la langue antique,
Et médite la nuit ses livres bien-aimés,
Aux douteuses lueurs de charbons enflammés.
Pour prix de la science en ses veilles acquise,
Il deviendra plus tard un prince de l'église,
Et celui qui vécut dans le servile emploi,
Enseignera l'Histoire aux enfants de son roi !!
— Pauvre berceau, combat contre la destinée,
Long travail, patience à la fin couronnée,
N'est-ce point, dites-moi, l'histoire du savant
Que vous ressuscitez dans ce bronze vivant?
Par les livres séduit, de la science avide,
L'enfant de Rollot cède à l'instinct qui le guide.
Abandonnant le bourg où son esprit captif
Sous le joug d'un métier languissait inactif,
Il arrive à Paris. Dans l'ardeur juvénile,
Que d'hommes pour théâtre adoptent cette ville !
Combien aussi, perdus en son immensité,
Regrettent leur pays imprudemment quitté !
Abordant à quinze ans la Corinthe nouvelle,
Galland fut plus heureux, et Dieu bénit son zèle.
L'opiniâtre étude enseigne à l'artisan
La langue de la Bible et celle du Coran ;
Son nom se fait connaître, et bientôt à Byzance
Il suit, jeune érudit, l'ambassadeur de France;
Il entreprend trois fois ce voyage lointain,
Visite tour-à-tour l'Euphrate, le Jourdain,
Et sur leurs bords foulés par les races antiques
Recueille du passé les nombreuses reliques,
Marbres, inscriptions, médailles, manuscrits;
Enfin, hazard heureux, découverte sans prix,

Galland pour notre France a conquis le beau livre,
Le roman merveilleux par qui son nom doit vivre!...
— Des *Mille et une Nuits* quand naïf traducteur,
L'antiquaire picard enchantait son lecteur,
Les profanes écrits des peuples de l'aurore
D'un voile pour la France étaient couverts encore.
Vattier, qui traduisait au temps de Mazarin
D'historiques récits de l'arabe El-Macin,
S'excusait en chrétien, au seuil de sa préface,
De narrer les exploits d'une infidèle race.
Galland, moins scrupuleux pour des contes charmants,
Au public, sans rougir, offrit ses Musulmans.
Un succès éclatant, un succès populaire
Accueillit aussitôt son œuvre littéraire.
Elle n'eut pas le sort des livres trop vantés
Qui, pendant quelque temps par la mode adoptés.
Vont, comme un favori tombé dans la disgrâce,
Gagner l'asile obscur où l'oubli les efface :
Toujours nouveaux après deux siècles révolus,
Les contes de Galland partout sont encor lus,
Et ces fleurs d'Orient, de leur fraîcheur parées,
Chez nos derniers neveux brilleront admirées.
Où donc est le secret d'un si rare bonheur?
Il est dans ce talent, dans cet art du conteur
Qui, varié, fécond ainsi que la nature,
D'un imprévu piquant dote chaque aventure;
Il réside surtout dans ce fond merveilleux
Qui captive, éblouit nos esprits curieux,
Et nous fait oublier, en déroulant ses fables,
Les trop réels ennuis de nos jours misérables.
Des *Mille et une Nuits* parcourons les tableaux :
Ils passent en éclat nos rêves les plus beaux.
Auprès des palais d'or, de perles diaphanes,
Tous les palais de rois ne sont que des cabanes;
Rassemblons les trésors épars dans l'univers,
Entassons les joyaux à la beauté si chers,

19.*

Puis avec le *Régent* (1), le *Kohinour* (2) splendide,
Couronnons le sommet de notre pyramide,
Elle ne vaudra pas la lampe qu'Aladin
Va découvrir au fond du magique jardin.
L'aérostat volant dans la libre atmosphère,
Et le wagon, roulant ainsi que le tonnerre,
Ne sont-ils pas vaincus dans leur célérité,
Alors que le tapis par Houssain acheté,
Sans gaz et sans vapeur, peut, jusqu'au bout du monde,
Porter le voyageur en moins d'une seconde ?
— Les Houris du Prophète ont-elles plus d'attraits
Que de notre roman les féminins portraits ?
Combien j'aime surtout Gulnare, Zobéide,
Pari-Banou la fée, aussi belle qu'Armide,
Badoure au longs cheveux, et Parizade enfin,
Au milieu des dangers obtenant pour butin
L'oiseau qui sait parler et l'eau jaune qui chante,
Parizade en valeur surpassant Bradamante!...
Ah ! laissons des esprits tristement sérieux
Regarder en pitié ces contes merveilleux,
Et les placer au rang des niaises chimères
Qu'à des enfants peureux débitent les grand'mères !
Répondons seulement à ces graves docteurs
Que, maître de la lyre et prince des conteurs,
Lafontaine jugeait dans un autre langage
Les féériques récits, délices du jeune âge.
Celui que d'Arioste enchantait le talent,
N'aurait pas dédaigné les tableaux de Galland,
Celui qui désirait qu'on lui contât *Peau-d'Ane*,
Aurait, comme Schahriar, fait grâce à la Sultane!

Du grand siècle français intéressant acteur,
Galland sut y remplir un rôle novateur.

(1) Diamant de la couronne de France.

(2) Le plus gros des diamants connus, appartenant aujourd'hui à l'Angleterre.

Galland, lorsque Du Cange écrivait le *Glossaire*,
De l'Orientalisme ouvrit la nouvelle ère,
Et prépara de loin les travaux éclatants
Dont Sacy, Perceval ont doté notre temps;
Aussi, quand de Galland vous érigez l'image,
Le Du Cange d'airain sourit à cet hommage,
Et, tressaillant de joie, il salue aujourd'hui
Le buste d'un Picard, immortel comme lui!!

Le 14 septembre dernier, la Société s'est rendue avec empressement à l'appel que lui avait fait la ville de Noyon. Une députation composée de MM. Ch. Dufour, vice-président; Garnier, secrétaire-perpétuel; Guerard; Félix et Victor de Beauvillé, membres de la Société, a été chargée de la représenter à l'inauguration de la statue de Jacques Sarrazin, œuvre aussi remarquable que désintéressée de M. Malknecht.

La présence de l'Institut national de France a répandu sur cette cérémonie un grand éclat, et la Société s'est vivement applaudie de rencontrer en Picardie, parmi les députés de l'Académie des beaux-arts, des noms aussi justement célèbres que ceux de MM. Auguste Dumont, statuaire, président; — Lemaire, statuaire; — Horace Vernet, Robert Fleury et Schnetz, peintres; — Huvé et Lesueur, architectes; — Henriquel Dupont, graveur et Ambroise Thomas, compositeur, portant tous le costume officiel et la poitrine couverte de décorations noblement acquises par des travaux qui font la gloire de la France.

Le défaut de place ne nous permet point de reproduire les remarquables discours qui ont été prononcés au pied du monument par MM. Randoing, préfet de l'Oise; Au-

debert, maire de Noyon ; Obré, vicaire-général, qui, au nom de la religion, a répandu les bénédictions du ciel sur l'image de l'artiste noyonnais qui avait puisé dans la capitale du monde chrétien le goût des beaux-arts et dont Rome avait fécondé et développé le génie. Nous regrettons également de ne pouvoir reproduire les paroles si chaleureusement senties que M. Auguste Dumont a prononcées au nom de la députation de l'Institut qu'il présidait et qui ont été couvertes d'applaudissements.

Nous nous bornerons à transcrire ici le discours de M. J. Garnier, dans lequel la Société des Antiquaires de Picardie a rendu un juste tribut d'éloge et d'admiration à l'artiste picard qui a eu la gloire de fonder l'Académie de peinture.

« Messieurs,

» A voir l'empressement avec lequel la province élève des monuments aux grands hommes qu'elle a vus naître, ne semble-t-il point qu'elle veuille protester contre l'esprit de dédain qu'on a si longtemps affecté pour elle. C'est ainsi, du reste, qu'à la vue des grands fleuves, on oublie souvent les ruisseaux féconds qui leur apportent le tribut de leurs eaux et sans lesquels ils ne présenteraient qu'un lit aride et desséché. Aussi ces solennités où se consacre en quelque sorte l'importance de la province, où se retrempe cette force morale dont elle a su et saura encore au besoin donner la preuve énergique, attirent-elles une foule immense, avide de constater son droit de dire, en présence de ces monuments : nous aussi nous sommes quelque chose pour la patrie, nous avons à sa couronne de gloire attaché plus d'un fleuron, et notre épée a plus d'une fois pesé dans les destinées de la France.

» Nous avons compris cette pensée, Messieurs, et la Société des Antiquaires de Picardie, qui s'est vouée à l'étude de l'histoire

de notre vieille province, est heureuse de s'y associer et de glorifier avec vous aujourd'hui un de ses plus illustres enfants.

» Ne pouvons-nous pas être fiers de notre Picardie, et lever haut sa bannière, quand ces statues la feront connaître et apprécier plus vivement encore. A moins de deux années de distance, en effet, de glorieuses fêtes ont célébré le savant dont le génie investigateur et fécond a créé pour ainsi dire en la rendant possible, l'histoire du moyen-âge, et que l'on a proclamé le génie de l'érudition ; le philologue qui ouvrit la voie aux études des langues orientales et charme nos loisirs par les contes merveilleux qu'il ravit aux Arabes; l'héroïne dont le mâle courage sauva des Bourguignons l'un des boulevards de la France; le poète gracieux et délicat qui mérita d'être cité comme un modèle d'élégante facilité, de bon gout et de bon langage; ici l'artiste dont le ciseau énergique ou gracieux enfanta des merveilles et bientôt, pour compléter cette pleïade d'illustrations picardes, nous saluerons l'image de l'un des grands maîtres dans l'art enchanteur de l'harmonie.

Nous n'essaierons point, Messieurs, de dérouler la liste des travaux qui ont valu à Jacques Sarrasin le grand nom dont il jouit, ni de vous montrer quels caractères distinguent les œuvres si variées que le temps et les révolutions plus barbares encore ont rendues si rares aujourd'hui; disons seulement que Sarrasin, préparé par un maître habile, sut, au milieu des chefs-d'œuvre dont l'Italie abonde, voir, apprécier, choisir, et que son goût, éclairé par de profondes études, cherchant en toutes choses des rapports utiles et vrais, lui fit trouver cette juste imitation de la nature qui donne à ses ouvrages la convenance, la simplicité parfaite, la vérité enfin dont le charme est toujours nouveau. Si l'habileté de l'artiste consiste à unir la fermeté avec la souplesse, l'ampleur avec la légéreté, la méthode avec la grace, Jacques Sarrasin n'a-t-il pas des droits incontestables au titre glorieux d'artiste, car la précision, la fermeté, la grace et la sévérité des formes caractérisent ses travaux. Ce n'est pas une imitation vague, c'est la chose même que vous y retrouvez, car l'étude sévère

et consciencieuse de la nature et des maîtres a cela de précieux que l'art d'imiter conduit à l'art de créer et que la simplicité et la beauté que l'on cherche d'abord avec tant d'efforts et de peine, viennent ensuite s'offrir et se présenter d'elles-mêmes, traduction admirable du beau dont l'antiquité nous a légué d'inimitables modèles, dont Jean Goujon et Germain Pillon ont retrouvé le secret en France, et que Sarrasin, dernière lumière de cette brillante école, avait su aussi nous conserver. Enfin, Messieurs, ce qui n'est pas le moins glorieux pour Sarrasin, c'est que l'Italie, dont nous avons emprunté si souvent la palette et le ciseau, l'Italie, que tant de siècles ont enrichie de leurs chefs-d'œuvre, montre encore avec orgueil les travaux si remarquables à divers titres du disciple et de l'ami du Dominiquin.

» Pour vous, Messieurs, dont les pères ont élevé cette basilique, témoin admirable de leur charité, de leur religion, et de leur amour pour les arts qu'elle vivifie, vous avez voulu montrer dans ce monument que vous avez hérité de ces nobles passions. Vous avez eu raison, Messieurs, car il y a entre l'esprit public, les arts et les mœurs une influence réciproque que l'on ne peut répudier. Et quand l'histoire s'unit aux monuments pour offrir des exemples de courage, de talent, de génie ou de vertu, l'instruction devient plus frappante; il semble que l'on grandit avec le culte que l'on rend aux grands hommes, et qu'en leur présence on ne saurait faillir, car leurs images sont à la fois un sujet d'enseignement et d'orgueil. »

Un splendide banquet préparé par l'hospitalité noyonnaise a réuni le soir tous les invités dans les salons de l'hôtel-de-ville, qui avaient été magnifiquement décorés. Au dessert, divers toast furent portés ; l'un des commissaires du monument, M. H. Bouthors, a dit :

« Messieurs,

» Je propose un toast à la Société des Antiquaires de Picardie qui déjà par ses travaux constants a retracé une partie de l'histoire et des monuments de notre pays; à la Société des

Antiquaires de Picardie qui n'a jamais cessé de seconder cette partie de la province et qui l'a si bien montré en s'associant à l'œuvre que nous avons inaugurée aujourd'hui. »

M. Ch. Dufour, vice-président de la Société, a répondu :

« Laissez-moi vous remercier, Messieurs, de l'accueil bienveillant que la Société des Antiquaires de Picardie reçoit dans cette cité hospitalière et de l'honneur que vous lui avez fait en l'invitant à s'associer à la solennité du jour.

» Gardienne fidèle des traditions historiques de cette antique province, dépositaire pour ainsi dire des souvenirs de gloire que lui ont légués les siècles passés, notre compagnie a été heureuse de vous voir tirer de l'oubli le nom de Jacques Sarrazin et de pouvoir concourir dans la sphère de ses modiques ressources à populariser sa mémoire.

» Votre ville, Messieurs, qui possède l'un des monuments les plus intéressants de la chrétienté, a raison de compter aussi parmi ses titres de gloire celui d'avoir donné le jour à ce sculpteur distingné qui devint plus tard le fondateur de l'illustre Académie devant laquelle j'ai l'honneur de parler. Les annales de Noyon offrent ce précieux rapprochement qu'on y voit le berceau de la monarchie s'élevant en quelque sorte auprès du berceau de l'art. C'est dans vos murs que Charlemagne et Hugues Capet ont reçu la couronne royale, et c'est parmi vos aïeux que l'histoire de l'orfévrerie et de la sculpture en France doit rechercher ses deux noms les plus chers.

» Un passé aussi glorieux, que la reconnaissance pour votre gracieuse hospitalité me faisait un devoir d'évoquer ici, promet à votre cité un avenir non moins brillant, et quelque chose de son ancienne splendeur survivra toujours dans les esprits, tant que les noms de Saint-Eloi et de Sarrazin rayonneront sous sa couronne murale. »

A LA VILLE DE NOYON

ET AUX BEAUX-ARTS QU'ELLE SAIT SI BIEN HONORER !

Le lendemain un bal brillant a terminé les fêtes de

l'inauguration, qui, pour les étrangers, ont été marquées par une splendide hospitalité. Aussi la députation de la Société est-elle rentrée pénétrée de reconnaissance pour le cordial accueil qu'elle a reçu de l'administration municipale et des collègues distingués qui composent le Comité archéologique de Noyon.

Rapport fait au Conseil général de la Somme, par la 2.e Commission, sur les travaux de la Société des Antiquaires de Picardie, dans la séance du 30 août 1851.

« Messieurs,

» Celui de vos collègues qui est chargé de vous présenter le rapport sur le crédit proposé à titre de subvention, en faveur de la Société des Antiquaires de Picardie, ne remplirait pas la mission que votre 2.e Commission lui a fait l'honneur de lui confier, s'il ne signalait à votre bienveillance et à vos sympathies cet utile établissement, et s'il n'appelait votre attention, d'une manière toute spéciale, sur les progrès incessants qu'il réalise et les services signalés qu'il rend à notre département.

» La Société des Antiquaires de Picardie, depuis sa création, n'a cessé de témoigner, d'une façon éclatante, son zèle et son activité; elle a entrepris avec résolution et exécuté, toujours avec succès, les travaux les plus divers. Elle a popularisé son nom en popularisant celui du savant illustre dont la belle statue orne l'une des places publiques du chef-lieu du département.

» Elle continue de publier les Coutumes locales du Bailliage d'Amiens, qui lui ont conquis la haute approbation de l'une des sections de l'Institut de France. Ses mémoires, livrés exactement, chaque année, à la publicité, et ses bulletins trimestriels sont recherchés et appréciés. L'histoire de notre pays, si riche en souvenirs du passé, vient y puiser d'utiles et indispensables renseignements. Elle a fondé, à perpétuité, avec l'autorisation du Ministre de l'instruction publique et l'approbation du conseil académique, un prix d'une valeur de 50 fr. à décer-

ner, chaque année, à l'élève du Lycée d'Amiens qui obtient le premier prix d'histoire dans la classe la plus élevée où cette faculté est enseignée. Elle rend encore d'éminents services au département en veillant avec un zèle infatigable et désintéressé à la conservation de nos monuments historiques.

» Tant de travaux utiles, tant de bien réalisé ont fait à la Société des Antiquaires de Picardie une réputation qui devait dépasser les limites de l'ancienne province dont elle a pris le nom. Le 18 juillet dernier, une distinction d'autant plus flatteuse qu'elle est plus rarement accordée, lui a été décernée par le gouvernement; un décret du Président de la République l'a élevée au rang d'établissement d'utilité publique.

» Vous vous rappelez, Messieurs, la promesse que vous a faite la Société des Antiquaires, lorsque, dans votre dernière session, vous lui avez accordé une subvention de 1,000 fr. Elle a pris l'engagement de publier annuellement un annuaire du département de la Somme, et aujourd'hui elle vous a mis à même d'apprécier et de reconnaître qu'elle a dignement entrepris la tâche difficile qu'elle s'imposait. Une partie volumineuse, quoiqu'elle ne soit que la plus petite de l'annuaire du département, a été déposée sur votre bureau. Votre 2.e Commission en a pris une connaissance complète, et elle est heureuse d'adresser publiquement des félicitations à la Société pour la manière dont l'œuvre est conçue, pour l'ordre et la méthode qui ont été adoptés. Dans cet ouvrage, qui manquait au département, il sera désormais facile de trouver, sans peine et sans travail, des renseignements qu'il est utile de se procurer chaque jour, et qui nécessitaient auparavant des recherches longues, difficiles, et souvent infructueuses.

» L'époque avancée de l'année où il vous a été permis de voter une augmentation de subvention, l'impossibilité de se procurer, pendant le temps qui sépare votre session de la fin de l'année, les renseignements innombrables qu'il faut puiser à des sources différentes et éloignées, ne pouvaient permettre à la Société de faire paraître l'annuaire au 1.er janvier 1851;

son budget, d'ailleurs, ne s'établit qu'au commencement de l'année, et elle ne pouvait, par anticipation, faire régulièrement une dépense qui ne s'élevera pas à moins de 900 fr. Nous avons reçu l'assurance, et la production qui nous en a été faite doit vous donner la certitude que l'annuaire sera livré à la publicité le 1.er janvier 1852, et que, chaque année, à pareille époque, cette indispensable publication se produira.

» A l'ouverture de votre session, la première partie de l'annuaire n'était pas encore imprimée, et, conséquemment, M. le Préfet n'ayant pu avoir la preuve de ce que la Société avait fait pour remplir l'engagement qu'elle avait pris vis-à-vis du Conseil général, et qui lui avait valu une augmentation de subvention de 300 fr., a suspendu le mandatement de cette somme qu'il n'y a plus aujourd'hui de motif de retarder.

» En conséquence, votre 2.e Commission a l'honneur de vous proposer de donner à M. le Préfet l'autorisation de mettre à la disposition de la Société l'intégralité du crédit voté au budget de 1851, et, en second lieu, de maintenir, sur votre budget de 1852, la subvention de 1,000 fr., en autorisant M. le Préfet à ne pas faire de distinction dans le mandatement de cette somme. »

Les conclusions de la Commission sont adoptées.

MÉMOIRE

SUR LA DÉCOUVERTE DE QUATRE STATUES, FAITE DANS LE TERRAIN QU'OCCUPAIT L'ANCIENNE ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-RIEUL, A SENLIS, EN OCTOBRE 1845,

SUIVI DE QUELQUES DÉTAILS SUR LA CATHÉDRALE DE CETTE VILLE,

PAR M.r GILBERT, Membre correspondant

Le 20 octobre 1845, M. Dulac, propriétaire à Senlis, faisait faire des fouilles dans le terrain sur lequel était érigée anciennement l'église collégiale de Saint-Rieul, actuellement occupée par sa maison et son jardin. Les

ouvriers, en creusant, découvrirent à environ trois mètres de profondeur, quatre statues en pierre, dont trois d'un mètre quarante-huit centimètres de proportion et la quatrième d'un mètre soixante-quatre centimètres. Ces statues représentent d'abord deux évêques revêtus de leurs habits épiscopaux ; la troisième, un prince portant une couronne ; la quatrième, sainte Agnès ou sainte Anastasie, toutes deux vierges et martyres et portant les mêmes attributs. Aux signes caractéristiques qui accompagnent l'un des deux prélats, on reconnaît saint Rieul, premier évêque de Senlis, et apôtre de cette contrée qui vint y apporter la lumière de l'Evangile vers le milieu du troisième siècle. La seconde statue paraît être celle de saint Leuvain, neuvième évêque de cette ville. Quant à saint Rieul, il est ordinairement accompagné, dans les statues et tableaux qui le représentent, d'un cerf et d'une biche qui rappellent la grande ferveur dont les populations entouraient sa mémoire et la présence de ses reliques au moyen-âge, dont l'exposition publique avait lieu dans la collégiale érigée sous son invocation, le 23 avril de chaque année ; personne n'ignore l'immense concours de fidèles qui s'y portaient. Ecoutons l'auteur de la vie du saint Thaumaturge, M. Jaulnay, dans toute la bonhomie et la naïveté de son langage (1).

(1) *Le parfaict prélat ou la vie et miracles de sainct Rieule, second euesque d'Arles, depuis second euesque de Paris, et ensuite premier euesque, apostre et patron de la ville et diocèse de Senlis*, etc., par M. Charles Jaulnay, chanoine de Sainct-Rieule. Paris, 1648, pages 71 et 75.

« La première merveille que je trouve estre arrivée
» depuis son inhumation (saint Rieul), c'est que tous
» les ans au jour que l'on célébrait la solennité de
» son entrée au Ciel, et la déclaration de sa sainctè,
» comme d'un très grand confesseur, ainsi que l'on en
» fait encore de présent le 23 avril, mais non avec
» tant et si fervente déuotion que pour lors à nostre
» grande confusion, non seulement le peuple de Senlis,
» mais aussi des lieux circonvoisins de plusieurs villes
» et citez s'y trouvaient en si grande affluence, qu'à
» peine pouvait on approcher de l'Eglise, et à ce sujet
» pour faciliter l'entrée et la commodité du peuple,
» lorsqu'elle fut rebastie la seconde fois par le roy
» Robert I.er, fils de Hvgues Capet en 1030, outre ses
» deux grands portaux, l'on fist encore deux moyennes
» portes et deux petites, desquelles restent à présent
» seulement, les deux grands portaux, les quatre au-
» tres estant bouchés en signe de refroidissement : mais
» bien dauantage, Dieu vovlant montrer combien il
» auait cette dévotion agréable et pour d'autant plus
» l'augmenter, il permettait qu'en ce jour de solemnité
» seulement, plusieurs *cerfs*, *biches* et *chevreuils*, par
» chacun un sortaient de la forest, non pour lors de
» beaucoup éloignée de Senlis, et suivaient le peuple
» venant en procession, où estans (merveilles des mer-
» veilles), ces animaux comme s'ils eussent eu l'usage
» de raison, se plaçaient proche de la sépulture de
» sainct Rieule et y demeurant le long du service diuin
» et de la messe, laquelle finie, ils s'en retournaient
» paisiblement en leur séjour ordinaire. Ce qu'ils con-

» tinuèrent plusieurs années, jusqu'à ce qu'un nommé
» Gobert (comme l'on tient par tradition) voulant un jour
» les empêcher d'entrer dans l'église selon leur cous-
» tume; nonobstant ses efforts, ils le pressèrent et con-
» traignirent à se retirer, et eux entrèrent et jouysent
» encore cette fois du contentement tel qu'ils le pou-
» vaient avoir, les années précédentes, et des de-
» puis on ne les a plus veuz. De là vient que l'on met
» un cerf et une biche proche l'image de sainct Rieule
» pour le distinguer des autres saincts Euesques, et en
» mémoire d'un tel signalé miracle, duquel le Légen-
» dier fait mention le jour que l'on fait solemnité de
» ses miracles.

» Sainct Léuain, neuviesme Euesque de Senlis,
» estant en la ville de Reims, pour assister au sacre
» du roy Clovis premier, depuis peu entré au giron de
» l'Eglise, et qui a mérité d'être favorisé du ciel lors
» de son sacre faict par les mains de sainct Remy, ar-
» cheuesque de la mesme ville de Rheims, ne manqua
» pas d'être rendu certain des miracles qui s'opéraient
» au tombeau de sainct Rieule, et lui en donna avis,
» au roy qui prit incontinent résolution de venir hono-
» rer de sa présence la sépulture du sainct, et de fait
» aussitôt après les cérémonies de son sacre, il s'ache-
» mina à Senlis avec toute sa cour, en délibration de
» faire enlever de terre ses précieuses reliques qui y
» étaient, il y avait 339 ans, étant décédé comme nous
» l'avons dit l'an 161 (1), et cette translation fut faite

(1) Toutes les chronologies des évêques de France, à cette époque, sont généralement fautives; c'est pourquoi la date du décès de saint Rieul est

» l'an 500 (lisez 493), pour le mettre en lieu plus ho-
» norable. Ce qui fut fait sans beaucoup de difficulté,
» car à la première ouverture de la terre, chacun sentit
» une odeur la plus suave du monde, ce qui fist cognois-
» tre que ces saintes reliques n'étaient pas loing; et
» de fait elles furent trouuées et retirées de terre auec
» réuérance et déuotion d'autant plus grande que
» plusieurs infirmes et malades les ayant approchées
» reçurent guarison de leurs infirmités et maladies, à
» la plus grande gloire de Dieu, et honneur de sainct
» Rieule. Les chairs étaient totalement dissoutes, on
» ne trouva plus que des ossements.

» L'Euesque Leuain ci-dessus nommé et qui, après
» sa mort a été mis au nombre des saincts, et les osse-
» ments duquel sont encore de présent en une châsse
» posée sur le contre-table du maistre-autel de l'église
» de Sainct-Rieule, et dont la solemnité s'en fait le 9
» octobre, par l'advis des autres prélats et pour satis-
» faire à l'instante prière du roy et prind des petites
» tenailles et auec une saincte appréhension arrache
» une dent de la machoire de sainct Rieule, laquelle il
» bailla au roy qui ne la reçeut pas avec le respect

complétement erronée, car cet évêque mourut, d'après le *Gallia Christiana*, vers la fin du troisième siècle, et fut enseveli dans la petite chapelle consacrée par ses mains à saint Pierre et saint Paul et édifiée par ses soins sur le terrain destiné à la sépulture des chrétiens, où son corps resta jusque vers l'an 495, époque à laquelle saint Lévain, huitième évêque de Senlis, après saint Rieul, ouvrit son tombeau, pour exposer ses reliques à la vénération des fidèles, à la prière de Clovis, qui s'était fait un devoir de visiter les églises de son royaume, recommandables par la sainteté de leurs fondateurs.

» qu'il deuait; ce qu'il recognoistra bientôt en voulant » rentrer dans la cité de Senlis, de laquelle il était » sorti peu auparauant pour venir au sépulchre qui » estait alors hors de la ville, selon l'ancienne cous- » tume des Romains qui enterraient leurs morts hors » des villes. Les Euesques présents à cette circons- » tance providentielle, l'interprêtèrent en faveur du » sainct, en disant que Dieu faisait paraître par cet » acte miraculeux, combien il lui déplaisait de ce » que l'on avait retiré une dent des ossements de sainct » Rieule, son fidèle amy. Ce qu'entendu par le roy » avec l'aduis des Euesques, il retourna au sépulchre » où estant, il fit de rechef ses humbles prières, les- » quelles finies, il rendit la dent qui fut remise à sa » place. Et pour une reconnoissance et perpétuelle » mémoire de tels miracles, le roy Clouis commanda » que cette église fut rebastie plus grande qu'elle n'a- » vait été faicte par sainct Rieul, ce qui fut exécuté » aux dépens du roy, et duquel bastiment reste encore » de présent une travée. Le roy Robert ayant aduis » par Robert, trente-septième Euesque de Senlis, après » sainct Rieule, qu'elle avait été bruslée par accident, » la fist rebastir encore plus grande et plus magnifique » que n'auoit fait Clouis, et l'an 1030, dernier de son » règne, la mort l'ayant empêché d'achever son ou- » vrage. » C'est cette même église qui fut achevée par la suite, et qui a subsisté jusqu'à l'époque des événements de la révolution de 1789. « Pour revenir à » Clouis (continue le narrateur de la vie de saint Rieule, » Jaulnay,) il ordonna que les ossements de sainct

20.

» Rieule fussent déposés dans une châsse d'or qu'il fit » faire, et cette châsse a existé jusqu'en 1484, laquelle » estant toute rompue par son antiquité et vétusté, » les doyen et chanoines de Sainct-Rieule, la firent » refaire tout à neuf comme on la voyait encore en » 1647, époque à laquelle écrivoit Jaulnay, doyen de » cette collégiale. Outre ladicte châsse, le roy Clouis » donna plusieurs revenus pour la dotation de l'église » et nourriture des ecclésiastiques, particulièrement la » seigneurie de Bucy-sur-Marne, auec toutes ses dé- » pendances. Outre ce, il donna plusieurs vases sacrés » en or et en argent, et ornements pour la décoration » de l'église et commanda à un docte et pieux person- » nage nommé Célestin, hybernois de nation, d'extraire » la vie de sainct Rieule, qu'il trouuerait écrite en » deux grandes pierres placées sur le sépulchre du » sainct, et de la mettre en bon ordre pour l'exposer et » donner à cognoitre au peuple.' Ce passage est inséré » dans l'ancien Légendaire d'Arles en Provence, ou » saint Rieul avait été Evesque avant de venir appor- » ter la lumière de l'Evangile à Senlis. »

L'exécution des quatre statues trouvées dans le terrain qu'occupait l'ancienne église de Saint-Rieul, appartient à la fin du xv.e et au commencement du xvi.e siècles, elle n'offre rien de remarquable. Ces statues ont été données par M. Dulac, leur propriétaire, à l'église de Notre-Dame de Senlis.

Notice sur l'ancienne cathédrale de Senlis.

L'ancienne église cathédrale de Senlis n'a point été

comprise dans la circonscription des évêchés et archevêchés de France, fixés par les concordats de 1801 et de 1817 ; elle est restée simple paroisse dépendante du diocèse de Beauvais, dont l'évêque prend le titre d'évêque de Beauvais et de Senlis. Cette église est sous l'invocation de la Sainte-Vierge et des saints martyrs Gervais et Prothais, qu'elle honore comme ses seconds patrons titulaires. Elle reconnaît pour son premier évêque, comme nous l'avons dit, saint Rieul, disciple de saint Denis, premier évêque de Paris.

Cette église, telle que nous la voyons aujourd'hui, fut commencée sur la fin du règne de Louis VI dit le Gros, vers le commencement du XII.[e] siècle, et achevée sous celui de Louis VII dit le Jeune, son fils, des bienfaits de ces deux monarques, à l'exception de plusieurs parties de l'édifice, postérieures de plusieurs siècles et que l'on reconnaît à la différence de style. La façade principale, les grands arcs de la nef et du chœur, et une partie des bas-côtés ont été construits en 1154, et partie des chapelles au XIII.[e] siècle.

L'église cathédrale fut détruite en grande partie par le feu du ciel et rétablie d'après le don d'un denier obole que Louis XII accorda au Chapître en 1505, à prendre sur toutes les mesures de sel vendu dans toute l'étendue du royaume : bienfait que François I[er] prorogea jusqu'en 1544.

On admire l'un des deux clochers, ainsi que le portail du côté du sud, à cause des ornements qui sont répandus avec profusion sur toute cette façade. Près de la porte qui est de ce côté à gauche en entrant dans l'église, on voyait avant les désastres de la révolution de

1789, la statue de Louis XII, à titre d'hommage rendu au père du peuple, bienfaiteur de cette église, et vis-à-vis ce prince, celle d'Anne de Bretagne, son épouse.

Le plus élevé des deux clochers a 211 pieds de hauteur, depuis le sol jusqu'à l'extrémité de la croix qui le surmonte. Ce clocher surpasse en hauteur les côteaux les plus élevés d'alentour; on l'aperçoit à sept lieues de distance. On a fait observer avec raison que ce clocher, ainsi que le reste de la façade, était trop étroit, ce qui nuit à sa perfection réelle et laisse trop peu d'espace au mouvement des cloches qu'il renferme, inconvénient qui a causé deux fois la rupture de celles que la piété des habitants y avait fait replacer depuis peu d'années. La flèche est d'une admirable construction, tous les arêtiers du cône pyramidal sont ornés de crochets découpés très-délicatement et dont la saillie ajoute un caractère d'élégance et de légéreté lorsqu'on en considère la silhouette des différents points de la ville. Ce clocher, ainsi que le reste de la façade, a été soigneusement réparé en 1835, comme le témoigne l'inscription peinte au-dessus du portail central.

M. Pierre Robinet, statuaire de Paris, a restauré en 1845, par l'ordre du ministre de l'intérieur, toutes les sculptures de ce portail qui avaient subi d'assez graves mutilations, à la suite des événements de la révolution de 1789. Les têtes des huit statues qui en décorent les faces latérales, ainsi que leurs dais, avaient été cassées; elles ont été parfaitement restaurées et avec infiniment de soin. Avec une légère notion de l'Ecriture, on y reconnaît les prophètes qui ont figuré par leurs actions ou annoncé

par leurs prédictions quelques circonstances de la naissance, de la vie et de la mort de Jésus-Christ. Isaïe tient dans ses bras l'enfant Jésus, dont il prédit la naissance; saint Jean donne à un juif le baptême, parce que l'eau doit désormais sauver les hommes, comme le sang de l'Agneau préserva autrefois les Hébreux. Le prophète qui tient cet agneau symbolique est à côté de Moïse qui porte la colonne où était le serpent d'airain, autre symbole du Christ. Puis on voit Abraham qui va sacrifier Isaac, puis les trois prophètes qui ont prédit le couronnement d'épines, le percement des pieds et des mains, le crucifiement; ces derniers prophètes portent la couronne d'épines, les clous et la croix.

Dans le tympan au-dessus de la porte principale de la façade, on voit à gauche les apôtres ensevelissant la Sainte-Vierge et à droite les anges qui enlèvent le corps de Marie ressuscité du sépulcre dans lequel il avait été enseveli. Il faut se garder de confondre ces deux scènes très-distinctes et qui sont surmontées par le couronnement de Marie que son fils fait asseoir à sa droite. On doit distinguer également l'Assomption de l'âme et celle du corps. Après l'ensevelissement, le corps restant au tombeau, l'âme s'en échappe et vole entre les bras de Jésus-Christ qui la reçoit dans le ciel; trois jours après, c'est le corps lui-même qui, ressuscité, est emporté dans le paradis au milieu des acclamations des anges et des saints. L'âme se réunit au corps comme une flamme qui rallume une bougie; c'est alors que Jésus-Christ couronne sa mère. Toute la voussure du portail se compose de quatre archivoltes garnies de

quarante-quatre statuettes représentant les anges, les archanges, les trônes et les dominations du ciel.

Dès qu'on a franchi le seuil de la porte pour pénétrer dans l'intérieur, on est saisi d'admiration, en considérant les longues files de colonnes qui supportent les murs latéraux de la nef et du chœur; on distingue principalement les six colonnes de l'abside dont la structure est d'une hardiesse et d'une élégance remarquables. D'autres détails ne se font pas moins admirer, mais les bornes prescrites par le cadre de ce Mémoire, ne nous permettent pas de nous étendre davantage sur les autres parties de cet édifice qui ne méritent pas moins l'attention des amateurs de l'architecture du moyen-âge.

QUELQUES DÉTAILS SUR LE CHATEAU DE HAM,

Par M. Léon Paulet, membre titulaire non-résidant.

Tous les historiens qui se sont occupés du château de Ham assignent à la *Tour du Connétable*, la date de 1470. Ils se basent sur les mots gothiques **Mon Mieulx** qui se remarquent sur la porte d'entrée et au-dessus d'une des fenêtres extérieures et qui, suivant eux, signifient que *le connétable regardait cette tour comme son meilleur ouvrage, comme un boulevard capable de le défendre contre les attaques de l'autorité royale*; de là le mot *mon mieulx*.

Les mêmes historiens invoquent à l'appui de ce qu'ils avancent la tradition locale.

La tradition locale attribue, il est vrai, la bâtisse de cette tour au connétable de Saint-Pol, mais ne lui assigne pas de date. Ceux qui le disent se trompent. La

tradition est toujours trop poétique pour se conduire d'une manière aussi mathématique.

Les mots **Mon Mieulx** qui décorent la grosse tour du château de Ham, ne furent pas spécialement affectés à ce monument. Dès longtemps avant ils faisaient partie des armes du connétable ; ils lui servaient même de cri de guerre et signifiaient : « *Je ferai de mon mieux,* » devise qui est bien dans l'esprit du moyen-âge.

Nous trouvons ces mots brodés sur son étendard à la bataille de Montlhéri en 1465 :

« L'estandart du comte de Sainct-Pol my-parti de
» soye grise et rouge, à une licorne d'argent au bout
» de dessus envers la lance, à toute la corne et le bout
» des pieds d'or, et si avoit escript de grandes lettres
» d'or : **Mon Mieux.** » (1)

Quant aux houppes répandues sur tout le monument et que certains historiens prétendent être *des houppes pendantes au bout du cordon entrelacé que portent les religieuses* et sur lesquelles ils se basent pour faire construire la tour du connétable par une Jeanne de Bourbon, abbesse des Cordelières, elles faisaient également partie des armes du connétable longtemps avant 1470 (2).

A la bataille de Montlhéri « les archers de corps du
» comte de Sainct-Pol avoient paltoz le dessoubz de
» drap gris découppé, et le dessus de drap rouge tout
» chargé d'orféverie, à une houppe au milieu, devant

(1) *Mémoires de Jean de Haynin.* MS. à la Bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles, n.os 11677-11683.

(2) Ces houppes et les deux mots dont elles sont surmontées ont été reproduites dans le n.° 464 de l'*Illustration.* Année 1852, p. 45.

» et derrière, sans avoir la croix Sainct-Andrieux (1). »

Maintenant le château de Ham et surtout la grosse tour ont-ils été reconstruits par Louis de Luxembourg connétable de Saint-Pol? La date de 1470 peut-elle être assignée au monument? Cela est difficile à dire, à cause des J entre deux cordelières qui se rencontrent sculptés dans toutes les parties de l'édifice. Ce J est la première lettre de Jeanne, femme de Louis de Luxembourg et fille unique de Robert de Bar, dame de Soissons, Marle, Ham, etc., etc., qui devint sa femme en 1436 et mourut en 1462.

Le château de Ham étant la propriété de Jeanne de Bar, aurait-elle, avant son mariage, fait sculpter son chiffre, entouré de cordelières ou houppes pour désigner son état de demoiselle? Le connétable aura-t-il voulu, en bâtissant le monument, perpétuer le souvenir de sa emme et placer ces houppes dans ses armes?

L'une de ces deux suppositions est admissible et le passage suivant des mémoires du sire de Haynin nous montre en 1436 les mots **Mon Mieulx** brodés sur les étendards du comte de Saint-Pol, avec les *houppes* et la lettre *J*.

Lors de la guerre contre les Dinantais, « l'estendart » du comte de Sainct-Pol, lequel estoit encores à » Chastelet, party de vermeil et de gris à une licorgne » au chef, et s'y avoit en escript « **Mon Mieulx** » et » semé de petits *j* et de houppes: les paltoz de ses » archers partis de rouge et de gris à une houppe de-

(1) Ibidem, *loco citato*.

» vant et derrière, et ung *J* parmy tout, otels qu'il » avoit eu au voyage de France. » (1)

Je crois plutôt, avec un vieux manuscrit cité par l'*Aug. Verom.*, que le château de Ham a été reconstruit en 1461, par Ch. Noël, architecte de Valenciennes, pendant le mariage du connétable avec Jeanne de Bar, de laquelle il tenait presque toutes ses richesses et pour laquelle il avait beaucoup d'affection. Si le château eût été bâti en 1470, pourquoi le connétable aurait-il plutôt placé sur ses murs le chiffre de sa première femme Jeanne de Bar, que celui de sa deuxième femme Marie de Savoie (2), belle-sœur du roi Louis XI, et cela au moment où le monarque venait de le combler de faveurs?

Il est donc plus rationnel de penser que ce monument fut érigé ou par Jeanne de Bar avant son mariage avec le connétable ou par ce dernier pendant la durée de son mariage avec sa première femme, car il n'est pas possible de penser qu'il érigeait ce monument en 1470, dans le but de s'en faire un boulevard capable de le défendre contre les attaques de l'autorité et cela au moment de sa plus grande faveur auprès de son beau-frère le roi, pour lequel il prenait St.-Quentin, dont il détruisit la citadelle.

NOTES SUR DEUX MONUMENTS DU BEAUVAISIS,

Par M. TREMBLAY, Membre titulaire non-résidant.

Thiers, ancienne seigneurie de la maison de Nanteuil, avait un château-fort qui fut souvent habité par les

(1) Ibidem, *loco citato*.

(2) Le mariage eut lieu en 1466.

évêques de Senlis. Il fut dévasté par la *Jacquerie* et détruit en partie par ordre de Charles VII ; mais la carcasse de la forteresse, flanquée de neuf tours, est restée debout à cause de la difficulté que présente la démolition. Elle est encore entourée de fossés et de boulevards. La maçonnerie des murs est en grès et a plus de deux mètres d'épaisseur. La porte du sud était défendue par deux grosses tours dont les murs forment un massif de onze mètres.

Les beaux vestiges de ce château-fort, situés au milieu d'une prairie, sont traversés par les eaux vives et limpides de la rivière de Thève ; ils sont bien conservés et fort remarquables, et donnent une idée complète d'un château du moyen-âge.

Senantes, qui était compris dans le comté de Beauvais, selon la charte du roi Robert, en 1015, avait une châtellenie considérable dont le siège était au hameau de Goulancourt, qui ressortait du vidamé de Gerberoy.

Le château seigneurial de ce lieu était une forteresse importante à cause du voisinage de la Normandie. Elle fut réparée et rendue plus forte en 1357, lors de la visite générale des places du Beauvoisis, par ordre du Régent ; mais les différentes guerres en amenèrent la destruction en 1420. On établit à côté un superbe palais pour la résidence des évêques de Beauvais. Ce palais est maintenant une ferme. Les ruines de l'ancienne forteresse, qui subsistent auprès, sont remarquables par leur étendue. On y voit les restes de neuf tours et d'une porte flanquée de tourelles hexagones, celles du donjon, dont les murailles ont trente pieds d'élévation. La

tour de la chapelle, construite par Simon de Nesle, en 1312, se fait remarquer par ses ogives surmontées de roses. Un double fossé entourait les fortifications. Une tour, dite *Houdan*, est encore debout; une autre, nommée tour de *Beiquecamp*, a été démolie il y a peu d'années.

Un établissement de templiers existait au hameau de Montperthuis; il n'en reste que quelques vestiges.

Découverte archéologique à la Neuville-sire-Bernard.

Une découverte archéologique, faite tout récemment, doit être mentionnée ici dans l'intérêt de l'histoire. Au mois de décembre dernier, les ouvriers occupés à la confection d'une nouvelle route de Pierrepont à la Neuville-sire-Bernard ont trouvé tout près de cette dernière commune, à un endroit nommé la *Capelle*, un cimetière dont l'existence était ignorée. M. Victor de Beauvillé s'est empressé obligeamment d'instruire la Société de cette circonstance, en l'informant que les objets avaient été recueillis avec le plus grand soin par M. l'abbé Bourbier, curé de Braches. Depuis, cet honorable ecclésiastique s'est empressé, sur le désir qui lui en fut exprimé par la Société, d'offrir au Musée départemental d'Amiens les antiquités évidemment mérovingiennes, qu'il avait pu soustraire à l'ignorance des ouvriers, et parmi lesquels on remarque des épées courtes, un fer d'angon, un fer de lance, une urne en terre noire, deux autres vases fragmentés en terre grise, une bague, de petites forces, une tuile romaine, un gros anneau et divers ornements en cuivre provenant d'une garniture de ceinturons. M. l'abbé Bourbier a eu l'at-

tention de signaler, dans un rapport qu'il a adressé à M. le président de la Société, les diverses circonstances de cette découverte, en faisant connaître l'intelligent concours que le surveillant des ouvriers, M. Cardon, de Vrely, lui avait prêté pour assurer la conservation des objets. La Société se fait un devoir de leur exprimer à tous deux ses remercîments pour les services qu'ils ont rendus à la science.

Voici un passage que nous extrayons du rapport de M. Bourbier :

« Les antiquités ont été trouvées dans la terre, tout » près des sarcophages et des tombeaux en maçonne- » rie ; mais il n'y avait dans les demeures sépulcrales » que les ossements. On a trouvé une dixaine de sa- » rcophages et deux ou trois tombeaux faits en ma- » çonnerïe. Les maçonneries, parfaitement conditionnées, » étaient tellement exigues, que les corps ont dû y être » introduits sans cercueils. J'ai assisté à l'ouverture de » l'un d'eux, et j'ai remarqué que la tête était au » Nord, tandis que dans les sarcophages, les têtes étaient » tournées à l'Orient. Je vous ferai observer que les » morts inhumés simplement en terre avaient, pour la » plupart, une pierre ou une tuile qui couvrait la tête ; » il en était même qui étaient recouverts en pierres » depuis la tête jusqu'à l'estomac seulement. J'oubliais » de vous dire que les tombeaux faits en maçonnerie » présentaient la forme du corps humain : ainsi, ils » étaient plus étroits du côté des pieds, et s'élargissaient » insensiblement jusqu'aux épaules ; pour la tête, elle » reposait dans une niche juste *ad hoc*. Il me semble

» difficile de faire connaître le nombre de cadavres que » les ouvriers ont exhumés. J'en ai fait conduire au » presbytère de la Neuville jusqu'à huit à dix tombe- » reaux. Tout porte à croire qu'il existait en cet endroit » un cimetière communal ; la preuve de cela, c'est » qu'on y voit encore l'emparquement où était située » la chapelle. A l'endroit de la chapelle, tout près de la » nouvelle route, il y a encore beaucoup de morts. En » faisant le talus, on trouve des sarcophages. Aussi, » se propose-t-on de demander au propriétaire l'autori- » sation de faire des fouilles.

» J'avais encore en ma possession un fer à char- » rue ; je me faisais un bonheur de l'offrir à la Société » des Antiquaires de Picardie, mais un fonctionnaire » public voulut bien m'honorer de sa visite pour » examiner le dépôt que j'avais entre les mains, et il » envoya plusieurs fois chez moi pour obtenir ces » objets précieux ; j'ai cru devoir céder à ses impor- » tunités, en lui envoyant le fer à charrue, qui était » d'une forme oblongue et bien plus étroit que ceux » d'aujourd'hui. »

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

pendant le 4.e trimestre de 1851.

1.° Recueil de la Société de Sphragistique, n. 3, 4, 5, 6, 7. — 2.° Annales de la Société d'Agriculture et du département d'Indre-et-Loire, n. 1, 2, de 1850. — 3.° Les greniers d'abondance appropriés à notre époque, par de Marolles. Paris, Ve Bouchard-Huzard, 1850. Br. in-8°. — 4° Travaux de l'Académie de Reims, n. 2, 1850, n. 1, 1851, 1852. — 5.° Société archéologique de Béziers, séance publique du 29 mai 1851 et programme

du concours de 1852. — 6.° Bulletin des comités historiques, mars, avril, mai, juin, juillet, août. — 7.° Bulletin de la société archéologique de l'Orléanais, n. 4. — 8.° Mémoires de la société archéologique de l'Orléanais, tom. 1er. — 9.° Mémoires de la société archéologique du midi de la France, tom. vi, liv. 2, 3, 4, 5, 6. — 10.° Mémoires de la société d'agriculture, du commerce et des arts de Calais, année 1844 à 1851, 1 vol. in-8°. — 11.° Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles lettres de Caen, 1851. 1 vol. in-8°.—12.° L'érudition n. 10, 11, 12, du tom. i et 1.er du tom. ii. — 13.° L'Investigateur, journal de l'institut historique, n. 200, 201, 202.— 14.° Proceedings of the Society of Antiquaries of London, n. 26, 27. — 15.° The numismatie chronicle, n. 53, 54. — 16.° État descriptif des objets formant la magnifique collection d'armes anciennes et modernes réunies au château de Jean d'Heurs (Meuse), par M. le maréchal Oudinot, duc de Reggio, br. in-8°. — 17.° Mémoires et documents publiés par la société d'Histoire de la Suisse romande, tom. vii. — 18°. Collectanea antiqua, vol. 2. Part. vi et vii. — 19.° Messager des Sciences historiques et archives des arts de Belgique, années 1845 et 1850, 2 vol. in-8°.— 20.° Inauguration du monument d'Antoine Galland. Simple notice publiée au nom de la commission, par M. Galoppe d'Onquaire. Montdidier. Radenez, 1851, br. in-8°.— 21.° Annales du conseil de salubrité publique de la province de Liége, tom. iii, 1.er fascicule. — 22° Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettes et arts du département de la Somme. Inauguration de la statue de Gresset, 21 juillet 1851. br. in-8°. — 23.° Abandlungen der philosophisch-philologischen classe des Koniglich Bayerischen Akademie der Wissenschaften. — Sechsten-bandes. Zweiteabthelung. Munchen, 1851 in-4°. — 24.° Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne. Publiées par l'Académie des sciences de Clermont-Ferrant, tom. ix à xxiii. 15 vol. in-8°. et mars, avril, mai, juin 1851.— 25.° Catalogue des ouvrages imprimés et manuscrits concernant l'Auvergne, mis en ordre par Gonod, et extrait du catalogue général de la bibliothèque de Clermont-Ferrant. 1849, 1 vol. in-8°. — 26.° Annales de l'Académie d'Archéologie de

Belgique, tom. VIII, n. 4. — 27.° Des libertés de la Bourgogne, d'après les jetons de ses Etats, par Rossignol (Publication de la société éduenne). Autun, 1851, in-8°, pl. — 28.° Bulletin de la Société d'archéologie de Lorraine, tom. II, 1851. — 29.° Société académique de Saint-Quentin. Annales industrielles et agricoles. Tom. VIII, 1850. — 30.° Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses, de la 15e, 16e et 17e année (1847 à 1850), 1 vol. in-8°. — 31.° Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, 8e vol. — 32.° Bulletin de la société archéologique de Sens, 1851. — 33.° Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier, août 1846, avril 1847, août 1847, novembre 1847, janvier 1849, avril 1850, septembre 1850. — 34.° Congrès agricole de la Haute-Saône, session de 1850, br. in-8°. — 35.° Compte-rendu des travaux de l'Académie du Gard en séance publique du conseil général, le 30 avril 1851, par M. Nicot, secrétaire perpétuel, in-8°. — 36.° L'Institut, n. 186, 187, 188, 189. — 37.° Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie. 2e série, 8e vol. in-4°. — 38.° Des influences des stations grecques dans les Gaules et particulièrement dans le Lyonnais, la Bourgogne et la Bresse, par Jos. Bard, 2e édition, br. in-18°. Lyon, 1851. — 39.° Mémoires de l'Académie royale de Belgique, tom. XXIV et XXV, 2 vol. in-4° — 40.° Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers, publiés par l'Académie royale de Belgique, tom. XXIII, in-4°. — 41.° Bulletin de l'Académie royale de Belgique, tom. XVI, 2e partie, tom. XVII, 1.re et 2e partie, tom. XVIII, 1re partie, 4 vol. in-8°. — 42.° Catalogue des livres de la bibliothèque de l'Académie royale de Belgique, 1850, 1 vol. in-8° — 43.° Annuaires de l'Académie royale de Belgique, 1850 et 1851, 2 vol in-18. — 44.° Mémoire sur la chimie et la physique végétale et sur l'agriculture, par Henri Le Docte (Ouvrage couronné par l'Académie royale de Belgique en 1848). Bruxelles, 1849, in-8°. — 45.° Abhanlungen der historich-philologischen classe der koniglichen gesellschaft der Wissenschaften zu Gottingen. Vierter band, in-4°. — 46.° Nachrichten von der Georg Augusts Universitat und der Konigl. gesellschaft der Wis-

senschaften zu Gottingen. Von Jahre, 1850, n. 1 à 17, in-12. — 47.° Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pendant les années 1843 et 1849-50. Rouen, Péron, 1850, 2 vol. in-8°. — 48.° Mémoires de la Société d'agriculture, science et arts d'Angers, 2e série, 1.er vol. et 2e vol. 1.re liv. — 49.° Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres du département de l'Aube, n.° 9 à 14. 1849-50. — 50.° Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom de la commission des antiquités de la France, par M. Lenormant, lu dans la séance publique du 22 août 1851, in-4°. — 51.° Revue de numismatique belge, tom. I, 2e liv. — 52.° Annales de la Société archéologique de Namur, tom. II, 1re liv. — 53.° Procès-verbal des délibérations prises par le conseil général du département de la Somme pendant le cours de la session de 1851, 1 vol. in-8°. — 54.° Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts du département de la Somme, années 1850-51, 1.er semestre. — 55.° Des antiquités celtiques, germaniques et romaines trouvées dans le Hainaut, par Désiré Toilliez, 1849, in-8°. — 56.° 1e, 2e, 3e notice sur des antiquités découvertes dans le Hainaut, par le même, in-8°. — 57.° Notice sur des pierres taillées, monuments de l'industrie primitive, par le même, in-8°. — 58.° Résumé d'un mémoire sur les pierres taillées, monuments de l'industrie primitive, par le même, in-8°. — 59.° Des pierres sphéroïdes taillées anciennement, par le même, in-8°. — 60.° Aperçu historique sur le mineur et sur les mesures protectrices dont il a été l'objet, par le même, 1847, in-8°. — 61.° Mémoires de la Société impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg, vol. V, in-8°. n. 1. — 62.° Bulletin de la Société de l'Histoire de France, n. 7, 8, 9. — 63.° Mémoires de l'Académie nationale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 4e série, tom. I. — 64.° Numismatique montoise. Une médaille de Charles de Croy, par M. Renier-Chalon. — 65.° Le dernier prétendant de Looz, monnaie de Brée, par le même. — 66.° Trois médailles relatives à l'histoire des Pays-Bas. Supplément à Van Loon, par le même. —

67.° Un mot sur les ruines de Saint-Bertin à Saint-Omer, 1851, lu à la séance annuelle de la commission des monuments historiques du Pas-de-Calais, à Arras, le 25 juillet 1851, par M. Henri de la Plane. Arras, Lefranc, 1851, in-12. — 68.° Hommes et choses, par M. Boucher de Perthes. Paris Derache, 1851, tom. IV. — 69.° Notice sur les encouragements qu'il conviendrait d'accorder aux jeunes gens instruits, peu fortunés, qui se consacrent à des travaux scientifiques et à de pénibles recherches dans l'intérêt de leur pays, par V. Tremblay. Senlis, Regnier, br. in-8°. — 70.° Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 3e liv. 1851. — 71.° Notice sur le mont de Catenoy, dit Camp de César, par M. Ledicte-Duflos. Beauvais, Desjardins, 1851, in-8°. pl. — 72. Travaux de l'Académie de Reims, 1851-52, n. 1. — 73.° Société d'émulation de Cambray, programme des questions agricoles et littéraires mises au concours de 1852, br. in-8°. — 74.° Recueil agronomique publié par la Société d'agriculture de la Haute-Saône. — 75.° Collectanea antiqua, par M. Roach-Smith, vol. 2, part. 7. — 76.° Mémoires de l'Académie du Gard, 1850-51, in-8°.

Dons de M. le Ministre de l'Instruction publique.

77.° Mémoire historique sur les deux délivrances de Condom, 1369-1374, par Gillot de Kerhardène. Auch, Foix, 1847, 1 vol. in-8°. — 78.° Histoire des membres de l'Académie royale de médecine, ou recueil des éloges lus dans les séances publiques, par M. Pariset. Edition publiée par Dubois (d'Amiens). Paris, Baillière, 1850. 2 vol. in-12. — 79.° Devoirs, droits, assistance par le christianisme, la liberté, l'éducation, par de Bausset-Roquefort. Paris, Gaume, 1849. 1 vol. in-12. — 80.° Annuaire météorologique de la France pour 1849 et 1850, par MM. Haeghens, Martins et Bérigny. Paris, Gaume, 2 vol. in-8°.—81° La precellence du langage français par Henri Estienne. Nouvelle édition accompagnée d'une étude sur Henri Estienne et de notes philologiques et littéraires, par Léon Feugère. Paris, Delalain, 1850. 1 vol. in-12.—82° Examen critique de la succession des dynasties égyptiennes, par W. Brunet de

Presles. Paris, Didot, 1850. 1.re partie, 1 vol. in-8°.—83.° Chartes de la ville de Mont-de-Marsan. 1850, 1 vol. in-8°.—84° De l'existence morale et physique des femmes, par Amory. Paris, De Surcy. 1849, in-8°. — 85.° Des changements dans le climat de la France, histoire de ses révolutions météorologiques, par le docteur Fuster. Paris, Capelle, 1850, in-8°. — 86.° Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie, le Tibet et la Chine, pendant les années 1844, 1845 et 1846, par M. Huc. Paris, Leclerc, 1850, 2 vol. in-8°. — 87.° Expédition dans les parties orientales de l'Amérique du Sud, de Rio-Janeiro à Lima et de Lima à Para, pendant les années 1843 à 1847, sous la direction de M. Francis de Castelnau. Paris, Bertrand, 1850, 6 vol, in-8°.—88.° Histoire des grandes forêts de la Gaule et de l'ancienne France, par Alfred Maury. Paris, Leleux, 1850, in-8°. — 89.° De l'impôt et du libre commerce du sel dans les Etats romains, par Thomassy. Rome, 1849, in-8°. — 90.° Histoire des races maudites de la France et de l'Espagne, par M. Franc. Michel. Paris, Franck, 1847, 2 vol. in-8°. — 91.° Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV, recueillie et mise en ordre par Depping. Tom. II, in-4°. — 92.° Histoire de la conquête du Mexique, par W. Prescott, publiée en français par A. Pichot. Paris, Didot, 1846, 3 vol. in-8°. — 93.° L'Alsace illustrée ou recherches sur l'Alsace pendant la domination des Celtes, des Romains, des Allemands et des Français. Par Schœpflin, traduction de Ravenez. Mulhouse, Perrin, 1850, 2 vol. in-8°. — 94.° Manuel du droit rural et d'économie agricole, par Jacques de Valserres. Paris, Thorel, 1847, in-8°. — 95.° Rapport sur les traitements orthopédiques de M. le docteur Jules Guérin. Paris, 1846, 1 vol. in-4°. — 96.° Statistique monumentale de Paris. Liv. 28, 29. — 97.° Voyages archéologiques en Grèce, par M. Ph. Le Bas. Liv. 10, 11. — 98.° Comptes des dépenses de la construction du château de Gaillon, d'après les registres manuscrits des trésoriers du cardinal Georges d'Amboise. Par A. Deville. Paris, imprimerie nationale, 1850, in-4° et atlas in-folio.

DESSIN.

M. Victor de Beauvillé, membre non-résidant à Montdidier, vient d'offrir à la Société la belle planche qu'il a fait graver sur le tombeau de Raoul de Lannoy à Folleville. C'est la première fois que ce magnifique mausolée a été reproduit dans un aussi grand format.

OBJETS OFFERTS AU MUSÉE

pendant le 4.e trimestre de **1851.**

2.° Par M. Aug. Le Prince, propriétaire à Amiens, une fibule en bronze, trouvée lors de la construction du pont du Bloc à Amiens; un grain de collier de pâte vitreuse et six morceaux de flûtes gauloises, trouvés sur divers points de cette ville.

2.° Par M. Cauet-Gras, une épée en bronze, de l'espèce dite parazonium, trouvée près le camp romain de Tirancourt.

3.° Par M. Beguery, entrepreneur de travaux publics, à Noyon, un coin celtique en silex; un parazonium en bronze de petite dimension, et un objet en bronze, forme d'équerre, qui a dû servir à garnir l'angle d'un meuble. Ces trois objets ont été trouvés séparément auprés de Noyon (Oise).

4.° Par MM. Duthoit frères, sculpteurs à Amiens, un coin celtique en pierre verte, trouvé à Belloy-sur-Somme; un morceau de marbre vert, provenant de la mosaïque construite sous Louis XV, au grand autel de St.-Riquier, et un instrument de vitrier en fer damasquiné, du XVI.e siècle.

5.°. Par M. Padé, curé de Saint-Riquier, deux fragments de marbre provenant de la mosaïque mentionnée ci-dessus.

6.° Par M. Moser, bijoutier à Amiens, deux exemplaires de la petite médaille qu'il a fait graver pour l'inauguration de la statue de Gresset.

7.° Par M. Feret, suppléant du juge-de-paix à Clermont (Oise), deux boutons estampés au nom du *district de Clermont en Beauvoisis*, et l'empreinte en cire du sceau de Saint-Quentin de Beauvais.

8.° Par M. Carré, un coin celtique en silex, ébauché et trouvé à Conty.

9.° Par M. Forceville-Duvette, propriétaire à Amiens, une statue en pierre paraissant représenter saint Christophe et provenant d'une ancienne église d'Amiens, XVI.e siècle.

OBJETS ACHETÉS

PAR LA COMMISSION DU MUSÉE.

1.° Un meuble en chêne à quatre panneaux, représentant les quatre saisons; il provient de l'ancien château de Ville-Saint-Ouen, fin du XVI.e siècle.

2.° Le tableau peint sur bois offert en 1567 par Nicolas Roche, procureur, à la confrérie Notre-Dame-du-Puy, avec cette devise : *Roche d'ou sourt fontaine d'eau vive.* Les trois derniers mots du philactère sont seuls conservés, cette curieuse peinture ayant été sciée dans sa partie inférieure.

3.° Deux épingles en jais, divers fragments de vase en verre et quelques grains de pâte vitreuse, recueillis dans des terrassements au faubourg Beauvais d'Amiens. Epoque gallo-romaine.

4.° Un tombeau en plomb dont le couvercle est orné de dessins en grains d'orge figurant des croix en sautoir. V.e siècle; il a été trouvé à Amiens, près du chemin qui longe la Fontaine des Frères.

5.° La médaille en argent commémorative du voyage de Charles X à Amiens, en 1825.

Amiens. — Imp. de Duval et Herment, place Périgord, 3.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

COMITÉ CENTRAL.

Séance du 13 *janvier* 1852.

L'ordre du jour appelle l'installation des membres du bureau élus pour l'année 1852. En l'absence de M. Guerard, président, qui s'est excusé de ne pouvoir assister à la séance, M. l'abbé Duval continue d'occuper le fauteuil.

— M. Rigollot donne lecture de l'introduction du travail qu'il a entrepris sur les tableaux jadis exposés par la confrérie religieuse et littéraire de Notre-Dame du Puy, dans l'église cathédrale d'Amiens.

Il montre à quelle occasion étaient offerts ces tableaux, qui représentaient toujours un trait historique ou allégorique en l'honneur de la Vierge; comment leur exposition, qui ne durait primitivement qu'une année, fut, en 1491, rendue perpétuelle; comment, en 1723, malgré les efforts et les protestations des membres de la Confrérie, ils furent définitivement enlevés de la Cathédrale.

Il signale les actes de vendalisme qui présidèrent à cette opération, et qui inspirèrent quelques pièces de

vers dont il cite des fragments. Il nous montre ensuite ce que devinrent ces précieux spécimen de la peinture du XIV.e et du XV.e siècle, et les vicissitudes fâcheuses qu'ils eurent à éprouver. Examinant ensuite les miniatures du manuscrit offert à la duchesse d'Angoulême, mère de François Ier, et conservé à la Bibliothèque nationale, il démontre que ces peintures, exécutées par le nommé Jacques Plastel, d'Amiens, ne sont pas la reproduction exacte des tableaux de la Cathédrale, et ne peuvent, tout au plus, donner qu'une idée approximative de leur sujet. En terminant cette lecture, écoutée avec la plus vive attention, M. Rigollot promet prochainement la description de près de 200 tableaux et statues offerts par les maîtres de la Confrérie du Puy.

— En vertu du réglement, M. Bazot, trésorier, présente le compte des recettes et dépenses pendant l'année 1851.

M. le président désigne MM. Le Prince, Forceville et de Grattier pour examiner les comptes de 1851, et préparer le budget de 1852.

— M. Dufour a la parole pour développer le projet d'une loterie qu'il propose à la Société de créer afin de subvenir aux frais de construction d'un Musée monumental à Amiens. Après avoir annoncé que ce projet a déjà obtenu un accueil favorable de l'administration municipale et de M. le Préfet auquel il en a fait part, M. Dufour donne lecture d'un mémoire qui devra être adressé au gouvernement pour obtenir l'autorisation nécessaire. (*Voir page* 296.)

Une discussion s'engage sur les détails du projet, et,

après quelques observations tendantes toutes à la prise en considération, la Société déclare l'approuver. Une commission est en conséquence nommée pour en suivre l'exécution; elle se compose de MM. Antoine, Bazot, Bouthors, de Betz, Dufour, Forceville, Garnier, Guerard, Janvier, Le Prince et Rigollot.

—M. de Betz, au nom de la commission chargée d'examiner la proposition déposée dans la dernière séance par M. Forceville, d'élever un monument à Pierre l'Ermite, déclare que la commission est d'avis de la prendre en considération, et invite la Société à nommer une nouvelle commission pour rechercher les voies et moyens les plus propres à la réalisation de ce projet. — Les conclusions du rapport sont adoptées; Mgr. de Salinis, et MM. Antoine, Bouthors, de Betz, de La Roque, Dufour, de Ladoue, Forceville, Garnier, Guerard, Janvier, Jourdain et Rigollot sont nommés membres de la commission.

— M. Dufour communique à la Société l'expédition qu'il a demandée à la Préfecture de la Seine de l'acte de décès de Du Cange, inscrit aux actes de l'état civil de la paroisse St.-Gervais, à Paris. Cet acte est ainsi conçu :

Le lundi vingt-cinq octobre mil six cent quatre-vingt-huit a esté inhumé dans l'eglise Charles du Fresne escuyer seigneur Du Cange conseiller du Roy président tresorier de France et general de ses finances en la generalité d'Amiens décédé le vingt-trois en sa maison rue des Escoufles. Faict es presens de Philippe de Fresne seigneur Du Cange conseiller du Roy president tresorier de France et general des finances en la generalité de poytiers son fils — François du Fresne escuyer sieur

22.*

de Grauille aussi fils du deffunct et Jean du Fresne escuyer seigneur d'Aubigny president tresorier de France et general de ses finances en Picardie cousin du deffunct.

Signé Dufresne, *François* Dufresne, Dufresne, *et* La-fontaine.

Séance du 10 *février.* — M. Guerard, président élu pour 1852, prend possession du fauteuil et prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

» Plus on parcourt les annales de votre compagnie, plus on est convaincu des services que vous n'avez cessé de rendre à la science et à votre pays.

» Dans tous les temps, vous vous êtes fait une loi d'accomplir avec la plus scrupuleuse exactitude les promesses que vous aviez faites à l'époque de votre fondation, et, grâce à vos efforts, vos travaux ont été couronnés des succès les plus brillants. De toute part les véritables amis de la science, ses protecteurs éclairés, sont venus vous encourager par leur concours, et des récompenses plus que flatteuses ont été décernées à votre persévérance. Pour prouver la vérité de ce que j'avance, je n'ai pas besoin de vous parler des témoignages de sympathie qui vous ont été donnés pas ces nombreuses sociétés savantes de la France et de l'étranger, qui ont recherché votre alliance, et vous ont demandé l'échange de leurs publications contre les vôtres. Je ne vous parlerai pas non plus de ces encouragements flatteurs, de ces marques de confiance qui vous ont été donnés par les autorités de cette ville et de ce département. Il me suffira, je pense, de rappeler ici à votre mémoire les éloges qui vous ont été donnés par le premier corps savant de l'Europe, lors de l'érection de la statue de Du Cange, et la récompense qui vous a été donnée récemment par le Gouvernement lui-même, dans le décret qui a reconnu la Société des Antiquaires de Picardie, comme *établissement d'utilité publique.*

» En recevant ce titre honorable qui depuis si longtemps faisait l'objet de vos vœux, vous n'avez point oublié, Messieurs, que si d'un côté le Ministre de l'Instruction publique vous l'a fait accorder en récompense de vos travaux passés, d'un autre aussi, ce titre nouveau doit être considéré comme un engagement solennel que vous avez contracté de ne point ralentir votre marche dans les études auxquelles vous vous êtes consacrés, et doit répondre pour l'avenir de tout ce que le passé pouvait faire attendre de vous.

» Une ère nouvelle s'ouvre donc pour ainsi dire aujourd'hui devant vous, et lorsque je vous vois tous prêts à y entrer avec un zèle et un dévouement nouveau, je comprends, Messieurs, toute l'étendue des devoirs que m'imposent les suffrages dont vous m'avez honoré. Pour remplir dignement les fonctions qui me sont conférées, je ne puis certainement mieux faire que de prendre pour modèles et pour guides les honorables membres auxquels je succède comme président, et dont vous avez tant de fois admiré le zêle et le profond savoir. Heureux si, par mes efforts, je puis parvenir à marcher sur leurs traces, et répondre ainsi par mon zèle au concours que je sollicite de vous, et que vous voudrez bien, j'espère, m'accorder. C'est alors que, comme par le passé, chacun de vous se fera remarquer par son exactitude, son assiduité à nos séances, et que tous nous ferons nos efforts pour rendre nos réunions de plus en plus intéressantes par des lectures savantes, par des rapports lumineux et profonds.

» Quelque nombreuses qu'aient été vos publications jusqu'à ce jour, un champ vaste et fertile ne s'en ouvre pas moins encore aujourd'hui devant vous, qui vous promet de riches et abondantes moissons. Nos archives départementales et communales que vous avez à peine effleurées, vous ouvrent encore leurs immenses trésors et des documents précieux et sans nombre vous attendent Que de choses n'y trouvera-t-on point, par exemple, sur l'histoire de notre belle basilique que les peuples admirent et nous envient, et qui pourraient mieux vous la faire connaître que ces deux auteurs aussi sa-

vants que modestes qui vous ont donné la description de ses stalles élégantes, vrai chef-d'œuvre de l'art. Travailleurs zélés et infatigables, c'est à eux qu'il appartient de nous en retracer l'histoire et la description fidèle, ils n'ont pu oublier leurs promesses, et cette année, ils vous apporteront, j'espère, le fruit de leurs longues et laborieuses recherches en vous donnant le travail que vous leur avez demandé sur les inscriptions tumulaires renfermées dans ce monument, l'orgueil de notre cité.

» Ces travaux tant désirés ne seront pas les seuls qui vous seront soumis cette année. Nous avons lieu d'espérer que M. Breuil, qui depuis longtemps s'occupe de recueillir tous les documents épars de l'antique confrérie de Notre-Dame-du-Puy, vous fera connaître l'histoire littéraire de cette célèbre compagnie ; que M. Bouthors, encouragé par les nombreux succès qu'il a obtenus, cédant au désir de tous les véritables amis de la science, terminera le grand et remarquable travail qu'il a entrepris sur les coutumes du bailliage d'Amiens. Tandis que, d'un autre côté, M. Forceville forcera le marbre à reproduire les traits de votre compatriote, qui, jadis, la croix à la main, fit lever l'Occident tout entier pour marcher à la conquête du tombeau du Dieu qui versa son sang pour racheter le monde. Tous enfin, Messieurs, animés d'une noble émulation, vous vous montrerez jaloux de payer votre tribut à la science, et chacun de vous s'empressera à l'envi de venir déposer dans cette enceinte le fruit de ses longues et laborieuses recherches.

» Cette année s'ouvre donc, Messieurs, sous les plus heureux auspices, tout nous annonce qu'elle sera riche et féconde, et que la prospérité de la Société ira toujours croissant. Par votre zèle, par votre dévouement, vous vous montrerez dignes de mériter des récompenses nouvelles, et c'est ainsi que vous justifierez aux yeux de vos concitoyens le titre si bien mérité de *Société d'utilité publique.* »

— Lecture est donnée d'une lettre de M. Tillette-

d'Acheux, par laquelle il donne sa démission de membre de la Société. — Cette démission est acceptée.

— M. Magdelaine remercie la Société de l'avoir admis dans son sein; il rappelle les différents monuments qu'il a pu étudier dans les diverses parties de la France, où l'ont conduit ses fonctions d'ingénieur, et dans les voyages que son goût pour les arts lui a fait entreprendre; il termine en offrant à la Societé beaucoup de zèle et l'expérience pratique que procurent les circonstances et l'exploration comparative, dans diverses contrées, des monuments de l'antiquité et du moyen-âge.

M. le président, rappelant les connaissances variées de M. Magdelaine, les travaux importants qu'il a exécutés dans le pays, son goût éclairé, le remercie du concours qu'il promet, convaincu que, fidèle à son passé, il travaillera d'une manière active à la prospérité comme à l'accroissement de la Société qui est heureuse de le recevoir.

— Le secrétaire perpétuel fait, au nom d'une commission, le rapport sur les comptes de M. le trésorier pour l'année 1851, et donne lecture du projet de budget pour 1852.

La Société adopte le projet de budget, et, conformément aux conclusions du rapport, vote des remerciements à M. Bazot, dont elle approuve la gestion.

— M. Bouthors donne lecture de la première partie d'un travail dans lequel il se propose de résumer les dispositions des coutumes locales qui ont rapport à la ruralité. Le fragment qu'il communique à la Société expose l'origine du droit rural. — Après avoir essayé

d'établir qu'il se manifeste de la même manière chez tous les peuples, et qu'il suit les progrès de la civilisation, l'auteur s'attache à montrer l'influence que l'affranchissement des serfs et l'érection des communes ont exercée sur celui de la France du Nord, au moyen-âge. — Il termine en annonçant qu'il exposera avec plus de détails dans les chapitres suivants, les divers objets de la police intérieure et extérieure des villages de l'ancienne circonscription du bailliage d'Amiens.

— M. Dufour communique une lettre de M. Daniel, directeur du Comité de Beauvais, qui appelle l'attention de la Société sur le catalogue publié dernièrement par M. Eug. Viollet-Le-Duc, dans le *Bulletin des Comités*, des portefeuilles de Gaignières qui se trouvent aujourd'hui à la bibliothèque Bodléienne d'Oxford. Parmi les dessins qu'ils contiennent, plusieurs intéressent la Picardie, et il demande si la Société ne jugerait pas utile de prier le gouvernement d'en faire lever des copies. M. Dufour fait remarquer l'importance de cette communication et appuie fortement l'idée émise par M. Daniel.

Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres, M. Dufour dépose la proposition suivante :

« Le membre soussigné propose à la Société de solliciter de M. le Ministre de l'intérieur le crédit nécessaire pour envoyer à Oxford un dessinateur qui serait chargé de reproduire les dessins de la *collection Gaignières* intéressant la Picardie. » — Cette proposition est mise aux voix et adoptée.

Séance du 9 *mars*. — M. Peigné Delacour adresse un paquet de cartes indicatives de tous les noms de lieu

qui se rencontrent dans la première série de l'introduction à l'*Histoire de la Picardie*, de Dom Grenier, et renouvelle la proposition qu'il a faite d'entreprendre, pour la Picardie, cet inventaire historique qu'il considère, à bon droit, comme un travail très important.

— M. l'abbé Decagny, membre correspondant, propose à la Société de prendre l'initiative d'un monument à élever à Lhomond, et lui adresse, à ce sujet, une lettre dont il est donné lecture. (*Voir page* 284.)

Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres, la Société arrête qu'il sera répondu à M. l'abbé Decagny qu'elle est en ce moment occupée des soins d'une autre œuvre; mais que, cependant, si la commune de Chaulnes voulait prendre l'initiative d'un monument modeste, comme il convient à la mémoire de Lhomond, ses sympathies lui seraient acquises. — M. Forceville ajoute qu'il serait heureux de prêter le concours de son talent à la réalisation de cette entreprise.

— M. Pinsard, architecte, fait hommage du plan des caves qui se trouvent sous le Grand-Marché d'Amiens et d'une cave monumentale située sous la place de la Mairie; il offre de lever toutes celles qui se trouvent sous la voie publique, moyennant le remboursement des frais. — Un membre fait observer que ce travail existe à la Mairie; mais il est répondu qu'entrepris pour les besoins de la voierie seulement, il ne comprend ni les élévations, ni les coupes, ni les détails archéologiques dont la cave de la place de la Mairie offre un curieux spécimen. — Un autre membre fait remarquer que ce travail, dont les limites ne sont pas suffisamment connues, pourrait en-

traîner dans une assez grande dépense, et que, d'ailleurs, parmi les caves à explorer, un très petit nombre, assurément, seraient dignes d'attention. — Après une courte discussion, la Société prend la proposition en considération et en renvoie l'examen à une commission composée de MM. de Grattier, Bazot et Magdelaine, et à laquelle M. Pinsard sera invité à donner tous les éclaircissements désirables.

— M. Romain-Leroy, membre nouvellement élu, lit un discours en vers dans lequel, après avoir remercié la Société, il passe en revue les divers monuments historiques de l'ancienne Picardie, et rappelle les souvenirs religieux et politiques qui s'y rattachent.

— M. le président répondant au récipiendaire, rappelle le vide qu'a laissé dans la Société le départ d'un de ses membres les plus aimés, M. Le Serrurier, que M. Leroy est appelé à remplacer, et il exprime l'espérance de le voir prendre une part active et assidue aux travaux de la Société. Parlant ensuite de la belle collection de dessins et de vues de monuments recueillie par M. Leroy, il l'engage à réunir les documents qu'il possède sur les antiques abbayes, les anciens châteaux, et c'est alors plus que jamais, dit-il, que la Société se félicitera de le voir unir ses efforts aux siens pour travailler à l'histoire de la Picardie.

— M. Darsy, présent à la séance, dépose sur le bureau un travail manuscrit dont il est l'auteur, et qui a pour titre: *Gamaches et ses Seigneurs*. Sur l'invitation du président, M. Darsy donne lecture de divers fragments de son mémoire. Dans l'un, il examine quelles

furent les limites de la Picardie et de la Normandie. Faisant voir qu'en l'absence de documents authentiques que le traité de St-Clair aurait pu fournir, il faut s'en tenir à des conjectures plus ou moins fondées, il examine les diverses opinions émises et conclut que la Visme bornait le Vimeu d'un coté, comme le Tal bornait le Taleu de l'autre, et que le Vimeu comprenait tout le bassin de la Visme, comme le Taleu, tout le bassin du Tal, c'est-à-dire toutes les inflexions, tous les plis du terrain ayant leur pente vers la rivière. — Il donne ensuite la description de l'ancien château de Gamaches, dont il ne reste plus que des ruines assez importantes; il termine enfin par la lecture d'un troisième chapitre dans lequel il résume l'histoire de l'Abbaye de Sery. La Société remercie M. Darsy de cette communication, et l'engage à continuer avec le même zèle consciencieux un travail qu'elle sera heureuse de publier dans ses mémoires.

— Le secrétaire-perpétuel donne lecture d'une notice de M. l'abbé Cochet sur cinq monnaies d'or trouvées dans le cimetière mérovingien de Lucy, près Neufchâtel, (Seine-Inférieure), en 1851 (1).

M. Rigollot fait remarquer l'importance de cette découverte, qui prouve que les populations chrétiennes ont longtemps conservé les habitudes des générations précédentes en matière de sépulture, et vient confirmer la justesse de l'attribution faite à l'époque merovingienne de certaines armes et de certains ornements trouvés dans

(1) Cette notice ayant été publiée dans la *Revue archéologique*, numéro du 15 mars 1851, page 747, la Société ne pourra donner suite à l'intention qu'elle avait eue de l'insérer dans ses Mémoires.

les sépultures où l'on n'avait jusqu'ici rencontré ni médailles ni inscriptions qui en fixassent la date d'une manière positive.

— M. Janvier lit une note tendant à établir qu'il n'y avait point de juifs à Amiens. (*Voir page* 287.) Cette note a été rédigée par lui en réponse à une demande de M. Cahen, traducteur de la Bible, sur cette question... « Y avait-il à Amiens des établissements juifs et des » réglements y relatifs. » — M. Bouthors fait observer qu'une nouvelle considération pourrait être ajoutée à celles qu'a présentées M. Janvier, à savoir que l'état de la ville, qui fut longtemps soumise à la juridiction ecclésiastique, excluait naturellement l'établissement des juifs.

NOTICE SUR LHOMOND,

Par M. l'abbé P. Decagny.

« Messieurs,

» Dans sa séance du 9 décembre 1851, la Société a pris en considération le louable projet d'un monument à Pierre l'Ermite, en se préoccupant néanmoins des difficultés pécuniaires de cette entreprise. Je viens, à mon tour, proposer un projet analogue, mais dont l'exécution offre des chances de succès bien plus assurées. Je veux parler d'une statue à élever à l'humble et célèbre Lhomond sur la place de Chaulnes, son pays natal, et en face de l'ancien château de ces ducs et pairs de France qui ont donné tant d'illustration à notre province. — Avant de motiver ma proposition, permettez-moi, Messieurs, d'esquisser en quelques mots la biographie du grand homme sur lequel je désire appeler tout votre intérêt.

« Lhomond (Charles-François), professeur émérite à l'Université de Paris, reçut le jour au bourg de Chaulnes-en-Santerre, en 1727, de parents peu fortunés, mais recommandables par

leurs vertus. Il fit ses études à Paris, à l'aide d'une bourse au collége d'Inville, et s'y distingua par la pénétration de son esprit et la régularité de sa conduite. Ces belles qualités et la justesse de son jugement le firent remarquer en Sorbonne, où il obtint sa licence avec applaudissements.

» Promu au sacerdoce, il fut nommé principal de la maison d'Inville qui l'avait élevé; mais il n'occupa cette place que peu de temps. Ce petit collége et plusieurs autres furent supprimés, les élèves, réunis aux colléges de *plein exercice*, et chaque principal, doté d'un honoraire annuel. Lhomond fut depuis attaché comme professeur au collége du Cardinal-le-Moine. Alors on reconnut en lui un de ces hommes rares et laborieux, éminemment humbles et désintéressés, qui consacrent au bien leurs veilles et leurs talents, dans toute l'étendue de leur pouvoir.

» Dès sa nomination à ce professorat, se croyant trop riche pour un prêtre (comme il le dit lui-même à M. Haüy, son collègue et son ami intime), il renonça à sa pension d'ex-principal. Appelé plusieurs fois aux premières chaires de l'Université, il joignit à un noble refus la généreuse résolution de se consacrer tout entier à l'instruction de l'enfance. Ce fut avec la même modestie qu'il refusa les dignités ecclésiastiques et les bénéfices. La classe de sixième, peu honorable pour tant d'autres, et par là même souvent négligée, exerça, près de vingt ans, la sollicitude et l'amour assidu du savant Lhomond. Aussi l'Assemblée du clergé lui en témoigna-t-elle sa reconnaissance par une gratification honorable, sans aucune sollicitation de sa part.

» Lorsqu'il fut devenu émérite, ses chers enfants ne cessèrent point de l'occuper; il leur consacra sans réserve tous ses loisirs. Pour diriger et encourager leurs premiers pas dans la carrière des sciences, il composa d'abord les *Eléments de la Grammaire française et latine ;* — l'*Epitome;* — le *De Viris*, etc., ouvrages incomparables, si souvent réimprimés et devant lesquels ont échoué de savantes prétentions. Jaloux de former leur cœur plus encore que leur esprit, il offrit successivement à leurs tendres méditations les vérités de l'Evangile dans la *Doctrine*

chrétienne, et les annales des deux Alliances, dans les *Abrégés de l'histoire de l'Eglise et de la Religion*, écrits admirables qui respirent les vertus et la piété de l'auteur, et dans lesquels cependant des éditeurs modernes ont eu la présomption de vouloir corriger et réformer. Dans sa pieuse sollicitude pour les âmes de ceux qu'il aimait de préférence, il avait encore composé pour la direction des enfants une *Méthode* fort estimée des théologiens et surtout du célèbre sulpicien Montagne. Les biographies n'en font pas mention, parce quelle ne fut imprimée qu'en 1824.

» Si un zèle semblable à celui de Lhomond est devenu si rare parmi ceux qui sont chargés de l'éducation, c'est qu'ils oublient ce qu'il répétait souvent et qu'il n'oublia jamais : *Que la jeunesse est un précieux dépôt dont on répond à Dieu et à la patrie !* Professeur laborieux, il aplanit les premières difficultés de l'étude, la fit aimer aux enfants, et hâta leurs progrès. Directeur éclairé, il sut saisir leur caractère, se mettre à leur portée et mériter leur confiance.

» Lhomond touchait au terme de sa belle et honorable carrière ; Dieu voulut la couronner par les épreuves. Aux jours de nos malheurs, il fut incarcéré au séminaire de Saint-Firmin, avec l'abbé Haüy, son collègue, pour refus de serment. Ces deux confesseurs de la Foi échappèrent aux massacres de septembre par une faveur extraordinaire. L'abbé Haüy dut sa liberté aux réclamations de l'Académie des sciences dont il était membre ; Lhomond la dut à M. Haüy, qui fit valoir son dévouement et ses services.

» Leur réunion fut de peu de durée : une maladie longue et pénible enleva l'abbé Lhomond le 31 décembre 1794, à l'âge de soixante-six ans. Ceux qui l'ont connu rapportent qu'il était sérieux dans son abord, simple dans son extérieur, d'un commerce doux et agréable, d'un cœur franc et généreux.

» Voilà, Messieurs, quel a été l'homme modeste, mais vraiment célèbre, que je rappelle aujourd'hui à votre estime et à votre admiration. Ses services envers la patrie, ses travaux extraordinaires et inappréciables, dont le bienfait se répand encore sur la génération présente, ne lui donnent-ils pas un titre

légitime au souvenir, aux hommages, à la reconnaissance de ses compatriotes ? — Aussi, déjà plusieurs membres de l'Université ont-ils essayé, sans succès, le dessein que je viens soumettre à la sagesse de vos délibérations. Déjà aussi, sur mes instances persévérantes, le Conseil municipal de Chaulnes a-t-il formé, à cet effet, une commission spéciale dont les derniers événemens politiques ont suspendu les résultats. Le succès d'un projet si louable est sans doute réservé à la puissante initiative et à la direction intelligente de la Société des Antiquaires de Picardie, que je viens réclamer avec confiance.

» On comprendra sans peine toute la facilité d'exécution pour un monument destiné à ce savant si populaire, auquel est acquise la reconnaissance de tant de milliers de souscripteurs qu'il a dirigés et qu'il dirige encore dans l'étude des langues française et latine, dans la connaissance et la pratique de la religion, par ces ouvrages élémentaires si simples, si faciles, si bien accommodés à l'intelligence du premier âge. Ne s'adresserait-on qu'aux 66,000 curés et instituteurs de la France, un don de 50 centimes de la part de chacun d'eux fournirait déjà une somme plus que suffisante pour remplir le but de ma proposition.

» Lhomond, peut-être, ne saurait entrer en ligne avec plusieurs de ces grands hommes qui, les premiers, ont obtenu les honneurs de l'immortalité temporelle; mais il en est beaucoup qu'il égale et qu'il surpasse même, par des talents, des services, des mérites moins éclatants et plus solides : du moins, à cause de sa noble modestie et de ses rares vertus ; on ne pourra lui appliquer, comme à plusieurs autres célébrités, ces paroles de saint Augustin : *Laudantur ubi non sunt, et cruciantur ubi sunt !* »

NOTE SUR LES JUIFS,

Adressée a M. CAHEN.

(Par M. Aug. Janvier).

M. V***, à qui vous vous êtes adressé, a bien voulu me prier de réunir les documents pouvant exister sur

l'état des juifs en Picardie durant le Moyen-Age. J'ai dû borner mes investigations à la ville d'Amiens, dont l'histoire m'est la plus familière; mais mes travaux ne m'ont rien fait découvrir, et m'ont seulement donné la conviction intime que dans cette ville il n'a pas existé de juifs. J'espère prouver en peu de mots cette assertion par les raisons suivantes:

La première consiste dans le silence absolu qu'ont gardé sur ce chapitre le père Daire, Lamorlière et tous les auteurs qui ont traité son histoire.

La deuxième se fonde sur l'esprit religieux des Amiénois, et la foi vive des habitants de cette cité qui, au Moyen-Age, comptait, outre sa cathédrale, un nombre considérable d'églises, de monastères et de couvents, foi vive et persistante que la grande renovation de la réforme put à peine ébranler et qui se révela quelques années plus tard avec tant d'énergie, par la participation active qu'elle prit à la ligue. Cette piété ardente, dis-je, a dû nécessairement repousser du sol où elle florissait, les Israëlites dont le contact et l'approche étaient, pour tout chrétien, regardés comme une souillure ineffaçable. Ce n'est, il est vrai, qu'une induction toute morale, mais qui, pesée à sa véritable valeur par quiconque a suivi avec attention l'histoire religieuse de la Picardie, doit paraître fort acceptable.

J'aborde maintenant mon troisième argument. Les différentes corporations ouvrières et commerçantes du Moyen-Age habitaient chacune un quartier; ainsi le voulait le besoin de l'époque. Les juifs aussi obéissaient à cet instinct de centralisation, et, plus que tout autre,

leur intérêt les y portait, d'autant plus qu'isolés au sein de populations ennemies, pour qui, aux moindres troubles, le sac de leurs maisons et le pillage de leurs biens étaient à la fois une œuvre agréable à Dieu, et toujours profitable à ses auteurs, ils devaient naturellement chercher à former un faisceau compact. Dans un grand nombre des villes où ils résidèrent, pour ne pas dire dans toutes, les quartiers qu'ils occupaient et qui, quelquefois, étaient fermés de murailles et faisaient une ville à part au sein de la cité, ont emprunté de leur séjour et conservent encore leur dénomination actuelle, comme à Paris, la rue des Juifs. A Amiens, il n'existe pas de rue de ce nom, je n'ai rencontré cette désignation dans aucun titre; cependant les noms de nos vieilles voies publiques ont peu varié, et nous avons encore, comme aux XIII.e, XIVe, XV.e et XVI.e siècles, les rues des Archers, des Bouchers, des Gantiers, des Tanneurs, des Lombards, des Huguenots, etc.

Enfin, je me fonderai sur l'absence des mesures injurieuses et vexatoires qui, partout où ils résidaient, atteignaient les descendants du peuple hébreu, telles que celles, par exemple, de porter un chapeau jaune ou de forme pointue, ou une rouelle de couleur sur la partie la plus apparente de leurs vêtements, ou bien encore l'obligation, comme à Toulouse, de se présenter durant la semaine sainte, à la porte de la cathédrale, pour y recevoir un soufflet d'un chrétien. J'ai lu attentivement les plus anciens registres aux ordonnances de police que possèdent les archives municipales de la ville d'Amiens, et n'y ai rien trouvé d'analogue. Je sais bien

qu'on pourrait m'objecter que le registre, coté *M*, ne contient que des ordonnances sans date, de la fin du XIV.[e] siècle; que la première pièce qui y est datée ne l'est que de l'année 1402 ; que vers cette époque déjà l'on commençait à se relâcher un peu de la grande sévérité déployée contre les juifs, et que les mesures auxquelles je fais allusion, étaient sans doute contenues dans des registres antérieurs aujourd'hui perdus; mais le fait que je vais citer sera une présomption fort puissante que ces registres antérieurs ont dû garder le même silence.

Vous savez, Monsieur, que parmi les prétextes plus ou moins spécieux mis en avant pour chasser les Juifs de France et s'approprier leurs biens, un des plus célèbres est l'imputation dirigée contre eux en l'année 1321, d'avoir, à l'instigation des soudans de Grenade et de Tunis, et de concert avec les lépreux, empoisonné les puits et les fontaines. Un grand nombre d'entr'eux payèrent de leur vie cette monstrueuse accusation. Nous savons qu'à Amiens des exécutions eurent lieu; mais les lettres de non préjudice (1) données à cette occasion à la commune par Pierre-Remont de Rapestain, bailli royal, pour les supplices qu'il avait fait faire des coupables à la Fosse-Fërneuse, *étant ès mettes de la Banlieue de la Ville d'Amiens en le Justiche et Seigneurie d'icelles*, ne parle que de ladres et non de juifs. Si leslépreux seuls ont été frappés, c'est donc qu'à cette époque, comme plus tard, il n'y avait pas de juifs à Amiens.

(1) Daire, *Hist. d'Amiens*, t. I. (Pièces justificatives, pag. 540.)

Les seuls documents où, jusques ici, j'ai rencontré le mot de juif, sont les statuts synodaux édictés en 1454, par l'évêque d'Amiens, Jean Avantage, et relativement à l'un des cas d'absolution qui lui étaient spécialement réservés par les canons. Mais la recommandation qu'il adresse à ce sujet aux ecclésiastiques de son diocèse n'étant que la reproduction d'un point de discipline commun à toutes les églises de France, ne peut en rien infirmer mon opinion.

Avant de terminer cette note, je vous ferai connaître, d'après le père Daire (*Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Corbie et du doyenné de Fouilloy, manuscrit donné à la bibliothèque communale d'Amiens, par M. de Cayrol*), qu'au village de Longueau, près Amiens, les juifs qui y passaient étaient, comme les animaux, soumis à un droit de travers fixé, pour un homme, à quatre deniers, pour une femme, à deux seulement; mais, si la juive était enceinte, elle devait alors payer six deniers.

NOTE DE DU CANGE

SUR LES VITRAUX DE LA CATHÉDRALE D'AMIENS, EN 1667,

Communiquée par M. RIGOLLOT.

Le 25 d'avril mil six cens soixante sept, Messieurs Houllon, chanoines, et moy avons esté dans les galeries de N.-D. pour y lire les inscriptions qui sont aux grandes vitres de l'église.

Nous avons commencé par la première de la nef à main

gauche en entrant, laquelle contient ces mots en lettres gothiques :

R
CHE. FIST. FAI : IE DRIEVS MALERBE ESTHVMAS

f. Engrand
RENIV ET EGRARES DE SAINT FVSCIEN.

Cet Andrieu de Malherbe estoit maieur en l'an 1292. (Voyez La Morlière, p. 285.) Il y est aussy parlé des S. Fuscien maieurs en la même page et ailleurs.

La deuxième vitre représente quatre escussons consécutifs. Le premier est d'azur semé de fleurs de lys d'or, à la fasce d'argent, à 3 tourteaux d'azur.

Le deuxième est d'or au lyon de gueules brisé de 3 chevrons de vair.

Le troisième est comme le premier.

Le quatrième est de gueulles à trois vases couverts d'or, l'escu parsemé de trèfles de menu au lambel d'azur de trois pièces.

Sur le deuxième escusson est un évesque : et sur le troisième un navire avec la voille.

Il est sans doute que le quatrième escusson est de la maison de S. Fuscien, d'où il s'en suit que le premier est d'Andrieu de Malherbe et le second de Thomas Reniu.

Le troisième vitre contient trois escussons, le premier de Malherbe, le deuxième de S. Fuscien au lambel componné d'argent et d'azur, et le troisième de Renieu, qui est le lyon de gueules, brisé de 3 chevrons de vair, à la bordure engreslée de sable. Les armes de conte sont différentes, car elles sont d'or, au lyon de gueulle, à 3 bandes de vair. (V. Lamorlière, p. 315.)

La quatrième est comme la troisième.

La cinquième contient ces mots : CHESTE VERRIERE FIST FAIRE MAISTRE WILLAVME LI OVRS PRIES POVR S'AME. Au deuxième panneau est une vierge, au troisième un homme qui présente une vitre et au quatrième un ours dans un quarré d'azur.

La sixième a ces caractères : LI MAIEVRS DES WAIDIERS D'AMIENS OVNT FAIT FAIRE CHESTE VERRIERES. Au dessus sont quatre escussons de suite de gueules, au chef d'azur, à 3 fleurs de lys d'or en fasce.

La septième porte ces termes : LI MAIEVR DES VAIDIER DAMIENS OVT FAIT FAIRE CHES VERRIERE. Au dessus sont quatre escussons de la ville comme en la précédente.

En tournant du mesme costé à l'aisle gauche sur l'autel de la chapelle de S. Pierre.

La première a ces mots ou ces caractères qui ont esté transposez par les vitriers :

1 2 15 16 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 3 4 17 18 31 32 21 22
MA | DE | TRES RAOVLS | IS | FO | EC | ES |
23 24 25 26 27 28 29 30 19 20 33 34
FI | ST FA IR SS | HE | SV | ERRIERES.

(Maistres Raouls de Fossés fist faire ches verrières.)

Au dessus est un chanoine couvert d'une robe bleue avec une grande couronne cléricale qui présente une vitre; dans les autres panneaux sont les figures de la Vierge, de S. Pierre et de S. Paul.

La deuxième a ces termes : MAISTRES RAOVLS DE FOSSES FIST FAIRE CHES VERRIERES Au dessus est la figure du même chanoine.

La troisième a ces caractères pareillement transposez :

1 2 3 4 7 8 10 11 12 13 14 15
LI: MA | NT | :DR | RBEA | MIENS: | KANT |
5 6 2 3 4 5 1 6 7 8 9
AN | T: SIBR | ST | ON | NE | EVT: D | RENT |
CHESTE | VERERE. (Li manant d'Amiens donnerent cheste verrière.)

Dans le chœur, à costé gauche, du costé de l'évesché.

La première a ces mots : LE DIANÉ DE PoiS ET DE CONTI ET DE PARVILER ME FIRENT FAIRE.

La deuxième LA VILE DE DOVRLENS ET LE DIENNÉ. . . . .

Il y a ces caractères qui semblent transposez CRENDE CCTCHE VODE LE. . . . . DIER.

La quatrième CHES VERRIERES SAVEVES DAMIENS.

La cinquième a une tour d'or et semble d'une fabrique plus récente et avoir esté donnée par . . . . . . La Tour, pœnitencier de N. D., qui a donné les figures qui sont derrière le chœur, qui représentent l'histoire du martyre de S. Fuscien et de S. Gentien où sont ses armes qui sont. . . . . c'est luy qui a fait bâtir la tour et la maison canoniale des S.rs Houllon.

La sixième, qui est vers le fonds de l'église, a ces caractères : LE DIENÉ.... E PoiS EN EVET DER... ES.

Au dessus est la figure de S.t Firmin.

La septième a un escu eschiqueté d'or et d'azur.

La huitième, sur l'autel dedans le fonds de l'église, a quatre évesques et au dessous : BERNARD 9 EPC ME DEDIT MCCLXIX.

La neuvième a un escu eschiqueté d'or et d'azur qui semble estre les armes de l'évesque Bernard.

La dixième représente une vierge, et, au panneau suivant, une reyne ayant la teste couverte d'un voile blanc avec la couronne et un habit bleu ; et depuis le my-corps jusques au bas est une espèce d'escusson carré, escartelé au 1.er et 4.e de gueules, au chateau d'or, au 2.e et 3.e d'argent, au lyon rampant de sable.

Cette figure est de Blanche de Castille, mère de S. Louys, laquelle décéda l'an 1252, et probablement contribua beaucoup à achever le grand vaisseau, ce qui paroit par les fleurs de lys meslez des châteaux de Castille, dont la plupart des vitres sont parsemées.

La quatorzième a ces caractères : CHE | ND | ꝟ ⨍ | FAIRE | LE | DI | AF | AIO | ABEVILLLE . . . . . .
. . . .

La quinzième. CHE DOVNE LE VILE DE SAINNT RIKIER ET LE DIE NE FES.

En l'aisle sur la chapelle de N. D. du Puy.

La première a ces mots: EN L̅A̅ DE GARCE MCCIIIIXX HVGANS LIENART LE SEC ROBERT DE S̅I̅T̅ FVSIEN MAIEVRS DES WAIDIERS FIRE CHES VERRIERES.

La deuxième a, au deuxième paneau, une S.te Catherine, et au troisième un évesque, avec trois escussons consécutifs.

Le premier de France, à la fasce d'argent, chargée de 3 besans d'azur.

Le deuxième d'or semé de coquilles de sable, au lyon de gueule, brisé de 3 chevrons de vair.

Le troisième de sable, besandé d'or.

La trente-septième qui est la deuxième en entrant,

en la nef, a ces mots : **LE VILE DAMIENS DONE CHESTE VERRIERE.**

La trente-huitième a ces caractères transposez.

1 2 3 4 5 6 7 12 13 10 11 8 9 14 15
LI WAIDINE DOERNT CHESTE VERRIERE (Li Waidiers donent cheste verrière).

La quarante-unième et la quarante-deuxième ont chascune quatre escussons posez alternativement, sçavoir : celles de la ville et de Malherbe.

(*Bibl. nationale.* — MS. de DU CANGE. Suppl. Franç., 1225 B, p. 436 à 440.)

MÉMOIRE présenté à fin de concession d'une Loterie pour la construction d'un Musée monumental, à Amiens.

« MONSIEUR LE PRÉFET,

» La Société des Antiquaires de Picardie reconnue comme établissement d'utilité publique, par un décret du Prince-Président du 18 juillet 1851, n'a cessé, depuis sa fondation, qui date de 1836, de solliciter la construction, à Amiens, d'un vaste Musée affecté à la réunion des diverses collections d'antiquités, d'histoire naturelle, de peinture et de sculpture, qui se trouvent disséminées dans plusieurs bâtiments, dont l'aspect déplorable déshonore la science et décourage le visiteur le plus intrépide.

Dès 1820, la fondation d'un semblable établissement était vivement réclamée dans l'intérêt de la ville, mais le bon vouloir de l'administration départementale et municipale s'est trouvé le plus souvent paralysé par le défaut de ressources nécessaires pour réaliser le vœu de la population.

» L'année dernière, un membre de la Société des Antiquaires de Picardie, que nous tenons à nommer par honneur pour notre compagnie, M. Auguste Le Prince, avait offert spontanément à la ville de lui abandonner sa propriété de la Fosse-Ferneuse, d'une contenance de trois hectares environ, et d'une valeur de

plus de 60,000 fr., à la seule condition de consacrer le produit de la vente de cet immeuble aux frais d'établissement d'un Musée provisoire dans les galeries supérieures de la Halle aux Grains. Cette offre si généreuse ne fut cependant point acceptée. L'approche de l'année 1852, il faut le dire, jetait dans les esprits les plus sérieuses inquiétudes, et le moment pouvait ne point paraître opportun pour seconder les intentions du donateur, en consacrant à leur réalisation une partie des ressources que l'on mettait en réserve dans la prévision des événements qui pouvaient s'accomplir.

» Mais, grâce à l'énergique initiative de M. Louis-Napoléon Bonaparte, qui est parvenu, en un jour, à tirer la France d'un abîme où elle pouvait s'engloutir des années entières, toutes les appréhensions politiques ont aujourd'hui disparu des esprits, et la France, loin de périr, est appelée à briller d'un nouveau lustre entre les mains puissantes du Prince à qui elle vient de confier ses glorieuses destinées.

» L'opportunité de notre projet ne peut donc plus être contestée, car le calme qui renaît est on ne saurait plus favorable à son exécution. N'importe-t-il pas d'ailleurs de créer un aliment à l'attention publique et de détourner les esprits des discussions irritantes et oiseuses de la politique en les appelant sur le terrain conciliant des beaux-arts?

» C'est cette considération, Monsieur le Préfet, qui a suggéré à la Société des Antiquaires de Picardie la pensée de solliciter votre haut et puissant patronage pour obtenir du Gouvernement l'autorisation d'ouvrir une loterie d'un million de francs, dont le produit serait affecté à la construction d'un Musée, à Amiens.

» De toutes les combinaisons que nous avons méditées depuis longues années déjà, pour alléger autant que possible le budget du département et celui de la ville, des charges considérables que doit entraîner une dépense de cette nature, il n'en est assurément pas de plus simple, de plus praticable et qui atteigne plus directement son but, que l'organisation d'une loterie.

» Faire appel à toutes les sympathies de la Picardie et de la France entière, exciter celles des indifférents par l'appât d'un lot de 100,000 francs, recueillir, sur un grand nombre de points, de petites sommes qui, réunies, formeront le capital nécessaire, telle est tout d'abord l'économie de l'opération dont le succès accroîtra l'importance de la ville d'Amiens en lui créant de nouveaux éléments de prospérité.

» L'importance qu'il est indispensable de donner à cette loterie est facile à justifier; les chiffres que nous allons poser démontreront qu'elle est loin d'être supérieure aux exigences de l'établissement que nous voulons fonder.

» 1.° La Société aura tout d'abord à se pourvoir d'un terrain convenable pour recevoir les constructions du Musée, et, dans une ville où les propriétés bâties ont une si grande valeur, elle ne saurait le trouver à moins de . .	150,000 fr.
» 2.° Les primes devront s'élever à . . . . divisées en un nombre de lots qui sera ultérieurement déterminé; la valeur du premier lot est cependant fixée dès à présent à 100,000 fr.	250,000
» 3.° Remise aux libraires ou autres dépositaires chargés du placement des billets	25,000
» 4.° Frais de toute nature, lithographies, clichés, impressions, correspondance, insertions dans les journaux, traitement d'un trésorier	50,000
» 5.° Acquisition d'objets d'art, d'antiquités ou d'histoire naturelle, destinés à accroître les collections qui existent actuellement	25,000
» Ensemble	500,000 fr.

» Il ne resterait donc, dans le cas où le million de billets à un franc serait placé, que 500,000 francs applicables à l'élévation des bâtiments.

» La Société se propose d'offrir en lots plusieurs articles de l'industrie départementale qui a figuré avec tant d'honneur à l'exposition de Londres. Les magnifiques tapis, les riches étoffes pour robes et les autres articles qui se fabriquent dans la Somme,

seront un appât de plus pour les souscripteurs, et l'argent qu'il faudra consacrer à l'achat de ces produits de la manufacture locale, imprimera une nouvelle activité à nos ateliers, en même temps qu'elle rattachera l'intérêt de l'ouvrier à celui de la science, qui est appelée à lui créer, en outre, un utile délassement pour les jours de repos.

» Car, il importe de le faire observer, ce sont les classes laborieuses surtout qui auront à profiter de l'établissement qu'il s'agit de créer. A Rouen, les quatre magnifiques collections municipales ne sont guère visitées, le dimanche, que par des ouvriers en blouse, dont la curiosité naturelle sert ainsi de frein à la dissipation et à la débauche. A Amiens, au contraire, le travailleur manque, dans ses jours de loisirs, de distraction honnête. Au sortir de la messe, quand il y va, il s'installe au cabaret, et en sort ivre la nuit, après avoir gaspillé toutes ses économies de la semaine.

» En regard de cette pensée de moralisation, il faut placer les avantages que la ville d'Amiens doit nécessairement retirer d'un établissement creé au point de rencontre de trois grandes lignes de fer, celles de Paris, de Belgique et d'Angleterre. Le voyageur qui arrive ici de l'un de ces points ne s'arrête pas; déjà il connaît le seul monument qui soit digne de fixer son attention; il a plusieurs fois apprécié les proportions grandioses de notre magnifique Cathédrale et les œuvres d'art qui la décorent â l'intérieur; mais la cité n'offre aucun aliment nouveau à ses études d'artiste ou à sa curiosité de touriste, et il passe, en notant, sur ses tablettes, qu'Amiens est la seule ville du nord de la France qui soit encore privée de Musée. Le concours d'étrangers que le Musée y attirera désormais, ajoutera à sa prospérité; il animera nécessairement le commerce de détails, les revenus de l'octroi s'en ressentiront, et le chef-lieu de la Picardie, qui a l'avantage, en outre, d'être la cité de premier ordre entre Paris et Londres, n'aura plus à envier le sort de villes bien moins importantes auxquelles les beaux-arts assurent, chaque année, de nombreux visiteurs.

» En outre les dons ne deviendront-ils pas plus fréquents, lorsqu'aux amateurs nombreux que compte la province, de splendides galeries seront ouvertes pour recevoir, à leur mort, les collections scientifiques qu'ils auront formées, et pour leur garantir une intelligente conservation.

» Bien d'autres considérations se présenteront encore à votre esprit, Monsieur le Préfet, pour vous faire apprécier tout le patriotisme de notre entreprise, et en attachant votre nom au monument durable dont l'élévation ne saurait être plus longtemps différée, vous donnerez à nos efforts le plus puissant encouragement que nous ayons à désirer.

» La Société croit avoir déjà prouvé qu'elle est digne de toute la confiance du Gouvernement. Une ordonnance royale du 9 août 1844 l'a autorisée à élever une statue en bronze à la mémoire de Dufresne Du Cange, l'illustre auteur du *Glossaire*, et le 19 août 1849, la ville d'Amiens inaugurait, en présence d'un délégué de M. le Ministre de l'Instruction publique, qui se trouvait retenu par une indisposition, en présence aussi d'une députation de l'Institut et des sommités de la science archéologique et historique, qui s'étaient rendues à cette solennité, inaugurait, disons-nous, un monument dont la valeur dépasse 25,000 fr. Cette œuvre, qui a été entreprise par souscription, s'est accomplie avec un dévouement que le Conseil municipal d'Amiens a reconnu en exprimant à la Société les remerciements de la cité, dans sa délibération du 28 août 1849.

» Le même zèle, la même loyauté présidera également aux diverses opérations de la loterie. La Société n'y est-elle pas tout particulièrement intéressée, puisque la sévère économie qu'elle apportera dans cette œuvre augmentera d'autant les ressources qu'elle cherche à se créer dans un but d'utilité publique. Jamais, en effet, de semblables loteries n'auront été ouvertes dans un intérêt plus général, car le monument que la nôtre servira à édifier, profitera à tous, et son existence ajoutera, chaque jour, quelque chose à la richesse de cette importante cité.

» Nous n'avons pas besoin, Monsieur le Préfet, de vous rap-

peler la législation qui régit la matière. Vous savez, en effet, que la loi du 21 mai 1836, en frappant d'interdiction les loteries, a excepté de cette mesure, par son art. 5, celles qui seraient ouvertes pour des actes de bienfaisance ou l'ENCOURAGEMENT DES ARTS, lorsqu'elles auront été consenties dans les formes déterminées par des réglements d'administration publique.

» Ce réglement, arrêté par l'ordonnance royale du 29 mai 1844, confère, par son art. 1.er, aux Préfets, le droit d'autoriser de semblables loteries, dont le tirage doit être surveillé par l'autorité municipale. Mais une circulaire du ministère de l'intérieur du 22 décembre 1845, en expliquant la pensée du législateur, a restreint les effets de l'ordonnance précitée, en invitant MM. les Préfets, lorque le montant devra dépasser 100,000 fr., à n'accorder aucune autorisation sans en avoir préalablement référé au Ministre.

» A ces dispositions législatives dont elle sollicite avec confiance le bénéfice, la Société tient beaucoup à ajouter une nouvelle garantie de moralité, et, pour que ses opérations soient surveillées avec toute la sollicitude désirable, elle serait extrêmement flattée que le Gouvernement voulût bien vous confier, Monsieur le Préfet, les fonctions de commissaire extraordinaire près la loterie. La haute position que vous occupez dans l'administration comme dans l'estime publique, serait, avant tout, pour la Société, un honorable patronage, en même temps qu'un élément de succès pour notre entreprise.

» Aussitôt que la loterie sera autorisée et que la Société aura fait l'acquisition d'un vaste terrain, elle ouvrira un concours entre tous les architectes, pour le monument à élever dans des proportions qui soient en harmonie avec l'importance du département et l'éclat du nom glorieux qui préside, au nom de la France, à l'encouragement des beaux-arts.

» Pour faire embrasser d'un seul coup-d'œil l'ensemble de son projet, la Société a arrêté le programme suivant, qu'elle vous prie de vouloir bien soumettre à la sanction de l'autorité supérieure avec votre avis favorable :

» 1.° La Société des Antiquaires de Picardie sollicite l'au-

torisation d'ouvrir une loterie au capital de *Un Million* de francs représenté par un million de billets à *un franc*, pour établir, à Amiens, un Musée monumental.

» 2.° Le produit de cette loterie sera déposé chez M. le Receveur - Général de la Somme, les 1.er et 15 de chaque mois, et les fonds ne pourront en être retirés, soit pour l'acquisition des primes, soit pour le réglement des travaux et autres frais de l'opération que sur une délibération prise par la commission de la Société.

» 3.° Sur le capital de un million de francs, 250,000 fr. seront distribués en lots, et, dans le cas où, à l'époque fixée pour le tirage, la totalité des billets n'aurait pas été placée, le nombre et la valeurd es lots subiraient une diminution proportionnelle.

» 4.° Le tirage aura lieu conformément à la loi, sous la surveillance de l'autorité municipale d'Amiens.

» 5.° Les opérations de la loterie seront contrôlées par M. le Préfet de Somme, si M. le Ministre de l'Intérieur veut bien, adhérant au vœu de la Société, lui conférer le titre de commissaire spécial du Gouvernement.

» 6.° Cette loterie aura pour dénomination : LOTERIE PICARDE POUR LA CONSTRUCTION D'UN MUSÉE MONUMENTAL A AMIENS.

» Telles sont, Monsieur le Préfet, les diverses dispositions que nous avons l'honneur de soumettre à votre appréciation éclairée, et pour l'approbation desquelles nous comptons sur le bienveillant appui du premier magistrat de ce département, qui est si vivement intéressé à leur réalisation.

» Nous vous prions d'agréer, etc. »

La demande de la Société des Antiquaires, chaleureusement appuyée par M. le Préfet de la Somme et M. le Maire d'Amiens, a été adressée le 16 janvier 1852 à M. le Ministre de l'intérieur, qui en a renvoyé l'examen à la direction gé-

nérale de la police. Mais un ministère spécial de la police ayant été constitué peu de temps après, l'organisation des nouveaux bureaux a nécessité des retards inévitables. La Société, pour recommander activement cette importante affaire, a envoyé à Paris deux délégués qui ont eu l'honneur d'être reçus par M. le Ministre de la police générale ; les considérations qu'ils ont fait valoir à l'appui du projet de la Société ont démontré toutes les chances de succès qu'il présentait, comme les immenses avantages qui en résulteraient pour la ville d'Amiens. Aussi M. le Ministre a-t-il bien voulu leur exprimer que l'autorisation serait accordée en raison du but scientifique et artistique que la Société se proposait d'atteindre.

En effet le 11 mars, des instructions ministérielles qui réalisaient les vœux de la Société arrivaient à la Préfecture de la Somme, et le lendemain M. le Préfet avait pris un arrêté qui déclare autorisée, sous la réserve des conditions qui y sont exprimées, la loterie au capital d'un million de francs, projetée par la Société des Antiquaires de Picardie dans le but de doter la ville d'Amiens d'un Musée monumental. L'art. 2 porte qu'il sera fait réserve sur le produit total de la loterie de 25 % dont le montant sera réparti en achats de lots ; l'art. 3 règle la nature de ces lots ; enfin sous l'art. 4 on lit :

« Les opérations de la loterie seront dirigées par une com-
» mission de onze membres nommés par le Préfet dans le sein
» de la Société des Antiquaires de Picardie. Sont nommés
» membres de cette commission : MM. Bisson de la Roque,
» comte de Betz, Bouthors, Dufour, Forceville, Garnier,
» Guerard, Le Prince, Rigollot, Cheussey, Antoine archi-
» tecte. Le Préfet, le Maire, les Adjoints de la ville d'Amiens,
» le Receveur général pourront assister à toutes les séances
» de la commission, ils y ont voix délibérative et prépondé-
» rante en cas de partage. L'émission des billets sera faite
» par séries de cent mille, de manière que la seconde série
» et successivement les autres ne puissent être mises en cir-
» culation qu'après la justification du placement intégral des
» billets composant la série précédente.

» Art. 5. Il n'y aura qu'un seul tirage au sort : l'époque en » sera ultérieurement déterminée par un arrêté du Préfet. » L'opération aura lieu sous la présidence spéciale de M. le » Maire d'Amiens. »

Les articles 6 et 7 règlent tout ce qui est relatif à la comptabilité de l'entreprise.

La commission instituée par cet arrêté a tenu sa première réunion le 30 mars ; elle s'est occupée d'abord de la formation de son bureau, qui se compose de MM. Dufour, président, Bouthors, vice-président, Forceville et de Betz, censeurs, Garnier, secrétaire. Toutes les mesures ont été prises pour que la première émission de billets puisse avoir lieu avant la fin d'avril. Le lot principal dont la valeur a été fixée à 100,000 fr., sera représenté par une statue en argent sur un piédestal en or, dont le sujet n'est pas encore déterminé.

L'importance des autres lots a été arrêtée ainsi : un lot de 25,000 fr.— Quatre lots de 10,000 fr.— Quatre lots de 5,000 fr. — Dix lots de 1,000 fr.— Cinquante lots de 500 fr.— Cinquante lots de 200 fr.— Et deux cents lots de 100 fr.

Ces 320 lots représentent ensemble une valeur totale de 250,000 fr.

L'opération considérable que la Société entreprend témoigne de son zèle pour la science et les beaux-arts, et de son dévoûment aux intérêts de la province, dont le chef-lieu est resté trop longtemps privé d'un Musée qui pût développer le goût des études sérieuses. Nous ne doutons point du concours actif que cette entreprise nous assure de la part de chacun de nos membres, non résidants et correspondants, qui tous viendront en aide à la Société pour faciliter le placement de ses billets. L'excellence dans le but à atteindre, comme la régularisation parfaite dans l'administration de l'œuvre, appelle et commande toutes les sympathies de l'opinion publique.

MEMBRES ADMIS.

HONORAIRES.

M. le comte Louis de TANLAY ✻, Préfet de la Somme ;
Mg.r de SALINIS, Evêque d'Amiens;
M. ALLART, Maire de la ville.

TITULAIRES RÉSIDANTS.

MM. LEROY (Romain), ✻, conseiller honoraire ;
LETELLIER, peintre.

TITULAIRE NON-RÉSIDANT.

M. D'OTREPPE DE BOUVETTE, conseiller honoraire, etc. (Liége).

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

pendant le 1.er *trimestre de* 1852.

1.° Manuel élémentaire d'archéologie nationale, par M. l'abbé J. Corblet, 1 vol. in-8°. Paris, Périsse, 1851. — 2.° L'Erudition, n.° 2, 3, 4.—3.° Bulletin des comités historiques, sept., oct. 1851. — 4.° Rapport sur les fouilles du bois des Loges (canton de Fécamp, arrondissement du Havre), par M. l'abbé Cochet. Rouen, Péron 1852, br. in-8°. — 5.° Bulletin des travaux de la Société libre d'émulation de Rouen pendant l'année 1850-1851, 1 vol in-8°. — 6.° Mémoires de l'Académie nationale de Metz, 32.e année, 1850-1851. — 7.° Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, tom. xv, 1er semestre 1850.— 8.° L'Investigateur, n. 203, 204, 205, 206.—9.° L'Institut, n. 190, 191, 192, 193, 194.—10.° Bulletin de la Société de l'histoire de France, n.° 10, 11, 12. — 11.° Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4.e trimestre, 1851. — 12.° Notice sur la monnaie de Marie de Blois et de Jean I.er duc de Lorraine, frappée à Neufchâteau, par M. le docteur Colson. Extrait de la Revue numismatique, 1851. — 13.° Procès des Templiers, par

M. Michelet. Tom. II, in-4°. — 14.° Compte-rendu des travaux de la commission des monuments historiques de la Gironde pendant l'année 1850-1851, 2.e année. Rapport présenté au préfet par MM. Rabanis et Lamothe. in-8°. pl. — 15.° Glossaire étymologique et comparatif du patois picard ancien et moderne, par l'abbé J. Corblet. Amiens. Duval et Herment, 1851, in-8°. — 16.° Revue de la numismatique belge, 4.e livr., tom. I, 2.e série. — 17.° Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen pour l'année 1850. — 18.° The numismatic chronicle, n.° 55.— 19.° Remarcks on some of the Weapons of the Celtic and Teutonic races. By John Yonge Akerman. br. in-4.° 1852. — 20.° Description of the tumulus, lately opened at Gristhorpe near Scarborough illustrated with engravings of the coffin, weapons etc. by W. Williamson. 2 édit. 1836, br. in-4°. — 21.° Proceedings of the Society of Antiquaries of London, n.° 28. — 22.° Causeries d'un Antiquaire, suite aux lettres à mes amis et à mes collègues sur l'archéologie (sept. 1850) Recherches et fouilles dans le but de former un musée provincial à Liége (mars 1851), par Alb. d'Otreppe de Bouvette, 1852. in-12. — 23.° Mémoire de l'Académie d'Arras. Tom. xxv, 1851. — 24.° Recueil de la Société de sphragistique, n.° 9, 10.—25.° Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n.° 6. — 26.° De l'ameublement des églises au moyen-âge, par l'abbé J. Corblet, extrait de l'Investigateur, 1852, br. in-8°. — 27.° Société de statistique des Deux-Sèvres. Tom. xiv, 1re, 2.e livr. — 28.° Mémoires de la Société nationale académique de Cherbourg. 1852. 1 vol. in-8°.— 29.° Essai sur le Giorgion, par le doct. Rigollot. Br. in-8°. 1852. — 30.° Comptes-rendus par M. Polain, de Liége, des ouvrages suivants : Collection des documents inédits sur l'histoire de France, publiée par le Ministre de l'instruction publique, 1835-1850 ; Notice sur la vie et les ouvrage de M. Raynouard, par Walkenaer ; De la renaissance des arts à la cour de France, par le comte de la Borde ; Essai historique sur l'organisation judiciaire et l'administration de la justice depuis Hugues-Capet jusqu'à Louis XII, par M. Pardessus ; Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas, publiée par M. Gachard, broch.

in-8°.— 31.° Noticesur Charles de Meaux, jurisconsulte liégois, par M. Polain, br. in-8°.

Par l'Académie impériale de Vienne.

32.° Achiv für Kunde österreichischer-Geschichts-Quellen. Herausgegeben von der Pflege vaterlandischer Geschichte auf gestellten Commission der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften. Jarhgang, 1851. n.° 1, 2, 3, 4.— 33.° Nottizenblatt. Beilage zum Archiv fur Kunde osterreichischer Geschichtsquellen. n.° 1 à 18.— 34.° Archœologische Analecten von Joseph Arneth. Tafeln zu den sitzungsberichten der philosophisch-historichen Classe. Band VI. Heft 1, 2, 3, Jan. Fev. Ma. 1851. 1 vol. fol.

Par l'Académie royale de Bavière.

35.° Abhanlungen der Philosophisch-Philologischen Classe der Koeniglich Bayerischen Akademie der Wissenschaften. Fünften Bande. Erste, zweite, drite abtheilung Sechsten Bandes. Erste Abtheilung. 1847-1849-1850. — 4 cahiers in-4°. — 36.° Bulletin der Kœnigl-Akademie der Wissenschaften. Jahrgang, 1850. n.° 1 à 44. in-4°.

LITHOGRAPHIE.

La façade de l'ancienne abbaye de Prémontré (Aisne), lithographiée par M.me Juigné, et offerte par son père, M. Peigné-Delacourt.

OBJETS OFFERTS AU MUSÉE.

pendant le 1.er trimestre de 1852.

1.° Par l'administration des domaines, les épis et crêtes en plomb, qui surmontaient avant leur restauration les combles des deux tours du grand portail de la cathédrale d'Amiens.

2.° Par le comice agricole d'Amiens, quatre de ses jetons de présence (deux variétés).

3.° Par MM. Forgeais et Quandalle, membres de la Société de sphragistique de Paris, deux plombs de l'administration des eaux et forêts pour l'arrondissement de Péronne et un cliché doré de *Anthoine baltart de Bourgoingne comte de la Roche*, appartenant à la bibliothèque de Zurich.

4.° Par M. Ch. Dufour, avoué à la cour d'appel d'Amiens, deux coins celtiques en silex, trouvés dans la forêt d'Arguel.

5.° Par M. Beauger, cultivateur à Longpré-lès-Amiens, un glaive, un fer de lance, des débris d'armes et une agraffe en bronze d'une belle conservation, trouvés dans un tombeau mérovingien, à Longpré.

6.° Par M. Capelle, brigadier au 5.e régiment de dragons, un yatagan pris dans un combat le 16 octobre 1851, dans la petite Kabylie, et trois monnaies arabes en argent (*Rial-Boudjou*, *Rebia-Boudjou* et *Tenim-Boudjou*).

OBJETS ACHETÉS

PAR LA COMMISSION DU MUSÉE.

1.° Deux vases, l'un en terre grise, l'autre en terre rouge et un vase en verre, trouvés dans la rue Duminy, à Amiens; ils renfermaient des ossements humains, et le vase en verre contenait en outre, au milieu des restes de l'incinération, une médaille fruste en bronze, de l'époque romaine.

2.° Une fibule en bronze, trouvée à Henriville. Epoque gallo-romaine.

3.° Plusieurs objets provenant d'une sépulture mérovingienne, parmi lesquels on remarque une agraffe de ceinturon, un stylet en bronze, plusieurs grains de collier en pâte vitreuse.

4.° Des fragments de serrure en bronze et de verroterie, des épingles en jais, trouvés dans un tombeau à Amiens, faubourg de Beauvais. Epoque gallo-romaine.

Amiens. — Imp. de Duval et Herment, place Périgord, 3.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

COMITÉ CENTRAL.

Séance du 20 *Avril* 1852.

M. Léon Paulet fait connaître qu'il vient de découvrir aux archives de Belgique, une pièce intéressante pour la Picardie : c'est le « compte de Miguel de Jaca, commissaire » des vivres et monstres, des administrations par luy eu, » tant des ouvraiges de la ville de Han, que amunitions, » le camp estant devant St.-Quintin, 1559. »

Des remercîments seront adressés à M. Léon Paulet, avec prière de transmettre aux archives de la Société une copie de ce document.

—L'ordre du jour appelle la réception de M. Letellier, en qualité de membre résidant. M. Letellier, après avoir remercié la Société et lui avoir fait hommage d'un beau dessin de la statue du XIVe siècle de sainte Bathilde, conservée à Corbie, développe cette idée que les artistes du moyen-âge, tout entiers à l'expression de leur pensée, ont négligé l'étude approfondie du corps humain, et que ce n'est point sous le rapport de la forme qu'il convient

de les étudier, mais bien dans leur partie esthétique; d'où il conclut que ceux qui ont indiqué les miniatures des manuscrits, les vitraux et les statues du moyen-âge comme la source du beau idéal, se sont trompés et que, s'ils ont voulu seulement ramener l'art dans la voie de la pensée, ils se sont mal ou point suffisamment expliqués.

— M. Guérard, répondant à M. Letellier, félicite la Société de l'avoir admis dans ses rangs, car celui qui travaille à conserver par le pinceau et le crayon nos monuments, les costumes, les cérémonies, a les mêmes droits à la reconnaissance que celui qui en écrit l'histoire ou en fait la description. Il rappelle la part que le récipendiaire a prise aux publications de MM. Du Sommerard et Taylor, et termine par quelques considérations sur l'importance des études historiques et archéologiques pour ceux qui veulent se livrer sérieusement à la composition de sujets profanes ou religieux.

— M. Magdelaine, au nom de la commission chargée d'examiner la proposition déposée par M. Pinsard, fait le rapport suivant :

« Messieurs,

» Une commission fut nommée, dans la séance du 9 mars dernier, à l'effet d'examiner et d'apprécier une proposition de M. Pinsart, architecte, relative à la levée du plan de diverses caves plus ou moins remarquables, existant sous la voie publique ou sous les édifices adjacents, dans les anciens quartiers de la ville d'Amiens

» Afin de se mettre en mesure de satisfaire aux intentions de la Société, cette commission composée de MM. de Grattier, Bazot et du Rapporteur soussigné, crut devoir, dans sa réunion

préparatoire du 12 mars, se poser préalablement les questions suivantes :

1.° Jusqu'à quel point et à quel titre les offres de M. Pinsart pourraient-elles intéresser la Société ?

2.° Les plans et documents dont il désire lui faire hommage ne seraient-ils pas d'un intérêt communal et administratif plutôt qu'un objet de curiosité historique et archéologique ?

3.° En admettant l'hypothèse d'une utilité scientifique ou artistique, dans quelles limites devraient se circonscrire ou s'étendre les explorations de M. Pinsart ?

4.° Quelle en serait approximativement la dépense ?

5.° Ces frais seraient-ils en proportion avec les ressources modiques de la Société, et le degré d'utilité que l'art ou la science en pourrait retirer ?

» Le simple énoncé de ces questions convainquit la commission de l'impossibilité où elle était d'y répondre *a priori* faute de renseignements suffisants. Elle jugea dès-lors indispensable de visiter quelques-unes des caves signalées, puis d'entendre M. Pinsart, et de l'inviter à préciser sa proposition dont la rédaction première avait semblé beaucoup trop vague à la commission.

» C'est par suite de la demande qui lui en fut faite que M. Pinsart rédigea et remit lui-même à la commission, à sa réunion du 23 mars, une note explicative de sa proposition primitive.

» Il s'agirait, suivant ce dernier, de lever le plan de toutes les caves offrant quelqu'intérêt par leur architecture, leur position, leur profondeur, leur ornementation, etc., afin d'arriver par ces données à rétablir la topographie de la ville d'Amiens au XIV.e siècle. Ce plan général rapporté à l'échelle de 2 millimètres par mètre, serait circonscrit dans un périmètre correspondant au cours d'eau des Tanneurs au bas de la rue du Bloc, aux rues de l'*Aventure*, *Gresset*, des *Trois-Cailloux*, *Neuve*, des *Augustins*, et au port d'Amont.

» Le nombre des caves à lever serait d'environ de 250, lesquelles, à 2 fr. par cave, représenteraient une dépense d'environ 500 fr. Dans ces frais seraient compris tous ceux relatifs à la confection du plan général *en double expédition* et des plans dé-

taillés, sur une plus grande échelle, de certaines de ces caves qui, comme celles du Berceau-d'Or, offriraient quelques particularités curieuses sous le rapport de la construction et de l'ornementation.

» La profondeur de ces caves serait d'ailleurs rapportée au plan du sol par des côtes de nivellement propres à éclairer sur l'exhaussement artificiel qu'a subi le sol primitif.

» Ainsi édifiée sur le but de l'auteur de la proposition et l'importance de la question financière qui s'y rattache, la commission, pour compléter les renseignements propres à motiver son opinion, crut devoir procéder à la visite de quelques-unes des localités désignées. Elle se transporta donc successivement 1.° place du Parvis de la Cathédrale n.° 3, chez M. Vézier-Trouvain; 2.° rue de Henri IV, chez M. Ledieu, n.° 10; 3.° place de la Mairie, à l'hôtel du *Berceau-d'Or;* 4.° même place, au *Café de la Garde nationale*, contigu à la conciergerie; et, dans ces diverses localités, grace à l'obligeante bienveillance des propriétaires et des locataires, la commission a pu visiter en détail les caves qui existent non seulement sous les bâtiments actuels, mais qui s'étendent même sous la voie publique. Plusieurs de ces caves sont à double étage, c'est-à-dire formées de souterrains superposés, circonstance qui constate l'exhaussement progressif du sol au-dessus du niveau primitif de la vallée. Ainsi, notamment, les caves supérieures de l'hôtel du Berceau-d'Or, à voûtes ogivales avec nervures à moulures, reposant sur des colonnes massives à chapiteaux ornés et sur des consoles à figures grotesques, appartiennent évidemment au rez-de-chaussée de quelque édifice important dont les caves formaient le porche ou péristyle avant l'exhaussement du sol; édifice qui possédait d'ailleurs des caves à voûtes simples, en plein cintre, en contrebas des premières, telles qu'elles existent encore aujourd'hui sous la cour du Berceau-d'Or et sous la place de la Mairie. Ces caves sont les seules d'ailleurs où la commission ait remarqué quelques traces de sculpture et de décoration. Partout ailleurs, même sous la maison voisine, correspondante aux dépendances de l'ancien *échevinage*, se sont trouvées de simples voûtes en plein cintre ou légèrement ogi-

vales, avec arcs doubleaux, ou des voûtes d'arrêtes à nervures grossières, destinées évidemment au commerce des vins et spiritueux auquel se livraient autrefois, en assez grand nombre, les notables habitants de la ville d'Amiens. Les souterrains de la maison Vézier, qui règnent sous le parvis de la cathédrale et dont les constructions sont de diverses époques, présentent, en outre, cette circonstance singulière, qu'ils forment comme une sorte de labyrinthe par l'enchevêtrement des escaliers et des couloirs intermédiaires. Peut être le sondage du mur, qui clot le dernier caveau à l'aplomb du perron du grand portail, pourrait-il éclaircir les doutes et révéler l'existence soupçonnée, mais non vérifiée, de cryptes sous l'antique basilique. La commission eut l'avantage d'être secondée dans cette exploration par M. Dufour, vice-président, dont l'ingénieuse érudition trouva pendant cette visite, plus d'une occasion de s'exercer.

» Il ressort de ce rapide exposé, qu'un travail qui reproduirait dans un *plan d'ensemble* l'étendue et la direction de ces anciennes caves, avec des côtes de profondeur rapportées au niveau des rues et des cours actuelles, ne serait pas sans intérêt pour l'histoire, puisqu'il faciliterait les investigations ultérieures de la science et permettrait de rétablir topographiquement le plan de la ville d'Amiens au XIV.e siècle. Ce serait là un utile document à consulter pour les continuateurs des historiens de cette antique cité, et c'est, sous ce rapport, que la commission pense que la proposition de M. Pinsart mériterait d'être accueillie et encouragée par la Société des Antiquaires.

» Peut être pourrait-on objecter que la note de ce dernier présente du vague et de l'arbitraire dans le mode de rémunération du travail proposé; car le dénombrement des caves peut devenir embarrassant à établir lorsqu'elles se trouvent subdivisées, comme cela arrive fréquemment, par des murs séparatifs, ou mises en communication par des ouvertures modernes. Mais, comme il ne s'agit point ici d'une spéculation, et que l'auteur du projet, animé des intentions les plus libérales, ne montre d'autre prétention que d'être indemnisé de ses frais matériels, on présume que le réglement des dépenses n'offrira aucune difficulté

serieuse. Ce sera une affaire de bonne foi et d'équité entre M. Pinsart et la commission désignée pour suivre l'opération et prévenir les doubles emplois

» Mais indépendamment de l'intérêt scientifique qu'offriraient les plans en question, leur utilité, sous le raport de la voirie municipale, ne serait pas moins évidente, car il importe à l'administration de connaître avec exactitude les excavations et souterrains existant sous les rues et places de la cité.

» La commission espère même que cette considération serait assez puissante pour déterminer, sur la recommandation de la Société des Antiquaires, la ville d'Amiens à se charger de la dépense de l'opération dont la Société se ferait un devoir de surveiller et de diriger l'exécution. La commission insiste d'autant plus sur la nécessité de l'intervention financière de la ville dans cette circonstance, que l'exiguité bien connue des ressources budgétaires de la Société ne permettrait probablement pas à celle-ci de concourir pécuniairement à la réalisation du projet de M. Pinsart.

La commission conclut, en conséquence, à ce que la proposition de ce dernier, appuyée d'un vote favorable et sympathique de la Société des Antiquaires, soit communiquée à M. le Maire d'Amiens pour y être donné telle suite qu'il jugera possible, la Société offrant d'ailleurs son intervention officieuse pour diriger et assurer le succès de l'opération.

— M. Dufour, tout en approuvant le rapport qui précède, croit cependant que la Société pourrait faire exécuter le travail de M. Pinsard, et venir ensuite demander à l'administration municipale de supporter tout ou partie des frais de cette œuvre qui l'intéresserait aussi au point de vue de la voirie.

— M. Cheussey reproduit les arguments qu'il a présentés dans la dernière séance relativement au travail existant à la Mairie, et donnant le plan des caves situées sous la voie publique. — M. de Betz, tout en reconnais-

sant l'importance et l'intérêt du travail, présente quelques observations sur les dépenses qu'il entraînerait, et sur le danger que présenterait l'adoption de l'avis de M. Dufour.

— M. Bazot répond que la Société ne s'engagerait en aucune manière, car plusieurs membres ont déjà manifesté l'intention de prendre à leur compte cette dépense, dans le cas où, par un refus de la ville, la Société se trouverait obligée d'acquitter les frais de la levée de ces plans.

— M. Antoine propose, dans l'intérêt du budget si restreint de la Société, d'émettre le vœu que toutes les caves de la ville qui présentent quelqu'intérêt soient relevées. L'administration municipale prendra, il en est sûr, cette demande en considération. Quant à lui, lorsque l'affaire sera renvoyée dans ses bureaux, il fera lever par les employés sous ses ordres tous les plans jugés nécessaires, et recueillera lui-même, avec le concours de M. Letellier qu'il invoque, les détails archéologiques qui seront de nature à intéresser.

Après une vive discussion, M. Breuil répond que faire exécuter ce travail dans les bureaux de la ville, c'est depouiller en quelque sorte l'auteur de la proposition de sa propriété. Il demande ce que deviendra en définitive le travail fait dans les bureaux ; il n'appartiendra pas à la Société.

Sur la proposition de plusieurs membres réclamant la priorité pour les conclusions de la commission, les conclusions du rapport sont mises aux voix et adoptées.

— M. Dufour fait un rapport verbal sur un travail de M. Labourt, ayant pour titre : *Lettres archéologiques à*

M. le duc de Luynes sur le château de Lucheux. Après avoir donné la position topographique de Lucheux, et une description sommaire du château, l'auteur se livre à d'ingénieuses recherches sur l'étymologie de ce nom; des détails d'histoire et de linguistique donnent à ses lettres un haut intérêt. Aussi le rapporteur conclut-il à l'impression dans les Mémoires de la Société, sauf certaines modifications sur lesquelles il s'entendra avec l'auteur.

— M. le Président rappelle à la Société qu'il importe d'arrêter dans le cours de la prochaine réunion le programme des questions à discuter dans la séance générale annuelle. Il désigne, pour le préparer, une commission composée de MM. Dufour, Bouthors et Rigollot.

— M. Hardouin écrit pour féliciter la Société du projet qu'elle a conçu d'élever une statue à Pierre l'Ermite, il lui offre de compléter la notice dont il a lu déjà un extrait, sur ce promoteur des croisades. La Société remercie M. Hardouin et accepte sa proposition.

— Sur le désir manifesté par quelques-uns de ses collègues, M. Dufour, président de la commission de la Loterie picarde, donne quelques renseignements sur l'état de cette œuvre, et annonce notamment que les billets seront mis en circulation vers le 25 courant.

Séance extraordinaire du 4 mai. — M. le Président annonce à la Société que l'adjudication des matériaux à provenir des démolitions de l'ancien arsenal étant fixée au 10 mai, et l'administration des domaines faisant des diligences pour vendre le terrain à la fin du mois, il a réuni extraordinairement la Société pour soumettre à son contrôle les décisions prises par la commission de la Lo-

terie, dans sa dernière séance, sur le choix du terrain propre à la construction du Musée.

Après la lecture de ce rapport et plusieurs observations tendantes toutes à la prise en considération, mais sous la réserve que la soumission sera précédée de l'estimation contradictoire, la délibération suivante est arrêtée :

La Société,

Considérant que le terrain de l'arsenal par son étendue, par sa position, par sa proximité de la Bibliothèqae et du centre de la ville, notamment par la nature du sol, présente les conditions les plus avantageuses pour l'établissement du Musée qu'il s'agit de créer à Amiens;

Que, d'après le décret du 21 février 1808 et les nombreuses applications qui déjà en ont été faites, les terrains communaux sont susceptibles d'être aliénés par voie de cession et suivant estimation contradictoire, dès lors qu'ils doivent se trouver affectés à un service d'utilité publique départementale ou communale;

Que ce double caractère se rencontre précisément dans le projet de la Société dont la réalisation n'intéressera pas moins le département de la Somme que la ville d'Amiens; que l'élévation d'un Musée affecté à la conservation et à l'accroissement des collections scientifiques communales contribuera à l'embellissement de la cité et fournira à sa population industrielle des moyens d'instruction qui lui ont toujours manqué;

Considérant que les lois et règlements qui régissent la matière, notamment l'art. 43 de la loi de floréal an XI, placent les établissements d'utilité publique dans les

mêmes conditions que les départements et les communes quant aux moyens d'acquérir et de posséder;

Que la Société des Antiquaires de Picardie, reconnue comme établissement d'utilité publique par décret de M. le prince Président du 18 juillet 1851, est apte, par cela même, à revendiquer l'application du décret du 21 février 1808;

Considérant enfin que l'insuccès de la tentative de vente, par adjudication aux enchères, du terrain domanial en question, doit être un motif de plus d'appeler la sollicitude du gouvernement sur le mode d'aliénation que propose la Société en vue d'une utilité publique incontestable et incontestée;

Considérant que la ville d'Amiens est appelée à recueillir le bénéfice de cette concession par l'abandon que la Société se propose de lui faire du sol et des bâtiments dont il sera édifié, qu'il convient dès lors de réclamer l'assentiment de l'administration municipale au projet de concession dont il s'agit :

Arrête :

1.° Il y a lieu de solliciter d'urgence et par application du décret du 21 février 1808, la concession à la Société des Antiquaires de Picardie de l'emplacement de l'ancien arsenal d'Amiens pour y construire un édifice à usage de Musée public.

2.° Tous pouvoirs sont donnés au président et, en cas d'empêchement, au vice-président de la Société, à l'effet de suivre la demande de concession, de désigner tous experts, et de signer tous actes de soumission ou traités nécessaires.

3.° Une ampliation de la présente délibération sera transmise dans le plus bref délai à M. le Maire d'Amiens, avec prière d'en appuyer l'objet auprès de l'autorité compétente.

4.° Deux autres ampliations seront adressées immédiatement à M. le Préfet de la Somme, agissant au nom et comme représentant l'Etat.

— M. Garnier donne lecture de la circulaire qu'il se propose d'adresser aux membres de la Société pour réclamer leur concours en faveur de la Loterie.— Ce projet est adopté.

Séance ordinaire du **11** *mai.* — La Société ratifie sans discussion le programme des questions suivantes qui seront traitées dans la séance générale :

1.° Quels sont dans la Gaule-Belgique les caractères des tombeaux en plomb en usage antérieurement au x.e siècle.

2.° Quelles églises possèdent des croix et des reliquaires anciens ? A quelle époque peut-on les rapporter ? En donner la description et l'histoire.

3.° Signaler les anciennes légendes et vies des saints qui intéressent l'histoire de la Picardie.

4.° Quelles sont en Picardie les communes où s'observent des usages particuliers, relativement aux cérémonies funèbres ?

5.° Quels travaux ont été et pourraient être entrepris pour la sigillographie ou sphragistique picarde ?

6.° Peut-on préciser l'influence que l'affranchissement des serfs a exercée sur les coutumes, particulièrement sur le droit civil en Picardie ?

— M. le Secrétaire donne lecture d'une note de M. Hardouin sur le MS. n.° 766 de la bibliothèque nationale, fonds St.-Germain-des-Prés, *Aur. Aug. epi. contra paganos de civitate dei*. Ce MS. fort connu des érudits et qui a servi de texte aux éditions de la Cité de Dieu par St.-Augustin publiées à Paris l'une par les Bénédictins, en 1677 et 1689, l'autre, en 1838, par MM. Gaume, a appartenu à l'abbaye de Corbie. M. Hardouin pense qu'il avait été confié par cette abbaye à la métropole de l'ordre et que la restitution en fut omise après qu'il eut servi à l'édition.

— M. le secrétaire donne lecture d'une notice de M. Barthélemy sur un fragment de MS. en vers latins rimés, ayant trait à l'histoire du saint roi Wenceslas et à sainte Ludmile, et dans laquelle il donne une description des vingt-six miniatures qui ornent ce MS. en offrant de curieux renseignements sur le costume et l'ameublement au moyen-âge.

— Le président, sur l'observation d'un membre qu'il serait nécessaire de nommer dès-à-présent la commission pour examiner les travaux soumis au concours de 1852, nomme pour faire partie de cette commission MM. Rigollot, Breuil, Bouthors, Dufour et Billoré.

Séance du 8 juin. — M. le président demande à l'Assemblée de fixer le jour de la séance générale annuelle. — Le jour est fixé au 18 juillet. — M. le secrétaire perpétuel est chargé d'en informer MM. les membres non résidants et correspondants de la Société.

— M. Garnier donne lecture d'une note sur la découverte faite à Longpré-lès-Amiens, de tombeaux en pierre, le 28 février et le 6 mars derniers. (Voir page 331.)

— M. Dufour donne lecture de la préface du travail envoyé pour le concours de 1852. C'est le catalogue de tous les manuscrits conservés dans les diverses bibliothèques publiques de Paris et qui ont trait à l'histoire de la Picardie ; il annonce que la commission n'a pu encore se réunir pour formuler son opinion, mais que le rapport sera présenté à la prochaine séance.

— M. Douchet adresse à la Société deux volumes manuscrits de notes sur diverses localités du département de la Somme ; ces notes lui ont été fournies tant par ses lectures que par ses observations et les renseignements recueillis sur les lieux. L'un des volumes contient, par ordre alphabétique, les noms de plus de cent villages avec ceux de tous les lieux dits ; l'autre, qui renferme les notes historiques et topographiques, est renvoyé à l'examen de M. Breuil qui fera un rapport dans l'une des prochaines séances.

Séance du 13 *juillet.* — M. Dufour, au nom de la Commission du concours de 1852, donne lecture du rapport sur le travail soumis à son examen. Il arrive parfois dans les concours, dit-il, que l'auteur abrège la tâche en ne traitant qu'une partie du programme qui lui est tracé ; ici c'est le contraire que nous avons à signaler, et, loin de se contenter de mettre en lumière tout ce que la Bibliothèque nationale renferme de documents sur la Picardie, l'auteur étend ses investigations sur les bibliothèques Mazarine, du Louvre et de Sainte-Géneviève, sur les archives nationales et sur celles des ministères et des autres établissements publics ouverts à l'étude au sein de la capitale. C'est ainsi qu'il a fourni 43 notices de do-

cuments précieux en dehors des limites du programme qui ne s'appliquait uniquement qu'au dépôt de la rue Richelieu. Ce travail n'est sans doute pas le dernier mot de l'histoire bibliographique de la Picardie, mais l'auteur s'est approché le plus près possible de l'exactitude et son œuvre est assurément au niveau des connaissances actuelles. Aussi la Commission a-t-elle été d'un avis unanime et demande le prix pour cet excellent inventaire des sources de l'histoire de la Picardie.

M. le président met aux voix les conclusions de ce rapport qui sont adoptées. Il invite en conséquence M. le Secrétaire à rompre le sceau du billet joint au mémoire et renfermant le nom de l'auteur. M. le Secrétaire, après avoir ouvert le billet et constaté l'identité de l'épigraphe qu'il porte avec celle du travail couronné, proclame le nom de M. Cocheris *(Hippolyte)* attaché à la Bibliothèque Mazarine.

— Le Secrétaire perpétuel donne lecture du rapport annuel sur les travaux qui devra être lu en séance publique. — Ce rapport est approuvé.

—M. Peigné Delacour, présent à la séance, prie la Société de lui indiquer de quelle manière il devra publier le cartulaire d'Ourscamps et le petit cartulaire ou extrait fait par Gaignières, des pièces intéressant cette ancienne abbaye. La Société pense-t-elle qu'il faille les éditer *in extenso* ou n'en donner que les fragments les plus importants ?

M. Bouthors répond qu'un travail de cette nature ne peut-être justement apprécié que par l'auteur. Rien n'est à dédaigner, suivant lui, dans les chartes anciennes, c'est-à-dire antérieures à 1230. Elles devraient

donc être publiées en entier. Pour celles qui offriraient moins d'intérêt, on pourrait en citer le commencement, un extrait et la fin qui présente les noms des témoins souvent précieux pour l'histoire des familles ou des fonctions.

M. Peigné demande la permission de rédiger son travail tel qu'il le conçoit, sauf à en soumettre les premiers résultats à l'avis de la Société.

Suivant M. Dufour, le travail de M. Peigné devrait être de format in-4.° et formerait ainsi le 4.° volume des documents inédits publiés par la Société. L'ordre à suivre dans la disposition des matières serait l'ordre chronologique; et, pour éviter des répétitions dans les commencements des chartres qui sont souvent identiques, un renvoi à la formule usitée permettrait de publier beaucoup en peu de feuilles ; il voudrait voir un plan graphique de l'abbaye, le fac-simile des sceaux les plus remarquables; enfin il propose de décider en principe cette publication.

M. Peigné ajoute que dans le porte-feuille Gaignières de la Bibliothèque Bodléienne à Oxford dont la Société s'est récemment occupée, se trouvent les dessins d'un grand nombre de pierres tumulaires d'Ourscamps. Lui-même possède quelques copies, mais imparfaites, de ces tombes. Si le Gouvernement, cédant à un vœu de la Société, faisait reproduire cette partie des œuvres de Gaignières, il pourrait joindre à son travail les planches les plus intéressantes.

En réponse à l'observation de M. Rigollot qui pense que le travail de M. Peigné doit être soumis à une commission, M. de Grattier démontre qu'il ne s'agit pas de voter en ce moment l'impression, mais d'arrêter seulement que

le travail sera fait. Quand il sera préparé, il sera soumis à la Société et à une commission. Toute autre marche est inacceptable et impraticable. Le principe doit être d'abord résolu, puis un spécimen sera offert, et la Société fera ses observations.

Sur la proposition de M. Dufour, la Société décide en principe qu'il sera fait un travail sur le cartulaire d'Ourscamps, et renvoie le soin de cette publication à M. Peigné.

— M. Breuil lit une pièce de vers ayant pour titre : *la Cathédrale d'Amiens*. — Cette pièce dont il est l'auteur sera lue à la séance publique.

— La Société arrête ensuite l'ordre du jour de cette séance.

— M. Dufour donne communication d'une lettre de M. le Maire d'Amiens, qui demande à la Société son avis sur la rédaction des inscriptions commémoratives à graver sur la tombe de M. de Lanselles, bienfaiteur de la ville.

Cette affaire est renvoyée aux soins du bureau.

Séance générale du 18 *juillet*. — La séance est ouverte à neuf heures et demie du matin, dans la grande salle de la Bibliothèque, sous la présidence de M. Guérard.

MM. Darsy, A. d'Héricourt, Féret et M. le directeur du comité de Beauvais expriment leurs regrets de ne pouvoir assister à la séance.

— M. Féret adresse une notice sur l'église St.-Samson de Clermont (Oise).

— M. le président invite ceux des membres qui au-

raient des sujets à proposer, pour le concours de 1854, à prendre la parole.

— Le secrétaire-perpétuel, rappelant les considérations qu'il a fait valoir à l'appui de la proposition de M. Arthur Dinaux, dans la séance du 18 août 1850, propose de mettre au concours la question qu'il avait présentée à cette époque : *Recherches sur la littérature poétique de la Picardie dans les* XII.ᵉ, XIII.ᵉ *et* XIV.ᵉ *siècles.*

— M. Breuil propose de joindre l'Artois à la Picardie, mais, sur l'observation de quelques membres que M. Arthur Dinaux a déjà publié un travail sur les Trouvères de l'Artois, il déclare retirer sa proposition et se borne à demander que le programme ne s'arrête pas à une époque fixe. En laissant, dit-il, la question sans limites bien déterminées, on aurait non seulement une étude sur les poètes picards du moyen-âge, mais encore on pourrait y joindre les mystères qui tiennent une place si importante dans la littérature nationale. Pour ne laisser rien à désirer, il pense qu'on devrait en fixer le terme à la Renaissance des lettres. Par ce moyen l'on aurait l'histoire complète de la littérature picarde du moyen-âge, depuis les poètes qui ont usé de l'idiome latin jusqu'au parfait développement de la langue française.

— La première condition d'un concours étant de s'assurer des concurrents, M. Dufour pense qu'il serait utile de fixer des limites certaines, car autrement, en présence d'un programme trop vague, beaucoup reculeront dans la crainte de ne point présenter un travail assez complet. Il voudrait donc que le sujet fut renfermé entre le XII.ᵉ siècle et la Renaissance.

— M. l'abbé de Ladoue appuie les observations de M. Breuil et fait remarquer qu'il y aurait intérêt à ne point fixer de limites pour faire étudier l'époque de transition qui a eu lieu pour la littérature comme pour l'architecture ; de cette façon, dit-il, on aura à rechercher la date et l'origine de la littérature picarde.

— M. Hardouin n'admet point *a priori* l'existence d'une littérature picarde antérieurement au XII.e siècle. Assurément c'est entrer parfaitement dans les vues de la Société que de vouloir en rencontrer une, mais il craint qu'avant le XII.e siècle on ne trouve qu'une littérature romaine en décadence. Il termine en présentant quelques observations critiques sur les mots *littérature poétique*.

— M. Dufour propose de formuler ainsi la question : *Histoire de la poésie picarde*.

— M. Garnier répond que la question ainsi posée ne fournirait qu'une dissertation académique et ne répondrait pas au but de la société qui veut une biographie des poètes et l'analyse de leurs œuvres.

Enfin, sur la proposition de MM. l'abbé de Ladoue, Breuil et Hardouin, la Société adopte la question ainsi formulée : *Recherches ssr les poètes picards, depuis le* XII.e *siècle jusqu'à la Renaissance des lettres*

— M. Hardouin donne lecture d'un fragment d'une notice sur Pierre l'Hermite qu'il se propose de lire à la séance publique. Cette lecture, vivement applaudie, est autorisée. (Voir page 337.)

— Le même membre signale à la Société l'existence d'un document existant à la bibliothèque Mazarine que M. Cocheris lui a communiqué lorsqu'il s'occupait de sa

notice et qu'il croyait d'abord avoir trait à Pierre l'Hermite. C'est un petit traité écrit par Pierre de Flixecourt, moine de Corbie, d'après les indications du frère Gérard, infirmier, alors âgé de 94 ans, sur un reliquaire de l'abbaye appelé la prime de St.-Pierre. On y rencontre des détails intéressants sur Foulques de Neuilly, prédicateur de la seconde croisade, qui jusqu'à présent sont restés inédits.

— M. le président remercie au nom de la Société M. Hardouin de cette double communication.

Séance publique du 18 *juillet*. — La séance est ouverte à deux heures, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Guerard, président.

M. le président fait placer à sa droite M. Allart, député au corps législatif et maire de la ville, et à sa gauche M. Allou, recteur de l'académie départementale.

— M. Guérard, dans un discours qu'accueillent de vifs applaudissements, montre tout l'intérêt, toute l'utilité que peut offrir pour l'histoire civile l'étude de l'histoire ecclésiastique.

— M. le secrétaire-perpétuel rend compte des travaux de la Société pendant l'année qui vient de s'écouler. Il termine en protestant contre les imputations dirigées contre elle de n'avoir pas empêché la démolition de l'église St.-Remy, et les constructions faites à la cathédrale depuis quelque temps. Il démontre que la Société n'a négligé aucun des moyens qu'il lui était donné d'employer, mais qu'à l'impossible nul n'est tenu.

— M. Dufour, au nom de la commission du concours, donne lecture du rapport qui accorde la médaille d'or de

300 fr. à l'auteur du catalogue des manuscrits concernant l'histoire de la Picardie, et conservés à la bibliothèque nationale de Paris.

— Sur l'invitation de M. le président, M. Cocheris, attaché à la bibliothèque Mazarine, vient recevoir la médaille et prend place parmi les membres de la Société, au milieu de leurs applaudissements et de ceux de l'auditoire.

— M. Hardouin lit un fragment d'une notice sur Pierre l'Hermite. Après quelques considérations élevées sur les croisades, le savant éditeur de l'histoire des Comtes d'Amiens de Du Cange nous a montré le pélerin picard soulevant par son éloquence les populations de l'Occident pour la sainte expédition. Il le suit pas à pas durant tout le cours de cette guerre, soit à la cour d'Alexis Comnène, soit sous les murs d'Antioche, soit au monastère d'Huy où le cénobite termine ses jours, pour répondre à ce passage de Michaud qui le représente perdu dans la foule des pélerins et ne jouant plus qu'un rôle ordinaire.

— M. Breuil termine la séance en récitant une pièce de vers ayant pour titre : *La cathédrale d'Amiens*, et cette épigraphe tirée de l'Apocalypse : *Ecce tabernaculum Dei cum hominibus*.

Ces diverses lectures recueillent de vifs témoignages de sympathie.

— M. le secrétaire-perpétuel donne ensuite connaissance du programme suivant des prix proposés par la Société :

La Société décernera, dans sa séance annuelle et publique de 1853, une médaille d'or de la valeur de 300 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

« Signaler et décrire les constructions civiles renfer-
» mées dans la circonscription d'un ou de plusieurs ar-
» rondissements de l'ancienne Picardie, depuis les temps
» les plus reculés jusqu'à la fin du XVII.e siècle. »

Dans la même séance, il sera décerné au nom de M. Labourt, l'un des membres de la Société, une médaille d'or de 200 fr. à celui qui présentera à la Société la meilleure collection de dessins, cartes et plans, tant publiés qu'inédits, concernant les monuments de l'ancienne Picardie.

La Société décernera, dans la séance publique de 1854, une médaille d'or de la valeur de 300 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

« Recherches sur les poètes picards depuis le XII.e siècle
» jusqu'à la Renaissance des lettres. »

Séance ordinaire du 10 *août*.— Lecture est donnée d'un rapport de M. Janvier, sur un travail MS. de M. Tremblay ayant pour titre : ***Recherches historiques sur les anciens monuments fortifiés qui existaient avant* 1789 *dans le département de l'Oise*.** Après quelques considérations sur l'origine des châteaux fortifiés et les causes de leur destruction successive, l'auteur du rapport fait connaître l'objet du travail qui comprend des notices sur près de 400 châteaux. Ce mémoire accueilli déjà par un rapport favorable du Conseil général de l'Oise, paraît à M. Janvier digne de cette faveur. Cependant il adresse à l'auteur deux reproches : le premier, d'être trop laconique dans ses descriptions ; la curiosité qu'elles éveillent n'est pas satisfaite, et bientôt, dit-il, elles seront les seuls documents qui nous resteront sur ces monuments qui tendent

tous les jours à disparaître. M. Tremblay eût dû faire pour les châteaux ce qu'il a fait pour les cités de Beauvais, Compiègne, Senlis, Clermont dont les notices complètes ne laissent rien à désirer. Il regrette qu'il n'ait point ajouté de plans topographiques qui eussent doublé la valeur du travail. Le second reproche porte sur l'absence de notes indicatives des sources auxquelles l'auteur a puisé les nombreux évènements qu'il énumère et auxquels on aimerait à se reporter. En résumé, les recherches historiques de M. Tremblay sont un travail d'un intérêt véritable, et nous ne pouvons, dit-il, qu'engager la Société à remercier l'auteur de sa bienveillante communication, à solliciter pour sa bibliothèque une copie de cet ouvrage qu'il serait fort important pour la topographie du pays de voir se continuer dans les autres parties de la province.

— Le secrétaire donne lecture d'une notice de M. Féret sur l'église de St.-Samson de Clermont (Oise). Cette notice comprend l'origine de l'église qui remonte à 1327, fut détruite par l'incendie, puis reconstruite vers le milieu du XV.e siècle et celle de la cure desservie par les chanoines de la collégiale jusqu'à 1489. M. Féret décrit ensuite l'église, ses chapelles, leur origine, les fondations dont elles furent l'objet, fait connaître les reliques que possédait l'église, les évènements dont elle fut témoin, les personnages qui y furent enterrés, et termine par la suite chronologique des curés depuis 1489 jusqu'à nos jours.

— M. Dufour informe la Société qu'en visitant dernièrement le Musée de sculpture française qui a été ré-

cemment ouvert au Louvre, il a remarqué dans la salle dite des Anguier deux morceaux que l'on doit au ciseau de Jacques Sarrazin, dont la ville de Noyon inaugurait dernièrement la statue. Le premier est le monument funéraire d'Hennequin qui était autrefois placé dans l'église S.te-Croix de la Bretonnerie. Il représente dans un médaillon une femme éplorée tenant une légende : de l'autre côté, dans le fond, est un enfant pleureur qui s'appuie sur un médaillon. L'autre œuvre de Sarrazin est le buste de Pierre Seguier, chancelier de France.

NOTE SUR UNE DÉCOUVERTE DE TOMBEAUX

faite à Longpré-lès-Amiens, le 28 février et le 6 mars 1852.

PAR M. GARNIER.

Aucune découverte ne doit être négligée en archéologie; les moins importantes sont comme les anneaux de la chaine d'observations si souvent interrompue qui relient entr'eux les faits et peuvent aider à remonter à l'origine d'usages établis, de coutumes perdues. Il ne faut pas douter que leur réunion ne serve un jour à quelque esprit intelligent, habile à saisir les rapports, à reconstruire tout un passé qu'on n'explique pas aujourd'hui, et que les débris que nous recueillons avec tant de soins, n'aient ainsi toute l'importance qu'ont eue naguère les débris organiques pour la création de la géologie. Déjà l'archéologie peut, à l'aide de certains objets, assigner les époques précises, comme on détermine à l'aide de fossiles l'âge et la nature des diverses couches de notre globe.

Tous les jours des faits nouveaux ne viennent-ils point en effet confirmer des conjectures qui avaient d'abord paru hasardées, et des dates authentiques ne consacrent-elles point des conclusions que des analogies de forme, des rapports avaient seuls fournies. Ainsi la découverte de monnaies mérovingiennes à Lucy près Neufchatel, par M. l'abbé Cochet, n'a-t-elle point donné gain de cause à ceux qui assignaient une origine mérovingienne à certaines armures, à ces boucles aux ornements bizarres que l'on a rencontrées en tant de localités diverses, et si souvent, dans notre province.

Telles sont les considérations qui m'ont engagé à signaler la découverte récemment faite à Longpré-les-Amiens, dans un champ dit le *champ George*, situé au nord de ce village.

Le 28 février, le hasard fit découvrir à M. François Beauger un tombeau en pierre, en forme d'auge, dont le fond avait été formé de deux parties réunies par simple voie de rapprochement. Les parois trop minces et sans solidité s'étaient rompues sous l'action des pressions latérales et s'étaient rabattues à l'intérieur. Le couvercle également formé de deux parties était plat, d'une épaisseur de cinq millimètres environ, avec les bouts légèrement arrondis.

Les débris d'un squelette brisé, sans consistance, étaient renfermés dans ce tombeau. A côté gisaient deux autres corps qui paraissaient avoir été seulement enterrés. Aucun vase, aucune arme n'accompagnait ces corps. Aussi cette découverte n'excita-t-elle qu'un médiocre intérêt. Les débris des corps et des tombeaux furent dis-

persés, et nous n'avons pu voir que les fragments de l'auge et du couvercle, formés d'un calcaire grossier, à gros grain, étranger à notre département.

A quelques jours de distance, le 6 mars, le même cultivateur trouva dans le même champ et au même endroit à peu près, un autre tombeau entier formé d'une pierre de la même nature que la première. Il présente la forme d'un parallelipipède rectangle creusé en auge. Les dimensions extérieures sont : longueur 2^m20^c, largeur 0^m75^c, hauteur 0^m54^c; les dimensions intérieures, longueur 2^m05^c, largeur 0^m50^c, hauteur 0^m45^c. L'épaisseur des petits côtés est, comme on le voit, beaucoup plus grande que celle des longs côtés, laquelle surpasse celle du fond. Le couvercle, aussi d'une seule pièce, a la forme d'un prisme triangulaire très-aplati, dont les deux extrémités ont été coupées par deux plans légèrement inclinés sur l'arête. Ce tombeau était vide, quelque peu de terre seulement y avait coulé, mais point d'ossements ni d'objets quelconques.

Un fait digne de remarque, c'est que l'orientation était différente pour les deux tombeaux, bien qu'ils fussent disposés dans des directions parallèles, et assez près l'un de l'autre. Les têtes étaient directement opposées : l'une regardait le Levant, l'autre l'Occident. Cette dernière position était celle du second tombeau découvert.

A côté de celui-ci se trouvaient aussi deux corps, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, enterrés encore comme dans le premier cas. Peut-être étaient-ils garantis par quelques pierres trouvées dans les environs, mais le fait n'a point été constaté d'une manière certaine. L'un d'eux

avait à côté de lui ses armes, et cette circonstance a vivement frappé le cultivateur qui a tenu compte des moindres détails. A gauche du squelette, en partie détruit, gisait une longue épée en fer de 0m72c, pointue, d'une largeur de 0m045mil., à peu près égale dans toute la longueur et à double tranchant. Le manche de 0m10c de long, se terminait par une partie plus épaisse, une tête rivée, sans doute, à en juger par le renflement que l'on observe à l'extrémité, autant du moins que l'état d'oxidation le permet. A droite était un javelot monté sur une hampe en bois dont la douille rongée a conservé quelques parties. La longueur du fer est de 0m60c jusqu'à l'origine de la douille, dont il ne doit rester que la moitié. La largeur est de 0m03c ; une arête fortement marquée sépare sur les deux faces les deux tranchants et donne à la lame la forme d'un énorme carrelet, dont la section présenterait un lozange très-allongé. De ce même côté était un tronçon de l'un de ces sabres à lame courte, large, épaisse, tranchante d'un seul côté, et creusée d'un sillon profond dans toute leur longueur, dont notre Musée possède plusieurs échantillons, (n.os 85-140-290). Il n'en reste que 0m30c qui, tout rongés qu'ils soient, laissent voir parfaitement à quelle nature d'arme appartient ce tronçon.

A la hauteur de la ceinture, se trouvait un quatrième morceau de fer brisé en deux par la rouille, et qui n'est autre chose qu'un poignard dont la lame a 0m14c et la longueur totale, y compris le manche, 0m18c ; elle est pointue, à deux tranchants.

Une ceinture assujétissait aux flancs du guerrier l'épée et le poignard, car une boucle en bronze avec son

ardillon se trouvait avec ces objets ainsi que deux boutons aussi en bronze, présentant la forme d'une pyramide régulière à 6 pans de 0m01c de côté dont les faces sont creusées de quelques sillons parfaitement réguliers. La queue n'était point rivée ; est elle plate, percée d'une ouverture allongée par laquelle on pouvait faire passer une cheville, un cordon, ou un fil de fer ou de cuivre pour l'assujettir à la courroie. La boucle n'a point la grande plaque ornée de dessins en arabesques comme celles de Venduille, d'Ebart, de Marquais ou de St.-Acheul que possède le Musée ; elle est petite, formant un demi-cercle, creusée dans le sens de sa longueur et d'un dessin régulier et de fort bon goût. L'ardillon est tout à fait celui des autres agrafes mérovingiennes que j'indiquais tout à l'heure.

Enfin avec ces armures se trouvait un dernier morceau de fer dont la destination serait restée indécise, sans le soin avec lequel les moindres fragments en furent recueillis. Une portion d'anneau qui s'adapte parfaitement à l'extrémité nous a mis facilement sur la voie, et nous avons reconnu une paire de ciseaux de 0m14c environ, de l'espèce appelée *forces*. Il n'est point rare, on le sait, de trouver des ciseaux dans les sépultures, et la découverte faite il y a quelque temps à La Neuville-sire-Bernard, en a procuré une paire d'assez belle conservation.

Mon intention n'est point d'établir ici par une dissertation à quelle époque remonte cette sépulture ni à quelle classe de guerriers ont appartenu les armes. Chacun reconnaît l'époque mérovingienne dans les objets que

j'ai l'honneur de présenter à la Société pour être déposés au Musée, et aucun doute ne s'élève aujourd'hui sur cette attribution. J'ai voulu seulement solliciter un remerçîment pour M. Beauger qui les a généreusement abandonnés et les a surtout recueillis avec un soin et une intelligence que nous serions heureux de rencontrer en toutes circonstances. Car bien des trouvailles sont faites dont l'intérêt serait immense, si quelqu'attention présidait à l'enlèvement des objets, si tous les fragments étaient réunis; plus d'une énigme historique serait résolue depuis longtemps, sans la négligence des inventeurs, et l'avidité de gens qui se hâtent de s'emparer de tous les débris qu'ils rencontrent, pour le plaisir d'amasser des objets nouveaux, sans souci de leur valeur ou de leur usage.

Je ne terminerai point cependant sans une observation. Le guerrier couché avec son armure, était enterré à côté du tombeau de pierre, et ce dernier renfermait seulement des ossements; point d'armes ni d'ustensiles d'aucune sorte. Ce fait a-t-il été remarqué déjà, et qu'en faut-il conclure? Le cercueil de pierre ne serait-il point dans ce cas celui d'une femme ou d'un enfant auprès duquel aurait été enseveli le frère ou l'époux. Nous serions tenté de le croire, en songeant au rang qu'occupaient les femmes chez les anciens Francs. Nous laisserons de plus habiles se prononcer sur ce point, et notre observation sera une nouvelle preuve de l'importance qu'il faut attacher à recueillir les restes conservés dans les tombeaux, car l'examen du squelette eût pu lever tous les doutes et confirmer ou détruire l'hypothèse que nous hasardons.

Fragments d'un Essai sur la vie de Pierre l'Hermite, par M. Henri Hardouin, Membre titulaire non résidant.

I. Le nom de Pierre l'Hermite se lit dans toutes les histoires ou chroniques qui concernent la première Croisade. On sait aussi que, fréquemment, la muse du Tasse s'inspira au souvenir de ce prêtre-pélerin dont la parole entraîna vers la Terre Sainte tant de guerriers d'Occident, et qui devint le compagnon de leur victoire après n'avoir pas un seul instant cessé de partager leurs périls et leurs maux.

A l'imitation de la poésie, la peinture se complut également de bonne heure à reproduire la physionomie de l'apôtre des Croisades. Une des scènes de sa vie, sa visite au pape Urbain II, se trouve figurée dans le manuscrit de Guillaume de Tyr, que possède la bibliothèque d'Amiens, et cet essai a pris rang parmi les œuvres qui préludèrent à la renaissance de l'art.

C'est maintenant la sculpture qui acquitte son tribut. (1) Le ciseau, qui possède le secret d'imprimer le mouvement et la vie à la durée du marbre ou de l'airain, devient un interprète de l'histoire, lorsqu'il aide à populariser le souvenir d'hommes qui méritèrent l'admiration ou le respect de la postérité.

Au nombre de ces hommes fut incontestablement Pierre l'Hermite dont la main a tracé, dans les annales du christianisme et de notre patrie, une de ces pages à la lecture

(1) M. Gédéon Forceville, notre collègue, ajoute aux productions qui, déjà, honorent son talent et son patriotisme, une statue de l'apôtre des Croisades.

desquelles la pensée de l'écrivain ou de l'artiste ne cessera jamais de se recueillir.

II. Si peu de biographes échappent au reproche d'isoler trop fréquemment de la scène où il figura, le personnage qu'ils veulent faire connaître, et de donner à son sujet, des détails qui ne sauraient trouver place dans les récits de l'histoire, il n'en est aucun dont les écrits n'aient à redouter la concurrence des œuvres des poètes ou des romanciers, des peintres ou des sculpteurs. L'investigation de la vérité et la discussion des preuves, revêtent toujours un caractère d'aridité qui vient défavorablement contraster avec la fraîcheur et l'éclat de productions destinées à conquérir le suffrage de l'imagination ou des yeux.

III. Les sources auxquelles des indications sur la vie de Pierre l'Hermite peuvent être puisées, doivent fixer un instant l'attention.

Parmi les écrivains de l'époque, Albert d'Aix est celui qui donne le plus de détails. Préoccupé du soin de faire connaître avec exactitude l'apôtre de la Croisade, il le suit pour ainsi dire pas à pas depuis son premier pélerinage jusqu'à la délivrance de Jérusalem.

— « Albert, dit M. Guizot, n'avait point fait partie de » l'expédition et ne visita jamais la Terre Sainte, mais » plein d'enthousiasme comme l'Europe entière, pour l'en- » treprise et les exploits des Croisés, il en recueillit avec » soin toutes les relations, s'entretint avec une foule de » pélerins revenus de Jérusalem, et a reproduit leurs » aventures et leurs sentiments, sinon en bon langage, » du moins avec une complaisance minutieuse et la vi- » vacité d'une imagination fortement émue. »

Guillaume de Tyr, si justement réputé le prince des historiens des Croisades, suivit les traces d'Albert d'Aix. Il vérifia et compléta les données fournies par cet écrivain. A la vérité, Guillaume de Tyr ne racontait pas ici comme ses devanciers ce qu'il avait ou vu lui-même ou recueilli de la bouche de témoins oculaires : un demi-siècle tout au moins le séparait de l'époque des évènements et il ne pouvait que les juger à distance, mais il le fit avec une supériorité de lumières qui imprima à son livre un degré d'autorité auquel nul autre écrit du même tems ne saurait atteindre. Si l'histoire de la première Croisade put être étudiée et comprise par un auteur, ce fut, à coup sûr, par l'archevêque de Tyr, d'abord précepteur de l'un des princes qui régnèrent à Jérusalem, puis élevé aux plus hautes dignités de l'Eglise et de l'Etat dans ce royaume qu'il ne quitta guère que pour s'acquitter de fréquents messages auprès des souverains d'Occident, des papes, ou des empereurs de Constantinople. A l'époque où Guillaume écrivait, le tems, d'ailleurs, n'avait point effacé sur le sol de la Palestine la trace des pas des premiers Croisés. Les noms, les souvenirs des plus célèbres d'entr'eux, vivaient dans la mémoire et dans le cœur des fidèles qui défendaient encore, les armes à la main, les conquêtes de leurs aïeux, avec plus de bravoure et de persévérance que d'espoir.

IV. « D'où vint, s'écrie Guillaume de Tyr, en parlant de Pierre l'Hermite, « d'où vint à ce pauvre pélerin, dé-
» nué de toutes ressources et transporté bien loin des fron-
» tières de sa patrie, une confiance si grande qu'il osât
» essayer une entreprise tellement au-dessus de ses forces,

» et espérer l'accomplissement de ses désirs ? Si ce n'est » qu'il avait porté toute sa pensée vers Dieu son protec- » teur, et qu'embrasé du feu de la charité, compatissant » aux maux de ses frères, aimant son prochain comme » lui-même, il lui suffisait d'accomplir la loi ? Ce que son » zèle lui prescrivait pouvait paraître difficile et même » impossible, mais l'amour de Dieu et du prochain le lui » rend léger... » (1)

Si tel fut, dès le douzième siècle, le langage d'un historien, on lit, par compensation, dans un ouvrage qui date de peu d'années, des passages ainsi conçus : « Les plus » grands caractères du clergé parurent avec les Croi- » sades..... Nommons d'abord Pierre l'Hermite, homme » semblable à Foulques qui, de son geste éloquent et rude, » avait poussé au commencement de l'époque la populace » de l'Occident vers l'Orient.... (2) Au moment où ces » masses d'hommes se réunissaient, un pauvre prêtre au » teint brun, au visage maigre, à la taille exigüe, aux » pieds nus, à l'esprit ardent, renouvela la prédication » d'Urbain et fut le premier guide de la Croisade. Son élo- » quence sauvage produisit un effet extraordinaire. Pierre » au Capuchon, vulgairement appelé Coucou-Pêtre, et » connu depuis sous le nom de Pierre l'Hermite, chevau- » chait sur un mulet de la grandeur d'un âne et harnaché » de même ; on se jetait sur sa monture pour en arracher » un peu de poil et pour baiser sa mauvaise soutane » d'ermite. »

(1) Traduction de M. Guizot. Mém. sur l'Hist. de France.

(2) V. la France au tems des Croisades. Tom. I. p. 311. Paris 1844. Techener. 4 vol. in-8°.

Dans cette description, les fantaisies du roman usurpent indubitablement la place des vérités de l'histoire. « Nous » racontons certains détails non comme ayant un fond de » vérité, mais pour satisfaire au goût du vulgaire qui » aime les choses extraordinaires, » dit expressément Guibert de Nogent, de qui ont été imités non sans amplification les passages que l'on vient de lire. Ils se trouvent aussi, mais cette fois en abrégé, dans Raoul de Caen et dans le fragment intitulé *Histoire de la Guerre Sacrée*. La réflexion ou l'aveu de Guibert ne s'y rencontrent pas, mais qui ne les y a pas sous-entendus ? Et le même chroniqueur ne rappelle-t-il pas que : « En tout » ce que faisait et disait cet homme (Pierre l'Hermite) il » semblait qu'il y eût en lui quelque chose de divin ? » Tous ceux des écrivains contemporains qui se préoccupèrent plutôt encore des exigences de la vérité que du désir de satisfaire à la passion du vulgaire pour le merveilleux, pressentirent donc que le secret de l'ascendant de Pierre l'Hermite sur les populations ne résidait ni dans l'étrangeté de son extérieur, ni dans ce contraste entre la débilité du corps et la vigueur de l'esprit qui, chez lui, se révélait dès l'abord. Aucun d'eux n'autorise à comparer aux cris du fanatisme ou aux accents à l'usage de la sédition, sa parole dont tous attestent au contraire l'inspiration et la puissance. « Pierre fut grand d'éloquence » et de cœur » dit Albert d'Aix. « Il ne s'illustra pas » moins, ajouta plus tard Ordéric Vital, par le savoir que » par la charité. » L'on connaît le jugement que porte à son sujet Guillaume de Tyr. De quel droit substituer aujourd'hui à ces témoignages un tableau de fantaisie?

La ferveur des panégyristes est sans doute un écueil sur la voie de la vérité, mais il en est un autre, l'oubli du précepte suivant, rappelé et si bien appliqué déjà par Guillaume de Tyr : « Il convient d'éviter en écrivant » l'histoire, que des faits grands et importants par eux- » mêmes, deviennent petits et misérables par le vice de » la narration. »

V. Les écrits des contemporains de Pierre, fournissent à son sujet, des détails qui ne varient guère que sous le rapport de la précision ou de l'étendue, et qui, par conséquent, se complètent et s'expliquent les uns par les autres, beaucoup plutôt qu'ils ne se contredisent au fond.

Il naquit à Amiens. Guibert de Nogent, qui entendit ses prédications, l'atteste après une vérification *(comperimus)* qui ne dut exiger ni beaucoup de temps, ni beaucoup de peine puisque ce chroniqueur, originaire du diocèse de Beauvais, ne quitta guère le monastère de Nogent-sous-Coucy dont le comte d'Amiens, Enguerrand, était l'un des patrons, et y remplaça, comme abbé, Geoffroy, promu à l'épiscopat de la même ville.

Albert d'Aix n'est pas moins explicite que Guibert.

Tels furent, entr'autres, les deux témoignages dont Guillaume de Tyr put s'autoriser, un demi-siècle plus tard, pour affirmer le même fait.

Le passage de la chronique des évêques de Liège qui mentionne le décès de Pierre en 1117, à un âge avancé, *(in bona senectute)*, permet de fixer l'époque de sa naissance entre 1040 et 1050.

Une série de documents démontre d'ailleurs la justesse de l'observation suivante de Guillaume de Tyr : « Pierre

» était *Hermite* de nom et de profession, » *re et nomine*. En remontant des plus modernes de ces documents aux plus anciens, on rencontre d'abord des généalogies qui, en 1824, fixèrent l'attention du savant auteur de l'histoire des Croisades. Il est encore aujourd'hui plus d'une famille qui revendique l'honneur de descendre de Pierre l'Hermite.

« Parmi les choses curieuses entassées chez le libraire » de Bruyn à Malines, » — disait, en 1837, à l'Académie royale de Belgique, M. le baron de Reiffemberg d'érudite mémoire, — « nous avons trouvé une pièce qui » semble lever toute incertitude au sujet de la patrie et » des descendants de Pierre l'Hermite. C'est une recon- » naissance, conformation et réhabilitation de noblesse, » en tant que besoin accordée par le roi Philippe IV à » Jacques l'Hermite, receveur du conseil d'Etat des Pays- » Bas, et à son frère Antoine l'Hermite, licencié en droit à » Malines. Cette patente... portant au centre des armoiries » coloriées mais qui ont souffert, offre tous les caractères » de l'authenticité. Il en résulte que Pierre l'Hermite était » bien réellement d'Amiens ; qu'il épousa une fille de la » noble maison de Roussy ; et que sa postérité s'est con- » tinuée sans interruption jusqu'aux impétrants. » (1) Ce diplôme, se trouvant déjà mentionné tout au long dans la vie de Pierre l'Hermite par le père d'Oultremann de la Société de Jésus, opuscule publié en 1647, son authenticité est surabondamment établie.

Le même biographe analyse les titres qui, de son tems, étaient entre les mains de Martin l'Hermite sieur de Bé-

(1) Bulletin de l'Académie de Belgique du 4 novembre 1837, n.° 10.

tissart, et cite fréquemment une vie manuscrite par » Nicolas de Campis dit Bourgogne, roi d'armes du roi » Catholique, qui, ajoute-t-il, a curieusement ramassé ce » qu'il a pu retrouver de la vie et postérité de Pierre » l'Hermite.» (1) Il publie de plus un très curieux fragment du manuscrit espagnol, conservé à la bibliothèque St.-Laurent de l'Escurial, qui a pour titre : *Faits héroiques de la Chevalerie Européenne à la Conquête de Jérusalem.* L'auteur de ce livre, D. Alonzo Gomez de Minchaca vivait en 1315. Il donne des indications sur Pierre l'Hermite qui avait, dit-il, été chevalier avant de se vouer au sacerdoce.

Deux textes, l'un de Ughellus, (2) l'autre de la collection intitulée : l'*Oriens Christianus*, (3) que d'Oultremann ne cite point, portent qu'Albert, évêque de Bethléem en 1179, était un descendant de Pierre l'Hermite, *Petri Eremitæ nepos fuit.*

Ainsi, tout en laissant aux biographes du XV.e et du XVII.e siècle, la responsabilité de leurs généalogies et des détails qu'ils donnent sur le séjour de Pierre l'Hermite dans les universités d'Italie ; sur ses fonctions de précepteur des fils d'Eustache 1.er comte de Boulogne et, par conséquent, de Godefroy de Bouillon lui-même ; sur sa blessure à la bataille de Cassel dans les rangs des chevaliers qui combattirent pour Robert le Frison contre la comtesse Richilde ; enfin sur « la damoiselle de bon lieu » dont les bonnes grâces et la vertu n'eurent pas peu de

(1) V. la Vie du vénérable Pierre l'Hermite par d'Oultremann, p. 111.

(2) V. *Italia Sacra*. Tom. 4, col. 1099.

(3) Idem. Tom. 3, p. 1279.

» force pour le faire résoudre au mariage, » et qui pourtant n'était « ni jeune, ni riche, et par conséquent estait » privée de deux parties qui seules presque estaient con» voitées, » (1) on ne saurait révoquer en doute qu'avant de se réfugier dans une solitude, il avait été chef de famille. Guibert de Nogent, Albert d'Aix, et la plupart des autres contemporains constatent d'ailleurs très nettement qu'il était prêtre *(sacerdos)* et non pas moine, circonstance qui jette quelque incertitude sur le sens de l'extrait suivant d'un bref de recommandation des défunts aux prières des religieux de Corbie au XIII.e siècle, recueilli par le bénédictin Dom Grenier : « *D. Petro Cognomine* » *Heremita priori Scti Quinctini de Monte.* » (2) La retraite de Pierre l'Hermite au pays de Liège après la Croisade, dans les domaines cédés à l'évêque Otbert par Godefroy de Bouillon, semble d'ailleurs indiquer d'autant mieux la préexistence de relations entr'eux, que, d'après Gilles d'Orval, c'était bien d'un retour et non d'une première arrivée qu'il s'agissait : *ad partes Leodienses revertitur.*

VI. Ce fut, selon toute apparence, vers 1093, que Pierre entreprit ce pélérinage de Jérusalem auquel succédèrent si rapidement ses prédications et la Croisade.

La renonciation au monde et la visite du tombeau de l'homme Dieu étaient, à cette époque, des exemples dont la fréquence est attestée par l'histoire, et que donnaient les princes et les souverains eux-mêmes. La pratique des austérités du christianisme, tout en continuant à frayer,

(1) D'Oultremann, p. 14 et 15.

(2) V. Biblioth. nation. MSS. Dom Grenier, paq. 2 art 8.

par la régénération des âmes, les voies de la civilisation, participait elle-même de la rudesse des mœurs. A une époque où sévissaient encore les maux de l'anarchie ; où la force assurait trop souvent à quiconque en disposait, l'impunité des désordres et des crimes ; où la licence franchissait jusqu'au seuil des asiles de la prière ; l'aversion pour la vie du siècle, chez les uns, et chez d'autres les remords déterminaient ces vocations à l'épreuve de tous les obstacles, ces abdications des biens de la terre, ces pélérinages enfin qui impressionnèrent si vivement les populations. Si de telles manifestations de piété ne furent pas toujours sans mélange d'exagération et d'orgueil, elles n'en révélèrent pas moins la puissance de la foi qui les inspira. Elles furent un langage tenu à l'imagination et pour ainsi dire aux sens de la multitude. Les yeux demeurèrent frappés de l'éclat des œuvres, et elles se propagèrent par émulation et comme par instinct, en attendant que la sublimité des dogmes et de la morale du christianisme vînt pénétrer dans la plupart des esprits. L'entreprise de la délivrance de Jérusalem, la grande aventure, selon l'expression de M. Guizot, marqua l'apogée du mouvement qui, dans le cours du onzième siècle, réveilla de sa torpeur le monde d'Occident, y balaya la poussière de la barbarie, préluda à la renaissance des lettres et des arts, et permit à l'église de promulguer, sous la dénomination si vraie de trève de Dieu, ce partage des jours de la semaine entre les œuvres de destruction ou de sang et leur réparation par le travail, qui frappait de déchéance l'institution de la guerre entre peuples ou membres de la chrétienté. La coalition contre l'Isla-

misme ne pouvait tarder à s'en suivre, et l'histoire ne réservait aucun démenti aux paroles suivantes de Foucher de Chartres qui, dès le tems d'Urbain II, louait ce pontife : « d'avoir médité une œuvre qui fit fleurir le monde d'Oc- » cident, en y rétablissant la paix, en y réhabilitant » l'autorité de l'église, et en écartant de ses frontières, » avec toute la prescience de l'instinct, l'invasion des » Mahométans. »

VII. Lorsque Pierre entreprit son premier voyage, rien extérieurement ne le distinguait de ces pélerins dont les exactions des gouverneurs de Jérusalem et l'hostilité de la population, semblaient ne faire qu'accroître le nombre. — Une fois l'enceinte franchie, donner cours à l'effusion de la piété ; s'indigner des profanations ; puis, hâter vers la patrie, cette marche du retour à laquelle se communique si naturellement la précipitation des mouvements du cœur ; c'était le rôle de tous. Méditer, exécuter un plan de délivrance, telle fut la mission de Pierre l'Hermite. Aux visions dont son esprit ne tarda point à être obsédé, succédèrent des entretiens avec le patriarche de Jérusalem. Pierre devient le messager des Chrétiens qui subissent l'opprobre et la persécution. Il franchit les mers ; il dépose aux pieds du Pape la supplique de ses frères ; il devance, par de là des Alpes, l'arrivée du chef de l'église. Bientôt siège le concile de Clermont. La pensée d'unir contre l'Islamisme les forces de la chrétienté qui s'épuisent par les luttes et la licence, revêt la solennité d'un pacte de religion et d'honneur. La Croisade est décrétée, et la foule qui se presse autour du pontife a répété ce cri *Dieu le veut* dont retentit soudainement l'écho des plus loin-

taines contrées. Alors se succédèrent sans intermission, sans halte ou repos en chemin, ici dans la chaire des basiliques, là sur les tertres des campagnes, en Auvergne, en Berri, en Picardie, en Flandre, et jusqu'aux rives de la Meuse et du Rhin, les prédications de Pierre l'Hermite. Il s'inspirait, tantôt du souvenir de la profanation des lieux saints, tantôt de la grandeur de l'œuvre de leur délivrance et du pressentiment des desseins de Dieu. Les populations se précipitaient sur son passage; biens, famille, patrie, tout était abandonné pour le suivre, et, tandis que la Chevalerie convoquait ses hommes d'armes, que les milices formaient leurs rangs, et que les flottes s'équipaient, un essaim de pélerins descendait la vallée du Danube et franchissait la Drave.

Fanatisme, s'est-on écrié, fanatisme donc par lequel fut révélé un de ces décrets que les puissances de la terre ne méditent ni ne promulguent, et qui n'était rien moins que l'avènement de l'Europe, et que son initiation au mystère de sa prépondérance sur l'Orient.

L'homme prédestiné entre tous à l'accomplissement de ces volontés de la Providence, fut-il exempt d'erreurs? Ne le vit-on pas exalter jusqu'au délire l'enthousiasme de la foi? Que la pensée se reporte au tems où il vécut, et l'on se convaincra qu'il rencontra l'héroïsme jusques dans l'excès du zèle et de la piété: aussi sa mémoire ne cessera-t-elle de franchir les âges pour recueillir honneur et respect auprès de la postérité.

VIII. Pierre l'Hermite avait vu s'accroître, du contingent des nations d'Allemagne, la multitude des pélerins de France. Naguère encore, ascète et solitaire ignoré, il

se trouvait maintenant chef d'armée, excès de confiance qu'il ne devait pas tarder à expier cruellement. A quelle autorité pouvait en effet raisonnablement prétendre, sur une foule sans cohésion et sans frein, un homme de prière, en un tems où l'élite des chevaliers échouait dans ses efforts pour maintenir quelque discipline dans les rangs des hommes d'armes? Des conflits avec les Hongrois, et en dernier lieu, une déroute auprès de Semlin, après des désordres que Pierre l'Hermite, Gauthier-sans-avoir et le petit nombre de chevaliers qui les avaient suivis, ne purent ni prévenir, ni réprimer, décimèrent l'armée. Ses débris furent ralliés avec peine sous les murs d'Andrinople, et ce ne fut point sans répugnance que l'empereur Alexis Comnène laissa les pélerins s'avancer jusqu'à Constantinople. Ils établirent leur camp à proximité de la ville.

Une lettre du pape Urbain II avait annoncé à l'empereur, la venue de Pierre l'Hermite, qui d'ailleurs était devancé par le retentissement de ses prédications et de ses aventures. Sa présence ne pouvait donc que piquer vivement la curiosité de la cour du Bas-Empire. Pierre y parut, et Anne Comnène, fille de l'Empereur, se garda bien d'omettre dans ses récits cette entrevue et le portrait du prédicateur.

L'impatience des pélerins et la connivence d'Alexis hâtèrent leur extermination. Après avoir franchi le Bosphore sans attendre l'arrivée des chefs de la Croisade, et avoir provoqué par leurs incursions les représailles des Turcs de Nicée, ils finirent par ne pouvoir plus défendre même leur camp qui devint le théâtre d'un horrible carnage. Gauthier-sans-avoir y périt, et les ossements de plusieurs

milliers de corps sans sépulture jonchaient les plaines de Scutari lorsque, l'année suivante, Godefroi et ses hommes d'armes traversèrent ces solitudes de la mort. Pierre l'Hermite put alors se réunir à l'armée des Croisés avec le petit nombre de ses compagnons qui avaient échappé au glaive ou à la captivité. Il n'avait dû lui-même son salut qu'à sa présence à Constantinople où il s'était rendu peu de jours avant la catastrophe pour réclamer contre les fraudes des agents de l'Empereur.

IX. L'histoire autorise-t-elle à dire avec M. Michaud que Pierre disparut désormais de la scène pour demeurer oublié dans la foule des pélerins ? Le message dont il se chargea auprès du visir Kerbogah, et le rôle qui lui fut dévolu soit lors de l'assaut, soit après la prise de Jérusalem sont autant de faits qui réfutent l'assertion de l'illustre écrivain.

Maîtres de Nicée et d'Antioche après des siéges meurtriers, les Croisés subissaient, dans cette dernière ville, la famine et les ravages d'une épidémie. L'armée du soudan d'Arménie était en vue des murs. Des désertions avaient achevé d'éclaircir les rangs ; les cœurs chancelaient. Enjoindre néanmoins la cessation de la guerre au chef musulman, telle fut la résolution arrêtée, exécutée. Pierre l'Hermite, accompagné d'un interprète dont l'histoire a aussi conservé le nom, (le croisé Herluin), vint haranguer le visir, dont l'étonnement surpassa sans doute le courroux. Peu de jours après, la victoire livrait aux Chrétiens le camp dont leur messager avait si héroïquement franchi l'enceinte.

L'armée poursuivait enfin, malgré les rigueurs d'un

été de Judée, les travaux du siége de Jérusalem, et se préparait aux derniers assauts. En cet instant, le clergé multipliait les solennités du culte, et l'on vit les Croisés suivre processionnellement sa bannière au Mont des Oliviers. Là retentit encore une voix dont l'énergie n'avait été brisée ni par le temps, ni par les souffrances, ni par les revers, la voix du prédicateur qui, depuis quatre ans, n'avait pas un seul instant cessé d'accourir au premier rang pour partager les périls ou pour soulager l'infortune. Sa parole commandait l'abjuration de toute inimitié entre frères d'armes à l'heure suprême du combat; elle ranimait dans l'âme de tous l'héroïsme qui défie les obstacles et la mort; elle décernait les palmes méritées et par le guerrier qui survit, et par celui qui succomba avec honneur! Et lorsqu'enfin l'étendard de la Croix flotta sur les murs de Sion, lorsque les heures de carnage et de sang eurent fait place aux jours d'action de grâces et de prière, aux pieds de qui vit-on se prosterner les chrétiens préservés dans Jérusalem? aux pieds du pélerin à qui Dieu avait réservé de tenir la promesse de leur délivrance.

Quelques mois après, Pierre suppléait le patriarche Arnoul dans la direction de l'église de Jérusalem, au moment où l'armée des Croisés dût venir combattre les milices du soudan de Babylone près d'Ascalon et presque en vue de ce mont Thabor, où sept cents ans plus tard, paraîtraient et vaincraient encore des guerriers venus aussi de France.

Sa mission était accomplie.

X. Au pays de Liège, sur les bords de la Meuse et à

proximité de la ville d'Huy, exista, sous le vocable du St.-Sépulchre et de St.-Jean, un monastère où s'observait la règle de St.-Augustin. Son fondateur fut Pierre l'Hermite, dès son retour de la Terre-Sainte, en 1101, avec Conon de Montaigu et quelques autres chevaliers. Il mourut dans ce monastère le 8 juillet 1117, et y fut enseveli.

Deux cents ans environ plus tard, lorsque les récits des historiens de la Croisade et surtout une traduction en langue vulgaire du livre de Jacques de Vitry, eurent réveillé les souvenirs de la population, on vit s'accomplir, au tombeau de Pierre l'Hermite, des pélerinages qui déterminèrent l'érection d'un nouveau monument. Il a disparu comme l'autre. Il existait au temps où Gilles d'Orval, qui en reproduit l'épitaphe, rédigeait sa chronique des évêques de Liège.

Consacrer à la mémoire de Pierre l'Hermite, dans Amiens sa ville natale, un monument dû au ciseau d'un artiste dont on a pu dire si justement que le talent était chez lui une improvisation du goût et du patriotisme (1), c'est exaucer les vœux de la France et de l'Europe entière. Elles ne cesseront jamais de révérer, dans l'apôtre des Croisades, un envoyé de Dieu. Quel autre nom donner à l'homme que l'on vit sortir si soudainement des rangs de la foule et de l'oubli d'une solitude pour accomplir, par l'ascendant de sa parole et de sa persévérance, les prodiges que l'on connaît?

(1) « Il s'endort financier et se réveille artiste, » disait naguère au sujet de M. Forceville, l'honorable et disert M. St.-Albin Berville, notre collègue.

Note de M. De Cagny, membre correspondant, sur des sarcophages et vases funéraires trouvés à Athies, canton de Ham.

Le 24 juin 1852, des ouvriers défonçant le terrain qui se trouve en face du portail historique de l'église d'Athies, découvrirent plusieurs tombeaux en plâtre à 50 centimètres environ de profondeur. De ces tombeaux, de 2 mètres de long, et recouverts de morceaux de pierres informes, l'un renfermait deux squelettes réunis, la tête tournée vers l'Orient et les bras croisés sur la poitrine, et un autre, plusieurs têtes réunies à des ossements divers. Dans le premier se trouvait un vase de grandeur moyenne, contenant des charbons encore bien conservés. Les fragments que j'envoie feront connaître la nature et la forme de ces sortes de vases qu'on plaçait autrefois dans les sarcophages.

J'adresse aussi à la Société un petit vase, bien conservé, comme on en trouve assez communément dans les cimetières d'Athies, d'Ennemain et même de Maricourt, canton de Combles. Ces vases qu'on découvre dans les anciens cercueils en bois, ne paraissent pas remonter au-delà du XV.e ou du XVI.e siècle. D'après la tradition locale, ils renfermaient la cendre des étoupes qui avaient servi à extrémiser le mort, et quelquefois aussi son alliance et les deniers de mariage.

Il existe encore aujourd'hui un usage funéraire, particulier sans doute aux communes des cantons de Ham et de Nesle, qui formaient autrefois la petite contrée du Vermandois appelée le Meige. Cet usage consiste à couper le bas des cierges qui doivent servir aux funérailles, en parties très-minces qu'on étend en forme de croix au fond des cercueils avant d'y placer le mort. Je n'ai pu découvrir l'origine ni le motif de cette coutume.

Note sur la Motte de Cauroy-lès-Tours, par M. Darcy, titulaire non résidant.

Parmi les monuments peu variés d'ailleurs que nous ont laissés les Gaulois, nos prédécesseurs sur ce sol auquel des mœurs

plus douces, une religion plus humaine ont fait prendre une physionomie nouvelle, on a depuis longtemps remarqué avec intérêt ces monticules plus ou moins élevés, mais toujours de dimensions imposantes dont sont parsemées certaines contrées et notamment la Picardie. Cependant on ne paraît pas s'être jamais bien accordé sur leur destination, non plus que sur l'époque où ils ont été élevés.

J'ai fouillé deux monticules. Deux notes que j'ai adressées à la Société lui ont fait connaître mes remarques sur la composition de la Motte de Gamaches, sur la nature et l'état de conservation des objets qui y ont été trouvés. Je vais aujourd'hui l'entretenir d'une autre non moins intéressante.

M. le baron de Frières est propriétaire à Tours en Vimeu d'une habitation fort belle, dont l'emplacement est considéré par quelques personnes comme celui d'une *villa* romaine. On y a trouvé autrefois la jolie Cybèle en bronze au front couronné de tours dont M. de Caylus a donné la description. Dans toute l'étendue de cette propriété se rencontrent fréquemment des objets antiques de toute sorte. Il en est de même à Cauroy, dépendance de Tours. Dans un herbage appartenant aussi à M. de Frières, il existe une tombelle qui, selon M. Louandre (1), est citée par D. Grenier comme destinée anciennement à rendre la justice. M.me la baronne de Frières, dont le goût pour ce qui tient à la science est connu, a bien voulu permettre ou plutôt ordonner l'ouverture de ce tertre. Elle a suivi le travail avec un grand intérêt et a même eu la générosité d'en faire les frais. Je me plais à lui en rendre le témoignage le plus reconnaissant. Appelé à diriger la fouille, j'ai bientôt constaté une analogie frappante entre cette tombelle et celle de Gamaches. En effet, la hauteur de la tombelle de Cauroy est de 2 mètres perpendiculairement et de 3 mètres au moins en talus. Le diamètre dans la partie circulaire est d'environ 26 mètres. On remarque vers le Nord une apparence d'ancien fossé qui a dû fournir les terres dont se compose la Motte. Une tranchée de 2 mètres de large ouverte du Sud au

(1) *Histoire d'Abbeville*, 2.e édition, tom. 1, pag. 427.

Nord jusqu'au centre, et ensuite vers l'Ouest, a fait voir que la tombelle de Cauroy était composée de couches d'argile variant en épaisseur et divisées par des couches de cendre et de charbon. Elles sont horizontales et se prolongent ainsi dans presque toute l'étendue du monument. A 50 ou 60 centimètres environ au-dessous du gazon parait une première ligne noire de 3 à 4 centimètres d'épaisseur ; suivent 15 à 18 centimètres d'argile ; puis une deuxième ligne noire de même épaisseur que l'autre ; puis l'argile descend jusqu'à 1 mètre 49 centimètres de profondeur. Là se présente une forte couche de bois et de paille brûlés et presque entièrement pulvérisés, dont l'épaisseur n'a pas moins de 6 à 8 centimètres; au-dessous une couche d'argile noircie et cuite. Enfin, à une profondeur de 25 à 30 centimètres au-dessous du niveau du sol voisin, le terrain paraissait vierge. Toutefois, de distance en distance se rencontraient de légères excavations dans lesquelles, depuis la couche de cendre (66 centimètres plus haut), gisaient des ossements informes pour la plupart et quelques dents seulement reconnaissables ; le tout comme en pleine décomposition et exhalant une odeur nauséabonde assez sensible. Ces débris que le feu n'avait pas eu le temps de carboniser, placés dans certaines conditions favorables, au milieu d'une argile naturellement compacte et d'ailleurs battue, ne sont entrés que difficilement sans doute en décomposition, car après un grand nombre de siècles ils offraient encore, comme en état de fermentation, un aspect rougeâtre et gluant.

Vers le centre de la tombelle et sous la principale ligne noire (j'appelle ainsi l'inférieure) se trouvait une sorte d'aire pavée en tessons de tuiles à rebord posés à plat et environnée de forts silex comme pour les maintenir Cette aire à peu prés circulaire, mais non régulière, avait environ un mètre de diamètre. Au-dessus, des cendres et du charbon. Au-dessous, rien que l'argile battue.

Dans toutes les parties de la tombelle, même sur la surface, se rencontrèrent, mais en faible quantité, des tessons de tuiles à rebord, de poterie grise et blanchâtre. Dans l'intérieur, un grès et un morceau de meule à bras. Dans les couches brûlées, nous l'a-

vons vu, des parcelles d'ossements. Et de plus, dans la principale, un éperon à pointe, un fer à cheval, des morceaux de fer oxidés, informes, sans doute des débris d'armes.

On le voit, l'analogie est complète entre cette motte et celle de Gamaches ouverte en 1845 et 1846 (1). Dans l'une comme dans l'autre, les couches sont régulièrement superposées. Ici comme là c'est le sol voisin qui a fourni la matière composant le monument, et la couche brulée est dans la partie inférieure. On peut seulement remarquer à Cauroy trois couches noires, les supérieures moins foncées que l'inférieure et allant disparaître vers le talus à l'Est; tandis qu'à Gamaches on n'en trouve qu'une bien sensible, à moins qu'un autre lit qui, au-dessus, contenait aussi beaucoup d'objets, quelque peu de charbon, et était couvert de terre glaise, ne remplaçât ceux plus noircis de Cauroy? Ici des places en quelque sorte réservées sur des aires en argile battue; à Gamaches, même disposition sur des aires en sable battu.

On ne peut nier que ces deux monuments n'aient été élevés sous l'influence des mêmes idées, à une même époque. Si à Cauroy la motte est écrasée vers l'Est et va mourir au sol par une pente de 10 degrés à peine, au lieu d'être, comme à Gamaches, presque entièrement circulaire et en forme de cône tronqué, cela peut tenir à des circonstances particulières qu'il est à peu près impossible d'apprécier aujourd'hui. Si, d'un autre côté, à Gamaches, ce qui n'existe pas à Cauroy, on remarque une bordure au sommet et plusieurs fossés et levées de terre à l'entour, c'est peut-être que le monument a été utilisé plus tard. Le rebord aussi pourrait bien n'être qu'une disposition capricieuse ou n'avoir été préparé que dans les prévisions d'autres funérailles.

Car c'est là ma pensée : nos deux Mottes et beaucoup d'autres sont des bûchers élevés d'après le rite gaulois, mais à l'époque de la domination romaine. Si on leur a prêté souvent une autre destination, c'est qu'elles n'ont pas été assez étudiées, qu'on a fouillé trop peu. Les uns en ont fait des mottes où les seigneurs

(1) *Bullet. Soc. Antiq. Picard.* 1845, p. 245.

rendaient la justice, des emplacements de donjons ou de moulins à vent, des vigies, des lieux de retraite où les populations gauloises se retranchaient en cas d'alerte. Les autres y ont vu, avec plus de raison, des lieux de sépulture qu'ils ont seulement eu le tort d'attribuer exclusivement à des chefs.

Je ne me sens point les connaissances nécessaires pour entrer dans l'examen et la discussion de toutes ces opinions. Aussi, sans nier que les premières puissent être vraies en certains cas, me bornerai-je à faire quelques observations et à appeler l'attention de la Société sur les monticules considérés comme lieux de sépulture et dans ce cas proprement nommés tombes ou tombelles.

Jules César, en parlant des funérailles chez les Gaulois, dit qu'elles se faisaient avec pompe, que l'on jetait sur le bûcher tout ce que le défunt avait eu de plus cher pendant la vie, même des animaux; que ceux de ses esclaves qui lui avaient été le plus attachés étaient brûlés avec lui; *servi et clientes, quos... dilectos esse constabat... una cremabantur.*(De Bello Gallico, lib. 6, nº 19.)

Dans un autre passage voisin, il dit encore : « Quand les Gaulois entrent en campagne, ils vouent ordinairement au dieu Mars les dépouilles de leurs ennemis; *huic (Marti) ea quæ bello cesserunt plerùmque devovent.........* Vainqueurs, ils immolent les animaux et le reste est mis en tas; *in unum locum conferunt......* » Aussi, ajoute-t-il : « l'on voit en beaucoup de cités des *mottes* élevées sur ces objets; *harum rerum exstructos tumulos locis consecratis conspicari licet....* Ces lieux étaient sacrés et le plus cruel des supplices frappait le criminel assez osé pour ravir quelqu'un des objets destinés à de pareils trophées; *quispiam posita tollere auderet...* » (Loco citato, n.º 27.)

Voilà qui explique clairement et positivement la destination de ces *tumuli* si nombreux dans les Gaules! Mais y renfermait-on seulement des objets inanimés? Il n'est pas permis de le croire. Et nous avons vu tout à l'heure comment les fouilles ont prouvé qu'il en était autrement. N'était-il pas en effet tout naturel que d'une part rendant à leurs chefs qui avaient péri dans le combat,

28.

des honneurs funèbres splendides, d'autre part faisant masse de toutes les dépouilles ennemies, les Gaulois aient confondu le tout en une même cérémonie et brûlé leur chef au milieu de ces dépouilles. Si César ne dît pas qu'on brûlait celles-ci, il ne dit pas non plus que les cendres des chefs reposaient sous des *tumuli*. Et cependant ce dernier point ne fait doute pour personne. Mais des chefs seuls étaient-ils brûlés ainsi? Je ne le crois pas. Le diamètre considérable des tombelles explorées, et dans toute l'étendue desquelles existent des traces de feu et d'un feu violent, indique le contraire. Il est probable que beaucoup de ces mottes contiennent les cendres non seulement d'un chef ou de plusieurs chefs et de leurs esclaves, mais encore d'un certain nombre de guerriers.

Une chose mérite l'attention. La couche brûlée se compose, dans la partie supérieure, de charbons de bois et de paille, tantôt pulvérisés, tantôt par morceaux reconnaissables, même la paille. Dans la partie inférieure on trouve, à Cauroy, beaucoup de cendre grise, à Gamaches fort peu. Cette disposition prouve assez que le feu immense allumé sur la motte, élevée à un point donné, ne s'est pas éteint seul et naturellement, mais qu'il a été étouffé avec régularité, c'est-à-dire partout au même moment, par le jet des terres qui reposent sur cette couche. Cette circonstance est parfaitement sensible tant à Gamaches qu'à Cauroy. Qu'on pense donc à la quantité de travailleurs qu'il fallait pour que les choses se passassent ainsi.

Mais on n'a pas toujours brûlé les corps qui gisent dans les tombelles. Le Comité de Beauvais qui a fait ouvrir la tombelle de Montreuil-sur-Bresche, n'a reconnu aucune trace de feu. Dans un rapport fait en 1835 à la Société d'Emulation d'Abbeville sur l'ouverture de la tombelle de Noyelles-sur-Mer, on ne signale non plus rien de pareil. Mais dans toutes deux, comme ailleurs, des ossements, des débris divers. Toutefois, Noyelles offre un caractère particulier : des crânes humains y sont disposés en un cône au milieu duquel reposent des cadavres entiers. N'est-ce pas que ces tombelles sont postérieures à celles de Gamaches et

de Cauroy? N'est-ce pas que l'influence du christianisme a fait renoncer à l'antique usage de l'incinération avant que l'on ait cessé d'élever de tels monuments dans les mêmes occasions qu'autrefois?

En résumé, je crois que de nouvelles et attentives observations, d'autres fouilles dans diverses localités sont nécessaires pour faire reconnaître et pour bien apprécier la nature de ces tombelles si nombreuses au temps de César, et qui ont dû s'accroître encore dans la suite, comme pour les distinguer des mottes, des tertres élevés pour une autre destination.

MEMBRES ADMIS.

TITULAIRES RÉSIDANTS.

MM. MAGDELAINE ※, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, en retraite.

Aug. JANVIER, propriétaire, à Amiens.

TITULAIRE NON RÉSIDANT.

M. LE FÉRON D'ETERPIGNY, propriétaire à Cuise-la-Motte (Oise).

CORRESPONDANTS.

MM. QUANDALLE, secrétaire de la Société de sphragistique, à Paris.

FORGEAIS, gérant de la même Société, à Paris.

Ch. LOUANDRE, homme de lettres, à Paris.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ
pendant le 2.e et le 3.e trimestre de 1852.

1.° Notice encyclographique sur Airaines, par M. Machy. Broch. in-8°. Offert par M. Alf. Caron. — 2.° Collectanea antiqua by Roach Smith, vol. 2, part. 8-9. — 3.° Proceedings of the Society of antiquaries of London, n.° 29. — 4.° Orationes academicæ de historico juris neerlandici studio quas habuit J.

de Wal. Lugduni-Batavorum, 1852.— 5.° Bulletin de la société de l'histoire de France, n.° 2, 3, 4, 5, 6, 7.—6.° Bulletin de la société des antiquaires de l'Ouest, 1.er et 2.e trim. 1852.— 7.° L'Institut n.os 195-196-197.—8.° L'Investigateur, journal de l'Institut historique, n.os 307-308-309-310-311-312.— 9.° L'ancien hôtel-de-ville de St.-Omer, par M. L. Deschamps de Pas, in-4.°, 1 planch. — 10.° Le château de Ham et ses prisonniers, par M. Ch. Gomart. — 11.° Etudes Saint-quentinoises, par M. Gomart, tom. 1er. — 12.° Le drainage au Charmel (Aisne), par M. Gomart.— 13.° Annales de l'académie d'archéologie de Belgique, tom. 9, livr. 2-3. — 14.° Bulletin de la société d'archéologie de Lorraine, liv. 3. — 15.° Journal de la société d'archéologie et du comité du musée lorrain, liv. 1-2-3-4-5 — 16.° Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, 1.er bulletin. — 17.° Bulletin de l'Athenée du Beauvoisis, 2.e sem. 1851. — 18.° Recueil de la société de sphragistique, n.os 11-12, tom. 2, n.os 1-2-3. — 19.° Fragment d'un essai sur la vie et les ouvrages de Hugo Grotius (Hugues de Groot), par M. Hardouin. — 20.° Mémoires de l'académie des sciences, etc., du département de la Somme, 1848-49-50, 1 vol. in-8.°, et 2.e sem. 1851-52. — 21.° Notice sur un diplôme de Louis-le-Débonnaire, par M. L. Polain. — 22.° Société archéologique de Namur. Rapport sur la situation de la société en 1850, par M. Del Marmol, président. — 23.° Le progrès. Moyen de l'obtenir. Soumis au conseil d'administration de la société d'émulation de Liège, par le secrétaire-général M. d'Otreppe de Bouvette, in-12. — 24.° Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut, par Renier Chalon, supplément. 1 vol. in-4°. — 25.° Mémoires de l'académie de Cherbourg, 1835, 1 vol. in-8°. — 26.° Travaux de l'académie de Reims, n.° 1, 4.e trim. 1851, n.° 2, 1.er trim. 1852. — 27.° L'érudition, février-mars-avril-mai-juin-juillet 1852.— 28.° Mémoires de la société archéologique de Touraine, tom. 2.—29.° Société des antiquaires de la Morinie. Bulletin historique, liv. 1-2.—30.° Bulletin de la société historique et littéraire de Tournay, 1851, tom. 2.— 31.° Emma ou quelques lettres de femme. (Par M. Boucher de Perthes), in-12. — 32.° Sitzungsberichte der Kaiserlichen

Akademie der Wissenschaften. (Académie impériale des sciences de Vienne.) Philos. hist. classe Jahrg, 1851. VII band. heft. 2, 3, 4, 5. — Archiv. fur Kunde osterreichischer Geschichts-Quellen. Band. II, heft 1, 2.— Notizenblatt 1851, n.º 19 à 24, 1852, n.ºs 1, 2. — 33.º Archéologie liégeoise, par D. d'Otreppe de Bouvette, in-8º. — 34.º Collections scientifiques d'objets d'art, d'antiquités et de curiosités de la ville de Renaix (Belgique). (Par de M. Joly). — 35.º Nouveaux éclaircissements sur la chronique de Jean le Bel, par M. Polain. — 36.º Société de statistique des Deux-Sèvres, 3.e liv. 1851-1852. — 37.º Mémoires de la société des sciences et arts du Hainaut, tom. 10, feuilles 8 à 31. — 38.º Mémoires de la société nationale d'agriculture, sciences et arts séante à Douai, centrale du Nord, 2.e série, tom. 1, 1849-51.— 39.º Annales scientifiques de l'Auvergne, publiées par l'académie de Clermont-Ferrand, juillet et décembre 1851. — 40.º Notice nécrologique sur M. de Forest de Quartdeville, par M. Bigant. — 41.º Annales de la société d'agriculture, sciences et arts d'Indre-et-Loire, tom. 21, n.ºs 1, 2. — 42. De l'autorité des ducs de Brabant sur la ville de Maëstricht, par M. Schaepkens. — 43.º Rapport présenté à M. le Ministre de l'intérieur au nom des sociétés savantes départementales, par la société archéologique de Soissons. Demande de la création d'un musée monumental d'architecture du moyen-âge. — 44.º Bulletin de la société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire, 10.e année, 1839 à 22.e année, 1851, 13 vol. in-8º. — 45.º Congrès scientifique de France. Onziéme session, tenue à Angers en septembre 1843, 2 vol. in-8º. — 46.º Note sur cinq monnaies d'or trouvées dans le cimetière mérovingien de Lucy, près Neufchatel, en 1851. Par M. l'abbé Cochet. — 47.º Souvenirs historiques de la conquête de Corse, 1768, par M. Ménard. — 48.º Société d'agriculture, des sciences et des arts de Boulogne, 2.e sem. de 1852. — 49.º Revue de la numismatique belge, tom. 2, liv. 1, 2.e série. — 50.º Une lettre inédite de Montaigne, accompagnée de quelques recherches à son sujet, par Ach. Jubinal, 1850, in-8º.— 51.º Sujets dramatiques, par M. Boucher de Perthes, 1852, 2 vol. in-12.— 52.º De l'esprit

et du cœur ou l'homme considéré sous le rapport de la naissance, de l'éducation, de l'instruction et de l'application des connaissances acquises, par M. A. d'Otreppe de Bouvette. Liége 1852, in-12. — 53.° Esquisse historique sur les anciens péages abolis en 1790, par M. Cotelle, in-8°. — 54.° Bulletin de la société archéologique de l'Orléanais, 7-8-9. — 55.° Bulletin de la société d'émulation de l'Allier, décembre 1851. — 56.° Société archéologique de Béziers. Séance publique du 20 mai 1852. — 57.° Bibliographie liégeoise, XVI.ᵉ siècle, par M. Capitaine, 1652, in-8°. — 58.° Nécrologe liégeois pour 1852, par le même in-12. — 59.° Recherches historiques et bibliographiques sur les journaux et les écrits périodiques liégeois, par le même, 1850, in-12. — 60.° Annuaire de la société nationale des antiquaires de France, 1852. — 61.° Annales de la société d'agriculture, sciences et arts du Puy, tom XV, 1850. — 62.° Report on excavations made on the site of the roman castrum at Lymne, in Kent, in 1850, by Ch. Roach Smith. With notes on the original plan of the castrum and on the ancient state of the romney marshes by J. Elliot. London 1852, in-4.°, planche. — 63.° Notice historique et description de l'église prieuriale de Sigy (arrondissement de Neufchatel), par M. l'abbé Cochet, in-8°. — 64.° Mémoire de la société nationale archéologique du midi de la France, tom. VI, liv. 7 et 8. — 65.° The numismatic chronicle and journal of the numismatic society, n.° 57. — 66.° Catalogue of the egyptian museum, n.° VIII. Colquit street Liverpool 1852 (by J. Mayer). — 67.° Lettre sur l'histoire monétaire de France, par E. Cartier. Blois, Dezairs, 1836-43-50, 1 vol. in-8.°, pl. — 68.° Mémoires de la société impériale d'archéologie de St.-Pétersbourg, n.° 14. — 69.° L'Aquis Segeste de la carte de Peutinger doit être placé à Montbouy, dans l'arrondissement de Montargis. Par M. Dupuis, broch. in-8°. — 70.° Des œuvres littéraires et artistiques inspirées par Jeanne Darc. Par M. Dupuis, broch. in-8°. — 71.° Dictionnaire du patois du pays de Bray, par l'abbé Decorde, 1 vol. in-8°. — 72.° Annales de la société archéologique de Namur, tom. 11, liv. 3. — 73.° Thomas Sprott's chronicle of profane and sacred history: translated from the original manuscript

on twelwe parchment skins (seven of them double) in the posession of Joseph Mayer, by William Bell, accompanied by an exact anastatic fac simile of the entire original codex. Liverpool 1851, 1 vol. in-4.° et atlas. — 74.° Sur quelques objets antiques découverts à Notre-Dame de Livoye, près Avranches. Par M. Charma, broch. in-8°. — 75.° Sur les fouilles exécutées à Catillon. Par une commission composée de MM. Charma, l'abbé Durand et G. Mancel. — 76.° Cathédrale de Limoges, par M. l'abbé Arbellot. Mém. de la société archéologique du Limousin. — 77.° Notice sur les armoiries de Poitiers. Par M. Menard, in-8°. — 78.° Compte-rendu des travaux de l'académie du Gard. Séance publique du 27 août 1852. Par M. Nicod. — 79.° Bulletin semestriel de la société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, 20.e année, n.° 1. — 80.° Mémoires de la société nationale des antiquaires de France, 3.e série, tom 1er. — 81.° Mémoires de la société des antiquaires de Normandie. tom. IV, liv. 1 et 4, tom. VI, tom. VII, liv. 4, et tom. IX.

OBJETS OFFERTS AU MUSÉE

pendant le 2.e *et le* 3.e *trimestre de* 1852.

1.° Par M. Dewailly, à Corbie, une hache en silex ébauchée, un fragment de hache, un instrument celtique en os, une garde d'épée en fer et un tronçon de lance.

2.° Par M. Aug. Breuil, deux lampes en terre, recueillies dans les catacombes de Rome.

3.° Par M. Teinturier, contrôleur des contributions, un glaive et un fer de lance mérovingiens. (Bernay, 1852.)

4.° Par M. Louchard, un Magnence P. B. (Sains, 1851.)

5.° Par M. l'abbé Pouillet, fragment de fibule en bronze trouvé entre Courcelles et Moyencourt, en un lieu où l'on trouve souvent des tuiles romaines. Juin 1851.

6.° Par M. Crapier, de Vermand, un Trajan. Arg. trouvé à Vermand.

7.° Par M. Divoire, brigadier forestier à Revelles, Auguste et Agrippa M. B. Monnaie de la colonie de Nisme.

8.° Par M. Varin, jardinier, Constantin jeune P. B.

9.° Par M. Bazot, un douzain de Henri II.

10.° Par M. l'abbé Rose, un gros tournois de Louis XI. — Trebonicus Gallus. Arg.

11.° Par M. l'abbé De Cagny, curé d'Ennemain, trois pièces de monnaies chinoises, rapportées par M. le duc Edouard de Fitz-James. (Cashe, valant 0 fr., 00824. C'est le 0,001 du tale qui vaut 8 fr., 24 c.) — Un vase funéraire du XVI.e siècle, bien conservé, du genre de ceux que l'on rencontre fréquemment dans les anciens cimetières d'Athies, d'Ennemain, Maricourt.— Plusieurs fragments de vases de même nature.

12.° Par M. Lefébvre-Levert, une maille de Valenciennes.

13.° Par M. René Brucamp, couvreur en ardoises à Hailles, une tuile romaine, trouvée sur le chemin de Hailles à Fouencamps, en faisant des plantations communales. On a recueilli dans ces travaux une grande quantité de tessons de tuiles à rebords.

Monument à élever en l'honneur de Pierre l'HERMITE.

SOUSCRIPTION.

Deux projets inspirés par une pensée noble et patriotique occupent actuellement la Société des Antiquaires de Picardie. Le premier a pour but d'honorer la mémoire de l'illustre prédicateur des croisades par un monument qui rappelle tout ce que la civilisation doit à ce grand évènement dont le pélerin amiénois fut le promoteur. M. Gédéon Forceville, membre résidant de la Société, dont le ciseau a déjà produit la statue en marbre de Gresset et les bustes de Blasset et de Delambre, s'est chargé de l'exécution du monument. Cette entreprise a rencontré toutes les sympathies qu'elle méritait, et nous ne pouvons mieux le

prouver qu'en publiant les premières listes de souscription. Ceux de nos collègues qui n'ont point encore souscrit, ne voudront point tarder à nous faire parvenir leurs offrandes; chacun, nous en sommes certains, s'associera à un hommage si justement mérité.

Première Liste (1.er juin 1852).

MM. Allart, maire d'Amiens, 40 fr.; D'Authieulle, propriétaire, 10 fr.

MM. Barny (Arist.), 10 fr.; Brioude, supérieur du séminaire, 10 fr.; Brailly, curé de Maison-Rolland, 5 fr.; Boucher de Perthes, à Abbeville, 10 fr.; Baillet (M.lle), propriétaire, 10 fr.; Boubers (comte de), à Long, 20 fr.; Bourgeois de Saint-Riquier, propriétaire, 5 fr., Bocquet, négociant, 5 fr.; de Blavette, ancien membre du conseil général, 10 fr.; de Boncourt (Olivier), propriétaire, 5 fr.; Boullet, premier président, 40 fr.; Boistel de Belloy, propriétaire, 20 fr.

MM. Canaple, chanoine, 5 fr.; Capellier, chanoine, 5 fr.; Capella, curé du Petit-St.-Jean, 5 fr.; Castéja (comte de), 10 fr.; Cosserat, négociant, 25 fr.

MM. Dumont, curé d'Albert, 5 fr.; frère Dauphin, directeur des frères de la doctrine chrétienne, 10 fr.; Delattre (Paul), propriétaire, 5 fr.; Dary de Senarpont (comte), à Senarpont, 10 fr.; de Cagny, curé d'Ennemain, 5 fr.; de Beaumont, curé de Coisy, 3 fr.; Drevelle (Edmond), négociant, 5 fr.; Dehesdin, propriétaire, 10 fr.; Defrance, restaurateur, 10 fr.; Doria (marquis), à Caïeu, 20 fr.; Duparc, notaire, 10 fr.; Dupont-Bacqueville, négociant, 10 fr.; Daveluy, négociant, 10 fr.; Duvette-Grandpré, propriétaire, 100 fr.

M. Estourmel (marquis d'), à Paris, 20 fr.

MM. Flaquet, curé de Villers-sur-Authie, 5 fr.; Fissot, curé de Camon, 2 fr.; Fauvel (l'abbé), maître de pension, 5 fr.; de Franqueville, rue du Soleil, 10 fr.; de Franqueville d'Abancourt, 10 fr.; Faton de Favernay, 10 fr.

MM. Graval, curé de Picquigny, 10 fr.; Guidée, supérieur

du collége de la Providence, 5 fr.; Gorguette d'Argœuves (de), 10 fr.; Guerlin, receveur municipal, 5 fr.; de Guyencourt, 10 fr.; Gavois, curé de Puchevillers, 5 fr.

MM. d'Hinnisdal (comte), à Regnières-Ecluse, 200 fr.; Hulot, curé d'Essertaux, 5 fr.; Herbault, architecte, 10 fr.; Hocquet, curé d'Heudicourt, 2 fr.; Hanocq, propriétaire, au Plessier-Rosainviller, 5 fr.

M. Ingot, curé de Toutencourt, 5 fr.

MM. Léraillé, curé de St.-Remi, 20 fr.; Labour, avocat à Doullens, 20 fr.; Lardé, curé de Maison-Ponthieu, 2 fr. 50 c.

MM. Lejeune, curé de Longueval, 3 fr.; Leroy, curé de Canchy, 10 fr.; Lecul, curé de Varennes, 5 fr.; du Liége (M.me veuve), à Condé-Folie, 10 fr.; Ledieu, négociant, 25 fr.; Ledieu (M.me veuve), 25 fr.; du Liége d'Aunis, à Boismont, 10 fr.

MM. Mallet, prêtre à St.-Acheul, 5 fr.; Mâlot, avocat, 10 fr.; Mancel (J.), ancien adjoint, 20 fr.; Mitiffeu, conseiller de préfecture, 10 fr.; de Montalembert, de l'Académie française, 25 fr.; Marest, propriétaire, 100 fr.; Martin, curé de Courcelles-sous-Moyencourt, 5 fr.; de la Maison-Rouge, propriétaire, 5 fr.

M. de Nerville, receveur général, 100 fr.

MM. Paillat, curé de St.-Jacques, à Abbeville, 3 fr.; Pipaut, curé de Conty, 5 fr.; Poullin, curé d'Arret, 3 fr.; de Puy-raimond (M.me veuve), 10 fr.; Pouillet, curé de Moyencourt, 5 fr.; de Plémont, propriétaire à Eu; 10 fr.; Péru-Lorel, négociant, 10 fr.

MM. Rousselle, curé de Camp-l'Amiénois, 3 fr.; de Rainneville, à Allonville, 20 fr.; Roger, curé de Frettemolle, 5 fr.

MM. de Salinis, évêque d'Amiens, 200 fr.; Souverain, curé d'Hornoy, 5 fr.; Solente, aumônier de la Visitation, 5 fr.; Scellier, curé de Forceville, 5 fr.; Société d'émulation d'Abbeville, 20 fr.

MM. de Thieulloy, propriétaire à Bacouel, 20 fr.; Tholomé, curé d'Epehy, 2 fr.; Thuillart, propriétaire à Caix, 15 fr.; de Tanlay, préfet de la Somme, 100 fr.

M.me veuve Varlet des Plantyes, 5 fr.; M. Villain, propriétaire, 10 fr.

TOTAL : 1,670 fr. 50 c.

Deuxième Liste (2 juillet 1852).

MM. André, propriétaire, 5 fr.; d'Anvin de Hardenthun (Alphonse), capitaine de cavalerie, 10 fr.; d'Anvin de Hardenthun (le baron), ancien garde du corps de Charles X, 10 fr.; d'Anvin de Hardenthun (le chevalier), ancien garde du corps de Charles X, 10 fr.

MM. Bazenery, président à la cour d'appel, 10 fr.; Belu, ingénieur honoraire, 10 fr.; de Biencourt (marquis), propriétaire à Paris, 80 fr.; Breuil, juge de paix, membre de la Société des Antiquaires, 10 fr.; Benoît, notaire à Rosières, 5 fr.; Boca, archiviste du département, 10 fr.; Blanger, vicaire à Péronne, 5 fr.

MM. Cresson-Dion, négociant, 10 fr.; Colmaire, curé-doyen de Saint-Valery, 5 fr.

MM. Devimeux, avoué à Beauvais, 5 fr.; Dubois de Forestelle, 5 fr.; Dargnies, propriétaire, à Court-Cheverny (Loir-et-Cher), 20 fr.; Dauzet, ancien secrétaire-général de la préfecture, 10 fr.; D'Hangest de Lépinoy, propriétaire, 5 fr.; Dancoisne, notaire à Hénin-Liétard, 5 fr.; Darsy, notaire à Gamaches, 10 fr.; de Cagny, curé-doyen de Mailly, 5 fr.; Decroix-Ledoux, maître d'hôtel, 5 fr.; Dewailly, huissier à Corbie, 5 fr.; Duval et Herment, imprimeurs, 10 fr.; Dausse, adjoint, 40 fr.; Duroyer, ancien maire d'Amiens, 100 fr.

MM. de Fransures (le comte), à Villers-Tournelle, 20 fr.; Fleury, teinturier, 10 fr.; de Franqueville (Victor), propriétaire, 30 fr.; Feuilloy, négociant, 5 fr.

MM. Gastambide, procureur général, 40 fr.; Gosselin de Bénicourt, officier en retraite, 5 fr.; Girard, conseiller, 5 fr.; Geollier-Fortin, cafetier, 6 fr.

MM. Herbet de Raincheval, prop., 10 fr.; Hamel, cons.ler, 5 fr.

M.lle de Lupel, propriétaire, 10 fr.; MM. Lesage, propriétaire à Boves, 5 fr.; Lecadieu, curé de Thoix, 5 fr.; Lacolley,

ancien avoué, 5 fr.; l'abbé Letemple, à Beaucourt-en-Santerre, 5 fr.; Lendormy, vérificateur des domaines, 5 fr.; Letellier-Beldame, artiste peintre, membre de la Société des Antiquaires, 15 fr.; Hiéronyme Lefebvre, propriétaire, 5 fr.

MM. Magdeleine, ingénieur en retraite, 15 fr.; Madaré, fils aîné, propriétaire, 20 fr.; Mille, curé de Vignacourt, 5 fr.; Mathiote, cafetier-restaurateur, 5 fr.; Madry-Chaussé, marchand de bois, 5 fr.; de Mailly (le comte), ancien pair de France, 25 fr.

M. Normand, curé de Sainte-Segrée, 5 fr.

MM. Possel, propriétaire, 10 fr.; Piteux, curé de Sorel-le-Grand, 1 fr. 50 c.; Pécoul, vicaire de St.-Remi, 5 fr.; Picart-Deflesselle, propriétaire, 10 fr.

MM. de Querrieux (le marquis), propriétaire, 100 fr.; Queval, curé de Liéramont, 2 fr.

MM. de Riencourt (le vicomte), à Andechy, 10 fr.; de Roquemont, conseiller, membre de la Société des Antiquaires, 20 fr.; M.me la comtesse de Riencourt, à Beaumont, par Hangest-en-Santerre, 100 fr.; Rivery, prêtre aux Auteux, 5 fr.; Randoing, ancien membre de l'Assemblée législative, 50 fr.; de Roucy, négociant, 10 fr.; de Riencourt, propriétaire, 2,000 fr.

MM. Souplet, propriétaire, 5 fr.; Senard (Ovide), prop., 5 fr.

M. de Thieulloy (Edmond), à Thieulloy-la-Ville, 10 fr.

M. de Verton (le baron), propriétaire à St.-Martin-Eglise (Seine-Inférieure), 5 fr.

M. Watteau, conseiller, 10 fr.

Un anonyme, 5 fr.

Total : 3,039 fr. 50 c.

Troisième Liste (31 août 1852).

MM. Allou, recteur, 10 fr.; d'Aumale, (Gustave), propriétaire, 5 fr.; Andrieu-Egret, membre du conseil municipal, 5 fr.; comte d'Allonville, ancien préfet de la Somme, à Marolles-en-Brie, 30 fr.; lord Arundel Surrey, à Londres, 125 fr.

MM. Barny (Antoine), propriétaire à Paris, 5 fr.; Boulenger, curé de Contay, 2 fr.; comte de Betz, chef de bataillon de la

garde nationale, 20 fr.; M.me veuve Brajeux, 10 fr.; Brajeux fils, 10 fr.; M.lles Bourdon, 10 fr.; Bouté, chanoine honoraire vicaire de St.-Riquier, 1 fr.

MM. Caboche, receveur de l'enregistrement, à Roye, 10 fr.; les curés du canton de Chaulnes, 15 fr.; marquis de Clermont-Tonnerre, membre du conseil général, 20 fr.; Cornet (Amable), 20 fr.

M.lles d'Hubert, 10 fr.

MM. Desjardins, ancien conseiller, 10 fr.; Darras-Pillon, 5 fr.; Deschamps de Pas, ingénieur à Saint-Omer, 20 fr.; Cadeau-d'Acy (Ernest), à Villers-aux-Erables, 10 fr.; Darras, ancien notaire à Warloy-Baillon, 2 fr.; Dauphin fils, avocat, 5 fr.; Dequevauviller, chancelier de Mgr. de Valerga, patriarche de Jérusalem, 5 fr.

M. le baron de Fourment, sénateur, 250 fr.

M.me la vicomtesse de Galametz, 20 fr.; MM. le comte de Gomer, 50 fr.; Gosselin, vicaire de Péronne, 5 fr.; de Guillebon-Vaudeuil, ancien conseiller, 10 fr.; Genest de Chatenay, 5 fr.; M.lles de Guimicourt, 10 fr.; Gonsse, pharmacien, 5 fr.

MM. Hardouin, président du tribunal civil, 15 fr.; Hareux, greffier du tribunal de commerce, 5 fr.; Hullot, 5 fr.; Hesse, propriétaire, 10 fr.

M. Kulhmann, fabricant de produits chimiques, 20 fr.

MM. L. D., ancien élève de St.-Acheul, 3 fr.; Levoir, filateur, 10 fr.; de Lascous, ancien officier supérieur de cavalerie, 5 fr.; marquis de Landreville, 10 fr.

M. Morgan de Maricourt, maire à Maricourt, 10 fr.

MM. Petit, vicaire général, 10 fr.; Paris (Edouard), vérificateur des poids et mesures, 10 fr.; Porion, ancien maire d'Amiens, 20 fr.

MM. Retourné, curé de Selincourt, 2 fr.; comte de Rougé, propriétaire à Guyencourt, 100 fr.; Rossignol, notaire à Péronne, 5 fr.; Rose, curé de Tilloy, 5 fr.; Renard-Dorville, ancien colonel de la garde nationale, 10 fr.

Société éduenne et commission d'antiquités d'Autun, 50 fr.; M. Siffait, secrétaire général de la préfecture, 5 fr.

M. de Vauguérin, directeur des contributions indirectes, 5 fr.

M. de Waubert de Genlis (Louis), 5 fr.

Total : 1,048 fr.

RÉCAPITULATION :

1.re Liste.	1,670 fr.	50 c.
2.e Liste.	3,039	50
3.e Liste.	1,040	»»
Total général	5,750 fr.	»» c.

LOTERIE PICARDE

Pour la construction d'un Musée monumental à Amiens.

Un autre projet, dont le succès n'est pas moins assuré que la souscription à la statue de Pierre l'Ermite, se refère à la Loterie picarde, autorisée par le Gouvernement pour la construction d'un Musée monumental à Amiens. Le principe de l'association rendra facile ce que le dévouement de quelques-uns n'aurait pu accomplir. Notre belle province a d'ailleurs ici un intérêt puissant qui la sollicite et la détermine à s'associer à cette œuvre d'utilité publique. Aussi, la pensée de la Société des Antiquaires de Picardie est déjà parfaitement comprise, comme le démontrent le prompt écoulement des billets, l'empressement que chacun apporte à en demander en dépôt pour en faciliter le placement, et aussi le concours généreux des souscripteurs à une entreprise qui intéresse si vivement la dignité des arts.

Par un arrêté du 21 juin dernier, que nous publions plus bas, M. le Maire d'Amiens, à l'instar de ce qui s'est fait à Toulouse, a ouvert un Livre d'Honneur, sur lequel les souscriptions de 50 fr. et au-dessus seront mentionnées. Les archives de l'Hôtel-

de-Ville le conserveront à toujours, comme un témoignage de reconnaissance pour tous ceux qui auront attaché leur nom à l'élévation du Musée projeté. Dans le prochain Bulletin nous donnerons avec la première liste des souscripteurs, quelques détails sur la composition du livre d'or amiénois, à l'exécution duquel tous les artistes picards vont être invités à concourir.

Le Maire d'Amiens a ses Concitoyens,

Depuis longtemps, l'opinion publique réclamait la création, à Amiens, d'un Musée qui réunît les collections de peinture, de sculpture, d'archéologie et d'histoire naturelle disséminées dans divers bâtiments communaux dont l'exiguité est un obstacle regrettable à leur accroissement. L'administration municipale, en présence des charges incessantes de son budget, se voyait dans l'impossibilité de réaliser ce vœu de la population.

La Société des Antiquaires de Picardie, qui a su justifier son titre d'établissement d'utilité publique, avant même que le Gouvernement le lui ait accordé, a conçu l'heureuse idée d'ouvrir une Loterie au capital de un million de francs, comme moyen d'obtenir le fonds nécessaire à la construction d'un Musée.

L'arrêté qui autorise cette Loterie réserve une somme de 250,000 fr. pour la formation des lots gagnants, et prescrit de les composer d'objets produits par l'industrie du département ; c'est assez dire que le commerce d'Amiens recueillera, en très grande partie, le bénéfice de cette condition.

La Loterie picarde, dont le but est de créer un monument qui deviendra la propriété de la ville, a droit à toutes les sympathies de l'administration municipale. Elles ne lui feront pas défaut.

Le maire invite donc ses concitoyens à rivaliser de zèle et d'efforts pour faciliter les opérations de la Société des Antiquaires de Picardie.

Les commerçants ont un intérêt manifeste à ce que le prompt écoulement des billets hâte le moment où la commission pourra, dans une exposition publique des lots, mettre en évidence les

ressources et les progrès de notre industrie locale. Toulouse et Lyon nous ont donné l'exemple : le succès obtenu par ces deux villes doit nous encourager.

Les personnes qui, par leur position et leur caractère, sont au-dessus des considérations d'intérêt personnel, (et le nombre en est grand dans une ville qui compte déjà tant de bienfaiteurs des établissements publics) ; celles qui, par leurs relations d'affaires ou de famille, par les nécessités et les devoirs des hautes fonctions dont elles sont investies, ont été entrainées hors du lieu de leur naissance, toutes celles en un mot qui, de loin comme de près, ont à cœur la gloire et la prospérité de leur pays, s'empresseront de concourir à une œuvre destinée à accroître l'éclat et la richesse de la cité.

Le maire en faisant appel à toutes les sympathies de ses concitoyens, sera heureux de s'associer au dévouement de la Société des Antiquaires de Picardie.

Un registre spécial sera ouvert au secrétariat de la Mairie, pour constater les souscriptions de 50 fr. et au-dessus, et ce registre sera conservé comme LIVRE D'HONNEUR, aux archives de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Amiens, à l'Hôtel-de-Ville, le 21 juin 1852.

ALLART

La huitième série des coutumes locales du bailliage d'Amiens vient d'être mise en distribution. Les membres de la Société qui ne l'auraient point reçue sont invités à la réclamer.

Ceux des membres qui n'ont point encore acquitté leur cotisation annuelle, sont priés de l'adresser à M. le trésorier qui, à partir du 1.er novembre, tirera à vue sur les retardataires la somme de ONZE francs.

Amiens. — Imp. de DUVAL et HERMENT, place Périgord, 3.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

COMITÉ CENTRAL.

Séance du 9 *Novembre* 1852.

M. le Président donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de M. Daullé, architecte, relativement aux travaux de la cathédrale d'Amiens ; elle est ainsi conçue :

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'appeler votre sérieuse attention, comme Président de la Société des Antiquaires de Picardie, et celle de vos collègues sur les travaux déjà exécutés et sur ceux que l'on doit entreprendre à la Cathédrale d'Amiens. Sous le vain prétexte de mettre les détails de cet édifice en harmonie avec le style de l'ensemble, l'architecte, chargé de la direction des travaux, se propose, dit-on, de faire disparaître les grilles et les boiseries qui garnissent le chœur et les chapelles. Hier, c'était un orgue dont il fallait trouver la place, ce que l'on a fait aux dépens de la beauté et de la majesté du chœur; demain ce sera la chaire que l'on supprimera pour y substituer un banc d'œuvre dont l'utilité est au moins contestable. Afin de préparer les esprits à cette démolition, on prétend que cette chaire, chef-d'œuvre dans son genre pourtant, n'est pas dans le style de l'édifice. Que l'on répare, que l'on restaure la Cathédrale, rien de mieux ; que si des additions sont à faire, on les fasse dans le style général du monument, je

le conçois encore, mais que l'on détruise, sans nécessité, des œuvres qui, pour n'être pas dans le style de l'époque, n'ont pas moins un mérite incontestable, c'est là ce que l'on ne peut admettre. Aussi bien, si c'était un motif sérieux à prendre en considération, il faudrait jeter par terre, dès aujourd'hui, certain monument qui date d'hier. Ne soyons donc pas si difficiles et respectons toujours ce qui est beau, quelqu'en soit d'ailleurs le style particulier.

On se demande encore si c'est par amour de l'art que l'on a empêché à jamais par de lourdes et inutiles constructions le dégagement de la Cathédrale sur la rue des Soufflets et l'ouverture de cette rue..... Puis, passant de l'orgue superflu à l'horloge égoïste, qui ne dit l'heure que pour elle, on arrive à reconnaître qu'il y a des travaux extérieurs bien plus utiles à faire pour la conservation de l'édifice, que là doivent être employées les ressources que l'État met généreusement à la disposition de M. l'architecte. Quand un propriétaire géné n'a pu faire en temps utile les réparations indispensables à la conservation de sa maison, et que des circonstances plus heureuses le mettent à même de faire ces travaux, il n'édifie pas de nouvelles choses; il commence par solidifier les murailles, réparer la couverture, avant de faire à l'intérieur des embellissements et d'y introduire le luxe. Nous pensons que l'Etat et ses mandataires doivent se conduire comme ce propriétaire.

Convaincu que mes observations isolées, quelque fondées et justes qu'elles puissent être, n'obtiendraient pas l'accueil que la raison indique, j'ai pensé, Monsieur, qu'en éveillant son attention et sa sollicitude, le corps savant que vous présidez et qui a déjà rendu tant de services ferait entendre sa voix, et que son autorité incontestable, en pareille matière, serait prise en haute considération.

J'ai l'honneur d'être, etc.

DAULLÉ, *Architecte.*

Un membre critique le style de la lettre qu'il ne trouve ni sérieux ni convenable et regarde comme chimé-

riques les projets que M. Daullé prête à l'architecte de la Cathédrale. Les allégations qu'il porte n'ont rien de fondé. Au surplus, il se demande si la Société a le droit de s'ingérer dans des affaires purement administratives, alors qu'il y a un comité compétent, qui seul peut contrôler les travaux dont il s'agit.

— Un membre insiste sur le droit qu'à la Société de s'occuper de questions qui sont, avant tout, des questions d'art. — Un autre rappelle les termes de l'art. 4 des statuts approuvés par arrêté du Ministre de l'instruction publique du 5 février 1839, par le conseil d'Etat et par décret du 18 juillet 1851, article ainsi conçu :

« La Société veillera à la conservation des édifices an-
» tiques qui ne sont point tombés dans le domaine privé;
» et, à cet effet, elle s'entendra avec les architectes des
» départements, pour que leur réparation ne devienne pas
» une mutilation. »

— Un membre propose de nommer une commission chargée de prendre des renseignements sur les changements que l'on projette à la Cathédrale ; sur le rapport qui lui serait fait, la Société présenterait les observations qu'elle croirait convenables. Si le succès ne couronne pas ses efforts, du moins elle aura fait son devoir.

— Un autre membre appuie cette proposition, et rappelle une discussion qui eut lieu au mois d'octobre 1850, à laquelle il n'a point été donné suite à cause des promesses qui avaient été faites de ne rien changer à l'intérieur de la basilique. Aujourd'hui des changements regrettables ont été faits cependant. Il ne doute pas que M. le Ministre n'ignore complètement ce qui se passe.

Après une discussion à laquelle plusieurs membres prennent part, la Société, saisie de diverses propositions, adopte la suivante : une commission sera nommée pour l'éclairer sur le mérite des travaux de suppression ou de modification déjà exécutés ou projetés dans la Cathédrale.

Cette commission est composée de MM. Bazot, Lemerchier, Le Tellier, Magdelaine et Dufour.

Séance du 23 *Novembre*. — Lecture est donnée d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique en date du 22 novembre, par laquelle il informe la Société qu'il lui a accordé, à titre de subvention, une somme de 500 fr.

Des remercîments sont votés à M. le Ministre pour ce nouveau témoignage d'intérêt et de bienveillance.

— M. Peigné-Delacourt adresse la note suivante relative aux fouilles qu'il a fait exécuter à Quierzy, de concert avec M. Petit :

Vous nous aviez chargés MM. de Grattier, Petit, de Quierzy, et moi, dès l'année dernière, de faire exécuter quelques fouilles à Quierzy, sur une éminence de forme quadrilatère, d'une étendue de 60 mètres sur la gauche, dans la ligne parallèle au cours de l'Oise, dont le lit est éloigné de ce point de 50 mètres environ. Ce terrain offre 40 mètres d'étendue dans le sens transversal.

A diverses reprises, notamment en 1842, on avait retiré sur ce point de nombreux matériaux de construction consistant en pierres de taille d'assez grand appareil et en moellons.

Le nom de *Capelette*, conservé à ce lieu, sa situation près de l'emplacement du palais habité par Pépin, Charlemagne et Charles-le-Chauve, jusqu'au temps où, dès les premières incursions des Normands, il fut détruit et brûlé; tout y indiquait l'existence à cette époque d'une église ou chapelle.

Nous étant préalablement concertés sur la direction et sur l'étendue des fouilles à pratiquer, l'un de nous, M. Petit, habitant

Quierzy, voulut bien se charger de suivre personnellement le travail et de surveiller les ouvriers.

En conséquence, le 15 octobre dernier, onze fosses furent pratiquées à des points assez régulièrement espacés, de manière à explorer toute l'étendue du terrain. Sur chacun d'eux, les fouilles furent poussées jusques au terrain naturellement stratifié.

Il ne fut trouvé nulle part de vestiges de maçonnerie, mais partout des terres de décombre mêlées à un sixième environ de pierres brisées en moellons.

Sur deux points, à 50 centimètres environ de profondeur, au milieu de ces terrains transportés, existait une zone de un à trois centim. d'épaisseur, irrégulièrement répartie, formée de débris de charbon de bois, en menus fragments et en poussière, parmi lesquels nous avons parfaitement reconnu des grains de blé, d'avoine et d'orge, des débris osseux en menus fragments, et des portions de vases en terre cuite, noire et rouge, n'offrant aucun ornement; sur deux points, les terres étaient parsemées de débris de tuiles plates de forte épaisseur, de forme romaine, ainsi que de fragments d'une sorte de stuc poli, peint à fresque, avec une couleur rouge-brun, sans ornements.

Nous avons l'honneur de vous adresser des échantillons des uns et des autres, ainsi que d'un petit cube de terre cuite blanche, qui nous a paru provenir d'une mosaïque.

Le rapporteur vous prie de recevoir un cachet en métal, trouvé peu de jours auparavant dans le champ absolument voisin. Il présente un croissant au centre de l'écu, avec trois quintefeuilles 2 et 1; et pour exergue *Scel Jackemart le Coreur*.

— M. Dufour, au nom d'une commission, donne lecture d'un mémoire en réponse à une demande de M. le Maire de la ville d'Amiens, dans lequel il établit les droits de propriété de la commune à la prison de la Conciergerie.

— M. Breuil continue la lecture du rapport qu'il avait commencé sur un mémoire de M. l'abbé Santerre, relatif aux pelérinages et au culte des eaux et des fontaines. Le

rapporteur, après avoir cité, tant d'après le travail de M. l'abbé Santerre, que d'après ses propres recherches, une foule de pratiques encore en usage, et dont on retrouve des analogues chez les peuples orientaux, conclut à l'impression du curieux travail soumis à son examen, en ce qui touche le culte des eaux et des fontaines du département de l'Oise. Cette proposition est adoptée ; il est arrêté en outre que le rapport de M. Breuil sera également publié.

— Le Secrétaire perpétuel annonce à la Société que les *Coutumes locales du Bailliage d'Amiens*, publiées par M. Bouthors, ont obtenu, pour la troisième fois, une mention très-honorable de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (Institut de France). Il cite le rapport présenté par M. Lenormand, au nom de la commission des antiquités nationales, inséré au *Moniteur* du 17 novembre 1852, equel s'exprime ainsi :

« C'est aussi avec un véritable intérêt que votre com-
» mission suit la publication des Coutumes locales du
» bailliage d'Amiens, par M. Bouthors. Nous ne doutons
» pas que quand ce recueil sera complet, il n'ait droit de
» prétendre à la plus haute des récompenses que vous
» puissiez décerner. M. Bouthors est un feudiste comme
» on l'était à l'époque où de grands intérêts se liaient à
» la connaissance de cette partie de l'ancien droit. Quand
» la législation ne repose pas sur des principes abstraits,
» et quand elle découle d'une multitude de faits contra-
» dictoires, il faut, pour en connaître tous les détours,
» une rare intelligence des matières historiques ; et, pour
» l'étude des institutions féodales vers lesquelles la cu-

» riosité seule peut pousser aujourd'hui, on citerait peu
» de personnes capables d'atteindre à la pénétration et à
» l'expérience que possède M. Bouthors. »

D'unanimes applaudissements accueillent cette communication, et la Société, en félicitant M. Bouthors, arrête que cet extrait du rapport de M. Lenormand sera inscrit au procès-verbal de la séance.

— M. Dufour présente une fiole en verre de forte dimension et une belle patère en bronze trouvées dans les terrassements que la ville d'Amiens fait exécuter à St.-Roch. — Des remerciements sont votés à M. Antoine, aux soins duquel la Société est redevable de la conservation de ces deux objets d'origine gallo-romaine.

—M. Dufour annonce ensuite que les fouilles entreprises à Tours, sous la direction de M. Darsy, dans une propriété et avec le concours de M. le baron de Frières, n'ont offert jusqu'à présent que peu de résultats. Cependant M. de Frières veut bien mettre à la disposition de la Société, des ouvriers pour reprendre les travaux; cette grâcieuse proposition est acceptée. Une Commission composée de MM. Bouthors, Magdelaine et Dufour est invitée à se rendre sur les lieux et à relever dans un rapport tout ce que les travaux pourraient présenter d'intéressant.

Séance du 14 décembre. — M. A. d'Héricourt, secrétaire-général du congrès scientifique qui doit tenir à Arras sa 20.e session, invite la Société à formuler un certain nombre de questions pour le programme qu'il doit publier prochainement. — Le soin de répondre à cette demande est renvoyé au bureau.

— Le Secrétaire perpétuel lit un travail de M. Des-

champs de Pas, membre titulaire non résidant, ayant pour titre : *Essai historique sur les monnaies des comtes de Ponthieu, suivi de quelques notes sur les méreaux de la collégiale de St.-Vulfran d'Abbeville.*

Cette notice est entendue avec un intérêt soutenu, et la Société décide qu'elle sera insérée dans le prochain volume des Mémoires.

— M. Dufour, qui devait lire au nom de la commission de la Cathédrale le rapport qu'il a rédigé, s'excuse de ne pouvoir en donner lecture par suite de quelques documents officiels qu'il tient à se procurer. Il demande en conséquence l'ajournement à une prochaine séance. — Cette séance est fixée au jeudi 23.

— M. Forceville informe la Société que le modèle de la statue de Pierre l'Hermite peut être considéré comme terminé et invite ses collègues à prendre jour pour le visiter dans son atelier. En disant que son travail est fait, il entend ne parler que de l'ensemble ; quelques semaines peuvent suffire pour l'exécution des détails. Il demande donc qu'il soit pris des mesures pour réunir les fonds nécessaires à l'exécution du bronze, dépense qu'il estime ne devoir point dépasser la somme de 11,500 francs.

Une discussion s'engage à la suite de laquelle la Société décide que le président de la commission sera invité à la réunir dans le plus bref délai, pour qu'elle ait à indiquer les moyens qu'elle croira les plus propres à hâter l'exécution de ce projet.

— M. Bouthors informe que la Commission s'est rendue le 6 décembre à Tours pour visiter les fouilles pratiquées dans le parc de M. le baron de Frières ; qu'elle y

a reçu l'accueil le plus bienveillant, et que M. Magdelaine s'est chargé de faire connaître dans un rapport le résultat de cette exploration à laquelle M. Darsy a bien voulu prêter son concours.

Séance extraordinaire du 23 décembre.—M. le Ministre de l'instruction publique écrit qu'il met à la disposition de la Société les Archives des missions scientifiques et littéraires parues depuis 1849. Les livraisons de ce recueil seront pour la suite adressées à mesure qu'elles seront publiées.

— Un membre demande la parole pour une communication touchant les restaurations qui s'exécutent à la Cathédrale. Il expose que la galerie à jour qui surmonte le grand portail et qui porte le nom de *Salle des musiciens*, a vu, par suite des travaux qui y ont été faits, modifier d'une manière notable son architecture primitive. Il ne sait pas jusqu'à quel point un architecte, chargé de la réparation d'un édifice public, peut se permettre de substituer son style à une œuvre que le temps a consacrée ; il demande ensuite que cette substitution soit signalée à l'autorité supérieure, et offre de fournir à l'appui un plan détaillé de la décoration primitive.

— M. Dufour lit, au nom de la commission, le rapport qu'il a été chargé de rédiger sur les travaux exécutés à la Cathédrale d'Amiens.— Les conclusions de ce rapport sont mises aux voix et adoptées. M. le Rapporteur est ensuite invité à faire mention dans son travail des observations présentées à l'ouverture de la séance. (V. page 390).

— Le secrétaire de la commission Pierre l'Hermite, après avoir rappelé le chiffre auquel se sont élevées les

souscriptions, et la somme qu'il faut réunir pour faire face à la dépense, propose au nom de la commission : 1.° de solliciter de S. M. l'Empereur une souscription qui entrainerait certainement une foule d'adhésions au projet qui aurait acquis un si puissant patronage ; 2.° d'adjondre à la commission quelques personnes étrangères à la Société qui consentiraient à l'aider de leurs démarches ; 3.° de charger un membre de traiter avec un praticien pour l'exécution du grand modèle.

Les deux premières propositions sont adoptées ; sur la troisième, un membre fait observer qu'il faudrait qu'auparavant le modèle fût adopté par la Société.

— M. Rigollot rend compte de l'impression favorable que lui a faite la statue ; il ne doute pas que la Société ne soit du même avis, toutefois ce n'est pas seulement par elle qu'il voudrait voir partager cette opinion, mais par le public tout entier. Une exposition du modèle achevé, soit à Paris, soit à Amiens, influerait beaucoup, il le pense, sur le résultat des souscriptions.

— M. Forceville répond que finir sa statue qui est en demi-grandeur serait en ce moment un travail inutile, qu'il ne lui resterait point assez de temps pour que le grand modèle pût être exposé au prochain salon ; mais qu'il ne verrait aucun inconvénient à l'exposition du petit modèle à Amiens, pendant quelques jours.

Sur la proposition d'un membre, rendez-vous est donné pour le dimanche suivant dans l'atelier de M. Forceville, afin de visiter la statue.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau pour l'année 1853. Sont nommés :

Président: M. Magdelaine; *Vice-Président:* M. Dufour; *Secrétaire annuel:* M. Janvier.

M. Bazot est continué dans ses fonctions de Trésorier.

COMITÉ DE BEAUVAIS.

Séance du 19 *avril* 1852. — Les travaux de restauration du petit portail latéral de Saint-Etienne, du côté du Nord, ont fixé l'attention de la Société. Cette partie du monument, qui se rattache au genre roman le plus orné, présentait des difficultés sur lesquelles elle désirait connaître l'opinion de ceux de ses membres qui se sont le plus occupés de l'architecture religieuse. M. l'abbé Barraud, qu'un suffrage unanime désignait pour cette mission, a bien voulu s'en charger. Dans le rapport dont il donne lecture, il rend le meilleur témoignage à l'habile architecte, M. Verdier, qui a parfaitement justifié la confiance de l'administration et par la solidité des matériaux employés et par la parfaite harmonie de style qui font le grand mérite des restaurations bien entendues.

— M. Caron, qui s'occupe avec autant d'intelligence que de bonheur à reproduire les sites les plus remarquables et les principaux monuments du pays par la photographie, promet la reproduction de ce portail.

— Une Commission est chargée de donner dans le Musée la place la plus convenable à la collection de porcelaines de Sèvres dont la ville a été gratifiée si libéralement par le gouvernement, et qui offre une réunion intéressante d'ouvrages d'art et les types les plus parfaits des ustensiles usuels.

— M. Lamothe, maire, prend occasion de ces travaux

pour proposer à la Société de compléter cette collection en y joignant les produits les plus remarquables de la céramique fabriqués à Voisinlieu.

On sait qu'il y a une vingtaine d'années, un artiste éminent, M. Ziegler, parvint, à force de persévérance et de sacrifices, à naturaliser cette belle industrie ; il s'appliqua d'abord avec un rare bonheur à traduire les formes les plus belles des modèles empruntés aux Maures d'Espagne, aux Persans, aux Indous, aussi bien qu'aux maîtres de la Renaissance. Plus tard, les nécessités du commerce ont ramené les produits aux formes plus communes qu'adopte la consommation usuelle ; les premiers vases n'étant plus reproduits deviennent moins communs et même rares. Il appartient à la ville de les conserver dans son Musée.

Cette proposition est adoptée, et la Commission, chargée d'en assurer la réalisation.

— M. Tremblay, qui se complait à louer toutes les illustrations du pays, offre une notice sur l'illustre famille des Cassini. — La biographie du dernier des Cassini, par M. Devic, curé de Mouchy-le-Chatel, a fourni à notre biographe beaucoup de renseignements intéressants.

Jean Cassini, natif de Périnaldo, au comté de Nice, s'était rendu célèbre à l'université de Bologne où il traça dans l'église principale le premier méridien. Appelé en France par Louis XIV, sous le ministère de Colbert, il épousa, en 1673, Geneviève Delattre, fille du lieutenant-général de Clermont, et devint propriétaire des terres de Thury et Fellesval.

Son fils, Jacques Cassini, né à Paris le 18 février

1677, établit un observatoire à Thury où il fit, en 1753, d'intéressantes observations avec Maraldi, son compatriote et son collègue.

César François Cassini, son fils, lui succéda et devint directeur de l'Observatoire.

Son fils, Jean-Dominique Cassini, naquit en 1748.

La noblesse scientifique oblige encore plus que toute autre; Cassini l'avait compris; observateur infatigable, il entrait, en 1770, à l'Académie des sciences.

Il avait surtout cette aptitude à la patience qui, suivant l'expression de Buffon, est le génie pour les sciences d'observation. Par une opiniâtreté que rien ne rebutait, il conduisit à son terme l'immense travail de la carte de France, ouvrant en quelque sorte un autre monde pour les études géographiques, par l'application de procédés nouveaux pour rendre les reliefs de topographie locale. En 1774, il fut chargé de la jonction des méridiens de Paris et de Greenwich.

Froissé violemment par la tourmente révolutionnaire, il se retira à Thury, partageant sa vie entre l'éducation de ses enfants et la bienfaisance la plus éclairée, dotant sa commune des établissements les plus utiles, et dirigeant ses concitoyens dans la voie du véritable progrès.

Tout dans son modeste asile rappelait le sage; l'hermitage qu'il avait élevé près de la forêt de la Neuville, où était sa bibliothèque, portait pour inscription :

De livres ainsi que d'amis,
Il en faut peu, mais bien choisis.

Un petit baril servait de siége, il portait sur un fond :

Petit quartaut de vin d'élite
Est suffisant pour un hermite.

Et sur l'autre :

Un peu de vin, pas trop n'en faut,
Pas trop non plus n'y mettre d'eau.

Membre du Conseil général de l'Oise, de 1800 à 1819, il fut appelé cinq fois à la présidence qu'il ne quitta que pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il eut le malheur de survivre à ses deux fils dont l'un mourut au champ d'honneur ; l'aîné, magistrat distingué, fut enlevé à la Cour de cassation et à l'Institut qui l'avait admis dans son sein comme naturaliste, par l'épidémie du choléra de 1832.

Ce sage, après avoir vu la seconde moitié du XVIII.e siècle et la première moitié du XIX.e, s'éteignit à Thury le 18 octobre 1845. Son corps repose dans le cimetière, avec cette épitaphe qu'il avait faite :

CI GIT L'AMI DES HABITANTS DE THURY.

Qu'un autre que lui dans l'histoire
Soit désireux d'être cité ;
Il n'a point cette vanité :
Hélas ! il suffit à sa gloire,
Que l'habitant de son hameau
Donne une larme à sa mémoire,
Vienne prier sur son tombeau.

Séance du 17 *Mai* 1852. — M. le Président présente un exposé des dons faits au Musée, et consistant principalement en médailles et monnaies.

— M. Caron communique des épreuves obtenues par la photographie, et représentant : 1.° *les ruines du por-*

tail et le petit portail de St.-Thomas, 2.° *le grand portail de St.-Etienne*. Ces épreuves sont surtout très-intéressantes au point de vue de l'archéologie, par la précision et la finesse des détails. Il exprime l'opinion qu'on pourrait reproduire, par les mêmes procédés, les objets d'intérieur placés dans un jour favorable, entr'autres l'ex-voto qui se trouve derrière le chœur de St.-Etienne.

— M. le docteur Daniel lit un fragment de son grand travail sur la ville de Beauvais avant 1789 ; il s'occupe spécialement, dans ce passage, de l'ancien palais épiscopal. Après des aperçus historiques empruntés à Louvet et à Loysel, sur quelques-uns des plus remarquables évêques de Beauvais du XI.ᵉ au XIV.ᵉ siècle, notamment sur Henri de France, Philippe de Dreux et Milon de Nanteuil, l'auteur insiste particulièrement sur l'épiscopat belliqueux de Simon de Nesle et sur les causes qui auraient amené au XIV.ᵉ siècle l'érection des deux tours de l'évêché. Il rappelle à cet effet les longs démêlés qui ont troublé Beauvais à cette époque, les exactions des agents de l'évêque préposés aux fours et moulins épiscopaux, la prétention du corps de ville d'affranchir la commune de ces péages et de quelques autres, les violences commises de part et d'autre, et l'arbitrage enfin remis, après de longs délais, à la prudence de Guill. Bonet, trésorier d'Angers, et de messire Guill. de Marcilly, conseiller de Philippe IV. Leur jugement, dont un extrait a été emprunté au texte donné par Louvet, (tome II, p. 515), condamnait la commune à une amende de 8,000 livres envers l'evêque, sans préjudice des amendes déjà payées au roi par la commune comme

par l'évêque. Suivant l'opinion adoptée par M. le docteur Daniel, d'après Hermand, qui se conformait lui-même à la tradition populaire, cette somme de 8,000 livres aurait été consacrée à élever les deux tours du palais épiscopal.

— M. Tremblay lit ensuite deux notices ; la première sur M. de la Hante, ancien maire de Crespy et président du conseil général de l'Oise ; la deuxième, sur M. Genty, de Senlis, membre aussi du conseil général de l'Oise, après avoir été, sous Louis XVI, président de l'administration provinciale d'Orléans ; pendant la Révolution, procureur-syndic du district d'Orléans ; sous l'Empire, proviseur du lycée d'Orléans.

Séance du 21 *juin* 1852. — Un membre dépose un fragment de vase antique trouvé au rempart St.-Nicolas, et rappelle les regrets des archéologues sur la nécessité qui amena la démolition de la tour qui dépendait de cette partie de l'enceinte, elle offrait le singulier mélange d'un monument antique reposant sur des bases romanes dues à des reprises en sous-œuvre. Il rappelle aussi que l'enceinte carrée que renfermait cette tour était ornée de peintures en réseau d'une grande solidité.

— M. Tremblay présente le manuscrit de l'histoire de Senlis, auquel il travaille depuis plusieurs années.

— M. le docteur Daniel lit une notice sur le palais épiscopal, converti en palais de justice.

Il décrit avec soin les différentes parties de cet intéressant édifice, aujourd'hui classé parmi les monuments nationaux ; son état avant le siège qui l'endommagea fortement, l'incendie qui faillit le détruire et sa reconstruction en 1500, par Louis de Villiers, son 81.e évêque.

Il rappelle que la tour de Croult dont nous voyons encore les ruines, et qui formait en quelque sorte un des ouvrages avancés du palais, a été construite en 1180 et qu'en 1290 Thibault de Nanteuil y fit de notables augmentations. Il donne des détails circonstanciés sur les deux tours qui en forment encore aujourd'hui la principale entrée et qui rappellent les longs et graves démêlés qui, dans les temps féodaux, ont divisé nos turbulents ancêtres et le prince auquel ils obéissaient ; il fait connaître qu'en 1306, à l'occasion d'un droit sur la mouture, la ville s'insurgea contre Simon de Clermont qui fut chassé. Le prélat ne put opposer à l'émeute triomphante que les armes spirituelles alors puissantes, en prononçant l'interdit et l'excommunication, et la guerre ne finit que par un arbitrage du 29 octobre 1306, à la suite duquel la commune consentit au paiement de 8000 livres. L'évêque s'engagea alors à lever toutes les défenses dont il l'avait frappée, et à mettre en oubli tous les torts des Beauvaisins, promesse qu'il méconnut, en défendant par son testament qu'on l'enterrât à Beauvais.

C'est avec l'argent de la ville qu'il fit élever les deux tours de l'entrée de son palais. Cependant le tribut que lui paya la commune lui profita peu ; car un arrêt du Parlement le condamna lui-même à payer la somme de 6,000 liv., pour n'avoir pas su conserver dans son comté la part du Roi, à qui la somme fut déclarée acquise.

DÉLIBÉRATION

CONCERNANT LES TRAVAUX

DE LA CATHÉDRALE D'AMIENS.

Séance du 23 *Décembre* 1852.

M. le Rapporteur de la commission (1), chargée par la Société d'apprécier le mérite et la convenance des travaux intérieurs ou extérieurs, récemment exécutés à la Cathédrale d'Amiens, s'exprime en ces termes :

MESSIEURS,

« Des travaux considérables s'exécutent depuis quelques années à la Cathédrale d'Amiens. La direction qu'on leur imprime a soulevé diverses réclamations dans la presse locale et dernièrement encore *le Mémorial* publiait une lettre de M. Daullé, architecte, qui appelle votre attention sur les changements projetés ou accomplis dans l'intérieur du monument (2).

» Sur la communication qui vous en a été donnée dans votre séance du 9 novembre et que vous ne pouviez recevoir plus tôt à cause des vacances, vous avez reconnu qu'il y avait lieu de charger une Commission d'apprécier

(1) Cette commission était composée de MM. Guerard, Lemerchier, Magdelaine, Bazot, Letellier et Dufour.

(2) Voir le Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, tom. IV, page 373.

le mérite et la convenance des restaurations, constructions ou changements tant intérieurs qu'extérieurs, projetés ou exécutés à Notre-Dame d'Amiens.

» Avant d'aborder les diverses questions qui se rattachent à ces travaux, la Commission tient à répondre à une objection présentée légèrement, et qui, si elle n'était détruite, pourrait, en égarant l'opinion publique, enlever au jugement de la Société le degré d'autorité auquel elle doit prétendre avant tout.

» La Société des Antiquaires de Picardie a-t-elle qualité pour apprécier la convenance des travaux qui s'exécutent à la Cathédrale? Lui appartient-il de faire connaître son sentiment sur le caractère des changements qui se préparent ou qui sont déjà effectués ?

» Votre association, Messieurs, disons-le de suite, n'aurait aucune raison d'être, si nous devions rester témoins muets et impassibles d'une mutilation qui affecterait soit la solidité d'un monument public, soit sa décoration architectonique ; et il serait dérisoire que la Société parfaitement compétente pour sauver de la ruine une statue, un bas-relief, un objet d'art d'une valeur uniquement relative, fût sans droit pour faire respecter l'ornementation d'un édifice qui fait à lui seul la gloire de toute la chrétienté.

» Mais vos statuts renferment à cet égard des dispositions d'autant plus péremptoires qu'elles ont été approuvées par le conseil d'Etat et annexées au décret du 18 juillet 1851 qui élève la Société au rang des établissements d'utilité publique.

» En effet, l'article 2 determine les monuments qui

doivent principalement appeler votre attention, et le deuxième paragraphe mentionne LES ÉGLISES, TOUS LES GENRES DE DÉCORATION SOIT INTÉRIEURE, SOIT EXTÉRIEURE QUI LES RENDENT REMARQUABLES, LES SCULPTURES, BOISERIES, VITRES PEINTES, ETC.

» Dans l'article 4 qui n'est pas moins précis, on lit : LA SOCIÉTÉ VEILLERA A LA CONSERVATION DES ÉDIFICES ANTIQUES QUI NE SONT POINT TOMBÉS DANS LE DOMAINE PUBLIC, ET, A CET EFFET, ELLE S'ENTENDRA AVEC LES ARCHITECTES DES DÉPARTEMENTS POUR QUE LEUR RÉPARATION NE DEVIENNE PAS UNE MUTILATION.

» Enfin, pour démontrer que la Société ne sort, en aucune façon, du cercle régulier de ses travaux en donnant un avis qui ne lui est point demandé, il suffirait de rappeler la circulaire du 20 décembre 1834 de M. le Ministre de la justice et des cultes. Elle signale les services que les sociétés archéologiques ont déjà rendus à l'administration par leurs efforts judicieux à prévenir la suppression ou la mutilation des monuments anciens, et invite ces compagnies à communiquer le résultat de leurs recherches concernant les églises qui se recommandent à l'attention du Gouvernement, en indiquant sous quels rapports elles méritent cette attention. *(Pièce justificative A.)*

» N'est-ce point en conformité de ces instructions ministérielles que l'administration départementale a plusieurs fois chargé la Société de surveiller la restauration des sculptures du portail principal et de celui de St.-Honoré, ou des peintures qui décorent le pourtour du chœur de la Cathédrale.

» Après avoir établi un droit d'intervention qui ne serait point contesté, si on avait des éloges à attendre, la commission doit vous justifier, Messieurs, de ne l'avoir point encore exercé.

» L'opinion publique s'est complètement égarée sur l'attitude de la Société dans les débats qui déjà se sont engagés à l'occasion des travaux de la Cathédrale ; on l'a accusée d'indifférence, peut-être même de faiblesse ; on a mis en doute sa sollicitude pour la conservation intacte de ce magnifique monument et des œuvres d'art qui lui donnent tant d'éclat. Jamais reproche ne fut plus injuste. Sans vous entretenir de la part que deux de vos collègues ont prise publiquement à cette discussion, nous devons vous rappeler la délibération qui a marqué votre séance du 23 octobre 1850. Déjà, à cette époque, on s'entretenait de projets qui devaient modifier sensiblement l'état intérieur de l'édifice ; un membre les a signalés à votre attention, en vous invitant à agir auprès de l'autorité.

» Les changements que l'on prévoyait alors intéressaient les stalles, les grilles du chœur et la gloire du sanctuaire. La Société concevait de sérieuses inquiétudes sur leur conservation, et après une discussion animée, elle émit le vœu d'être informée des modifications qui pourraient être projetées dans la Cathédrale. Il fut arrêté, en outre, qu'une pétition serait adressée au conseil municipal d'Amiens pour le prier d'intervenir auprès de l'administration supérieure afin que ces modifications ne portassent aucune atteinte à l'état actuel du chœur et du sanctuaire.

» Mais dans la séance du 13 novembre, M. le Président

fut autorisé à vous annoncer officiellement qu'il ne serait fait aucun changement dans l'intérieur du monument et que l'architecte était tout disposé à vous communiquer ses plans et projets de restauration ou de décoration.

» Trop confiante dans cette déclaration toute spontanée, la Société décida qu'il ne serait donné aucune suite à sa délibération précédente, qui lui semblait alors avoir produit tout le résultat qu'elle en attendait.

» Ce n'est donc point tardivement et en cédant à la pression de l'opinion publique que la Société se préoccupe des moyens d'assurer à la basilique amiénoise la protection qu'elle lui doit, et si elle élève aujourd'hui la voix, c'est avec la ferme confiance qu'on ne saurait se méprendre sur les sentiments qui l'animent.

» Sa pensée, en effet, ne peut être dénaturée ; ce que nous avons à apprécier, c'est le mérite de certains travaux ou changements qui pourraient modifier l'état actuel de la Cathédrale. Est-il convenable de supprimer les grilles, la gloire et tout ce que le siècle de Louis XV a prodigué de décoration dans ce monument, grâce aux libéralités de Mgr. de la Mothe et de son chapitre? tel est le seul point que vous ayez à examiner et votre commission, Messieurs, ne voit rien dans cet ordre d'idées qui puisse affaiblir dans l'esprit des masses le respect qu'inspire l'autorité épiscopale. Ne sait-on pas d'ailleurs qu'elle est uniquement chargée du spirituel et que le clergé et les fabriques des cathédrales n'ont que le simple usage des églises, qui restent la propriété de l'Etat ou des communes. Les lois et réglements sur la matière sont formels, et nous n'avons garde de les rappeler au

vénérable prélat qui administre le diocèse d'Amiens. Son esprit éclairé et le parfait sentiment des convenances qui l'anime lui feraient un scrupule de s'écarter des termes de la circulaire ministérielle du 1.er décembre 1838. En présence des principes de droit administratif qui s'y trouvent rappelés, aucune considération ne s'oppose à ce que la Société se livre à une discussion purement artistique et qui ne doit et ne peut embrasser que les actes seuls de l'architecte.

» Après ces observations préliminaires, il convient, dans l'intérêt même de l'histoire du monument qui nous occupe, de rappeler sommairement les circonstances qui ont signalé la reprise des travaux en 1850.

» Au mois de janvier de cette année, une commission du conseil municipal se concerta avec l'architecte sur les mesures à prendre pour dégager la Cathédrale des constructions qui l'obstruaient de divers côtés et sur la part de concours que l'Etat pourrait prêter à l'exécution de ce projet.

» Voici dans quels termes le conseil municipal a été informé, par sa commission, du résultat de cette conférence : (Séance du 26 février 1850.)

« L'Etat se chargerait de la suppression des sacristies » et des masures accolées à l'édifice, y compris le loge- » ment du suisse placé à l'angle Nord-Ouest du grand » portail, non compris par erreur sans doute dans le » plan d'alignement, ainsi que du logement placé dans » la cour du Puits-de-l'Œuvre, le long du cloître Notre- » Dame. Ces terrains seraient réunis à la voie publique. » La chapelle des Machabées, le bâtiment qui y attient

» et le cloître qui lie cette construction à la Cathédrale
» seraient restaurés et augmentés d'une continuation de
» cloître, le tout pour offrir les moyens d'établir une
» sacristie, une salle de catéchisme et le logement né-
» cessaire aux deux serviteurs gardiens de l'église. La
» condition de ces sacrifices serait que la ville achèterait
» et ferait disparaître les maisons placées entre l'abside
» et la grande porte de l'évêché. La célérité apportée à
» l'exécution de cette obligation serait la mesure de
» celle que mettrait l'État à faire les travaux ci-dessus
» indiqués. »

» Le *Courrier de la Somme*, en rendant compte, le 27 février, de cette séance du conseil, annonçait que, pour compléter les travaux d'amélioration dont les abords de la Cathédrale devaient être l'objet, UNE VOIE PUBLIQUE COMMENÇANT A LA RUE DES SOUFFLETS ÉTABLIRAIT LA CIRCULATION AUTOUR DE L'ÉDIFICE.

» Chacun de nous, Messieurs, applaudit à cette pensée d'isoler le plus beau monument religieux que l'art ogival ait élevé en France, de lui rendre enfin l'air et l'espace que réclamaient ses grandioses proportions ; il semblait que ce serait le grandir davantage et l'honorer comme les cathédrales d'Orléans et de Paris. L'église de Saint-Germain l'Auxerrois doit être aussi prochainement dégagée et en entrant prudemment ici dans la même voie, on aurait évité de mécontenter l'opinion publique et de blesser les règles de la bonne foi.

» Personne ne pouvait douter en effet que le compte-rendu du journal ne fût parfaitement exact ; il émanait du secrétaire même du conseil et il semblait

exprimer officiellement la pensée de la délibération, puisque l'affiche annonçant l'ouverture de l'enquête sur le projet d'acquisition des trois maisons de la place Saint-Michel, portait en tête ces mots : ISOLEMENT DE LA CATHÉDRALE ET DÉGAGEMENT DE L'ÉVÊCHÉ.

» Mais à peine le sacrifice des 45,500 fr. était-il voté par la ville pour sa part dans les frais d'isolement, que l'on entreprenait dans l'avenue du palais épiscopal la construction d'une salle de catéchisme qui devait être cependant, d'après le rapport cité plus haut, établie du côté des Machabées. La direction que l'on donnait au nouveau bâtiment était un obstacle à l'ouverture de la rue projetée pour isoler la Cathédrale. Pourquoi donc engager la ville dans une dépense considérable, lorsqu'en deçà de la ligne des maisons qu'on lui faisait acheter pour les démolir, on élevait une chapelle dont l'utilité était déjà à cette époque fort controversée. Cette nouvelle entreprise, qui, loin d'isoler le monument, allait le masquer pour des siècles, souleva lors de l'enquête des observations entièrement contraires au projet de l'architecte. M. le magistrat enquêteur lui-même fit valoir les raisons les plus déterminantes pour que des garanties fussent exigées avant de mettre à exécution un plan qui, à cette époque, n'était même pas encore produit.

» L'affaire revint devant le conseil municipal et dans sa séance du 29 juin 1850, une espèce de transaction fut acceptée ; l'architecte devait laisser un espace de huit mètres environ, entre la nouvelle chapelle et le contrefort le plus rapproché de la Cathédrale.

» Huit mètres ! c'était peu de chose, mais enfin c'était

une satisfaction donnée au public qui avait toujours compté à tort ou à raison sur l'isolement de l'édifice. Aujourd'hui cet espoir lui manque et l'intervalle réservé se trouve rempli par un perron et une galerie qui relient la salle du catéchisme à la Cathédrale.

» Ces faits, entièrement opposés à l'esprit des conventions, autoriseraient à penser que l'ancienne administration municipale, trop confiante dans des promesses purement verbales, a été trompée: mais nous avons hâte d'atténuer ses regrets en lui apprenant que les choses ne se sont point passées différemment à Paris à l'occasion de la Sainte-Chapelle. Votre commission s'est procuré le procès-verbal de la séance du 7 novembre 1850, qui renferme la protestation énergique du Conseil général de la Seine, contre l'inexécution des engagements qu'on avait pris d'isoler ce monument; cette délibération doit demeurer annexée à ce rapport, et en la parcourant, on sera frappé de l'analogie des faits graves qu'elle constate avec ceux que nous venons de signaler. *(Pièce justificative B.)*

» On y verra notamment que l'isolement de la Sainte-Chapelle a paru un mensonge à l'un des membres du Conseil; nous craindrions d'être trop vrai et de sortir surtout des bornes de la modération en appliquant ce langage à Notre-Dame d'Amiens. Qu'il soit permis de faire remarquer cependant que le chevet de cette église n'a jamais été plus encombré qu'il ne l'est aujourd'hui, et que trois bâtiments entièrement neufs, adossés contre ses contreforts, donnent un éclatant démenti au projet de dégagement que l'on a fait payer si chèrement à la

ville. Quelle compensation peut-elle espérer maintenant des 45,500 fr. qu'elle a engagés dans cette affaire? Après deux ans de vaine attente, se flatte-t-elle encore d'obtenir gratuitement de l'Etat le terrain de la cour des Machabées? Il ne faut point se faire d'illusion à cet égard; l'autorisation ministérielle n'est point signée, et si la démolition du mur de clôture permet à la ville de prendre possession, l'administration des Domaines viendra plus tard exercer ses droits et réclamer la valeur du terrain annexé *ipso facto* à la voie publique. Car le gouvernement ne s'est jamais valablement engagé dans les conférences qui ont eu lieu avec l'administration municipale, et personne n'avait mission de l'obliger d'une manière efficace.

» Enfin, pour terminer tout ce qui se rattache à l'isolement ou si on préfère au dégagement de l'édifice, nous devons dire que plus tard on sollicita de la ville un nouveau sacrifice. Sur la proposition de l'architecte, le conseil municipal consentit à frapper d'alignement le côté-Est de la rue des Soufflets pour faire passer derrière la salle du catéchisme, cette rue dont l'établissement avait d'abord paru impossible; mais ce que bien des personnes ignorent encore aujourd'hui, c'est que cette délibération du 8 novembre 1850 n'a point été sanctionnée par l'autorité supérieure. *(Pièce justificative C.)*

» Maintenant, si l'on se reporte devant cette salle de catéchisme, que trouve-t-on? un monument du XIIe siècle qui forme un véritable anachronisme avec la Cathédrale et la déshonore. Cette construction dont le style lourd n'est en aucune façon racheté par les crochets, la croix et la

cheminée qui décorent ses pignons a été élevée dans une direction on ne saurait plus vicieuse. Avec quelque sentiment des égards que réclamait l'œuvre si pure, si belle et en même temps si légère de Robert de Luzarches, n'aurait-on pas dû l'établir dans une position correspondante à la chapelle des Machabées ?

» Que dire maintenant de ce cloître élevé sur les fondations de celui que l'on avait pris au conseil municipal l'engagement de conserver et dont on entreprenait le lendemain la démolition sans la moindre nécessité. Quelle date lui assigner ? A quel siècle a-t-on emprunté ces arcs intérieurs qui se détachent des baies trilobées. Cette galerie est surmontée d'un toit qui s'adapterait parfaitement à l'une de nos maisons bourgeoises du XIX.e siècle. Les gargouilles qui déversent les eaux pluviales sont dégarnies de toute sculpture, et rien dans l'ensemble de cette construction ne rachète sa tache originelle, d'avoir été élevée en remplacement d'un cloître dont on avait garanti la conservation à l'administration municipale et à M. le Ministre des Cultes (1) et auquel se rattachait au moins l'intérêt archéologique.

» De l'autre côté des Machabées, on rencontre un bâti-

(1) Dans une lettre adressée à M. le Préfet de la Somme, sous la date du 16 septembre 1850, M. le Ministre des Cultes approuve cinq devis présentés pour *le déblaiment des alentours de l'édifice et l'appropriation de ses dépendances aux divers services réclamés par le culte.* Le troisième devis s'élevant à 23,692 fr. 40 c. intéresse la RÉPARATION *du cloître aboutissant à la salle des Machabées.* — Cette somme fait l'objet de deux articles (16,301 fr. 72 c. et 7,390 fr. 68 c.) dans une autre lettre ministérielle du 7 février 1851, qui élève à 165,364 fr. 72 c. LES TRAVAUX DE DÉBLAIEMENT ET D'APPROPRIATION.

ment auquel votre commission reproche d'avoir été élevé en contravention avec le plan d'alignement de la ville. S'il était indispensable de réédifier l'ancienne salle capitulaire, fallait-il donc la construire contre les contreforts du monument que l'on devait dégager? Etait-ce là se conformer à la circulaire de M. le Ministre des Cultes, du 16 mars 1852, publiée au moment même où l'on entreprenait cette construction parasite, et qui a interdit tout établissement, quelque provisoire qu'il fût, aux flancs des cathédrales. *(Pièce justificative D.)*

» Le sentiment des arts ne prescrivait-il point un système d'architecture qui s'harmonisât avec le style de l'édifice principal? Si les monuments civils du XIII.ᵉ ou du commencement du XIV.ᵉ siècle se rencontrent rarement, est-ce une raison pour adopter une époque d'un caractère si lourd et si monotone, et ne pouvait-on donner à la Cathédrale d'Amiens un entourage plus digne d'elle et de l'ère ogivale dont elle nous a transmis le plus parfait specimen.

» On paraît se complaire à élever autour de l'abside des monuments de diverses époques, mais à l'intérieur, on change complètement de système. Ici on tient en profond mépris tout ce qui, dans la décoration, n'accuse pas le XIII.ᵉ siècle le plus pur, et comme la Cathédrale ne renferme rien dans son ameublement qui date de sa construction, les esprits ne sont pas sans inquiétude sur le sort de cette ornementation si riche dont le siècle de Louis XV l'a dotée.

» Les grilles du chœur sont particulièrement menacées; l'une d'elles a déjà disparu, sous le prétexte que l'éta-

blissement du jeu d'orgues s'opposerait à sa remise en place. C'est là une véritable défaite, et les hommes de l'art affirment que la grille sera facilement rétablie lorsqu'on le voudra.

» Votre Commission, Messieurs, n'a point à faire valoir devant vous le mérite de ces magnifiques clôtures en fer où le dessinateur a prodigué toutes les ressources de son talent. Mais à côté de la belle ordonnance de ces grilles, chacun admire la difficulté du travail. Vivarais qui les a exécutées en 1764 sur les dessins de Michel-Ange Slodtz a fait un véritable chef-d'œuvre de serrurerie ; les impostes sont décorés de fleurs, de grappes de raisin, d'attributs religieux et même de portraits et tout cela est d'une exécution qui donne aux clôtures du sanctuaire une valeur d'autant plus grande, que l'on ne pourrait actuellement travailler le fer avec un égal succès. La fonte a supplanté l'art du serrurier ; il faudrait aujourd'hui, d'après l'avis d'hommes compétents que nous avons consultés, former à grande peine tout un atelier pour parvenir à la construction de ces grilles monumentales. Ce serait là une dépense considérable, qui ne produirait peut-être pas tout le résultat qu'on en attendrait.

» Il n'est pas un auteur qui n'ait, en écrivant sur la Cathédrale, fait l'éloge des grilles du sanctuaire, et s'il nous fallait une autorité pour les préserver du vandalisme qui les menace, nous la trouverions heureusement dans le clergé. Notre honorable collègue, M. l'abbé Jourdain, s'exprime ainsi dans l'excellente description qu'il a publiée des clôtures historiées du sanctuaire :

« Pour Amiens, nous ne redemandons pas toutes nos

» clôtures démolies ; les grilles qui les remplacent au-
» tour du sanctuaire sont un bel ouvrage de serrurerie
» qu'il faut conserver à son tour ; nous demandons seu-
» lement en grâce que les deux précieux restes de mu-
» raille historiée auxquels on n'a pu substituer des grilles
» soient désormais mieux respectés qu'ils ne l'ont été
» jusqu'ici (1). »

» De quelle autorisation s'est-on pourvu pour opé-
rer l'enlèvement de la grille du chœur que nous si-
gnalions il y a un instant ? M. le Ministre des cultes
avait seul qualité pour l'autoriser, comme il l'a rappelé
par sa circulaire du 1.er décembre 1838, et si les rensei-
gnements qui nous ont été donnés sont exacts, on ne l'au-
rait même pas consulté. Ce qu'il y a de constant, c'est
qu'on ne trouve à la Préfecture aucune trace d'une sem-
blable autorisation.

» Si maintenant nous passons au jeu d'orgue, nous
trouvons un clavier avec des accoudoirs de goût moderne
implantés au milieu des stalles et venant rompre le coup-
d'œil qui cherche à embrasser dans un regard d'admira-
tion l'ensemble de ces magnifiques boiseries. Trois pan-
neaux pleins ont été enlevés et remplacés par des pan-
neaux fleurdelysés à jour dont l'aspect contraste avec le
nu des hauts dossiers des formes voisines. Enfin on a
établi derrière la maçonnerie de l'arcade un buffet dont
l'emplacement vient couper la ligne architecturale du bas-
côté. Cette armoire, pour l'appeler par son véritable
nom, se comprendrait dans les églises modernes de Pa-
ris, mais à Amiens, au milieu de cette architecture si

(1) Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, tom. IX, p. 164.

sévère et en même temps d'un aspect aussi religieux, établir un pareil meuble, c'est un contre-sens et un manque de goût. Un fait bien autrement grave, c'est la mutilation déplorable que l'on a fait subir à l'appui des stalles basses dont la scie a fait disparaître un fragment de 1 m. 60 cent. de long, sur 85 cent. de large. Sans respect pour ce précieux vernis que le temps a imprimé au vieux chêne, sans pitié pour ces boiseries que le chapitre d'Amiens prenait autrefois sous sa protection en interdisant d'y poser un seul clou, on s'est rendu coupable d'un sacrilége qu'on chercherait en vain à couvrir d'une autorisation ministérielle. M. le Ministre a consenti à l'établissement d'un jeu d'orgues, c'est vrai, mais lui a-t-on fait savoir l'emplacement qu'on lui ménageait. Sa lettre du 28 décembre 1850, entièrement muette à cet égard, semble témoigner qu'on ne lui a demandé qu'une part de concours dans les frais d'acquisition. Les plans et devis qui lui ont été soumis ont-ils pu éclairer sa religion? nous l'ignorons, nous les avons vainement recherchés dans le dossier de la Préfecture; en tout cas, il est constant que le gouvernement aurait prescrit un autre emplacement, s'il avait été informé des conséquences fâcheuses que les stalles de la Cathédrale devaient éprouver du voisinage d'un orgue.

» Lorsque l'opinion publique s'émut, il y a deux ans, des modifications que cet établissement apporterait à l'état actuel des boiseries, une note demandée par l'administration parut au *Courrier de la Somme* pour rassurer la population, et le 31 octobre 1850 on garantissait au public que, pour poser l'orgue, il ne serait pas enlevé aux stalles du chœur

un éclat de la grosseur d'une épingle et qu'il serait même complètement invisible. *(Pièce justificative E.)*

» On sait ce qu'il est advenu depuis de ces promesses officielles et comment on s'y est pris pour dissimuler la présence d'un orgue qui a nécessité la mutilation des stalles si justement vénérées jusqu'alors par le clergé, et dont le buffet ne compte pas moins de 25 pieds d'élévation sur 10 de large.

» Les changements déjà opérés et cette résolution que l'on paraît avoir prise de ne tenir aucun compte du mécontentement public semblent donner quelque fondement aux inquiétudes que l'on manifeste relativement à la gloire du sanctuaire. On ne peut lui pardonner d'avoir été construite au 18.ᵉ siècle par un artiste d'Amiens, et à la suite d'un concours ouvert par le chapitre.

» Pour la protéger contre les profanations dont on la menace, nous ne pouvons mieux faire que d'invoquer l'opinion de l'honorable collègue dont le nom fait autorité dans l'histoire de l'art. Voici, en effet, comment M. Rigollot s'exprimait dans votre séance du 23 octobre 1850 :

« La gloire de la Cathédrale d'Amiens est une œuvre
» très-remarquable pour l'époque ; il faut la considérer
» surtout avec les anges, les évangélistes, et tous les
» ornements qui se trouvent appliqués sur les piliers du
» chœur. Cette décoration fait le plus grand honneur à
» l'artiste amiénois qui l'a produite et forme un ensemble
» on ne peut plus régulier et plus satisfaisant. »

» M. Gilbert, dans sa description de la Cathédrale d'Amiens, fait remarquer le bel effet que produit cette

gloire rayonnante au-dessus du maître-autel; il signale l'expression respectueuse des anges et des séraphins qui s'y trouvent groupés; leur pose, ajoute-t-il, et leur forme élégante et gracieuse fixent l'attention des amateurs qui, malgré l'incorrection de leur style, rendent justice au talent de l'architecte Christophe, qui a conçu et exécuté cette riche décoration en 1768 (1).

» Mais ce n'est point seulement comme artiste qu'il faut l'envisager, et si quelque chose la recommande tout particulièrement à la sollicitude du clergé, c'est le sentiment religieux qui domine dans cette composition. N'est-ce point là, en effet, une sublime apothéose de la foi qui élève l'âme vers Dieu et résume, dans cette exposition permanente de l'hostie consacrée, tous les saints mystères de l'église. Nous devons espérer que l'esprit novateur avec lequel on médite certains changements dans l'état actuel du sanctuaire s'arrêtera cependant devant cette image vivante de l'adoration. Sans doute il eut mieux valu ne point l'élever au fond du chœur, comme une barrière qui interdit à l'œil de pénétrer jusqu'au fond de l'abside, mais elle existe, et sa magnificence, pour être toute moderne, n'en a pas moins de droits aux respects des chrétiens comme des artistes.

» Nous ne pouvons admettre que l'on médite également la suppression de la chaire; c'est encore l'architecte Christophe qui l'éleva en 1773. M. Gilbert a écrit que ce morceau de sculpture jouissait d'une grande réputation (2); nous n'irons pas aussi loin; mais

(1) M. Gilbert, description historique de la cathédrale d'Amiens, p. 305.
(2) *Ibid.*, p. 140.

nous prétendons que son aspect grandiose mérite bien qu'on lui témoigne quelques égards. Si on en a exagéré la valeur en la plaçant au nombre des plus belles chaires de France, il est certain toutefois qu'il est fort peu de cathédrales où on puisse rencontrer un monument de cette époque d'une forme plus noble et d'un caractère plus imposant.

» Cette tendance à vouloir supprimer dans un monument ancien toutes les œuvres d'art modernes qui le décorent, s'est produite déjà dans diverses circonstances, et lorsqu'elle a été signalée au Comité des arts et monuments établi près le ministère de l'instruction publique, une vive protestation s'élevait contre les architectes qui la manifestaient. *(Pièce justificative F.)*

» Aussi que de paroles amères n'aurait-on point fait entendre, il y a 5 à 6 ans, si les faits que nous venons de signaler s'étaient alors produits dans la Cathédrale d'Amiens! Quel blâme on aurait infligé à l'architecte, qui se serait permis d'altérer la décoration de la balustrade dont le dessus de la grande rose est couronné! Cette partie du grand portail, connue sous le nom de ***Salle des Musiciens***, se composait d'une galerie que décoraient des trèfles losangés, au milieu desquels s'ouvraient cinq arcades de forme surbaissée. On a jugé convenable de substituer à cette ornementation du XIV.e siècle, que le temps avait consacrée et que l'archéologie respectait, en l'étudiant, une série de 15 arcs en ogive encadrés de clochetons. Lorsqu'on présenta à M. le Ministre des cultes un devis de 322,735 fr. 75 c. pour la restauration du grand portail, l'a-t-on in-

formé des changements que l'on méditait? Loin de là, on a déclaré un cube de maçonnerie de 22 mètres 83 centimètres, parfaitement conforme au métré de l'ancienne galerie. N'était-ce point exprimer l'intention de la reproduire fidèlement, alors surtout qu'on prenait l'engagement de déposer avec soin tous les morceaux qui seraient susceptibles d'être remis en œuvre.

» Après avoir reconnu ainsi que la décoration de l'ancienne galerie n'offrait rien de choquant pour le style général de l'édifice, l'architecte a pris sur lui d'en altérer sensiblement le caractère, et pour expliquer ce changement déplorable, on soutient que les ornements de l'ancienne balustrade produisaient un mauvais effet, qu'ils étaient d'un caractère mesquin, etc. — Mais oublie-t-on que la tour du Nord n'a point d'autre couronnement, et qu'en le restaurant, l'architecte s'est senti dans l'obligation de respecter l'œuvre de ses devanciers. Quelle étrange contradiction! Et comment ne se croit-on pas assez honoré d'avoir à réparer un monument d'une si grande valeur d'art que la Cathédrale d'Amiens, pour se permettre certaines modifications qui peuvent ne pas rencontrer une approbation générale. Que l'architecte, s'érigeant en juge souverain dans sa propre cause, trouve ce qu'il fait de beaucoup préférable à ce qui existait, cela se conçoit sans peine, mais dans les questions d'art et de goût, qui ne peuvent se discuter, un jugement isolé ne saurait prévaloir contre le sentime public. Avec une retenue prudente et religieuse, on échappe infailliblement à la critique lorsqu'on se renferment dans les conditions premières de l'entreprise et que l'on se borne à reproduire la pensée de

l'artiste qui a conçu et exécuté sous l'inspiration de la foi religieuse de l'époque

» Le déplacement de l'horloge ne doit point passer inaperçu dans un rapport qui embrasse tous les changements opérés depuis peu à la Cathédrale. Le timbre se trouvait placé autrefois sur l'un des contreforts du Sud-Est de la tour du portail qui fait face au cloître de l'horloge. L'architecte a jugé convenable de l'établir dans le comble qui couronne la tour et en le présentant à une lucarne qui s'y trouve pratiquée. Les espèces de joues et le chaperon dont cette lucarne est garnie, emprisonnent les vibrations de cette horloge égoïste qui ne sonne plus que pour elle, comme l'exprime avec raison la lettre que vous avez reçue. La sonnerie était destinée à tout le quartier de l'Est qui n'en possède aucune, et maintenant elle n'est plus entendue que du quartier Ouest qui est déjà desservi par trois horloges communales.

» Le conseil municipal, préoccupé du désordre qu'un pareil état de choses jetait dans les habitudes de la population ouvrière, ne pouvait mieux critiquer les dispositions vicieuses que l'on avait prises sans le consulter, qu'en refusant de voter les frais de déplacement qu'on lui réclamait. C'est ce qu'il a fait sous la forme d'un ajournement, dans sa séance du 13 décembre 1851. Depuis lors, une lettre a paru dans l'*Ami de l'Ordre* (1) ; l'architecte déclare que la sonnerie dont on voulait cependant faire supporter la dépense quelques jours aupa-

(1) Voir le N.° du 20 janvier 1852.

ravant par l'administration municipale, n'était que provisoire, et que l'on avait été obligé de supprimer le campanile qui chargeait la tour d'une manière dangereuse.

» Mais est-ce là une raison sérieuse ? La balustrade surmontée de clochetons dont le contrefort se trouve actuellement couronné, ne le charge-t-elle pas autrement que ce dôme à jour supporté par des colonnettes et sous lequel le timbre était autrefois établi ?

» Si nous appelons votre attention sur le changement de la sonnerie, ce n'est point seulement pour critiquer la forme disgracieuse de la niche qui lui a été ménagée sous le toit de la tour et qui lui donne l'aspect d'une horloge de manufacture, mais bien surtout pour vous informer du projet que l'on a conçu de l'établir dans la flèche centrale. On aurait l'intention de flanquer sa première galerie de quatre grands cadrans correspondant aux quatre points cardinaux et qui feraient de cette partie de l'édifice un clocher d'église rurale. La pensée de ce déplacement n'est-elle qu'une simple supposition de notre part, ou un bruit sans fondement ? Que l'on se reporte à la lettre du 20 janvier 1852, que nous citions, il y a un instant, et on y trouvera le principe de cette modification, officiellement communiquée au public.

» Mais nous ne partageons point l'avis de l'architecte. Nous trouvons que la véritable place de la sonnerie est à l'endroit même où elle a toujours été établie, et que pour réparer la première faute que l'on a commise en la déplaçant sans consulter la ville d'Amiens qui en est seule propriétaire, on ne saurait rien faire de mieux que de la rétablir sur le contrefort à sa place primitive.

» Il paraît aussi que l'établissement du cadran et de la sonnerie dans la flèche centrale se rattache à un autre projet dont nous avons déjà entendu parler et qui nous semble tellement déraisonnable que nous ne pouvons y croire. Il s'agirait de refaire un autre clocher et de le surélever de 18 pieds. Comme il faut toujours colorer d'une apparence de danger les changements que l'on médite, on motive celui-ci sur le mauvais état de la charpente. Est-il exact que les bois de chêne et de châtaignier dont elle a été construite, en 1533, soient déjà atteints par l'humidité? Votre commission manque de renseignements à cet égard ; elle se borne à exprimer le vœu qu'il ne soit apporté aucun changement à l'état actuel du clocher, avant que des hommes de l'art choisis dans la localité et qui ne seront pour cela moins compétents, n'aient été invités à en constater la nécessité.

» Les innovations que votre commission vient de vous signaler vous font un impérieux devoir, Messieurs, de les porter à la connaissance de l'autorité supérieure. La Cathédrale d'Amiens n'est assurément pas tombée dans le domaine de l'Etat pour se trouver exposée aux actes arbitraires d'un architecte quelque distingué qu'il soit, et c'est surtout lorsqu'il est étranger à la localité qu'il doit plus que personne en respecter l'inviolabilité. M. Lassus a publié de sages principes pour la restauration des édifices religieux ; il recommande à l'artiste d'oublier ses goûts, ses préférences, ses instincts, et d'avoir pour but unique et constant de conserver, de consolider et d'ajouter le moins possible, et seulement lorsqu'il y a urgence. Plus loin, le savant archéologue s'exprime

en ces termes : « Dans une restauration, il faut absolu- » ment que l'artiste soit constamment préoccupé de la » nécessité de faire oublier son œuvre, et tous ses efforts » doivent tendre à ce qu'il soit impossible de retrouver » la trace de son passage dans le monument (1). »

» Il y a de ces sentiments nés des instincts ou des préjugés locaux, dont il est prudent de tenir compte. Une ville qui pousse aussi loin l'esprit de conservation et le respect des grandes choses du passé, ne se prête pas facilement aux innovations de quelque nature qu'elles puissent être. Sa sollicitude pour un monument qui fait sa gloire et son honneur ne saurait donc être taxée d'exagération en présence de faits qui contredisent les instructions si formelles du gouvernement. En effet, lorsque M. le Ministre des cultes recommandait à MM. les Préfets de veiller avec soin aux restaurations des églises anciennes et qu'il les engageait à conserver les objets d'art qu'elles pouvaient renfermer, il terminait ainsi : « L'aspect vénérable de la vieille église qui a en- » tendu les chants et les prières des générations passées » ne parle pas avec moins de force que les pompes et les » solennités du culte, à l'imagination de celle qui vient » s'y agenouiller à leur place. Gardons-nous bien de » priver le sentiment religieux de ces puissants auxi- » liaires, à une époque où il ne se montre que trop » docile aux efforts qu'on fait si imprudemment pour » l'affaiblir. Les habitants des campagnes surtout croi- » ront moins facilement que le christianisme s'en va,

(1) Annales archéologiques, tom. iv, p. 329.

» quand ils verront que leur vieille église reste, quand
» ils y retrouveront tout ce qu'y ont vu leurs pères (1). »

» Ces paroles, nous l'espérons, seront comprises.... On sentira qu'il est temps de s'arrêter dans cette voie de changements successifs où l'on s'est témérairement engagé. Votre Commission, Messieurs, a voulu prévenir de nouvelles modifications, en appelant l'attention de l'autorité sur celles qu'elle ignore vraisemblablement. Elle ne peut admettre, en effet, que l'État qui apporte une si sage économie dans l'emploi des fonds consacrés à la restauration des monuments religieux et qui veille avec tant de sollicitude à leur conservation, approuve des modifications qui ont soulevé contre elles l'opinion publique, en blessant les susceptibilités de toute une ville et en menaçant même de compromettre la religion. Les instructions si précises que l'autorité supérieure faisait donner sous la date du 31 janvier 1839, à l'ancien architecte de la Cathédrale, nous permettent d'espérer qu'elle sera heureuse de protéger l'ornementation intérieure du monument contre de nouvelles entreprises. *(Pièce justificative G.)* Si notre attente était déçue, il resterait à la Société la conscience d'avoir accompli un devoir, et ses efforts impuissants la déchargeraient de la responsabilité que son silence lui aurait fait encourir.

» C'est pour rester fidèle à la pensée conservatrice de votre institution, que la Commission a l'honneur de vous proposer, Messieurs :

» 1.° De signaler à l'attention du Conseil municipal

(1) Circulaire ministérielle du 20 décembre 1834.

d'Amiens les constructions élevées à l'extérieur de Notre-Dame en contravention au projet de dégagement de l'édifice ;

» 2.° De solliciter de l'autorité supérieure la suppression du jeu d'orgue et le rétablissement de la grille du chœur faisant face à l'entrée de la sacristie ;

» 3.° Et de décider qu'une expédition de la présente délibération sera transmise à M. le Ministre de l'Instruction publique et des cultes, à M. le Préfet de la Somme, à Mgr. l'Evêque d'Amiens et à l'autorité municipale de cette ville. »

Ces conclusions sont mises aux voix et adoptées.

Ont signé au registre :

Le Président,
GUERARD.

Le Secrétaire,
JANVIER.



PIÈCES JUSTIFICATIVES.

(Pièce **A.**)

Extrait d'une circulaire, adressée le 20 décembre 1834 par M. le Ministre de la justice et des cultes (M. Persil) aux Préfets.

.... Ce qui importe avant tout, c'est de les éclairer (les fabriques) sur la valeur de ce qu'elles possèdent. Les sociétés archéologiques, partout où il s'en est établi, ont été d'un utile secours dans beaucoup de localités : elles ont rendu des services éminents en s'occupant de la recherche et de la description des monuments anciens, et en prévenant, par des efforts judicieux, leur suppression ou leur mutilation. Il est à souhaiter que le goût de ces associations scientifiques et conservatrices devienne général, et que leur attention, partout où il y en a d'établies, se porte sur les édifices employés utilement, avec autant de zèle que sur de simples ruines ; les premiers offrent un double intérêt, celui de l'antiquité et celui de l'actualité.

Je n'ai pas besoin, M. le Préfet, de vous exciter à favoriser de tout votre pouvoir la formation des sociétés de ce genre dans votre département, s'il n'en possède pas encore. S'il en existe une ou plusieurs, je désirerais qu'elles voulussent bien me communiquer le résultat de leurs recherches concernant les églises qui se recommandent à l'attention de l'administration ou du gouvernement, en indiquant sous quels rapports elles méritent cette attention.......

(Pièce B.)

Extrait du procès-verbal de la séance du 7 novembre 1850 de la Commission départementale, faisant fonctions de Conseil général du département de la Seine.

.... Après avoir exposé la situation générale des travaux et récapitulé l'ensemble des ressources qui leur sont affectées, M. le Rapporteur aborde la question relative à la Sainte-Chapelle.

En 1849, dit-il, une difficulté grave s'éleva : on demanda l'isolement de cet édifice qui se trouvait masqué par la galerie droite de la cour du Mai; on insista même pour que la galerie fût démolie.

Après de longs débats, de vives contestations, une sorte de transaction fut conclue : on convint que la Sainte-Chapelle serait isolée, qu'il y aurait une distance de 1 mètre 10 centimètres entre les contreforts de l'église et le mur de la galerie; qu'à cet effet, l'extrémité de la galerie nouvellement construite serait démolie et réédifiée à la distance convenue. C'est avec peine que vous vous êtes déterminés à accepter une pareille proposition, car la galerie construite sera étroite, étranglée, ne fera plus suite à celle qui la précède et sera d'un effet déplorable. Et l'on s'étonne d'autant plus que l'isolement de la Sainte-Chapelle ait été si vivement réclamé, lorsqu'on voit qu'à leur extrémité une sacristie a été construite pour l'église, et que le mur de cette sacristie est appuyé sur le mur de la galerie du palais. L'isolement ne sera donc pas complet.

Mais aujourd'hui c'est chose accomplie : l'engagement de démolir a été pris, et le Ministre de l'Intérieur a accepté la charge de la moitié de la dépense.

M. le Rapporteur conclut ensuite au vote du crédit proposé.

Un Membre demande la parole.

Dans le rapport qui vient de vous être fait, une circonstance, dit-il, m'a particulièrement frappé, et elle mérite de fixer votre attention.

M. le Rapporteur a dit que la sacristie de la Sainte-Chapelle adhérait maintenant au Palais-de-Justice. C'est une erreur, sans doute, car il a toujours été entendu que la Sainte-Chapelle serait isolée : M. le Préfet l'a annoncé à la Commission départementale dans sa session de février dernier, et cela a été consigné dans la délibération que vous avez prise alors.

D'où vient donc que cet isolement n'a plus lieu ? A-t-on voulu tromper la Commission départementale ? Sans aucun doute, elle n'eût pas accepté le projet de transaction si l'on n'eût pas pertinemment assuré que l'isolement aurait lieu.

M. le Rapporteur dit qu'il a fait cette observation aux architectes ; ils ont répondu qu'ils avaient toujours pensé que la construction nécessaire à la sacristie devait rester.

L'isolement promis, dit un autre Membre, est un mensonge, et nous devons protester.

Plusieurs Membres appuient cette opinion et en font l'objet d'une proposition formelle.

Le crédit de 742,176 fr. 44 c. est voté. La Commission prend, au sujet de la Sainte-Chapelle, la délibération qui suit :

La Commission départementale,

Considérant qu'il avait été expressément convenu que la Sainte-Chapelle serait complètement isolée ;

Que c'est sur la foi de cette convention et en considération de cet isolement, que la Commission départementale a décidé dans sa séance du 26 février dernier que la dépense à laquelle cet isolement donnerait lieu serait supportée moitié par l'Etat et moitié par le Département ;

Que, nonobstant cette convention, on a non seulement maintenu les constructions de la Sainte-Chapelle adhérentes à la galerie du palais et qui devaient être démolies, mais que récemment on les a réparées et même exhaussées ;

Proteste contre cette violation de la convention, et invite M. le Préfet de la Seine à faire auprès des autorités compétentes les diligences nécessaires pour assurer l'exécution de la dite conven-

tion, de manière à ce que l'isolement ait lieu dans toute la longueur de la galerie du palais et de la Sainte-Chapelle.

(Pièce C.)

Paris, le 23 août 1852.

Le Ministre de l'Intérieur, à M. le Préfet,

« Monsieur le Préfet,

» J'avais soumis à l'examen du Conseil d'Etat un projet de décret conforme à votre proposition et tendant à modifier le plan général d'alignement de la ville d'Amiens, en arrêtant un nouvel alignement pour les abords de la Cathédrale de cette ville. Ce projet de décret, conformément à divers avis successifs émis par le Comité de l'Intérieur, affranchissait des servitudes ordinaires de voirie les propriétés entièrement retranchées ou fortement atteintes par ce nouvel alignement.

» Le Comité de l'Intérieur, délibérant sur l'affaire, s'est prononcé de la manière suivante :

» Considérant que la seule modification importante proposée
» est l'élargissement de l'impasse des Soufflets ;

» Que ce nouvel alignement, aux termes de l'article 3 du pro-
» jet, ne recevra son exécution que quand la Ville aura été auto-
» risée à acquérir, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation;

» Qu'ainsi la modification proposée devra dépendre d'un dé-
» cret nouveau ;

» Est d'avis qu'il n'y a point lieu d'adopter le décret proposé.

» Par suite de cet avis, Monsieur le Préfet, je ne puis donner suite à votre proposition, et j'ai l'honneur de vous en envoyer ci-joint les pièces.

» Recevez, etc.....

» *Le Ministre de l'Intérieur*,

Pour le Ministre et par autorisation :

» *Le Secrétaire général*,

» Signé : Alfred BLANCHE.

Pour copie conforme destinée à M. le Maire d'Amiens :

» *Le Conseiller de Préfecture*, *Secrétaire général*,

» Signé : Marotte. »

(Pièce D.)

Extrait de la circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes (M. Fortoul), du 16 mars 1852.

.... M. le Préfet, nos édifices religieux et plus particulièrement nos cathédrales, sont une de nos plus grandes richesses nationales. Leur destination les consacre ; leur mérite d'art, souvent incomparable, en fait l'objet d'un culte universel d'admiration ; leur antiquité ajoute encore à la curiosité et à la vénération dont elles sont si dignes. Et enfin les travaux actuels qui sont faits pour leur restauration leur donnent une valeur nouvelle qui se traduit tous les ans en sommes considérables au budget de l'Etat.

A tous ces titres, M. le Préfet, on ne saurait les entourer de trop de respects, de soins et de précautions pour les préserver de toute altération, de toute dégradation volontaire, ou même simplement imputable à la négligence.

. . . .

Je n'ai pas besoin de vous rappeler, M. le Préfet, que vous ne devez tolérer aucun établissement, quelque provisoire qu'il soit, aux flancs des cathédrales, et que vous devez tendre, avec le Gouvernement, et sauf le droit des particuliers, à arriver le plus tôt possible à leur complet dégagement, par la démolition et l'enlèvement de toutes les anciennes constructions parasites qui les obstruent et les déshonorent.......

(Pièce E.)

Extrait d'un article publié par M. de Nouvion, rédacteur en chef du Courrier de la Somme, dans le N.° du 31 octobre 1850.

.... Or, renseignements pris à bonne source, nous avons reçu l'assurance *la plus formelle et la plus explicite* qu'il n'était pas question le moins du monde de toucher aux magnifiques stalles

qui sont, pour notre ville, un vrai trésor artistique; et que, si un orgue était, en effet, placé dans la cathédrale, non seulement il ne serait pas enlevé aux stalles du chœur, pour l'établir, un éclat de la grosseur d'une épingle, mais même qu'il y serait complètement invisible.......

(Pièce F.)

Extrait du procès-verbal de la séance du 22 février 1843, du Comité historique des arts et monuments, établi près le ministère de l'instruction publique (Présidence de M. le comte de Gasparin).

.... Le secrétaire fait observer qu'il est bon de nettoyer les églises ; mais qu'il ne faut pas, malgré la bonne intention qu'on aurait de ramener les monuments à leur pureté primitive, enlever des ornements, postérieurs, il est vrai, mais souvent d'un fort beau caractère. Les magnifiques boiseries du chœur de Notre-Dame de Paris, les grilles remarquables qui environnent le chœur de Saint-Ouen de Rouen, ne doivent, pour aucun prix, et pour aucun motif, être enlevées de ces monuments ; et cependant elles datent des dix-septième et dix-huitième siècles, et elles sont postérieures de cinq cents ans aux édifices où on les voit. Les grilles et les boiseries qu'on ferait aujourd'hui, même en style gothique, seraient bien loin de valoir ces grilles anciennes; d'ailleurs, des ornements et des meubles peuvent fort bien être postérieurs aux monuments qu'ils enrichissent. C'est précisément cette variété de styles et d'époques qu'on surprend dans l'ameublement et l'ornementation d'un édifice qui donne de l'intérêt et comme une sorte de vie à l'édifice tout entier. Dans l'église de la Trinité de Vendôme, on a détruit un remarquable autel du commencement du dix-septième siècle, pour y substituer un autel de prétendu style roman et de fabrique moderne ; le nouveau meuble jure plus avec l'église que ne faisait l'ancien. Il faut tout conserver, quand rien ne s'y oppose.

M. Robelin annonce qu'on a badigeonné récemment l'église de

Saint-Etienne de Nevers ; ce vénérable monument est aujourd'hui du plus beau clair et a perdu une partie de sa majesté.

M. Charles Texier ajoute que l'église du Bellay (département du Cher), monument du onzième siècle, a été badigeonné également depuis le sol jusqu'à la voûte.

Le Comité recueille et publie tous ces faits, qui deviennent heureusement plus rares de jour en jour ; il est utile que le blâme atteigne les auteurs de pareilles dégradations, afin que ceux qui voudraient suivre un tel exemple en soient efficacement empêchés.......

(Pièce G.)

Amiens, le 31 janvier 1839.

Le Préfet de la Somme, à M. Cheussey, architecte.

» MONSIEUR,

» J'ai l'honneur de vous informer que monsieur le Ministre de la Justice et des Cultes, par sa circulaire du 1.er décembre dernier, rappelle que les Eglises Cathédrales étant la propriété de l'Etat et toutes les dépenses relatives à l'entretien, réparations et achèvement de ces édifices, devant être faites sur les fonds du Trésor public, alloués pour cette destination au budget du ministère des cultes, son approbation est indispensable pour exécuter tout ce qui a rapport à ces dépenses.

» Il insiste pour que les fabriques et le clergé comprennent que, n'ayant que le simple usage des églises, il ne saurait leur être permis d'y faire aucune disposition susceptible de les attaquer, soit dans leur construction, soit dans leur ornementation, et qu'ils doivent se borner à émettre des vœux qui pourront être accueillis, après les avoir soumis à des gens de l'art.

» Vous aurez donc, Monsieur, à surveiller toutes les entreprises quelconques, qui pourraient être faites par la Fabrique de la Cathédrale, et à vous y opposer formellement ; vous aurez soin de m'en référer, si vous rencontriez quelque résistance,

que je me suis efforcé de prévenir, en communiquant les instructions du Ministre à Monseigneur l'Evêque.

» Agréez, etc....

» *Le Préfet de la Somme*,

» St.-AIGNAN.

Pour copie conforme :

» *L'Architecte honoraire du département de la Somme*,

» Cheussey. »

MEMBRES ADMIS.

Titulaires non résidants.

MM. l'abbé Martin, curé de Courcelles-sous-Moyencourt, (Somme) ;

Normand, curé de Ste.-Segrée ;

Pouillet, curé de Moyencourt ;

Cocheris, archiviste paléographe, attaché à la bibliothèque Mazarine, à Paris ;

Dutilleux, élève de l'école des chartes, à Paris ;

De Verville ⁂ ⁂, directeur des douanes, à Charleville ;

De Frohen (comte), à Paris.

Correspondants.

MM. De Melano (comte), secrétaire-perpétuel de l'Institut britannique des sciences et arts, à Londres ;

Charma, professeur de philosophie à la faculté des lettres, (Caen) ;

Capitaine (Ulysse), secrétaire de l'Institut archéologique, (Liége).

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

pendant le 4.e trimestre de 1852.

1.° Recueil de la société de sphragistique, n.os 4-6. — 2.° L'Institut, n.os 198-199-200-201. — 3.° L'érudition, n.° 10. — 4.° Bulletin de l'athenée du Beauvoisis, 1.er semestre, 1852. — 5.° Bulletin de la société de l'histoire de France, n.os 8-9-10-11. — 6.° L'Investigateur, n.os 213-214-215. — 7.° Revue de la numismatique belge, t. 2, livraison 22. — 8.° Bulletin de la société des antiquaires de la Morinie, n.° 3. — 9.° Bulletin de la société des antiquaires de l'Ouest, 3.e trimestre, 1852. — 10.° Bulletin de la société archéologique de l'Orléanais, n.° 10. — 11.° Annuaire historique du département de l'Aisne pour l'année 1848, contenant les armoiries des villes, les éphémerides et les foires du département de l'Aisne, par Aug. Matton, broch. in-18. — 12.° La généralité de Soissons au XVIII.e siècle.— Notice pour servir d'introduction à l'inventaire des archives de l'intendance de Soissons, *par le même*, in-8°. — 13.° Notice sur l'organisation judiciaire de la généralité de Soissons, *par le même*, 1851. 14.° Mémoire sur les chartes du diocèse de Laon au moyen-âge, *par le même*, 1851. — 15.° Notes sur la topographie administrative et financière de la généralité de Soissons, *par le même*, 1850. — 16.° Notice sommaire sur le dessèchement des marais du Laonnois, *par le même*, 1850. — 17.° Mémoire sur les archives des églises et des maisons religieuses du Cambraisis, par M. Le Glay. Lille, 1852, in-8°. — 18.° Annales de la société d'agriculture, sciences et arts du département d'Indre-et-Loire, n.° 3, tome 31. — 19.° Sommaire des recherches sur l'histoire de Picardie, par P. Ch. Damiens, 1852. (Extrait du registre de la société académique de l'Oise). — 20.° Mémoires de la société philomatique de Verdun, tome 4. — 21.° Essai sur les Aspres Comnenats ou blancs d'argent de Trébisonde « Ασπρα λεγομενα Κομνηνατα. » Par F. de Paffenhoffen. Paris 1845, 1 vol. in-4.° planches. — 22.° Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. Séance publique des 28 janvier et 24 août 1850. — Séance publique du 28 janvier 1851, du 25 août 1851, du

28 janvier 1852. — 23.° De l'esprit et du cœur, par A. d'Otreppe de Bouvette, 1 vol. in-12, 1852. — 24.° Géographie du moyen-âge, par J. Lelewel. Bruxelles 1852, Pilles, 4 vol. in-8°.— 25.° Monnaies de Reckeim. Supplément à la note de M. Welters. — Attribution d'un denier carlovingien à Mons (Castrilocus). — Numismatique montoise. Louise de Stolberg, reine d'Angleterre, par M. Renier Chalon.— 26.° Essai sur le pavage des églises antérieurement au xv.° siècle, par L. Deschamps de Pas. Paris 1852. Didron, 1 vol. in-4.°. — 27.° Travaux de l'académie de Reims, 2.° et 3.° trimestre, 1852. — 28.° Notice sur les vitraux de la cathédrale d'Amiens, par M. Lasteyrie. (Extrait de son histoire de la peinture sur verre). — 29.° Voyage archéologique en Grèce et en Asie-Mineure, par M. P. Le Bas, in-4.°, liv. 29-30-31. in-fol., liv. 12-13-14-15. — 30.° Chronique du religieux de St-Denis, tom. 6. — 31.° Archives législatives de la ville de Reims, tome 4°. — 32.° Mémoires de la société de statistique des Deux-Sèvres, 1.re liv., 1852. — 33.° Journal de la société d'archéologie et du comité du musée lorrain, n.os 7-8-9. — 34.° Mémoires de l'académie du Gard, 1851-1852. — 35.° Mémoires de l'académie d'Arras, tome 25. — 36.° Les Belges en Bohème, ou campagnes et négociations du comte de Bucquoy, grand bailly du Hainaut, par Ch. Rahl, 1850, in-8°. — 37.° Examen analytique des manuscrits de la bibliothèque publique de Mons, par M. Pinchart. — 38.° Notice historique sur Pierre de Buckere, auteur du mausolée de Marie de Bourgogne à Bruges, *par le même*. — 39.° De l'inféodation du comté de Namur au comté de Hainaut (Mémoire couronné par l'académie du Hainaut), *par le même*, 1850. — 40.° Correspondance littéraire de Rapedius de Berg, *par le même*. — 41.° Le duc de La Vallière, et l'édition de Pline de 1479 sur vélin, *par le même*. — 42.° Notice historique sur la chambre légale de Flandre, *par le même*. — 43.° Récit de la guerre de 1542, par Gérard Le Prince, contemporain, *par le même*. — 44.° Mémoires sur les différentes branches d'industrie et de commerce suivantes, en 1776; 1.°

caractères à imprimer ; 2.° cartes à jouer ; 3.° livres, cartes géographiques, estampes et tableaux, *par le même.* — 45.° Souvenirs historiques sur les archives des anciennes institutions judiciaires du Hainaut, *par le même.* — 46.° Première et seconde notice sur des antiquités gallo-romaines trouvées dans le Hainaut, *par le même*, 8 février 1847 et 10 juin 1848, in-4°. — 47.° Mémoires de l'académie nationale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 4.° série, tome 2°. — 48.° Mémoires de la société d'émulation de Cambrai, tome 23. — 49.° Programme des prix proposés par la société libre d'émulation de Rouen, pour 1853, 1854 et 1855. — 50.° Mémoires de la société des antiquaires de l'Ouest, année 1850 et année 1851, 2 vol. in-8°. — 51.° Mémoires de la société nationale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, année 1850 et année 1851, 2 vol. in-8.°, planch. — 52.° Bulletin des travaux de la société libre d'émulation de Rouen, pendant l'année 1851-1852, 1 vol. in-8°. — 53.° Notice biographique sur Charles-Henri-Joseph de Rasse, maire de Tournay, né en cette ville, le 3 décembre 1774 et mort en janvier 1818, par Fréd. Hennebert, broch. in-8.°, portrait. — 54.° Obsèques du docteur Le Sauvage. (Mort à Caen, le 12 décembre 1852). — 55.° Bulletin de la société historique et littéraire de Tournay, tome 3, fasc. 1. — 56.° Compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire de Bruxelles, tomes XI, 2-3. — XII, 1-2. — XIII, 1-2-3-4. — XIV, 1-2-3. — XV, 1. — XVI, 2-3. — 57.° Mémoires de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, tome XXVI. — 58.° Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers publiés par l'académie royale de Belgique, tome XXIV. — 59.° Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers, publiés par l'académie royale de Belgique, collection in-8.°, tome V. — 60.° Bulletin de l'académie royale de Belgique, tome XVIII ; 2.° partie, 1851. Tome XIX, 1.re et 2.e partie, 1852. — 61.° Annuaire de l'académie royale de Belgique, 1852, 18.e année. — 62.° Annales de l'académie d'archéologie de Belgique, tome 9, n.° 4. — 63.° The numismatic chronicle and journal of the

numismatic society (of London) n.° 58. — 64.° Nachrichten von der Georg-Augusts-Universitat und der Königl-Gesellschaft der Wissenschaften zu Gottingen. Von Jhare, 1851, n.os 1-19. — 65.° Erste sacularfeier der Konigl-Gesellschaft der Wissenschaften zu Gottingen am 29sten nov. 1851. — 66.° Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zurich. — Dritter band, 1846-1847, in-4°. — 67.° Publication de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-duché de Luxembourg, année 1847 à 1850, tome 3-4-5-6, 4 vol. in-4°. — 68.° Mémoires de l'académie impériale des sciences de St.-Pétersbourg, 6.e série, sciences politiques, histoire, philologie, tome 1 à 7, 1830 à 1848, 7 vol in-4°. — 69.° Bulletin de classe historico-philologique de l'académie impériale des sciences de St.-Pétersbourg, 1844 à 1842, tome 1 à 9, in-4°. — 70.° Abhandlungen der philosophisch-philologischen classe der Koniglich-Bayerischen Akademie der Wissenschaften-Erster band 1835. — Zweiter band 1837-38. — Dritten band 1840-43. — Viarten band 1844-47. — Sechsten band 2 Abtheilung. — 71.° Architecktonische Zeichnungen als beilage zu den zwei Abhandlungen uber das Erechtheum Von Ed. Mezger. — 72.° Die gegenwartige ausgabe der philosophie. Von der Carl Pransl. 1852. — 73.° Bulletin der Konigl-Bayezischen Akademie der Wissenschaften. 1851, n.° 1 à 43.

OBJETS OFFERTS AU MUSÉE.

pendant le 4.e trimestre de 1852.

1.° Par M. Magdelaine, ancien ingénieur en chef à Amiens, une hache gauloise perforée, en roche feldspathique (diorite verdâtre vulgairement dite biseult) recueillie par le donateur dans la lande de Lanvaux, commune de Pleucadeuc, proche de Malestroit (Morbihan); longueur 0,m17, largeur 0,m045, diamètre du trou cylindrique 0,02. Ces sortes de *Celtæ* perforées sont rares. La plupart des haches celtiques, trouvées en Bretagne, sont des coins semblables à ceux que possède le musée de la Société des Antiquaires de Picardie et dont on faisait usage en y adap-

tant un tronçon perforé de corne de cerf, suivant le procédé révélé pour la première fois par les curieux spécimens que possède ce musée sous les n.os 48, 440, 441, 587, etc.

2.° Par M. Magdelaine, un fragment de tuyau de chaleur en terre cuite, tel qu'on les employait universellement dans les revêtements des murs d'hypocaustes ou *caldarium* des bains antiques romains, ainsi qu'on peut le remarquer dans la plupart des constructions de cette époque, notamment dans les bains romains de Saintes (1); dans l'ancien hypocauste transformé en oratoire et contigu à l'église de *Sainte-Cécile in transtevere* à Rome, où le donateur a constaté lui-même l'existence de ces sortes de tuyaux; dans les hypocaustes de l'établissement gallo-romain de Jublains (l'antique Nœodunum) (Mayenne) (2). Le fragment offert par M. Magdelaine provient des fouilles qu'il a fait exécuter dans cette dernière localité en 1839 et 1840.

3.° Par M. Salmon fils, huit pièces de monnaie du règne de Charles VI, trouvées à Saint-Fuscien.

4.° Par M. Bazin, membre de la Société à Fumerault (Yonne), cinq fragments de haches en silex, trouvées aux environs de Mesnil-St.-Firmin (Oise).

5.° Par M.lles Mille, de Poix (Somme), des fragments de poterie rouge recueillis aux environs de Poix, par M. Bresseau, décédé membre correspondant de la Société. Sur cinq de ces fragments, décorés pour la plupart de figures de génies, d'animaux, etc., on remarque ces noms de potiers : ALBVCI—AMONI—BANOLVCCI—RVFI OFF—SEN (SENECI).

6.° Par M. Debeausseaux, hydraulicien à Amiens, une custode en cuivre doré et émaillé, de style byzantin et de forme cylindrique, avec couvercle conique sommé d'une croix.

7.° Par M. Antoine, architecte à Amiens, une fiole en verre de forme hexagonale (haut. 14 centim.), une patère en bronze,

(1) Cours d'antiquités monumentales de M. de Caumont, t. II, p. 170—175 et atlas de la deuxième partie, pl. XXII, fig. 3, 4 et 5.

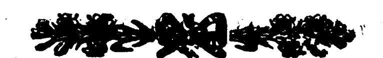
(2) Bulletin monumental, publié par M. de Caumont, t. VII, p. 65 et suiv.

une cuillère à parfum en bronze, une urne en terre blanche, un vase en forme de biberon, de terre rougeâtre; ces divers objets d'époque gallo-romaine ont été trouvés dans l'ancien cimetière St.-Roch à Amiens.—Un vase thuriféraire du XV.e siècle, recueilli dans des fouilles sur la place St.-Firmin à Amiens.

8.° Par M. Peigné-Delacourt, directeur de la filature d'Ourscamps, quelques fragments de vase et de stuc, et un cachet en cuivre; ces objets ont été recueillis dans les fouilles que la Société a fait pratiquer à Quierzy (Oise).

9.° Par M. Dubuisson, tailleur d'habits à Amiens, deux jetons de sa maison de commerce.

10.° Par M. Bouchain-Thierry, liquoriste à Montdidier, un mortier en pierre, à quatre concavités et dans lesquelles on peut piler successivement en le faisant tourner autour de l'axe en pierre sur lequel il doit être monté.



OUVRAGES

PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

Mémoires.	Tom. I.er avec 9 planches lithographiées	6 f.
—	Tom. II	5
—	Tom. III. avec atlas de 40 pl. lith. gr. in-8.° (Epuisé).	»
—	Tom. IV. (Epuisé).	»
—	Supp. au tom IV, avec 9 pl. de médailles (Epuisé) .	»
—	Tom. V. avec 9 planches lithographiées (Epuisé) .	»
—	Tom. VI. avec atlas de 16 pl. lith. gr. in-8.° (Epuisé).	»
—	Tom. VII. avec atlas de 20 pl. lithog. gr. in-8.° .	12
—	Tom. VIII. avec 10 planches lithographiées . .	12
—	Tom. IX. avec 11 planches gravées	12
—	Tom. X. avec 12 planches lith.	12
—	Tom. XI ou 1.er vol. de la 2.e série	12
Bulletins.	Tom. I.er — Années 1841—42—43. (Epuisé). . .	»
—	Tom. II. — Années 1844—45—46. (Epuisé) . . .	»
—	Tom. III. — Années 1847—48—49	6
—	Tom. IV. — Années 1850—51—52	6

Coutumes locales du Bailliage d'Amiens, 2 volumes in-4.° . 30
(Cet ouvrage a obtenu de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au concours de 1846, une mention très-honorable rappelée en 1850—51—52.)

La dernière livraison qui est sous presse renfermera l'introduction et la table des matières.

Introduction à l'histoire générale de la province de Picardie, par Dom Grenier. — Cet ouvrage sera publié en trois livraisons in-4°. La première et la deuxième ont paru. — L'ouvrage complet 15

Catalogue du Musée départemental et communal d'antiquités fondé à Amiens en 1836 par la Société des Antiquaires de Picardie. Deuxième tirage, 1848 . . . 1

Ces ouvrages se trouvent à Paris chez M. J.-B. DUMOULIN, *libraire*, 13, *Quai des Augustins*, *et à Amiens*, *chez* M. LE SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL DE LA SOCIÉTÉ, *rue des Rabuissons*, *à la Bibliothèque*.



TABLE DES MATIÈRES.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

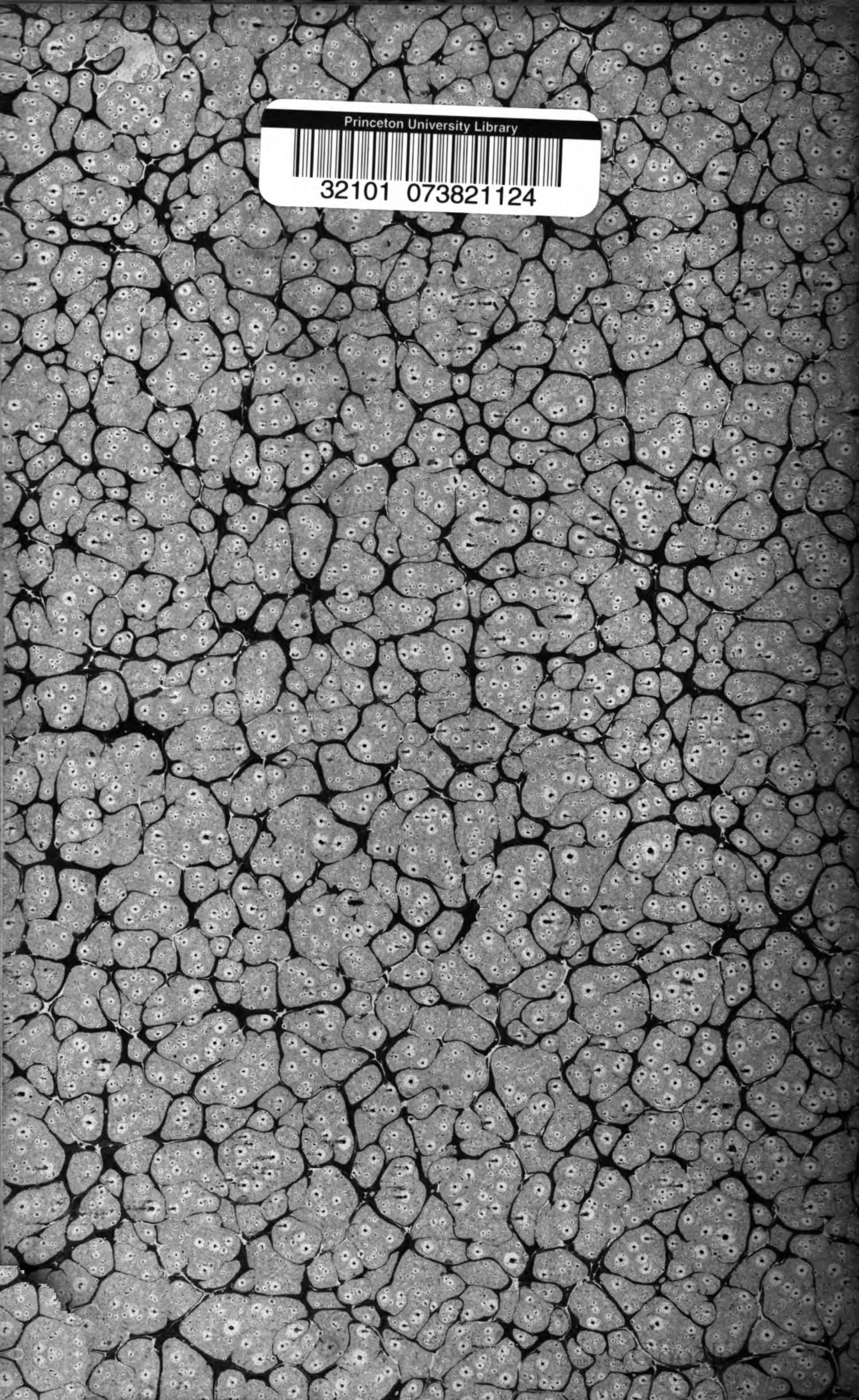
S.

T.

V.



Amiens. — Imp. de Duval et Herment, place Périgord, 3.


Princeton University Library
32101 073821124



